



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

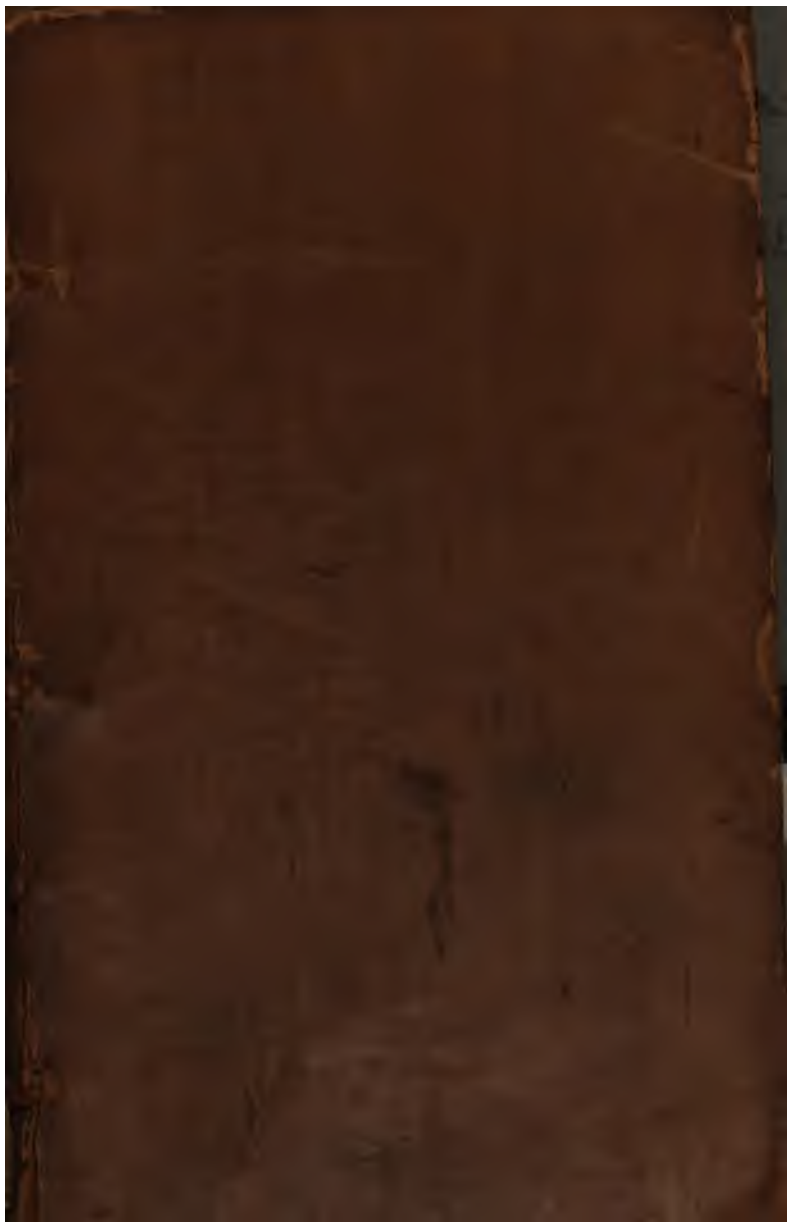
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



---

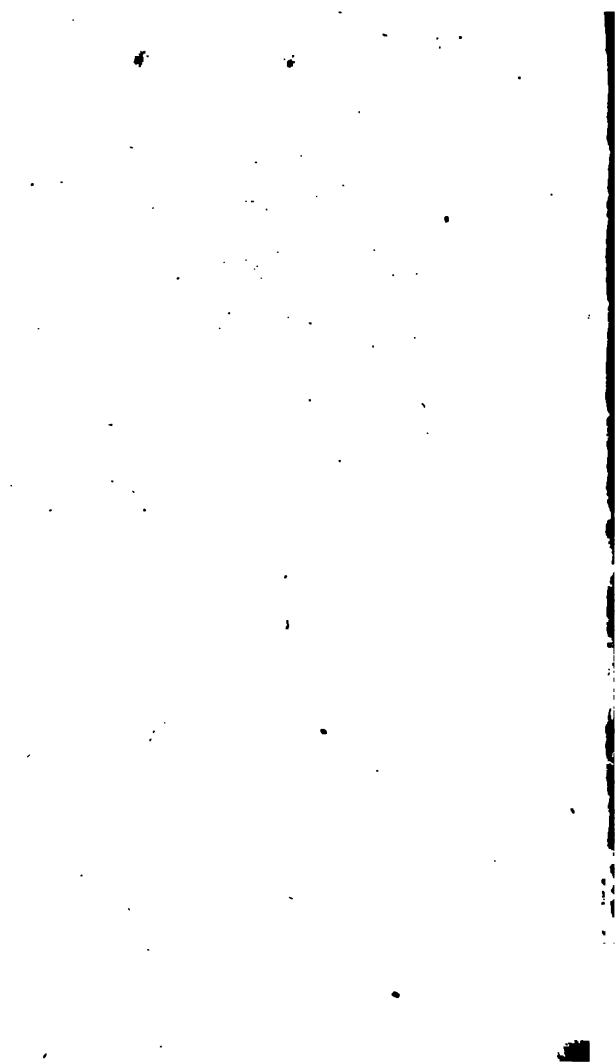
Pt. from Dole  
Case 3. Dec 5. 12



23747

135











*M<sup>re</sup> Roger  
Comte de Bussy  
Camp*

*de Rabutin  
Mestre de  
General &c.*

L E S  
M E M O I R E S  
D E M E S S I R E  
O G E R D E R A B U T I N  
C O M T E D E B U S S Y ,

E U T E N A N T G E N E R A L D E S A R M E E S  
D U R O I , E T M E S T R E D E C A M P  
G E N E R A L D E L A C A V A L E R I E L E G E R E .

N O U V E L L E E D I T I O N ,

*revue, corrigée & augmentée sur un Manuscrit  
de l'Auteur.*

T O M E P R E M I E R .



A A M S T E R D A M ,  
C H E Z Z A C H A R I E C H A T E L A I N .  
M . D C C . X X X I .



BODLEIAN  
31 JUL 1929  
LIBRARY



## AVERTISSEMENT.

**I**L est si difficile de parler de soi & des affaires de son tems au gré de tout le monde, que la Famille de Monsieur le Comte de Buffy se seroit contentée de profiter seule de ce qu'il peut y avoir d'utile & d'agréable dans ses Memoires, si elle n'avoit eu lieu de craindre (par la fâcheuse experience qu'il en a faite) qu'on pourroit encore sur quelques morceaux derobez, composer un Roman sous le titre de ses Memoires. Cette raison seule a fait consentir qu'ils fussent imprimez. On n'en fera point ici d'éloges: cela ne serviroit peut-être qu'à revolter ceux qui croient qu'on fait tort à leur

\* 3

## AVERTISSEMENT.

*leur jugement, dès qu'on leur propose le sien; & on laissera décider du mérite de ces Memoires par le succès qu'ils auront.*

*Au reste on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que Monsieur le Comte de Buffy a écrit depuis son exil jusqu'à sa mort, parce qu'ayant passé presque tout ce tems-là chez lui à la campagne, on n'a rien trouvé parmi ses papiers, qu'on ait crû devoir joindre à des événemens historiques.*

*Nous ajouterons à cet Avertissement que la Nouvelle Edition qu'on donne aujourd'hui contient quelques Additions importantes tirées d'un Manuscrit de l'Auteur qu'on a communiqué au Libraire.*

*On*

## AVERTISSEMENT.

*On ne spécifiera point ici ces Additions, parce qu'on a eu soin de les renfermer toutes entre deux crochets pour les distinguer du reste. Il n'est pas difficile de voir qu'on les avoit retranchées dans les premières Editions de ces Memoires pour ménager diverses personnes vivantes a lors, mais qui sont mortes depuis.*

*Nous rapporterons ici l'Epitaphe de M. le Comte de Bussy; telle qu'on la lit dans l'Eglise de Notre-Dame d'Autun, où il est inhumé, & que nous avons tirée de l'Histoire de l'Academie Françoisé de Mr. l'Abbé d'OLIVET.*

# E P I T A P H E

## DE M. LE COMTE

### DE BUSSY RABUTIN.

**I**Ci repose Haut & Puissant Seigneur Messire ROGER DE RABUTIN, Chevalier, Comte de Bussy ; plus considerable par ses rares qualitez, que par sa grande naissance ; plus illustre par ses belles actions, qui lui attirerent de grands emplois, que par ces emplois mêmes.

Il entra aussi-tôt dans le chemin de la gloire, que dans le commerce du monde ; & dès sa quinzieme année il préfera l'honneur de servir son Prince, aux plaisirs d'une jeunesse molle & oisive.

Capitaine en même tems que Soldat, il fut d'abord à la tête de la premiere Compagnie du Regiment de Leonor de Rabutin Comte de Bussy son pere ; & bientôt après Colonel du Regiment, qu'il n'acheta que par des perils & par d'heureux succès. Il ne dut aussi qu'à sa conduite & à son courage la Lieutenance de Roi du Nivernois, & la charge de Conseiller d'Etat.

La fortune d'intelligence cette fois avec le mérite lui fit avoir la charge de  
Mestre

*E. Raphe de M. le Comte de Bussy.*

Mestre de Camp de la Cavalerie legere  
Le Roi le fit ensuite Lieutenant General de ses Armées à l'âge de trente-cinq ans. Une si prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du Souverain, & non de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les graces du discours à toutes celles de sa personne, & fut l'Auteur d'un genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'Academie Française crut l'honorer en lui offrant une place d'Academicien.

Enfin presque au comble de la gloire, Dieu arrêta ses prosperitez : & par des disgraces éclatantes il le detrompa du monde, dont il avoit été jusques-là trop occupé.

Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs. Il les soutint en Sujet soumis, & en Chrétien resigné. Il employa le tems de son exil à se bien instruire de la Religion, à former sa famille, & à louer son Prince.

Après avoir été long-tems éloigné de la Cour, il y fut rappelé avec agrément, & honoré des bienfaits de son Maître.

La Mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le 9. d'Avril 1693. en la soixante & quinziesme année de son âge.

Qui

*Epitaphe de M. le Comte de Bussy.*

Qui que vous soyez , priez pour lui.

LOUISE DE RABUTIN , Comtesse  
d'ALETS, sa chere fille, & sa fille deso-  
lée, a voulu par cette Epitaphe instruire la  
Posterité de son respect, de sa tendresse, &  
de sa douleur.





LES  
MEMOIRES  
DE MESSIRE  
ROGER DE RABUTIN  
COMTE DE BUSSY,  
LIEUTENANT GENERAL DES ARMES  
DU ROI, ET MESTRE DE CAMP  
GENERAL DE LA CAVALERIE  
LEGERE

**A**USSITÔT que j'entrai dans le monde, ma première & ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, & de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet j'essayai autant qu'il me fut possible, d'avoir commerce avec les honnêtes gens; & lorsque mon Pere me mena à l'armée j'écrivis mes Campagnes pour me faire mieux retenir les choses que j'y voyois. J'ai continué jusqu'à présent d'en user ainsi; & sans autre vue que de m'amuser,  
*Tome I.* A j'ai



## 2<sup>e</sup> MEMOIRES DU COMTE

j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me sont arrivez, pouvant laisser croire que je les meritois, à ceux qui ne jugent des choses que par les evenemens, j'ai fait dessein d'écrire ma vie, & l'oïfiveté de ma prison m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, & je ne ferai pas comme ceux qui pour avoir pretexte de faire leur panegyrique, de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntez : je ne serai ni assez vain, ni assez ridicule, pour me louer sans raison ; mais aussi n'aurai-je pas une assez sotte honte pour ne pas dire de moi des choses avantageuses quand ce seront des veritez.

Cela est assez favorable à mon dessein, que dès ma plus grande jeunesse j'aye écrit tout ce que j'ai fait ; car ces Memoires étant d'ailleurs faits sur des Ordres, des Lettres, des Patentes, & des Brevets du Roi, des Lettres de Ministres d'Etat, de Generaux d'Armées & de particuliers ; de toutes lesquelles j'ai les originaux ; & toutes ces choses étant liées ensemble par des relations & par des raisonnemens, composeront une histoire de moi si veritable & si particularisée, que je la pourrois appeller ma confession generale, si je ne disois quelquefois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands sujets à traiter, je ne les aurois pas gâtés par ma maniere de les dire, & les gens curieux de grandes choses, qui pourront lire ces Memoires, y auroient mieux trouvé leur compte ; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement ; c'est une folle qui quelquefois récompense un  
hom-

le homme, mais qui le plus souvent étoit.

acquis le Vendredi Saint troisième d'Avril —  
 six cens dix-huit à Epiry, qui étoit une ANN.  
 ort ancienne dans ma Maison, & qui en 1618.

depuis. Roger de Saint Lary Duc de Bel-  
 , Gouverneur de Bourgogne, fut mon  
 . J'avois deux aînez, & j'eus depuis deux  
 qui tous quatre moururent en divers  
 me laisserent unique. Avant la mort de  
 de tous, mon Pere m'avoit destiné à être  
 ier de Malte: mais Dieu en disposa au-  
 t, & il paroissoit même que des cinq freres  
 nous étions, la fortune m'ayant ôté les  
 ui me precedoient & les deux d'après, ce  
 à promettoit de sa part quelque chose de  
 our moi; cependant jusques ici la fortune  
 tenu tout ce qu'elle sembloit promettre.

pour dire les choses de suite, je fus éle-  
 c plus de tendresse, particulièrement de  
 de ma mere, que mes autres freres; &  
 oit par les soins qu'elle avoit de moi,  
 ands que des autres, qu'elle eût quelque  
 itiment que je devois être le seul soutien  
 Maison.

lorsque j'eus neuf ans, mon pere nous mit  
 rere aîné & moi avec un Precepteur au  
 ge des Jesuites d'Autun. Peu de tems a-  
 Louis XIII. voulant réduire dans leur des-  
 s Huguenots de Languedoc, fit de nou-  
 levées de troupes, parmi lesquelles mon  
 vant été choisi pour Mestre de Camp d'une  
 ment d'Infanterie de douze Compagnies,  
 mon frere du College où il ne faisoit pas  
 progrès, & le fit Enseigne de sa Compag-  
 nie Mestre de Camp, & l'on mit avec moi

4 MEMOIRES DU COMTE

un de mes cadets destiné à être Chevalier de Malte ; j'avois assez d'inclination à l'étude, & mes Regens étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piedmont, mon frere aîné y mourut de peste à Brigueras, & me laissa par sa mort l'aîné de la Maison, ( car le second étoit mort au berceau. ) La paix s'étant faite ensuite, mon pere se vint établir avec toute sa famille à Paris, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué, que pour autre chose.

Mon frere le Chevalier & moi étant donc à Paris avec mon pere & ma mere dans un logis à l'année, rue de la Harpe, d'où nous allions au College de Clermont, j'entrai en Seconde que je n'avois qu'onze ans, & j'étois si bon humaniste, qu'à douze on me jugea assez fort pour monter delà en Philosophie, sans passer par la Rhetorique. A la fin de mon année de Logique, mon pere ayant eu ordre de remettre son regiment sur pié, m'en donna la premiere Compagnie : & au lieu de me laisser achever la Physique, m'envoya en l'année 1634. au siege de

ANN.  
1634.

la Motte en Lorraine avec ce Regiment ; je dis m'envoya ; parce qu'il ne pût pas y venir d'abord, à cause de la Lieutenance de Roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Et cependant le Sieur de Chovance vieil Officier d'Infanterie, brave & intelligent, qui étoit second Capitaine, avoit en effet le commandement du Regiment, que je n'avois qu'en apparence.

Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mon histoire : car si c'eût été mon Secretaire, il auroit pû dire ( comme font tous les autres ) que quand  
j'é-

j'étois au College, je battois tous mes camarades, que dans les moindres jeux je voulois toujours être le maître, & mille autres fadaïses comme celles-là. Mais moi qui suis veritable, je dirai que je ne battois personne, & que je me contentois de n'être point battu. 1634.

Mais pour revenir au siege de la Motte qui fut bloquée au commencement de Mars 1634. nous le faisions le plus commodément du monde, nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieues de nous : toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieue, ou à une lieue & demie de la place; le Regiment de mon pere étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncour, d'où il montoit sa garde de quatre jours l'un.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les preparatifs pour le siege, mon pere arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de Mai. Le vieux Maréchal de la Force de Caumont commandoit l'armée ; les Maréchaux de Camp étoient le Vicomte d'Arpajou, depuis Duc, le Marquis de la Force, depuis Maréchal, & le Colonel Hébron, Ecoïlois. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit fait de siége en France ; de sorte que nous faisions mille fautes, qui pourtant ne nous coûtoient rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorans que nous ; enfin la place se rendit le 28. Juillet 1634. Ce qui se passa de plus considerable en ce siege, fut que le Sieur d'Iche Gouverneur ayant été tué, un Frere Capucin qu'il avoit dans la ville acheva de la défendre, & après avoir fait beaucoup de belles actions dans les sorties où il étoit toujours le premier, il eut

## MEMOIRES DU COMTE

1633. Un coup de mousquet en dé-  
couvrant à Natche.

Le Gouvernement de cette place ayant été  
donné au Sieur de Perigal Capitaine au Regi-  
ment de Navarre, l'Armée après quelque tems  
de repos, passa en Allemagne, &  
mon pere me trouvant trop jeune pour un voya-  
ge comme celui-là, qu'on alloit faire appro-  
cher l'hiver, me mit à l'Academie chez Benja-  
min. J'y entrai au commencement de l'hiver  
1634. Mais comme après avoir commandé un  
Regiment pendant quelque tems, il m'étoit bien  
difficile de me reduire à l'obéissance d'un écolier,  
je n'y demeurai que huit mois.

1635. Au commencement de Mai 1635. les Arri-  
vans de France ayant eu ordre du Roi de mar-  
cher en Lorraine, sous la conduite des Gou-  
verneurs & des Lieutenans de Roi des Provin-  
ces, mon pere y mena la Noblesse de Niver-  
nois, à laquelle il joignit cent hommes de re-  
crues pour son Regiment qui étoit dans Epi-  
nal, & il m'en donna le soin. Je marchai avec  
cette Infanterie en Août, logeant toujours dans  
les avenues des villages où logeoit cette No-  
blesse, & nous arrivâmes en Lorraine à la fin  
de ce mois, où nous joignîmes l'Armée du  
Roi, commandée par Charles de Valois Duc  
d'Angoulesme, & par le vieux Maréchal de la  
Force, au village de Manieres. Le Duc Char-  
les de Lorraine étant alors avec un corps de  
Troupes confiderable à Rambervilliers, le  
Marquis de Sourdis Charles d'Escoubleau l'un  
de nos Maréchaux de Camp, prit dans ce tems-  
là le Château de Moyen à une lieuë de nôtre  
Camp.

Nos Généraux voulant retirer d'Epinal les  
Re-

Regimens de Bussy Rabutin, de Nicé, de Bains, & de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu trop exposés dans cette méchante place, en donnerent la commission au Colonel Gassion, qui avec son Regiment de Cavalerie, & quelques autres corps d'Allemands, s'acquitta fort bien de cet emploi: car après avoir retiré ces quatre Regimens d'Infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neufchâtel par composition, & battit les ennemis en plusieurs petites rencontres

La Campagne finie, on mit le Regiment de mon pere en Garnison à Huillecour, un fort grand village sur le bord de la Meuse, auprès de Clermont en Barrois. Mon pere qui vouloit que j'appriſſe mon métier, me laissa tout l'hiver à son Regiment; il en valut mieux, & moi aussi: car à mon exemple peu d'Officiers quittèrent, & ceux qui eurent congé ne manquèrent pas de revenir à point nommé dans le tems qu'ils l'avoient promis.

Au commencement de Mars 1636. le Marquis de la Force, fils du Maréchal, qui étoit demeuré l'hiver en Lorraine pour commander les troupes, ayant eu avis que Colorado, l'un des Officiers Généraux des Armées de l'Empereur, s'avançoit avec dix-huit cens chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marcha à lui avec Cavalerie & Infanterie, le défit près de Baccaras & le prit prisonnier: le Regiment de mon pere fut de la partie.

Au retour de cette expedition, le Marquis me renvoya conduire un convoi de vivres & de munitions de guerre dans le Château de Moyen avec le Regiment de mon pere; ce que j'exécutoi sans peril, la défaite de Colorado nous

— ayant rendus maîtres de la campagne.

1636. Au mois d'Avril suivant, le Regiment de mon pere eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvâmes Henri de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de la Province, se préparant pour faire le siege de Dole.

De la Porte, Marquis de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, depuis Maréchal de France, Cousin germain du Cardinal de Richelieu, étoit Lieutenant General de cette Armée; de Neuville, Marquis de Villeroy, depuis Maréchal & Duc & Pair; Damas, Marquis de Tianges, cousin germain de mon pere; & Lambert étoient les Maréchaux de Camp. Le Prince entra à la fin de Mai dans le Comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'Armée, & le Grand-Maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le Regiment de mon pere, qu'il laissa dans la ville de Pesme, après l'avoir prise: il me donna ordre de me saisir d'un Château nommé Balançon à deux lieues de là, & d'y mettre un Capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon pere à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Pesme (à ce qu'il me sembloit) n'y ayant alors aucuns ennemis en campagne, je m'allois quelquefois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit enfin à me perdre, & qui doit être une leçon à tous les Officiers, & à ceux qui sont chargez de la garde des places ou de quelque poste, de n'en sortir jamais que par ordre du Superieur.

Le 15. Juillet étant allé à Dijon à mon ordinaire, le Prince qui avoit avis que les ennemis s'assem-

s'assembloient sans bruit, pour s'approcher du Camp, & voir ce qu'il y auroit à faire pour le ———  
courir Dole, crût que la premiere chose qu'ils 1636  
seroient, ce seroit de prendre Pesme, & que  
cette place ne vallant rien, ils enleveroient le  
Regiment de mon pere; de sorte qu'il m'en-  
voya ordre de la quitter & de me retirer en di-  
ligence au Camp. Cet ordre ne me trouvant  
pas, celui qui commandoit en mon absence y  
obéit, & m'envoya un Officier pour m'avertir  
de ce changement. L'Officier étant allé me  
chercher par un autre chemin que celui par le-  
quel je revenois, ne me trouva pas, & je m'en  
allai droit à Pesme. Le Peuple étoit sur les  
murailles, allarmé de deux cens chevaux des  
ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrit les  
portes. Aussi-tôt que je fus assez près pour é-  
tre reconnu des habitans, ils me crièrent que  
mon Regiment étoit sorti le matin par ordre  
du Prince; qu'il étoit allé au camp devant  
Dole, & que les ennemis étoient de l'autre côté  
de la ville qui les pressoient de les laisser  
entrer. Dans le tems qu'ils me parloient je  
vis deux escadrons, la riviere entre eux & moi,  
qui en approchoient, & qui avoient détaché  
vingt maîtres avant eux qui passoient à gué au  
grand trot; je me retirai en même tems avec  
sept de mes gens que j'avois avec moi; & les  
bois étant proches, les ennemis me perdirent  
bien-tôt de vûe. J'allai ce soir-là à Pontallier,  
& le lendemain au Camp. Lorsque je saluai  
le Prince, il savoit déjà le hazard où j'avois  
été d'être pris; il m'en fit une petite reprimande  
honnête & sans aigreur: & j'en fis si bien mon  
profit, que jamais depuis je ne me suis exposé à  
de pareils accidens.



1636. Il est encore à remarquer que bien m'en prit d'avoir traité doucement les habitans de Peſme & d'avoir empêché les desordres des soldats, car autrement j'étois pris; & ce doit être là un exemple à suivre par ceux qui commandent les troupes, comme l'autre est à éviter.

Je trouvai le Regiment de mon pere campé sur l'avenue d'Auxonne, avec ordre de travailler devant lui à la ligne de circonvallation, & point de garde à faire à la tranchée. Cela me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous estimât pas assez: cependant le Regiment étoit fort bon, soit en Officiers, soit en soldats, mais la chose se passa de la sorte, parce que les gardes étoient réglées sans nous dès le commencement du siege.

Dans ce tems-là les affaires du Roi alloient si mal en Picardie, que Sa Majesté manda plusieurs fois au Prince de Condé de lever le siege & de lui envoyer une partie de ses troupes. Ce Prince qui attendoit beaucoup de l'effet d'une mine qu'il avoit sous un des bastions de la place, différeroit toujours. Enfin ce fourneau ayant joié, & n'ayant pas assez fait pour obliger le Prince à faire donner l'assaut, il obéit au Roi, & se retira avec l'armée dans son Gouvernement le 15. d'Août. Le Duc Charles de Lorraine nous suivit avec deux mille chevaux jusqu'à l'entrée des bois qui sont sur le chemin d'Auxonne: le corps de l'armée des ennemis étant resté dans notre Camp, le Regiment de mon pere eut l'honneur avec celui de Navarre de faire la retraite dont il s'acquitta fort bien.

Voici comment se fit cette petite retraite.

Depuis notre Camp jusques aux bois d'Auxonne il y pouvoit avoir une lieue d'une pe-  
ti

entre deux bois taillis. Le Regiment  
 me envoyoit cent Mousquetaires dans  
 de la droite qui le bordoit en dedans,  
 siment de mon pere autant dans celui  
 che, & ces Mousquetaires faisoient feu  
 cavalerie des ennemis, plus ou moins  
 qu'elle nous pressoit; & ayant fait leurs  
 ils regagnoient leurs corps par le tail-  
 on en renvoyoit pareil nombre, en mar-  
 jours jusques aux grands bois, à l'en-  
 quels les ennemis se retirèrent ayant per-  
 ques hommes & beaucoup de chevaux  
 bleffez.

Officiers Generaux en ce tems-là ne se  
 nt pas tant de se signaler qu'ils ont fait  
 nous n'en vîmes pas un à cette retraite.  
 que nous fîmes en Bourgogne, nous  
 détachez douze Regimens de cette ar-  
 ur aller joindre l'armée de Picardie. Les  
 s y avoient fait de grands progrès; ils y  
 pris la Cappelle, le Catelet, Corbie &  
 & cela avoit obligé le Roi de faire des  
 extraordinaires. La ville de Paris, ou-  
 ou six cens chevaux, lui avoit fait present  
 s Regimens d'Infanterie, l'un desquels  
 bre de dix-huit cens hommes, Sa Ma-  
 voit donné à mon pere. Le rendez-vous  
 de l'armée se fit dans les plaines de  
 on y trouva trente-cinq mille hommes  
 l, & quinze mille chevaux; son premier  
 fut le siege de cette place; on la battit <sup>siège de</sup>  
 ze canons sans y faire de tranchées, & <sup>Roya</sup>  
 che étant raisonnable, je fus détaché avec  
 cens hommes de plusieurs corps pour  
 l'assaut, mais elle se rendit comme j'é-  
 ur le bord du fossé.

Après cette prise nous marchâmes à Corbie, dont on fit le blocus au commencement d'Octobre. Les deux Regimens de mon pere étoient campez l'un auprès de l'autre au delà de la rivière de Somme sur le bord du ruisseau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay Mareuil, Maréchal de Camp, commandoit.

Siège de  
Corbie.

Nous travaillâmes promptement à notre circonvallation, qui fut achevée le 10 d'Octobre; elle avoit sept lieues de tour: le fossé en étoit fort large & fort profond.

Le 26. d'Octobre le Roi s'en retourna vers Paris. Le Cardinal de Richelieu demeura à Amiens & proposa d'ouvrir la tranchée; à cela on objecta mille difficultez, mais enfin son sentiment fut suivi; & si bien executé, que le 10. de Novembre les ennemis demanderent à traiter. On leur accorda quatre jours, pendant lesquels ils pourroient donner avis au Prince Thomas de Savoye Général des ennemis, & sortir de la place s'ils n'étoient secourus, ce qu'ils ne firent pas. Il mourut de maladie à ce siege beaucoup de gens de ces nouvelles levées: du seul Regiment de Paris qu'avoit mon pere, il en fut enterré cinq cens devant le Camp: celui que je commandois n'étant composé que de vieux soldats, nous n'en perdîmes quasi point.

A la fin de cette Campagne mon pere tomba malade à Amiens; & comme il fut à l'extrémité, il me fit appeller pour me faire avec le meilleur sens du monde un discours sur la conduite que je devois avoir: il n'aboutit qu'à trois points: le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de mon honneur plus que de ma vie; le troisieme, le service du Roi. Il me

re-

manda fort de bien vivre avec ma mere, —  
 t que nous trouverions des Memoires fort 1636.  
 s de toutes ses affaires, & qu'il n'y avoit  
 e seule chose qu'il n'avoit pas écrite, qui  
 trois mille pistolles qu'il avoit confiées à  
 aut Medecin son ami, dont il n'avoit point  
 llet, mais qu'il étoit homme de bien &  
 ne le nieroit pas; & ensuite il me donna  
 nediſtion. Cependant il ne mourut pas a-  
 & quelques jours après ayant un peu re-  
 forces, il s'en vint dans son carrosse à  
 & m'amena avec lui. Toutes les Trou-  
 ue la reprise de Corbie avoit fait lever étant  
 es, le nouveau Regiment de mon pere le  
 uffi, & l'on envoya le vieux en garnison  
 le Nivernois: le Roi lui donna le drapeau  
 : comme aux vieux corps.

ndant le siege de Corbie, Louis de Bour-  
 Comte de Soissons, s'étant brouillé avec  
 ardinat de Richelieu, se retira à Sedan; &  
 ce qu'on soupçonnoit Gaston de France,  
 d'Orleans, frere unique du Roi, d'être de-  
 rtie, on donna ordre à tous les Gouver-  
 s de Provinces de faire soigneusement gar-  
 es passages des rivieres: ainsi mon pere fut  
 é de repartir de Paris presque aussi-tôt qu'il  
 : arrivé, pour se rendre à son Gouverne-  
 t: & parce que dans ce tems-là les parens  
 Mademoiselle de Chantal, Marie de Rabu-  
 se devoient assembler pour lui élire un tu-  
 , à cause que Coulanges son grand-pere ma-  
 el venoit de mourir, mon pere me laissa à  
 s avec sa procuration pour assister à cette  
 ion. Cependant je ne partis pas après qu'elle  
 t faite, quoi que mon pere l'eût ainsi or-  
 é; mais c'est qu'un peu de débauche me-

1636. retenoit alors : & parce que l'argent me marqua bien-tôt, la necessité qui est (comme l'on dit) mere de l'invention, me fit ressouvenir de ce que m'avoit dit mon pere étant à l'extrémité à Amiens ; & sans considerer les suites de sa colere, j'écrivis un billet à Guenaut, par lequel je lui mandois que mon pere m'ayant laissé à Paris pour ses affaires, m'avoit donné charge de lui demander de l'argent quand il me manqueroit, aux enseignes qu'il avoit trois mille pistolles à lui. Guenaut qui ne comprit pas que mon pere m'eût pû dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alleguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent ; mais comme je ne le ménageois gueres, j'en tirai en peu de tems trois cens pistolles. A la verité, cela lui donnant quelque soupçon, il se voulut éclaircir par lettres avec mon pere de ses intentions. Il fût que je l'avois trompé à fausses enseignes, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources : & comme je me preparois à partir, n'ayant plus de quoi subsister, mon pere me fit mander que je l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir ; & (pour parler franchement) je trouve qu'il avoit raison ; car enfin je lui avois desobeï : je m'étois servi d'une confiance qu'il avoit eüe en moi, pour prendre son argent & l'employer à de folles dépenses ; & le pis est, qu'il avoit eu une brouillerie à démêler dans son Gouvernement avec un Capitaine de Chevaux-legers, parent de Sublet Sieur des Noyers Secrétaire d'Etat, dans laquelle l'honneur & le devoir m'obligeoient d'être auprès de lui.

On s'étonnera peut-être de ma sincerité ; &

en:

en effet il ne se voit point de Memoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui, les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont tû leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la verité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi, & je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la posterité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux : quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les veritez de se faire justice.

Mais pour revenir à mon pere, sa colere contre moi ayant duré près de trois mois, il me pardonna & m'envoya en Nivernois assembler son Regiment. Je le tirai de ses quartiers au commencement de Mai 1637. & je vins au rendez-vous d'armée à Rethel, où Besançon Commissaire general des armées de France, Charge créée pour lui, & qui fut supprimée en sa personne, parce qu'elle avoit trop d'autorité, fit faire revûë au Regiment de mon pere, & le trouva en fort bon état. Deux jours après de Nogaret, Cardinal de la Valette, General de l'armée dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel : il me reçut le mieux du monde, me dit qu'il étoit ami & serviteur de mon pere, & mille autres honnêtetez. Il me demanda s'il y avoit longtems que j'avois perdu ma mere : je lui répondis qu'elle n'étoit pas morte. Il me parut étonné : Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mere laissât aller à l'armée son fils aussi jeune que vous ; mais je le surpris bien davantage, quand je lui appris que j'avois déjà fait trois Campagnes. Le Cardinal me demanda encore si mon pere:

1636

ANN.  
1637.

1637. pere serviroit cette année. Je lui dis que je ne le croyois pas ; & en effet il ne servit point, se trouvant trop vieil Officier pour servir davantage de Mestre de camp.

Après avoir attendu aux environs de Rethel l'assemblée des troupes quinze jours durant, nous marchâmes par la frontiere des Ardennes droit à Guise, & de là à Landrecy, où nous arrivâmes le 20. Juin 1637. De Nogaret, Duc de Candale, frere aîné du Cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même tems que nous. Le Cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du Cardinal de Richelieu, ce Ministre avoit laissé à sa discretion d'assiéger telle place qu'il jugeroit à propos : mais soit qu'il attendît encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6. de Juillet sans former le siège. Enfin le Cardinal de Richelieu qui le souhaitoit fort, & qui pourtant ne vouloit point paroître le lui avoir conseillé, de peur de se charger de l'évenement, lui envoya Philippe de Clerembaut, Comte de Paluau, depuis Maréchal de France, qui lui insinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le Duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour Gouverneur Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie.

La resolution du siège étant prise, on travailla à la circonvallation. Le Marquis de la Meilleraye Grand-Maître de l'Artillerie arriva en ce tems-là avec un corps de troupes ; & sans autre raison que celle d'être Cousin germain du Cardinal de Richelieu, il commanda un quartier

Le jour de General avec le Duc de Cambrésis & le Cardinal de la Valette. 1637.  
 La tranchée étant achevée, nous ouvri-  
 mes la tranchée le 9. de Juillet. Mais avant  
 d'aller outre, je ferai bien-aïse de laisser  
 la description de cette place, comme elle  
 est.

Cette ville est une petite ville à cinq lieues  
 de Guise, sur la rivière de Sambre qui  
 a ses fossés : elle est de quatre bastions  
 es, bien revêtus & bien terrassés, &  
 le quatrième moindre que les quatre autres ;  
 les bastions sont fort larges : elle est de petite  
 & les lignes de défense ne sont guere  
 de six vingt toises : elle est dans un pe-  
 tit & fort commandé du côté de la forêt  
 de Maun.

Le Regiment de Piedmont, dont Clermont,  
 de Tonnerre, étoit Mestre de camp,  
 fut chargé de la tranchée du Cardinal de  
 Mazarin.

Le premier jour le releva

le Regiment de Vaubecour.

Le second jour Bourdonnet.

Le troisième jour Praslin, Longueval.

Le quatrième jour Praslin.

Le cinquième jour Rabutin, Effiat.

Le sixième jour les Maréchaux de Camp ve-  
 nirent à la nuit faire un tour à la tranchée pour  
 voir l'état des travaux, & s'en retournoient cou-  
 cher sur leur lit.

Le septième jour la seconde garde, le bastion de notre at-  
 taque étant ouvert par l'effet de la mine, la  
 place se rendit : ainsi elle ne dura que 14. jours  
 de tranchée ouverte.

Le 3. de Juillet le Regiment des Gardes  
 Françaises étant



— étant entré dans la place, à la tête duquel étoit  
 1637. Rambures, qui en étoit Mestre de Camp, il se  
 sortit le 24. & fit place au Regiment de Vaubecour, qui fut destiné pour cette garnison, & Gouvernement en fut donné à Nettancour, Sieur de Vaubecour, Mestre de Camp de ce regimenter.  
 Après les travaux ruinez, nous marchâmes à Maubeuge, où nous demeurâmes jusqu'en Septembre. Cependant le Cardinal de la Valette détacha avec un corps de troupes, & alla assiéger la Capelle. Rambures & Buffly Lamet Maréchaux de Camp y furent tuez; & la place étoit prise, le Gouvernement en fut donné à Lambert Maréchal de Camp.

Prise de  
 la Capelle.

Le Cardinal de la Valette avoit laissé le Regiment de mon pere à Maubeuge dans l'armée du Duc de Candale; & comme nous étions fort avancez dans le pays ennemi, les convalescences passaient difficilement jusqu'à nous: cela & la maladie dans les troupes par la disette; l'air étant corrompu, je tombai dans une fièvre tierce si forte, qu'après onze accès, je fus contraint de demander mon congé, & de faire apporter en France dans un brancard. J'arrivai en Octobre à Paris, où après avoir passé quinze jours pour me remettre un peu de la fatigue de mon voyage, je m'en allai à Chamlemis, qui étoit une Terre que nous avions en Nivernois, laquelle mon pere venoit depuis à Anne de la Guiche, Maréchalle Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin mon oncle, General de l'Ordre du Val-des-choix auquel mon pere avoit fait donner une commission pour commander dans la Province de son absence, & je passai auprès de lui une partie de l'hiver avec ma fièvre tierce.

Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent — que j'avois eu la Campagne dernière, avoit pour 1637. le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon pere ne lui permettoient pas alors de me donner de plus grandes assistances, & mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune : cependant par la suite je ne me suis pas mal trouvé d'avoir eu des commencemens difficiles, & les incommoditez auxquelles je me suis accoutumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises.

*Augustam amici pauperiem pati  
Robustus acri militia puer  
Condiscat.*

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les miseres & par les souffrances.

Au mois de Janvier 1638. mon pere étant de retour dans la Province, m'envoya à la Cour ; & comme il étoit fort dégoûté de la fortune & d'une dernière injustice qu'on venoit de lui faite, il écrivit au Cardinal de Richelieu, qu'il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il se demît de son Regiment entre mes mains. Le Cardinal y consentit, à condition que, eu égard à ma grande jeunesse, il auroit toujours l'œil sur le Regiment, & tiendrait la main, que les Capitaines fissent leur devoir. Je fus donc fait Mestre de Camp d'Infanterie en Mars 1638. & j'en rapporterois ici la commission, s'il étoit nécessaire.

Quelque tems après que je fus à Paris, un jour au sortir de la Comedie de l'Hôtel de Bourgogne

1638. gogne avec quatre de mes amis, un jeune Gentilhomme Gascon appelé Busc, dont le pere étoit Capitaine au Regiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que le Comte de Tianges, cousin germain de mon pere, eût dit qu'il étoit un yvrogne, & son cadet un fou. Je lui répondis que je voyois si peu le Comte de Tianges, que je ne savois pas ce qu'il disoit. Il me repliqua que c'étoit mon oncle, & que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la Province, il s'adressoit à moi. Ah, puisque vous voulez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. C'est mon frere, me dit-il, qui est un enfant: il lui faut donner le fouët, lui repartis-je; mais il a menti comme un grand homme: & en disant cela, nous mêmes l'épée à la main tous deux en même tems. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, & moi j'en avois quatre, auxquels il s'en joignit encore d'autres m'entendant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main & se vinrent ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire, & en même tems je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la rue si vite, qu'à peine le pouvois-je atteindre: cela me donna mauvaise opinion de lui; cependant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sachant pas si je m'en prevaudrois. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de paroles, & je lui envoyai un Capitaine de mon Regiment nommé Rigni, Gentilhomme de Nivernois, lui demander son logis: il le lui dit; cependant comme le nom de la rue étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en étant

allé loger dans la ruë d'Enfer près les —  
 eux, de peur que le bruit de ma querelle 1638.  
 eût les Maréchaux de France de m'en-  
 an Garde à mon logis ordinaire, nous  
 deux jours à nous chercher l'un l'autre  
 uvoir apprendre de nos nouvelles. En-  
 troisiéme, un Gentilhomme que je ne  
 fois point, & du nom duquel il ne me  
 it plus, me vint trouver pour me dire  
 it appris que j'avois querelle avec Busc  
 je le cherchois, il me venoit offrir de  
 endre où il étoit, pourvu que je me vou-  
 rvir de lui, & que ne connoissant ni l'un  
 re que de reputation, il avoit eu incli-  
 de me servir. Je lui rendis mille graces  
 rques de son amitié, je le priai de con-  
 que j'avois déjà quatre de mes amis au-  
 : moi, que ce seroit une bataille si je re-  
 l'honneur qu'il me vouloit faire; mais  
 lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait.  
 témoigna être satisfait de mes raisons: &  
 e, me dit-il, Monsieur, je ne puis être  
 tres, vous ne trouverez pas mauvais que  
 offrir mon service à M. de Busc, & que  
 dise que vous êtes ici. J'estimai le proce-  
 ce Gentilhomme: nous nous embrasâ-  
 & je ne fus pas long-tems après cela sans  
 Busc passer en carrosse devant mon logis  
 quatre hommes, entre lesquels étoit mon  
 rrier. Je les suivis à cheval avec mes amis  
 es auprès du Bourg-la Reine, où choisif-  
 ous ensemble un endroit pour nous bat-  
 ious vîmes venir à toute bride un Cavalier  
 rioit de si loin qu'il se put faire enten-  
 tout beau Messieurs, tout beau. C'étoit  
 ie, qui ayant eu avis de cette querelle,

— 1638. Henri de Lorraine Comte d'Harcour, qui m'en v<sup>o</sup>ya faire compliment & une espece d'excuse s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, & qu'il me croyoit moi-même assez généreux pour lui donner retraite. Je reçûs ce compliment avec beaucoup de reconnoissance & de remerciemens, & je renvoyai l'épée à Busc en avouant la chose comme elle s'étoit passée. Je ne le revis jamais depuis : car il ne vécut que six mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là je reçus douze mille francs de l'argent du Roi pour faire les recrues de mon Regiment ; & comme il y avoit deux compagnies vacantes , je les remplis du Baron de Veillac de la Maison de Benac & du Chevalier d'Odrieux : c'étoient deux filoux de qualité que le hasard m'avoit fait connoître, & dont la réputation de grands duellistes m'avoit bien plus touché , que n'eût pas fait alors celle de bons Capitaines d'Infanterie.

J'avois mon argent dans un coffre au chevet de mon lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorsqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard , je m'étois couché & endormi tout aussi-tôt : mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit & de l'argent tomber sur le plancher, se mettent à crier de toute leur force : Monsieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu , mais mon sommeil étoit si fort , que je ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillasse, & ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet, & le pistolet à la gorge de mes gens les fit taire. Comme il crut leur avoir assez fait de peur,

revint pour achever son vol ; & les la-  
 : commençant à crier , m'éveillèrent à la 1638.  
 ne jette en bas du lit , je cours à mon  
 : je ne trouvai plus : je fais prompte-  
 : muer de la chandelle , je voi mon cof-  
 : rt , & rien dedans : je cours à la fenê-  
 : étoit ouverte : & comme je voulois re-  
 : lans la ruë , je heurte le pied contre un  
 : c de moquette dans lequel je trouve six  
 : mille francs chacun , que les voleurs  
 : it pas eu le loisir de jeter : je regarde  
 : ruë , je voi une épée nuë assez large  
 : dans la muraille à hauteur d'un hom-  
 : quelle avoit servi à mettre un pied des-  
 : ir de là se jeter en bas de moins haut :  
 : ois quelque chose de brillant sur le pa-  
 : cours avec mes gens , & nous trouvons  
 : de mille francs qui s'étoit crevé en tome-  
 : ie sorte que je ne perdis que cinq mille  
 : Mon hôte me conseilla d'envoyer que-  
 : Commissaire du quartier pour informer  
 : vol , afin que cela me pût justifier du  
 : la Cour , & même du côté de mon pe-  
 : quel on manda que j'avois été blessé  
 : usément en cette rencontre. Il vint en  
 : & ses premiers soupçons étant dissipés ,  
 : vois mangé & joué l'argent du Roi , &  
 : vois fait semblant d'avoir été volé , il  
 : uver le Cardinal de Richelieu auquel il  
 : affaire. Soit que le Cardinal la crût ou  
 : lui dit que quand le Roi m'avoit donné  
 : giment , Sa Majesté avoit toujours en-  
 : ju'il en prit soin. Mon Pere lui repondit  
 : n'étoit pas pour s'en dispenser qu'il avoit  
 : on Eminence le malheur qui m'étoit ar-  
 : ue ce n'étoit que pour lui faire connoître  
 : I. B qu'il

— qu'il n'y avoit point eu de ma faute, comme lui-même l'avoit soupçonné d'abord, & que mon Regiment seroit en bon état la Campagne prochaine.

Dans ce tems-là le Baron de Veillac, Capitaine dans mon Regiment, étant allé à Ruel pour faire appeller en duel Cavois, Capitaine des Mousquetaires à pied du Cardinal, & ayant mené Rigny pour lui servir de second, Son Eminence en fut avertie, les fit arrêter tous deux & conduire au Fort-l'Évêque. Deux jours après mon Pere m'envoya trouver le Cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaise conduite de l'autre. Je dis donc au Cardinal que je le suppliois très-humblement de faire donner la liberté à ce Capitaine de mon Regiment qui avoit été pris avec Veillac. Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac ? Non, Monseigneur, lui repliquai-je, au contraire, je demande justice à Vôte Eminence de ce coquin-là, que je croi qui m'a volé & qui m'a mis en état de perdre vôte estime, par les soupçons que vous avez dû avoir de moi; mais c'est pour Rigny Capitaine au même Regiment, que je parle à Vôte Eminence, lequel est un brave garçon, & qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade. Le Cardinal ayant été un moment sans me répondre: M. de Buffy, me dit-il, quand une femme de bien est trouvée au bordel, elle est presumée putain: & me tourna le dos.

Cependant mon pere ayant pris un fort grand soin de mettre mon Regiment en bon état, je marchai avec neuf cens hommes effectifs, en vingt Compagnies, à l'Armée que devoit com-  
man-

par le Maréchal de Châtillon , qui alloit  
 campagne assiéger St. Omer. Dans ma 1638.  
 j'avois un logement dans les Fauxbourgs  
 oye : j'y trouvai le Regiment de Navarre  
 par ordre du Maréchal de Châtillon.  
 nai , surnommé *Comp-d'épée*, Lieute-  
 Colonel de ce Regiment, & qui le com-  
 mit alors, dit au Major de mon Regiment,  
 : lui avois envoyé pour lui montrer ma  
 , qu'il ne delogeroit point, & en même  
 it prendre les armes au Regiment de Na-  
 Pour moi ayant sù cette réponse, je ju-  
 u'il ne falloit pas commettre les troupes  
 pareilles rencontres, & j'envoyai dire à  
 nai par le Lieutenant Colonel de mon Re-  
 t, qu'il falloit que lui & moi avec cha-  
 n second vuidassions cette querelle. Le  
 Bernard de Weimar qui se trouva alors à  
 : , en ayant eu avis, m'envoya son Ca-  
 : des Gardes me faire compliment, &  
 tier de vouloir bien qu'il accommodât  
 affaire. Je l'allai trouver aussi-tôt, & lui  
 remis mes intérêts entre les mains, il me  
 ner deux des Fauxbourgs pour loger mon  
 ment, & obligea celui de Navarre de se  
 e au troisiéme pour ce jour-là, & pour  
 ir que j'y avois de séjour.

continuant ma route, je vins loger qua-  
 cinq jours après dans un grand Bourg  
 é le Meni, sur une côte qui regardoit Châ-  
 j'y avois encore ordre de séjour, pendant  
 il arriva une chose digne de remarque.  
 soldat de la Compagnie de Mestre de  
 étant yvre, entra par une des fenêtres  
 l'Eglise de ce Bourg, & alla piller le Ca-  
 c le saint Ciboire. Le Curé entendant



1638. du bruit de sa chambre qui joignoit la Sacrificie, entra brusquement & trouva le soldat sur l'Autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il resortit aussi-tôt, referma la porte, & me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'Eglise avec quatre ou cinq Officiers, & j'y trouve le soldat, qui d'abord se jette à mes pieds pour me demander pardon: c'est à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander; & en même tems je le fais desarmer & mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au Major du Regiment qu'il fasse informer de l'action, & qu'il donne ordre de ma part aux Capitaines de se trouver le lendemain chez moi pour y tenir le conseil de guerre: ils s'y trouvent, & tous condamnent ce soldat à la mort. On met le Regiment en bataille dans la place, on attache le soldat à un pôteau de la halle, après qu'il eût choisi son parrain, qui est celui qui le doit arquebuser. Dans ce tems-là, les Enseignes du Regiment me vinrent demander sa grace: je la leur refusai, mais avec peine; car sa jeunesse, sa famille des principales de Monbart, le vin qui lui avoit ôté la raison, tout cela me parloit en sa faveur. Les soldats qui me virent ébranlé, commencerent à crier, *grace, grace*. Cela me fléchissoit encore; & s'ils en fussent demeuré là, je l'allois faire détacher, & j'aurois surfis l'exécution jusques à ce que j'eusse obtenu la grace du Roi, qui étoit aisée à obtenir. Mais la plupart des soldats sortant des rangs vont à la halle pour délier ce criminel: alors les Officiers & moi l'épée à la main faisons rentrer les soldats; & de peur qu'ils ne crussent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grace, & que cela ne les

les portât à quelque sédition en une autre ren-  
contre, je fis arquebuser le coupable sur le champ : ce qui me parut une marque assurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adressoit directement à lui, demeurât sans punition. 1638.

Cela fait, je partis du Meni ; & continuant ma route, je reçus ordre du Roi de me jeter dans Guise. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de resolution voyant ce secours dans Guise, & qu'ainsi je perdrois cette Campagne pendant laquelle je m'étois proposé d'acquiescer de l'honneur dans l'armée avec un bon Regiment comme étoit le mien. Cependant il fallut obéir.

Je ne fus pas plutôt dans cette place que j'eus nouvelle que le Chevalier d'Odricux l'un de mes Capitaines filoux, ayant été arrêté pour mille crimes, & condamné d'avoir la tête coupée, avoit déclaré dans son testament de mort qu'il me devoit trois cens pistolles ; qu'il en avoit trois cens quatre-vingts chez un Maître d'armes nommé du Rocher ; & qu'il prioit la Justice de me les donner. On lui demanda pourquoi il me devoit cela : il répondit que c'étoit du jeu. Mon pere qui étoit alors à Paris alla prier le Cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le Lieutenant Criminel, qui lui ordonna de me faire promptement rendre cette somme ; mais la véritable raison fut, pour faire voir à ce Cardinal que je n'avois pas dissipé l'argent du Roi, comme il en avoit toujours eu quelque soupçon. Ce Ministre lui donna volontiers cette lettre & lui témoigna de la joye de ma justification.

Lorsque j'entrai dans Guise, le Comte de Quincé en étoit Gouverneur, c'étoit un Gen-

1638. — Un homme de Normandie qui avoit des services & du mérite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne, & le titre de Comte de Saint-Empire; & cela l'avoit mis en quelque considération auprès du Cardinal de Richelieu. Sa fortune ne lui avoit pas changé les mœurs: il étoit brusque & fort extraordinaire dans sa façon d'agir; d'ailleurs assez commode quand il n'y alloit point de son intérêt. Les premiers jours s'étant passés à l'établissement de la Garnison, je ne songeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guise une jeune femme de qualité, brune & fort belle, & cinq ou six filles de la ville très-jolies: si j'avois sù vivre en ce tems-là, je me serois d'abord attaché à la veuve par mille raisons, mais la grande jeunesse où j'étois me la faisoit craindre; de sorte que j'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des filles de la ville. Il est vrai que sa honte & la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes & bien sots) nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaisirs que des lettres & des baisers, je me lassai de cet attachement; & sans rompre pourtant avec elle, je me hazardai de lever les yeux jusques à la veuve de qualité. Celle-ci qui n'étoit pas si honteuse que la petite bourgeoise, me rendit aussi plus hardi: & bien lui en prit; car si elle m'eût laissé faire, je m'étois formé une idée si ridicule du respect qu'on devoit aux Dames, qu'elle seroit morte des pâles-couleurs auprès de moi; mais elle connut mon génie, & voyant qu'elle perdrait peut-être une bonne fortune (comme j'étois alors) si elle laissoit les choses dans le train ordinaire, elle passa par dessus les formes. Je fus encore long-tems sans prendre garde à ses avan-

ances : j'avois tellement mis dans ma tête, qu'avant que d'être aimé d'une femme de qualité & d'en recevoir des faveurs, il falloit s'humilier, pleurer, prier & écrire, que n'ayant encore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grace : cependant la veuve, que mon innocence faisoit enrager, me fit un si beau jeu, que je commençai un peu d'ouvrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en prenant quelque chose de trop chaud ; j'avançois la main tout doucement, & comme j'étois auprès, je la retirois aussi-tôt bien vite, & puis je regardois la Dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence : la voyant rouge comme du feu, je croyois sottement que c'étoit de colere, que j'étois perdu, & qu'elle ne me pardonneroit jamais. Là-dessus je prenois mon sérieux, & croyant la bien appaiser je parlois de choses indifférentes. J'en usai aussi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve au desespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement, Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre. Veritablement j'entendis ce langage ; mais aussi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre : tant il est vrai que les premières impressions sont fortes, & que si elles sont fausses, elles empêchent de connoître la vérité. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne savois que lui dire, & la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans le bon chemin me fit entendre les précautions qu'il falloit que je prisse avec elle, & je suivis ses volontez.

1638. La joye que j'eus de ma conquête ne se peut pas comprendre : car outre que ma maîtresse étoit fort belle, il me parut que j'avois un mérite extraordinaire pour avoir pu obliger une Dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens & l'oisiveté qui m'y avoient attaché ; mais comme je la trouvai bien faite, & l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coûtume, vint après la possession.

Les premières impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise, sauverent la Dame quelque tems ; & quand on s'apperçut que je passois des nuits hors de chez moi, cela tomboit sur le compte de la Demoiselle : cependant il y avoit des gens qui en doutoient, & l'on ne savoit bonnement qu'en croire. Quincé étoit de ceux-là ; & pour s'en éclaircir, voici le stratagème dont il se servit.

Les Gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une alarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les rues, où l'on allumoit des feux, & chaque bourgeois savoit le feu où il devoit fournir du bois ; de sorte qu'en un moment il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour. Quincé ayant sù un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du Château pour donner l'alarme, & en même tems vint me chercher en mon logis : y rencontrant beaucoup d'Officiers de mon Regiment qui s'y étoient rendus pour me suivre, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvât point à une alarme ; que si on le savoit à la Cour, cela me  
pour

pourroit nuire , & d'autant plus que j'entrois dans le monde , & que je devois prendre soigneusement garde à bien debuter. Ces pauvres Officiers m'excusèrent du mieux qu'ils purent ; cependant le Gouverneur qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant les deux logis où il croyoit que je pouvois être , avec charge d'observer exactement qui en sortiroit , alloit & venoit dans ces ruës-là. Pour moi au premier bruit j'avois couru tout nud à la fenêtre de la Dame , & je regardois au travers des vitres ce qui se passoit dans la ruë. Les gens que je voyois autour des feux m'empêchoient de fortir ; car encore que je ne soupçonnasse rien de leur dessein , je ne laissois pas d'apprehender que le hazard ne leur fit voir d'où je sortirois : je m'habillai pourtant , & mon raisonnement fut que si l'allarme étoit bien chaude , ces gens-là ne demeureroient pas dans la ruë , & qu'alors je sortirois sans être vu.

Tout ce bruit ayant duré deux heures , & Quincé se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau , fit retirer tout le monde , disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien , & se retira lui-même au Château. Pour moi je me remis au lit , & je ne sortis de la maison de la Dame que sur le midi , comme s'il y eût eu une heure ou deux que je lui fusse venu donner le bon jour. L'impatience de Quincé l'empêcha de me découvrir : car s'il eût laissé plus longtemps ses espions en lieu , d'où sans être vus ils eussent pu voir les portes de ces deux logis , ils m'auroient découvert , me voyant sortir de l'un sans m'y avoir vu entrer.

Le lendemain Quincé m'ayant tiré à part , me dit fort serieusement qu'il avoit été bien

1638. surpris de ne m'avoir point vû à cette allarme; qu'il n'en témoignerait pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon pere, & qu'il vouloit être le mien; mais qu'il craignoit qu'on n'en donnât avis à la Cour. Comme il me vit là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon inquiétude, & il me dit la verité de la chose. Pard... Monsieur le Gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des allarmes la nuit & le jour; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloit savoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. Que sai-je, me répondit-il, si sous pretexte d'une galanterie vous ne faites point quelque assemblée nocturne & quelque cabale contre le service du Roi? un habile Gouverneur doit savoir tout ce qui se passe dans sa place; & si je faisois bien mon devoir, les filles ou les femmes des principaux de la Ville seroient mes maîtresses, afin que je fusse d'elles les secrets de leurs peres ou de leurs maris. C'est-là, lui repliquai-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, & non pas à m'espionner comme vous faites.

Cependant je jouissois de ma maîtresse avec chagrin; car j'en recevois tant d'empressements & tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me fit faire des reflexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si fort sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne; & sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'esprit & de la qualité, son extrême passion pour moi qui devoit augmenter la mienne, la diminua, & ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je voyois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois que.

que faire ; il plaisoit à l'amour d'en ordonner  
ainsi.

1638.

Quand les choses sont en ces termes entre deux amans , ils se font tous deux bien de la peine , & il vaudroit bien mieux qu'ils se quittassent tous deux de concert , mais c'est ce qui n'arrive presque jamais , car celui qui aime se flatte toujours de l'esperance de réchauffer l'autre. Voilà comment nous étions ma maîtresse & moi : plus elle me voyoit de tieueur , plus elle m'accabloit de caresses , & plus elle m'importunoit ; & je l'ai toujours remarqué depuis , que lorsque les marques d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde , elles lui donnent le plus grand chagrin : elles obligent fort , ou elles sont fort à charge.

Pendant que nous nous fatiguions ainsi , il se passa une aventure qui est assez plaisante pour m'obliger à en faire le recit. La campagne étant finie , l'armée se retira aux environs de Guise , & le vieux Maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les Officiers qui le suivirent , Saint-Amand Capitaine aux Gardes , frere de Mata , Ambleville , Isigny , & Clanleu , vinrent descendre chez moi. Je leur donnai des lits tant qu'ils furent à Guise & quelquefois à manger , & je leur fis voir les jolies femmes de la ville , entre autres je les menai un jour chez une Présidente qui avoit de l'esprit , & qui à l'ouïr parler ne paroïssoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne , il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme servant à l'histoire.) Ce jour-là je donnai à souper à ces Mes-



1638. — fieurs, & au sortir de table nous nous en allâmes chez le Maréchal de la Force : comme nous marchions à pied la nuit dans la ruë, un flambeau devant nous, Saint-Amand s'aperçut qu'Ambleville qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittez depuis : pendant que nous disions, que diable est-il devenu ? il me va souvenir que nous étions assez près du logis de la Presidente, & qu'il pouvoit bien y être allé. Je sai assurément où il est, leur dis-je, ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le querir, & les ayant quittez j'entrai chez la Presidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vite ? Ce n'est rien, me répondit-il : & en me disant cela, il me repoussa derrière lui avec la main, & se mit à courir de toute sa force. En même tems je vois un homme en chemise qui le suivoit avec une hallebarde. Moi craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuir, & lui à me suivre ; je cours à un Corps de garde de mon Regiment qui n'étoit pas loin de là, & de cent pas je m'emets à crier aux armes. En y arrivant j'y trouvai les soldats en état, & l'Officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit ; je lui contai ce que je savois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le President, qui, je croi, ne m'avoit pas longtems suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre & tout nud.

Mais pour être éclairci de l'aventure d'Ambleville, il faut savoir que depuis qu'il nous avoit quittez, il étoit entré chez la Presidente ; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son feu,

prête à se mettre au lit, il avoit crû que  
 soit une affaire faite; qu'il lui avoit deman- 1638.  
 des necessitez, & qu'il s'étoit mis en même  
 s en devoir de les prendre, quand le Presi-  
 : revenu depuis deux heures de la campagne,  
 ni étoit déjà couché, s'étoit jetté hors du lit  
 toit allé à lui avec une hallebarde; qu'Am-  
 ville fuyant m'avoit trouvé dans la cour, &  
 voit laissé derrière lui.

our moi après avoir été un moment à mon-  
 ps de garde, je m'en allai chez le Maréchal  
 la Force; j'y trouvai Ambleville jouant à  
 s dez, qui ne se mettoit gueres en peine de  
 que j'étois devenu, & qui n'avoit parlé à  
 sonne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je  
 demandois donc le détail de son aventure,  
 je me doutois bien en gros de la chose, le  
 aréchal nous ouït & voulut savoir l'affaire,  
 mbleville lui dit ce que je n'avois pas vu, &  
 i je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la  
 tie d'Ambleville. Sur cela le bon-homme  
 dit, M. d'Ambleville, si le President me  
 at faire demain des plaintes, que vous avez  
 ilu forcer sa femme, certes je serai obligé  
 lui faire justice. Il n'y a point de témoins,  
 onfieur, répondit Ambleville; voilà M. de  
 ffy, reprit le Maréchal, qui après le tour que  
 is lui avez fait en servira volontiers contre  
 as; & puis, ajouta-t-il, une femme est cruë  
 ces rencontres-là. Ambleville ne sachant  
 is si le Maréchal rioit, où s'il parloit serieu-  
 nent, commença de se défendre; le bon-  
 mme le laissa sortir de chez lui sans le rassu-  
 sur l'allarme qu'il lui avoit donnée, & Am-  
 ville ne fut de plus de vingt-quatre heures en  
 pos.

Mais pour revenir à mes amours, il est à remarquer que je ne pouvois plus souffrir maîtresse, tant elle m'aimoit ; je ne lui fais plus de caresses que par pitié & par reconnaissance, & elle qui le voyoit bien étoit de désespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas amour.

Il faut une certaine convenance d'âge bien que d'humeurs dans la galanterie : maîtresse avoit vingt-cinq ans, & je n'en avois pas plus de seize ; je m'aperçus que cela donna autant de dégoût d'elle que chose au monde ; & il n'y a point de doute que les commerces d'amour de cette manière ne sauroient durer : s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il faut qu'elle soit en faveur de la maîtresse, il faut qu'elle soit la plus jeune ; parce que comme les femmes sont bien plutôt passées que les hommes, cinq ou six ans de plus à l'amant met les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour justifier la tiédeur que j'eus alors, j'en trouverois quelque autre, & je dirois que mon heure n'étoit pas venue, & long-tems n'étoit pas venuë. En effet, la nature en nous mettant dans le monde destine nôtre cœur à s'unir avec un certain autre ; & jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé, nous faisons de petits essais qui nous attirent plus ou moins, suivant que les cœurs que nous trouvons ont plus ou moins de conformité avec celui qui est fait pour nous : ces petits essais s'appellent amourettes qui sont passées ; mais quand notre cœur enfin a trouvé celui qui le Destin lui devoit, cela s'appelle véritable passion, qui dure de longues années ; il y en a qui sont long-tems sans le trouver

Y en a qui ne le trouvent jamais : pour moi je  
le cherchois encore en ce tems-là. —————  
1638.

*En vain j'étois alors adoré de Silvie,  
Gbacum doit deux tributs, sa franchise & sa  
vie,  
Mais le tems de payer est dans la main du  
Sort,  
Et l'Amour a son heure aussi bien que la Mort.*

Dans ce tems-là les quartiers d'hiver arrivèrent, & mon Regiment ayant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en fut au desespoir; elle me voulut suivre, & quand je lui representai le tort qu'elle se feroit, elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur; je lui dis que je m'en allois chez mon pere; elle me proposa de me servir de page; je lui dis qu'assurément cela seroit découvert; & qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un Couvent. Tout cela ne lui ôtoit pas le dessein de me suivre, quand la fièvre la prit, heureusement pour moi: j'en fus pourtant touché; & ayant laissé partir mon Regiment, je demurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit: elle tomba en délire; le neuvième les Medecins desesperant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. Quinze jours après je reçûs par un de ses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais que j'ai brûlée à la fin, parce que je ne la pouvois relire sans être trop attendri. Je n'ai de ma vie rien vû de si bien écrit, pour être extrêmement tendre: elle me mandoit entre autres choses, que croyant mourir, elle avoit desherité son frere pour me don-

donner son bien ; qu'elle eût fort souhaité q  
 1638. j'eusse reçu effectivement cette marque de l  
 amour , parce que c'en eût été une de sa mo  
 pour laquelle après moi elle avoit plus de passi  
 que pour chose du monde. Je pleurai fort  
 lisant sa lettre ; je lui mandai la douleur que  
 donnoit la sienne ; mais je ne l'amusai po  
 par de fausses esperances , & à moins que de  
 dire brutalement que je ne l'aimois plus , on  
 peut pas la moins flatter que je fis. Le sens  
 ma lettre fut :

*Vous plaindre est tout ce que je puis  
 Vous faire , en l'état où je suis.*

Pour ne point interrompre cette histoire ,  
 n'ai pas dit que l'armée commandée par  
 l'Hôpital , Sieur du Hallier , qui fut depuis  
 Maréchal de l'Hôpital , étant venuë assieger  
 Catelet le 22. d'Août 1638. je m'y en allai po  
 y servir avec quatre compagnies de mon Re  
 giment , qu'on avoit retirées de Doullens où  
 les étoient en garnison , & qu'on faisoit bata  
 lonner avec le Regiment de Monmége ; ma  
 le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée  
 vec mon Regiment : parce que comme il éto  
 plus ancien que celui de Monmége , je lui a  
 rois ôté le commandement , & le Hallier l'  
 moit mieux que moi : de sorte qu'après avc  
 passé comme volontaire une nuit à la tranch  
 avec le Regiment de Rambures , command  
 par le bon-homme Sully , je m'en retournai  
 Guise.

Sur la fin de cette Campagne je reçus ord  
 du Roi , comme j'ai déjà dit , de mener mc  
 Regiment en garnison au Bourg d'Ay. Lorsq

l'y établissois, d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France à la recommandation de Gaston d'Orleans, vint en Champagne pour traiter la part du Roi avec les Troupes, de leur quartier d'hiver. Je fus le premier de l'Infanterie à qui il s'adressa, & l'envie que j'eus de servir du côté de la Cour, en faisant la tâche aux autres troupes, dans une affaire que le Roi souhaitoit, m'obligea de faire un traité avec la Ferté Imbaut pour cinquante mille livres.

Quand le Sieur de Choisy de Cacn, Intendant de la Justice en Champagne, eut de l'air de me donner sur mon traité, il me fit compter avec les habitans d'Ay. La dépense avoit fait mon Regiment jusques-là se trouver monter à dix mille livres: l'Intendant les restitua sur des restes de tailles que lesdits habitans avoient dû au Roi, & il ne me les rabattit pas, de sorte que j'en profitai.

Mais pour dire les choses de suite, après que le Roi eut donné tous les ordres nécessaires dans Ay, pour faire qu'en mon absence je ne reçusse rien de reproches de la conduite de mon Regiment, je m'en allai à la Cour. Deux jours après que j'y fus arrivé, j'appris que le Cateau Cambresis étoit assiégé par les ennemis, & que le Comte de Guiche Maréchal de Camp, depuis Comte de Grammont, étoit commandé pour aller le secourir. Comme il étoit de mes amis & que j'étois bien-aîsé de trouver quelque occasion de me signaler, je fis ce voyage avec lui au commencement de Février 1639. mais en allant à S. Quentin, nous apprîmes que les ennemis avoient levé le siege; de sorte que le

ANN.  
1639.

Com-

— 1639. Comte de Guiche s'en retourna à la Cour, m'avoit fait mille remerciemens des marques d'amitié que je lui avois données en cette contre; & pour moi je m'en revins à Ay, ce qui se passoit à mon Regiment. J'y a l'arrivée du Hallier à Châlons, avec ordre au Roi d'y passer l'hiver pour tenir la main que les Troupes de Champagne se missent en ordre pour la Campagne prochaine. Je lui allai rendre mes devoirs, ne croyant demeurer ce jour ou deux auprès de lui; parce que mon dessein étoit d'aller en Bourgogne trouver mon pere: mais trouvant le Hallier avec sa femme Madame du Hallier de qui j'étois parent, je fit tant d'amitié, que je ne crus pas pouvoir rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus de douceur, ni plus d'avantages. Elle avoit Madame de Remorantin sa fille avec elle: il ne voioit rien en France de plus beau que Madame de Remorantin, & son seul défaut étoit sa taille qu'elle avoit petite; elle étoit naturellement bonne & civile, mais sa mere qui ne voioit de lui dire qu'elle étoit Princesse, la craignoit si fort qu'elle en étoit bien moins sensible: & c'est ce que causent ordinairement ces chimères; car d'un Gentilhomme qui quelquefois agreable & divertissant s'il ne voioit être que ce que Dieu l'a fait, elles font pour un Prince ridicule.

Je passai l'hiver à Châlons: mais mes affaires ne m'avoient pas empêché de songer à mon devoir. J'avois si bien tenu la main que les Capitaines de mon Regiment travaillassent à recrues, que j'eus plus de douze cens hommes à toutes marches au commencement de la Campagne. Mon Regiment fut destiné à servi

née que devoit commander Gaspard de Coligny, Maréchal de Châtillon : & j'en reçus l'ordre. 1639.

quelque tems après le Hallier ayant été rapé à la Cour, & Manassés de Pas, Seigneur Feuquieres, envoyé à sa place, dans la vuë lui faire commander une armée en Luxembourg: celui-ci trouva mon Regiment si beau, cette consideration jointe à l'alliance qui étoit entre nous, & à la priere que je lui en fis, il se ligea de faire changer l'ordre que j'avois, & de m'en faire donner un pour servir dans l'armée.

Je partis des quartiers que Feuquieres avoit assignez à mon Regiment, depuis ses recrues faites, le 20. de Mai, & je marchai à mon rendez-vous, où je reçus ordre du même Feuquieres de me rendre aux environs de Metz.

Quoi que les Gazettes & l'Histoire aient raconté la bataille de Thionville, je ne laisserai point de l'écrire, & je ne croi pas ma relation la plus fidele.

Nous arrivâmes devant la place sur la fin de Mai 1639. & Feuquieres prit si bien son tems pour l'investir, qu'il n'y avoit hommes ni vivres, ni munitions de guerre, ni même de Gouverneur : il en étoit sorti il y avoit un jour ou deux. L'état où étoit cette place fit hâter les ennemis d'assembler leurs Troupes pour y jeter secours. Feuquieres avoit pris son quartier sur un petit Château sur l'avenüe de Metz, au bord d'un ruisseau qui va tomber dans la Moselle assez près de là: il avoit le Regiment de Picardie auprès de lui. Sur sa gauche étoit le parc de tillerie commandée par S. Oust, avec le Regiment d'Effiat, & celui de Cola Alleman.



1639. A demi-quart de lieüe de là , S. Luc, Le Pleffis-Praslin & Beauffe étoient campez auprès d'un petit village , & S. Paul Maréchal de Camp commandoit ce quartier-là , un peu plus loin ; ensuite mon Regiment étoit campé sur une éminence , sur le grand chemin de Thionville à Long-wi. A demi-lieüe sur ma gauche étoit le quartier de Navarre , que commandoit Rouxel Comte de Grancé , Maréchal de Camp , & depuis Maréchal de France , avec son Regiment d'Infanterie. René de Choiseul Marquis de Praslin , Mestre de Camp General de la Cavalerie legere , étoit ensuite avec quelques Regimens de Cavalerie , jusques à la riviere. De l'autre côté de la Moselle étoit Canisy , Infanterie , avec les Regimens de Cavalerie de Moulinet , de Stref Alleman , & quelques autres.

Comme la plus grande avenue étoit de mon côté , Feuquieres m'avoit commandé de faire travailler nuit & jour au retranchement de mon quartier , & je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini avoit assemblé ses Troupes , & qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse le premier attaqué ; de sorte qu'il resolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les ennemis : & cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits. Cependant il changea la nuit ce dessein , & les ennemis allerent attaquer & forcer le quartier de Navarre : de là ils vinrent à moi , & me prenant par dedans la ligne , ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes au quartier de S. Paul , & je trouvai à moitié chemin le Regiment de Beauffe venant à mon

Secours : nous arrêtàmes quelque tems les ennemis ; mais le nombre grossissant à toute heure, il nous fallut ceder. Le Comte d'Onzain Mestre de Camp du Regiment de Beauſſe fut tué là , & moi pris un moment , puis degagé par la valeur de Bareuil Lieutenant Colonel de mon Regiment , qui fut pris lui-même. Enfin je gagnai le quartier du Roi avec mon Regiment & celui de Beauſſe eſcarmouchant toujours , & là je paſſai le ruiſſeau. De douze cens hommes que j'avois le matin , je n'en trouvai plus que quatre cens , le reſte avoit été tué ou pris.

Les Troupes battuës & celles de l'autre côté de la Moſelle s'étant toutes retirées au quartier du Roi , Feuquieres mit en délibération s'il ſe retireroit à Metz , mais Picolomini General de l'armée d'Eſpagne , qui n'avoit eu d'abord autre intention que de forcer un quartier pour jeter du ſecours dans la place , voyant le deſordre de notre armée en voulut profiter. Il marcha donc à nous , ſon Infanterie ſe jettant dans le ruiſſeau , & ſa Cavalerie defilant ſur trois petits ponts de pierre : nôtre Infanterie fit les plus belles décharges du monde , mais de loin , & n'avança pas. Le ſeul Regiment de Cola , qui avoit marché juſques au ruiſſeau ſans que je l'euffe vû , à cauſe de la fumée , revenant aſſez vite à moi , je le pris pour un Regiment ennemi ; je fis faire ſur lui une décharge par mon Regiment ; & comme cela le rompit je crus avoir fait merveilles , lorſque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre & fort ferrez. Dans ce moment-là le Regiment de S. Luc ſe vint joindre au mien , & nous ne fîmes plus qu'un bataillon que je commandois ( le Marquis de S.

— S. Luc n'étant pas à l'armée.) Je marchai donc  
 1639. aux ennemis, mais je n'eus pas fait cent pas que  
 mon bataillon s'enfuit, & il ne resta que trois  
 Officiers auprès de moi; Bout-du-Bois Capita-  
 taine dans S. Luc, Rigny Capitaine dans mon  
 Regiment, & S. Etienne Major. Celui-ci mon-  
 té sur un bidet, me l'offrit, disant que je paie-  
 rois sa rançon plus aisément que la mienne; je  
 le pris, & je me retirai à Metz avec le débris de  
 l'Armée. Je rencontrai dans le champ de ba-  
 taille un jeune Gentilhomme de mes parens,  
 nommé le Lonzat Fradel, Enseigne de mon  
 Regiment, avec son drapeau: je le lui pris, &  
 je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'é-  
 pouvante de notre Infanterie, ce fut que notre  
 Cavalerie avoit vû defiler deux à deux celle  
 des ennemis sur les trois petits ponts dont j'ai  
 parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à ti-  
 rer un coup de pistolet, & qu'ensuite elle se de-  
 banda: ce qui fut cause que l'Infanterie en fit  
 de même, se trouvant abandonnée au milieu  
 de la plaine. Feuquieres fut pris après avoir  
 eu le bras cassé de deux coups de mousquet,  
 dont il mourut en prison; S. Paul y fut tué.  
 Le Comte de Grancey & le Marquis de Pras-  
 lin, furent mis à la Bastille, sur ce qu'on pré-  
 tendit les faire répondre de la lâcheté de leurs  
 troupes.

Nous demeurâmes deux jours aux portes de  
 Metz, après lesquels on renvoya nos Regimens  
 dans les quartiers en Champagne. Il n'y avoit  
 pas un mois que nous y étions lorsque j'eus  
 avis que les ennemis avoient dessein sur Mou-  
 zon; j'en fis part au Marquis de Canisy, de  
 sorte que lui & moi assemblâmes tout ce que  
 nous pûmes du reste de l'Infanterie; & avec  
 deux

Les hommes nous marchâmes nuit & jour —  
 te place. Les ennemis le sachant pri- 1639.  
 utres pensées, & lors que nous les sû-  
 t avancez du côté du Hainaut, nous  
 revinmes dans nos quartiers, où nous  
 : ordre au commencement de Septem-  
 oindre l'Armée du Maréchal de Châ-  
 campée à Confanvoi sur la Meuse près  
 villiers, & là nous achevâmes la Cam-  
 vec lui.

La fin d'Octobre les troupes ayant été  
 en quartier de fourrage ; attendant les  
 ons , j'allai en Bourgogne trouver mon  
 na mere qu'il y avoit près de deux ans  
 n'avois vûs, ils furent fort aises de me  
 t moi eux ; mais quoi que je les aimasse  
 ap, je m'ennuyai bien-tôt en leur com-  
 : je demandai donc à mon pere la per-  
 d'aller à la Cour ; ce qu'il trouva très-à-  
 . Je m'en allai passer à Nogent & à Mon-  
 -Roi en Bassigni, Garnisons de mon  
 ent, pour voir l'état où il étoit, & pour  
 r à fix de mes Capitaines qui n'avoient  
 ectué leur traité l'année dernière, que  
 : faisoient mieux leur devoir celle-ci, je  
 vis châtier : ils me répondirent qu'ils ne  
 ient plus tenir un traité comme celui-là,  
 i ayant fait plainte par une Lettre à Des-  
 : Secrétaire d'Etat, je reçus quinze jours  
 ordre de nommer en leurs places d'autres  
 uines.

Les mêmes Capitaines qui avoient fait les  
 les, ayant fû les plaintes que j'avois fai-  
 eux à la Cour, & peut-être soupçonnant  
 onse que j'avois reçüe, n'attendirent pas  
 : la leur fûsè savoir, & me vinrent assu-  
 rer

1639. rer qu'ils feroient tout ce que je voudrois ; je n'en cassai donc aucun , & en effet ils firent les meilleures Compagnies de mon Regiment. Après avoir demeuré trois semaines à ma garnison , & laissé le meilleur ordre que je pûs , je m'en allai à la Cour où je fus jusques au mois de Mai , que j'eus ordre de marcher au rendez-vous de l'Armée qui étoit à Corbie , où le Hallier assembloit les troupes pour mener un grand convoi au Camp d'Arras , que les Maréchaux de Chautnes , de Châtillon , & de la Meilleraie avoient assiégé. J'arrivai sur la fin de Juillet à Amiens , où passant à cheval à la tête de mon Regiment , on me vint dire tout d'un coup que le Roi vouloit voir passer mon Regiment au bas d'un des ramparts de la Ville , sur lequel il étoit avec toute la Cour ; je descendis de cheval & je pris une pique , & après que j'eus passé devant Sa Majesté , je retournai la saluer. Cela n'a pas bonne grace , Buffy , me dit il , de marcher la pique à la main , & la botte levée à la tête d'un Regiment d'Infanterie. Je le sai bien , Sire , lui répondis-je , mais je ne savois pas que je dusse trouver V<sup>ô</sup>tre Majesté dehors par le tems qu'il fait.

ANN.  
1640.  
Siege  
d'Arras.

Mais pour revenir au siege d'Arras , le Cardinal Infant avec l'Armée d'Espagne étoit à la vûe de nos lignes , de sorte que l'Armée du Roi souffroit beaucoup. On y avoit passé quelques petits convois , mais cela duroit peu : enfin Sa Majesté voyant que sans un secours de vivres très-considérable , il falloit lever le siege , elle grossit de toute sa Maison le corps de Troupes de du Hallier pour conduire un convoi. Nous partîmes le 30. de Juillet des environs d'Amiens avec seize à dix-sept mille hommes,

& nous arrivâmes avec ce convoi à la vûe  
 s lignes le premier d'Août. Les ennemis  
 proposèrent point à nôtre passage, mais le  
 comme nous étions au Camp de Cesar, 1649.  
 ent une grande attaque au Fort de Rant-  
 les Maréchaux envoyèrent dire au Hallier  
 vancer en diligence; celui-ci me donna là-  
 six Régimens, outre le mien, pour gar-  
 convoi dans le Camp, où il me laissa  
 es à nouvel ordre. Je lui fis mes plaintes  
 beaucoup de respect, de ce qu'allant aux  
 nis, il me laissoit au bagage. Mon Cou-  
 ne dit-il, je vous laisse ici, parce que je  
 e fort en vous, vous ferez assurément at-  
 : il n'y a pas d'apparence que les ennemis  
 nt été jusques à present sans donner dans  
 nes, commencent à le faire quand il y a une  
 e; de plus il est bien plus vrai-semblable  
 : ont donné l'allarme de ce côté-là pour ve-  
 i convoi: tenez-vous prêt seulement, je serai  
 :ôt à vous. Je fis un retranchement de mes  
 ettes, dans lequel je mis mon Infanterie:  
 rte qu'il eût fallu une espece de siege pour  
 orcer. Cependant le Hallier s'étoit trom-  
 c les ennemis opiniâtrant l'attaque du Fort  
 antzau, qu'ils gagnèrent & reperdirent plu-  
 s fois, on m'envoya ordre de marcher en  
 ence avec les sept Régimens que j'avois,  
 : laisser quelques Mousquetaires pour es-  
 r le convoi, auquel j'avois donné charge  
 e suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à  
 ort, lors que les ennemis venoient d'en être  
 ussez pour la dernière fois; j'eus ordre d'y  
 orer, & ce fut le plus defagréable Camp que  
 fait de ma vie; car il y avoit plus de cinq  
 morts mêlez parmi nous.

me I.

C

Deux

1640. Deux jours après Arras se rendit, & le Hal-  
 lier avec ses troupes, du nombre desquelles  
 étoit mon Regiment, passa le reste de la Cam-  
 pagne sur cette frontiere de Camp en Camp,  
 d'où il ne sortoit que quand il manquoit de  
 fourrage.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil,  
 Gouverneur de Dourlens, avoit si bien servi à  
 la prise d'Arras par les convois qu'il avoit pas-  
 sez, que le Cardinal lui ayant mandé de venir  
 à Abbeville, lui dit à la vûe de toute la Cour,  
 M. de Saint Preuil, le Roi vous donne le gou-  
 vernement d'Arras, & moi cette bague. En lui  
 disant cela, il lui donna un diamant de fort  
 grand prix, & ajoûta, si je n'étois le Cardinal  
 de Richelieu, je voudrois être Saint Preuil.

La Campagne de 1640. étant finie, je reçus  
 une Lettre du Roi pour aller en Garnison à  
 Moulins.

Le Regiment d'Effiat ayant eu le même or-  
 dre de garnison à Moulins que le mien, je re-  
 solus de les y conduire tous deux. Je n'allois  
 gueres à la Cour, parce que je n'avois pas as-  
 sez d'argent pour y faire la dépense qui me con-  
 venoit; je faisois donc souvent le bon Officier  
 malgré moi, & mon pere dont je flattois par  
 là l'inclination à l'épargne, me disoit incessam-  
 ment qu'on ne faisoit fortune que par l'affidui-  
 té à sa charge.

Enfin j'arrivai avec deux Regimens à Mou-  
 lins, où pendant que je les y établissois, logeant  
 au Fauxbourg des Carmes, à l'image Saint Jac-  
 ques dans un corps de logis sur le derriere, une  
 jeune Comtesse vint à Moulins voir, disoit-el-  
 le, une de ses sœurs Religieuses, mais verita-  
 blement pour se divertir. Ma bonne fortune la  
 fit

ger sur le devant de mon logis : car pour  
 elle en eût été éloignée , je ne l'aurois  
 jamais vûe. 1649

*cela me fait bien connaître  
 ce n'est pas de son cœur le maître,  
 qu'assurément nos amours  
 comptez ainsi que nos jours.*

La Comtesse étant donc logée dans mon  
 logis y fut deux jours sans que je daignasse  
 aller ; enfin, Beauvoir Dunstun mon parent  
 et un ami, qui étoit avec moi depuis trois se-  
 maines & qui connoissoit la Dame, me fit des  
 reproches de mon incivilité, d'avoir une fem-  
 me de cette qualité si près de moi sans lui ren-  
 dre visite : je lui dis pour m'excuser que je m'en  
 allois aller dans peu de tems en Bourgogne,  
 & de la maniere dont il m'avoit dépeint cette  
 province, j'en pourrois devenir amoureux, & que  
 j'allois bien aise de ne me pas charger d'une  
 passion dans un tems où j'avois autre chose à  
 faire. Non, non, me dit Beauvoir, vous ne le  
 ferez point, je vous réponds de votre cœur :  
 tout cas une passion d'un jour sera détrui-  
 te par une absence de vingt-quatre heures. Je  
 me dis donc voir sur la parole de mon ami, &  
 je dis d'abord en riant la raison qui m'a-  
 voit empêché jusques-là de lui rendre visite ; et  
 il me répondit que je n'avois rien à craindre,  
 & qu'il me fut prêt à sortir de sa chambre, il  
 me dit-elle, Monsieur, que je vous avoué,  
 avant de vous avoir vû, je m'étois imaginé  
 que vous étiez un sauvage qu'on ne pouvoit ap-  
 procher, mais je suis bien détrompée ; & je  
 ne ferez point, ajouta-t-elle, que vous ne trou-



— 1640. vriez auffi que je ne luis pas si dangereufe que vous aviez penfé. Vous l'êtes fi fort , Madame, lui répondis-je , que voilà mon voyage de Bourgogne rompu.

Cette premiere vifite fe passa en femblables propos ; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus ferieufes : nous enfonçâmes davantage la matiere , & les chofes étoient aux meilleurs termes du monde , lors que le Marquis de Saint Germain d'Achon , arrivé depuis peu à Moulins, qui connoiffoit la Comteffe , & qui avoit découvert mes intentions , ruina en un jour dans fon esprit le travail de toute ma semaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers s'il avoit été mon rival , mais il étoit jaloux fans être amoureux : je m'apperçûs bien de quelque petite froideur en la Comteffe le lendemain que Saint Germain fut arrivé , mais je tournai (comme on fait toujours en pareilles rencontres) tout à mon avantage ; cette froideur me parut une marque de ces precautions extraordinaires que les Dames prennent pour cacher à leurs amans l'amour qui les a furprifes ; & cette agreable erreur me dura jufques à la veille du départ de la Comteffe , que voulant prendre des mefures avec elle pour l'aller voir , je trouvai une femme en garde de moi , qu'on m'avoit revoltée , & qui me demandoit avec un souris moqueur , fi j'avois été affez fou pour croire que dans tout ce qu'elle m'avoit dit elle m'eût parlé ferieufement. Jamais homme ne fut fi honteux & fi fâché que je le fus : je foupçonnai d'abord d'où me venoit ce coup , mais comme je vis qu'il m'étoit impossible alors de le parer , au moins Madame , lui dis-je , si je ne puis  
vous

être autre chose, je vous supplie très-hum-  
 nt que je sois vôtre ami. O pour cela, 1640.

ieur, medit-elle, très volontiers, j'en serai.  
 Saint Germain qui se défoit de la fragilité  
 Dame, entra dans le moment qu'elle me  
 cela: je pris garde qu'elle fut embarrassée,  
 me qu'elle me fit plus froid devant lui;  
 te que je ne doutai plus que son change-  
 ne vînt des avis de Saint Germain. J'al-  
 r l'heure conter ma disgrâce à Beauvoir,  
 le consola le mieux qu'il put; mais il me  
 r'il ne falloit pas prétendre desabuser la  
 tesse, tant qu'elle auroit son ami auprès  
 , & qu'il lui avoit dit que lorsqu'il l'au-  
 vuë monter en carosse, il s'en retourneroit  
 lui. Cette resolution m'embarrassa sur l'heu-  
 nais enfin j'y trouvai un expedient.  
 l'endemain la Comtesse étant prête à mon-  
 a carosse, nous allâmes Beauvoir & moi lui  
 adieu. Saint Germain qui ne vouloit pas  
 pager à la quitter qu'il ne nous eût vû pren-  
 ongé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'a-  
 nous; mais comme il faisoit sa reverence,  
 s à la Comtesse en l'aidant à monter, que  
 le le trouvoit bon nous l'irions conduire.  
 cousin & moi à une lieuë ou deux de Mou-  
 , de peur qu'elle ne rencontrât quelques-  
 de nos soldats qui la pourroient voler: vous  
 ferez un fort grand plaisir, Monsieur, me  
 lle, si vous en voulez prendre la peine. El-  
 'eut pas achevé le mot, que Beauvoir & moi  
 s jettâmes dans le carosse à la place de deux  
 tilshommes qu'elle avoit, qui monterent  
 des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour  
 . Saint Germain qui vit ses precautions inu-  
 , me parut fort embarrassé, & je ne doute:

## MEMOIRES DU COMTE

— Mais il ne jugeât que je ne serois pas long  
 — de détruire les mauvais offices : mais en-  
 fin, vaincus.

Nous ne fûmes pas une lieue de Moulins,  
 que la Comtesse mourant d'impatience de se  
 venger à moi du traitement qu'elle m'avoit fait,  
 avoua tout ce que Saint Germain lui avoit  
 dit pour l'obliger de me haïr, & je connus par  
 cet aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que  
 j'étre desabusée ; je la desabusai donc si bien,  
 qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manqua que  
 l'occasion pour me faire voir que nous étions  
 les meilleurs amis du monde. Je ne pensois al-  
 ler qu'à une lieue ou deux de Moulins conduire  
 la Comtesse, cependant j'allai insensiblement  
 jusques à la couchée, faisant semblant tous deux  
 d'avoir oublié, moi de m'en retourner, & elle  
 de me le dire. Elle étoit fort observée par ses  
 gens ; & quoi qu'elle fût de très-bonne volon-  
 té, elle manquoit de hardiesse & d'experience.  
 C'étoit un beau naturel pour l'amour & qui pro-  
 mettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timi-  
 de : avec tout cela une femme de quinze ans  
 n'en peut gueres savoir plus qu'elle en savoit.  
 Pour moi qui en avois plus de vingt, j'étois bien-  
 plus habile: deux petites galanteries de Campagne  
 m'avoient déjà appris qu'on ne se brouilloit pas  
 avec les Dames pour leur dire qu'on les aimoit :  
 je savois même qu'on leur faisoit souvent plai-  
 sir de leur demander des faveurs, & quelquefois  
 de les prendre, & qu'aux plus malheureux amans,  
 le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refusé,  
 mais jamais haï : de sorte qu'avec tant de  
 lumieres, quand je ne recevois pas de la Com-  
 tesse toutes les graces qu'elle étoit capable de  
 me faire, ce n'étoit pas ma faute.

Le

Le lendemain comme elle fut prête à monter en carrosse, je lui dis que je la voulois conduire encore une lieue; elle y consentit; & ne songeant après cela tous deux qu'à faire semblant d'oublier de nous separer, j'allai au second gîte. 1640

Ce fut chez un de ses parens que nous ne vîmes point, parce qu'il avoit la fièvre quarte, & que le frisson le prenoit heureusement pour nous, comme nous arrivions. Notre bonheur fut été complet, si la femme eût eû la fièvre aussi bien que lui: car nous n'en eussions pas eût plus mauvaise chere que nous la fîmes, & nous eussions été en liberté. Nous arrivâmes à une heure de nuit par la neige; on nous reçut dans une salle plus basse que la cour, où je suis sûr que les murailles étoient humides durant la canicule: elle étoit décarrelée, en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé à battre les arbres dont nous devions nous chauffer, on nous fit asseoir dans de grandes chaises qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée où il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid & morne silence; car après de certains lieux communs dont on se sert en arrivant, nous ne savions plus que dire à cette femme qui elle à nous: elle n'étoit pas si sotte qu'elle eût été honteuse de la ridicule reception qu'elle nous faisoit, & nous étions trop mal reçus pour voir pitié d'elle. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuisine que j'entendois étiller: car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtresse, mais il me paroïsoit malhonnête de la quitter, & de ne pas partager son froid aussi bien que son ennui. Beau-

1640. — voir qui avoit autant de froid que moi , & qui n'avoit pas autant d'égards , sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, & alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine: un quart-d'heure après nous vîmes deux Paisans rapporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent sur les chenets; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne la pût jamais allumer; & cela nous faillit à faire étoufer de fumée. Enfin elle fut obligée de vider les paillasses des lits, & tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois, & de faire une espece de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusques au milieu de la sale.

Veritablement nous trouvâmes cela si plaisant la Comtesse & moi, que nous regardans l'un l'autre, nous éclatâmes de rire.

Dans ce moment un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre, & qu'il avoit des Lettres à me donner de la part du Lieutenant Colonel de mon Regiment. Je me levai pour lui aller parler; & comme je fus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet d'un grand manteau de deuil qu'il portoit, avoit fait un capuchon, & avoit noué ses cheveux par derriere. Je ne fis pas semblant de rien; & lui ayant dit d'approcher de la cheminée, & que nous parlerions d'affaires après souper, je le presentai à la maîtresse de la maison, qui fut bien éloignée de le reconnoître, puisque la Comtesse même le méconnut. Aussi-tôt qu'il fut assis, il se mit à nous parler des accidens de

, qu'elle étoit sujette à mille incommo-  
 , parmi lesquelles il comptoit pour beau-1649:  
 celles du froid & du chaud excessifs ; qu'il  
 trouvoit pourtant pas de plus grandes que  
 ; des méchants gîtes ; que s'il y eût eu quel-  
 :hose qui l'eût jamais pû obliger à murmu-  
 ontre la Providence , c'eût été celle-là ;  
 qu'enfin il s'y étoit accoutumé par la gran-  
 signation qu'il avoit aux volontez de Dieu.  
 Dame du logis écoutoit cela comme un  
 on , & lui disoit que les Religieux de son  
 e les visitoient souvent , & leur faisoient  
 l'honneur de les aimer. La Comtesse trou-  
 plaissant que cet homme qu'elle croyoit un  
 ible Augustin , traitât au hazard une ma-  
 dont il étoit alors question , & qu'elle a-  
 tant à cœur : & moi j'avois toutes les pei-  
 lu monde à m'empêcher de rire de voir ces  
 nes si fort trompées , & de songer que c'é-  
 an Huguenot qui passoit pour Augustin.  
 on apporta le souper ; & les Dames ayant  
 ndé Beauvoir , un laquais qui étoit instruit ,  
 idit qu'il se trouvoit mal , & qu'il s'étoit  
 au lit sans vouloir rien prendre.

: souper fut de la force du feu : les potages  
 ient que de l'eau bouillie ; de toute la vian-  
 u'on fervit , il n'y avoit rien qui ne fût vi-  
 : quand nous étions arrivez le pain étoit  
 & n'étoit pas cuit , le vin étoit aigre &  
 ple , le linge n'étoit pas seulement humide ,  
 it mouillé ; & la chaleur des potages fai-  
 :umer la nappe. Ce nuage épais acheva de  
 ôter le peu de lumière que nous donnoient  
 petites chandelles. Un autre désagrément  
 : repas , c'étoit que les cueillers , ( qui verif-  
 ment étoient d'argent ) étoient de l'épais-  
 leur.

## MEMOIRES DU COMTE

—
164.
 seur de l'oripeau : pour moi qui ne suis pas heu-  
 reux, il m'en tomba une entre les mains qui  
 étoit à moitié rompue ; de sorte qu'en la reti-  
 rant de ma bouche elle s'acrocha à ma lèvre de  
 dessus & fallit à me la déchirer. Il est vrai que  
 pour nous consoler la maîtresse du logis nous  
 acceptoit de fortes excuses. La suite infinie de  
 tant d'incommoditez me parut abbatre un peu  
 le courage ; si bien que pour la réjouir, je lui  
 dis à l'oreille qui étoit l'Augustin : l'éclat de ri-  
 re qu'il prit en le regardant, & le Reverend Pere  
 qui mourions d'envie de nous moquer,  
 furent ravis de trouver un sujet de ne nous plus  
 contraindre. Nous découvrîmes donc à la Da-  
 me campagnarde la mascarade de Beauvoir, &  
 sous le pretexte de cette plaisanterie nous nous  
 abandonnâmes aux éclats de rire du traitement  
 qu'on nous faisoit. La Dame en fut fort aise  
 croyant que cela feroit diversion, & nous feroit  
 oublier son méchant feu & son maudit repas ;  
 cependant nous n'étions pas gens à prendre le  
 change.

Afin qu'il ne manquât rien à ce repas pour  
 être de tous points détestable, il étoit encore  
 fort long, & si l'on eût pu manger quelque cho-  
 se, la digestion du premier service eût été faite  
 quand on apportoit le second. Enfin nous en  
 vîmes le bout, mais non pas sans impatience :  
 car encore que nous eussions ri jusques aux lar-  
 mes, c'étoit un rire à deux mains, nous ne lais-  
 sions pas de mourir de froid, & nous pleurions  
 de douleur aussi bien que de joye.

Au sortir de table je dis à la Comtesse qu'il  
 étoit tard, & que je lui conseillois de se reti-  
 rer pour partir à la pointe du jour, parce que  
 j'avois oui dire que la journée du lendemain  
 étoit

oit longue & difficile. La Dame du logis qui ut (comme la plupart des gens de Province) elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tâchoit de nous faire partir fort tôt, me démentit le plus obligeamment qu'elle pût sur la journée du lendemain ; qu'au reste madame sa cousine se trouveroit mal de se couvrir si-tôt après le souper, & que la digestion étoit pas faite. O pour la digestion, Madame, lui dis-je, vous n'en devez point être en peine, je vous en répons ; Madame votre couve n'a pas l'estomac si méchant que vous pensez : mais, Monsieur, me dit-elle niaisement, nous nous ferez bien l'honneur de prendre un échant de jeuner avant que de partir ? Eh mon sieur, Madame, lui répondis-je, n'êtes-vous pas contente du souper que vous nous avez donné : vous voulez donc faire crever les gens ? Elle me repliqua que j'étois trop obligeant, & que jusque Madame sa cousine se vouloit retirer, falloit savoir s'il y avoit du feu dans sa chambre ; la Comtesse répondit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'elle ne pouvoit rien ordonner au change. En effet, le bois n'étoit pas encore allumé dans la salle, & nous n'avions aucune autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la Comtesse dans sa chambre ; mais nous fûmes bien surpris quand nous vîmes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied : cependant pour sortir de cette maudite salle où nous avions tant souffert, nous ne trouvions rien de difficile ; au contraire ce nous fut un avantage d'avoir été accoutumés à la fatigue : car nous ne sentîmes point de différence dans ce



— long trajet de la cour. La Comtesse étant enfin  
 1640. arrivée à sa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la salle, nous nous disposâmes à partir pour la nôtre; il en faut parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La Dame nous y voulut conduire, & nous la laissâmes faire. Aussi-tôt qu'elle en fut sortie, nous allâmes trouver la Comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé; & après l'avoir vuë mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la peinture de sa chambre, je dirai seulement que quoiqu'elle fût extraordinairement malpropre & delabrée, c'étoit un Palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où on nous mit, & l'on découcha le Tomelier pour l'amour de nous. Quand nous avions la tête sur le chevet la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux; de sorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un méchant lit de plumes ( que nous avions sur de la paille pour toutes choses ) avec les draps & la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert: à la verité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions couru la poste. Il ne faut pas demander si nous fûmes diligens à nous lever, cependant nous trouvâmes déjà la Comtesse prête à monter en carosse. Jusques-ici; me dit-elle, je vous aurois laissé retourner à Moulins si vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. Je ne me fis pas trop presser; comme on peut croire, & le soir nous arrivâmes dans sa maison. Son mari n'y étoit pas, il étoit allé faire un voyage de trois semaines ou d'un mois; de sorte que nous résolûmes Beauvoir & moi de demeurer douze ou quinze jours  
 avec.

: ce n'étoit pas sans incommodité, car —  
 vions ni linge pour changer, ni valets 1640.  
 is servir. La Comtesse qui ne vouloit  
 donner le moindre sujet de m'ennuyer  
 ; me donnoit un de ses pages pour m'ha-  
 ne deshabiller, des chemises & des colets  
 ari; on nous faisoit la plus grande che-  
 nde avec le plus de magnificence & de  
 . Il y avoit dans cette maison une quan-  
 aisselle d'argent qu'on ne trouvoit dans  
 autre maison de la Province; le linge de  
 les draps étoient d'une finesse incom-  
 , les meubles étoient à l'antique, mais  
 rvez d'ailleurs, qu'on ne reconnoissoit  
 neté qu'à la richesse des étoffes, dont on  
 t plus de pareilles. Je couchois sous un  
 il ne tenoit qu'à moi de manger avec un  
 : enfin cette maison & celle d'où nous  
 artis pour y arriver, étoient les deux ex-  
 ; & c'est ce que je disois à la Comtesse;  
 nous avoit fait faire ce gîte-là exprès  
 ous faire trouver plus de grandeur chez

ndant je n'étois pas content, toute nôtre  
 nce n'aboutissoit encore qu'à des baisers.  
 utres menuës faveurs, & tout cela en-  
 : ce n'étoit pas la faute de la Comtesse,  
 issait autant que moi, mais elle n'étoit ja-  
 ile, & elle n'osoit hazarder de gagner un  
 pions. Deux ou trois fois elle envoya sa  
 ar mes conseils chercher quelque chose  
 le n'avoit que faire: mais ou la garde reve-  
 fi-tôt, si la commission n'étoit pas lon-  
 elle envoyoit quelqu'autre tenir sa place;  
 étoient autant de tentatives inutiles, ou qui  
 oient qu'à nous faire enrager.

1640. Je couchois dans une grande chambre, d'où si-tôt que j'étois au lit, le page sortoit & fermoit ma porte à la clef. Cette maison étoit faite comme celles qu'on représente où il revient des esprits : de sorte que moi qui les crains sans les croire, je me mettois la tête sous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échauffer plutôt que pour m'ôter les moyens de rien entendre qui me pût faire peur.

Un soir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque tems après un grand bruit à ma porte, & s'étant ouverte, j'ouïs marcher quelqu'un dans ma chambre ; on ouvrit ensuite les rideaux de mon lit, & je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des flambeaux allumés & les autres avec de grands bassins pleins de viandes & de confitures que l'on mettoit sur la table.

Il me souvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfans, de collations servies comme cela par des gens inconnus qui tombent par la cheminée. Cela me passoit dans la tête, lors que je vis entrer trois Demoiselles de ma connoissance, suivies de la Comtesse qui étoit en deshabillé fort galant : elle se vint asseoir au chevet de mon lit, & ayant fait apporter les bassins, nous mangeâmes comme si nous n'eussions point soupé : après cela nous les abandonnâmes aux Demoiselles, parmi lesquelles étoit une espece de gouvernante qui avoit mangé avec nous & qui ne nous quitta point : je les fis mettre, la Comtesse & elle sur mon lit couchées à droit & à gauche de moi, je fis fermer les rideaux, disant qu'il ne falloit pas contraindre ces pauvres filles, & qu'elles ne mangeroient pas à leur aise tant qu'elles croiroient que nous

les

rrions : & en cet état-là nous causâmes  
heures. — 1642

aura peut-être de la peine à croire qu'a-  
grand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais  
dans le lit : cependant il n'est rien de  
table. Je baisois quelquefois la Comtesse  
t la gouvernante qui ne faisoit pas semblant  
oir, parce que je la baisois aussi elle-mê-  
tant il est vrai qu'il n'y a qu'à intéresser les  
pour leur faire oublier leur devoir.) Enfin  
s fallut quitter : l'émotion où la Comtesse  
issa, m'empêcha de dormir toute la nuit,  
ne pense pas qu'elle eût de son côté plus  
os que moi.

uvoir qui étoit depuis deux jours allé voir  
ses amis dans le voisinage, vint le lende-  
de cette aventure : nous la lui contâmes,  
trouva plaisante, mais enfin les jours se  
ent, & nous ne venions point à cette con-  
on, sans laquelle tout le reste n'est rien.  
omtesse aussi pressée que moi me conseil-  
prier Beauvoir de conter des douceurs à  
uvernante, me disant que cela l'humanise-  
& que quand nous les verrions bien em-  
iez dans une conversation, nous pourrions  
re ce tems-là à l'entrée de la nuit pour  
t de la sale dans la galerie. Cela se fit com-  
ous l'avions projeté, mais nôtre Argus  
it pas encore si occupé de son affaire qu'il  
ît garde à nous ; de sorte que ne pouvant  
suivre, il appella un Gentilhomme de la  
on qui étoit au bout de la sale, & lui dit :  
bas de nous venir chercher & de ne nous  
er plus : ce Noble y courut, & arriva un-  
ent trop tard pour l'intérêt de son Maître,  
pourtant trop tôt pour celui de la Com-  
tesse.

1640. — tessé. & pour le mien : nous nous fussions bien  
 passez de lui encore un quart d'heure. Il nous  
 fallut séparer, elle mourant de peur comme un  
 enfant qui craint le fouët, & moi pestant contre  
 ces sots de domestiques qui croient que tout est  
 perdu quand leurs Maîtres sont cocus. La  
 Comtesse rentra aussi-tôt dans la sale, & moi  
 j'allai passer mon chagrin une demi-heure dans  
 ma chambre ; & après m'être un-peu remis, je  
 revins joindre la compagnie : je trouvai la gou-  
 vernante dans un silence à faire peur, & qui ne  
 le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit  
 indirectement à la Comtesse & à moi. La pau-  
 vre petite trembloit, & je ne pouvois la rassu-  
 rer quoique je fisse ; je lui disois qu'elle ne de-  
 voit pas laisser prendre cet empire-là sur elle ;  
 & qu'elle faisoit croire qu'elle étoit coupable  
 par les choses qu'elle enduroit : elle n'en devint  
 pas plus hardie pour lors, & son heure d'effron-  
 terie n'étoit pas encore venuë. Vous souvenez-  
 vous, Madame, lui disois-je, que quand vous  
 étiez toutes deux sur mon lit, vous & votre  
 garde, elle souffroit que je vous baisasse, par-  
 ce que je la baisois aussi : je croi qu'elle n'est  
 maintenant en colere que par la difference qu'elle  
 croit que je viens de mettre entre vous deux.  
 J'ai envie de lui proposer de venir dans la gale-  
 rie ; je vous aime assez, Madame, pour faire  
 cet effort-là pour vous ; après cela nous aurions  
 paix avec elle. La Comtesse me répondoit en  
 souriant qu'elle n'en doutoit pas, mais son cha-  
 grin la reprenoit aussi-tôt. Enfin à force de la  
 voir craindre, je craignis aussi ; je crâs qu'elle  
 voyoit des choses dans son domestique que je ne  
 voyois pas, & ce qui aida fort encore à me le  
 faire croire, fut la mine que nous faisoient tous  
 les

s gens de la maison : ils ne nous approchoient —  
us , ils chuchettoient toujours ensemble : 1640.  
and pour ne pas témoigner Beauvoir & moi  
ne nous crûssions que tous leurs embarras  
ous regardassent , nous leurs voulions parler à  
ôtre ordinaire , ils ne faisoient pas semblant de  
ous entendre. Pendant qu'ils faisoient leurs  
ônférences , nous tinmes tous trois un petit  
onseil de nôtre côté. Ces gens-ci , dit Beau-  
oir , nous veulent assassiner , ou nous veulent  
aire peur pour nous faire partir. Pour l'assassi-  
iat , il n'y a pas d'apparence , ce seroit faire du  
ruit que leur Maître peut-être ne voudroit  
as faire lui-même ; mais quoi qu'il en soit , je  
uis d'avis que nous délogions demain. Qu'en  
lites-vous , Madame ? dit-il à la Comtesse.  
Mon Dieu , lui répondit-elle , je suis bien em-  
arassée , car j'ai grand' peur pour vous & pour  
moi ; & cependant je voudrois bien que vous ne  
vous en allassiez pas ; je suis de vôtre avis , ajoû-  
a-t-elle , je ne croi pas qu'on veuille rien en-  
reprendre sur vous maintenant , mais je crains  
le retour de mon mari pendant que vous êtes  
ici. Et moi , Madame , lui dis-je , je ne le crains  
pas , de la maniere dont je l'ai ouï dépeindre ;  
il est vieux ; ses grands feux sont passez , & il a  
de la prudence qui l'obligeroit de rompre sans  
éclat nôtre commerce. Pour vos gens , ce n'est  
pas la même chose , assurément ils ont un ma-  
lin vouloir contre nous ; je demeure d'accord  
avec M. de Beauvoir que le bon sens ne vou-  
droit pas qu'ils nous assassinaient , mais je les  
tiens assez sots pour le faire ; & c'est pourquoy ,  
mon cousin , die-je à Beauvoir , il faut que nous  
couchions ensemble cette nuit , & que nous ve-  
nions demain dire adieu à Madame quand elle  
sera.

1640. — sera éveillée. Beauvoir ayant approuvé ma proposition, nous passâmes le reste de la soirée la Comtesse & moi à nous promettre de nous aimer toute notre vie : nous prîmes des mesures pour nous écrire, & le lendemain nous nous séparâmes, veritablement avec moins de douleur que n'en meritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de reflexions : elle est vive, pleine de feu, emportée & point tendre, tout attachement lui est contrainte ; & l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie, lui paroît un joug insupportable. La Comtesse en donna bien-tôt un exemple ; nous nous écrivîmes pendant six mois, après lesquels notre commerce finit par elle : il faut dire la verité, je ne la fatiguai pas de mes reproches, j'eus beaucoup de complaisance pour son changement, & une resignation entiere à ses volontez.

Quatre ans après la Comtesse vint à Paris, Chavagnac le Bosquet un de mes amis qui logeoit dans son logis, m'avertit de son arrivée, & la curiosité plutôt qu'aucun reste d'amour me fit souhaiter de la revoir. Je ne sentoie plus rien dans le cœur pour elle, le tems avoit achevé l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me presenter à elle : ce n'est pas que je doutasse qu'elle me reconnût, mais je voulois faire le discret ; veritablement elle poussa la discretion aux extrémitez : car lorsque le Bosquet lui dit dans le tems que je m'approchois pour la saluer : C'est M. le Comte de Buffy, Madame, elle lui demanda en me regardant, quel Buffy, d'un air qui me fit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux, & me persuader aussi bien qu'à

u'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. C'est —  
 buffy Rabutin, Madame, lui répondit-il bon- 1640.  
 ement : mais moi qui ne pus souffrir son es-  
 ronterie : Non, non, Madame, lui dis-je, il  
 te moque, c'est Buffy Moulins. Elle rougit, &  
 ne fit excuse de ne m'avoir pas reconnu, sur  
 ce qu'on changeoit fort en quatre ans. Cela est  
 vrai, Madame, lui dis-je en riant : il y en a mé-  
 me qui ne sont que six mois à n'être plus recon-  
 noissables. Elle m'entendit bien, & de peur que  
 je ne pouffasse plus loin la picotterie, & que je  
 l'appriſſe son inconstance à Chavagnac, elle  
 changea de discours.

J'avois fait une demi-confiance à Chava-  
 gnac : je lui avois dit que j'avois vû la Comtesse  
 de Moulins deux ou trois fois, que j'en fusse  
 devenu fort amoureux si je l'eusse vû davantage,  
 & que je prétendois m'y embarquer alors tout-  
 à-fait. Mon dessein étoit de le faire mon confi-  
 dent, pour les commoditez qu'il me pouvoit  
 donner de la voir, & de peur même qu'il ne de-  
 vînt mon rival : car encore que ce ne soit pas  
 toujours un coup sûr, néanmoins l'honneur,  
 ou du moins la honte de paroître infidelles à  
 leurs amis, retient souvent les gens qui ne sont  
 pas encore fort touchés. Je ne voulois pourtant  
 ni dire que les menuës faveurs & me réserver le  
 secret des dernières.

Le lendemain Chavagnac me presenta au ma-  
 ri, auquel il avoit déjà dit qu'il vouloit don-  
 ner ma connoissance, que j'étois le meilleur  
 garçon du monde, & le meilleur de ses amis ;  
 & cela afin qu'il ne cherchât point d'autres rai-  
 sons quand il nous verroit toujours ensemble ;  
 & couchois même avec lui, parce que c'étoit la  
 nuit que je pouvois entretenir la Comtesse. Son  
 mari



1640. mari se mettoit au lit au sortir de table, & aussitôt elle montoit dans la chambre de ses filles, où Chavagnac & moi descendions, & nous y passions une partie de la nuit. Mais pour dire les choses avec ordre,

La premiere visite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu, après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de son amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, sans jugement & sans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie. Elle disoit vrai, car en ce tems-là elle n'avoit eu qu'une galanterie, & depuis elle en avoit eu vingt.

Enfin après qu'elle m'eut fait tous ces discours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandise, & moi tous ceux que font les hommes pour persuader leur amour; nous convinmes l'un & l'autre que nous nous étions toujours aimés, en quoi nous mentionnâmes tous deux, & nous nous promîmes de nous aimer toujours, en quoi nous nous manquâmes aussi bien-tôt de parole. Après cela nous réglâmes nos rendez-vous tête-à-tête.

Mes plaisirs durèrent trois jours sans aucun trouble: mais comme cette petite rose avoit autant d'épines que rose du monde, je ne passai pas le quatrième sans les sentir. Je rencontrai en visite auprès de la Comtesse un certain Cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire: cela joint à la reputation de doucereux banal, qu'avoit cet amant, me fit remarquer mille choses qui supposoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le soir même à la Comtesse, mais elle me traita de visionnaire,

de la pouvoir soupçonner d'aimer cet —  
 là. Faites-moi justice, me dit-elle, 1643.  
 je serois capable de souffrir en même  
 temps avec vous, me croyez-  
 vous aveuglée pour en souffrir un fait com-  
 muni-là. Je trouvai tant de bon sens en ses  
 paroles (car en effet le galand étoit fort laid &  
 ridicule) que comme l'on croit aisément  
 à desirer, je fus tout-à-fait desabusé: et  
 même alors soin de redoubler pour moi-  
 même, en me disant que l'injustice que je  
 me vouloit faire, auroit mérité qu'elle en  
 eût du ressentiment si son amour n'avoit été  
 vain que sa raison. Je lui demandai pardon  
 de ma brutalité, & d'avoir pu douter un mo-  
 ment d'une fidélité comme la sienne. Enfin la  
 paix fit, c'est-à-dire la trêve; car deux jours  
 après je vis mon rival au Cours; & ma ma-  
 îtresse au fond de son carrosse, elle se cachoit le  
 visage qu'elle pouvoit, mais elle ne songeoit pas  
 à cacher une de ses Demoiselles qui étoit à  
 côté d'elle.

Il ne faut pas demander si je fis bien l'enra-  
 voir; car on fait ce qui se doit faire en  
 pareille rencontre. La jalousie ne me tourmen-  
 ta point tant que la honte des excuses que je lui  
 fis de n'avoir été jaloux: après m'avoir  
 attendu quelque tems qu'elle eût été au Cours avec  
 mon rival, enfin elle me l'avoüa voyant que je  
 ne pouvois pas; mais elle me dit que ce n'é-  
 toient pas de vaines conséquences qu'elle l'aimât, qu'au-  
 trement c'étoit une marque infallible qu'il n'y  
 avoit rien entre eux, & qu'on traitoit ainsi les  
 gens sans conséquence. J'avoué que bien que  
 c'est l'homme du monde le plus éloigné des  
 retemens qui obligent de frapper une fem-  
 me,

me, je fus sur le point de souffleter la Com-  
 1640. tesse: cependant je m'en empêchai, & songeant  
 que c'étoit être fou que d'aimer de bonne foi &  
 de prétendre être aimé de même d'une femme  
 faite comme elle, je pris mon parti en un mo-  
 ment: Eh bien, Madame, lui dis-je, puisque  
 c'est une marque infallible qu'il n'y a point  
 d'amour entre les gens quand ils vont au Cours  
 dans le même carosse, j'y veux aller avec vous:  
 aussi bien, m'a-t-on dit que le bruit étoit grand  
 de nôtre intelligence; & comme j'ai beaucoup  
 de soin de vôtre reputation, je veux defabufer  
 le monde, mais je veux être à la belle portie-  
 re avec vous. La Comtesse qui n'étoit pas fort  
 délicate sur la bonne renommée, & qui après  
 avoir apprehendé un grand fracas de ma part,  
 étoit ravie de se tirer d'affaire à ce prix-là, me  
 dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le len-  
 demain nous allâmes au Cours de la maniere  
 que je lui avois proposé. Le premier homme  
 que nous trouvâmes devant les Tuileries, ce  
 fut mon rival: il pâlit en nous voyant ensem-  
 ble, & je ne doute pas que comme il prenoit  
 les matieres plus à cœur que moi, il ne fût  
 bien plus fâché que je n'avois été. D'aussi loin  
 que je l'apperçûs, je me mis à parler à l'oreille  
 de la Comtesse, non pas que j'eusse rien à lui  
 dire, mais pour désesperer le spectateur intéressé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cher-  
 ché à faire enrager mon rival, sans qu'il en eût  
 rien coûté à ma maîtresse, mais comme je n'a-  
 vois pas d'amour pour elle, je n'avois point  
 aussi de ménagement, & je ne voulois avec elle  
 qu'un commerce des sens où le cœur n'eût au-  
 cune part, qui est tout ce qu'on peut deman-  
 der d'une jolie coquette.

Je

Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être  
 ompé de ma maîtresse, je l'eusse découvert 1640  
 tant que d'être au point de ne m'en point dé-  
 re: car autrement j'aurois toujours été dans  
 s incertitudes qui font tant de peine aux a-  
 ants trop engagez, & qui les empêchent de  
 rendre une bonne résolution comme je pris en  
 ette affaire. Je passai encore trois semaines a-  
 ec elle assez tranquillement, sans peine & sans  
 lairs, sans amour & sans jalousie, après les-  
 uelles il fallut m'en aller à l'armée. Ce fut  
 lors que je m'apperçûs de l'avantage que j'a-  
 ois d'être desabusé. J'aurois été inconsolable  
 i j'avois été amoureux: j'ai passé depuis par  
 es desespoirs, & je sai ce qu'il en coûte, mais  
 eureusement pour moi je n'avois rien de ten-  
 re dans le cœur, & il n'étoit rempli dans ce  
 ems-là que du soin de mon équipage. Je pris  
 lonc congé de ma maîtresse avec la prudence  
 l'un Caton, & j'eus le plaisir de lui voir jeter  
 les larmes pour moi, qui me trouvèrent insen-  
 ible. Il est vrai que comme elle étoit femme  
 le courage, elle m'en témoigna bien-tôt son  
 essentiment: car je lui écrivis une Lettre à quoi  
 elle ne fit point de réponse, & je n'entendis  
 plus parler d'elle, que quatre ans après, qu'é-  
 ant allé voir un de mes amis à la campagne,  
 e fûs qu'elle étoit dans son voisinage: il l'a-  
 voit vuë deux ou trois fois, & il commençoit  
 l'en devenir amoureux, mais il la craignoit  
 comme une Vestale; ce n'est pas qu'il ne lût  
 sa vie, c'est qu'il étoit timide avec les Dames.  
 Je lui proposai de l'aller voir, & je lui promis  
 l'avancer plus ses affaires par les choses que je  
 ferois à cette Dame devant lui, qu'il ne feroit  
 sans moi en trois mois avec sa conduite respec-  
 tueu-

1640. tueuse; il m'en conjura, & nous allâmes voir la Comtesse. Je la trouvai plus belle & moins aimable que jamais, car elle étoit dans des emportemens qui sont même ridicules aux hommes. Je commençai d'abord par envier la bonne fortune de mon ami d'avoir une si belle voisine; je dis que j'en profiterois mieux que lui, parce qu'il lui falloit faire son noviciat, qui à mon avis seroit long, & que pour moi ma profession étoit faite. La Comtesse se mit à rire & ne se défit point de mon effronterie, il n'y eut de honteux que le nouvel amant. Au reste, Madame, lui dis-je, je sai qu'il est amoureux de vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit, mais je vous en assure, & je vous déclare que bien loin d'en être jaloux, le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, c'est de le bien traiter; c'est un autre moi-même, Madame, je vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra de vous comme si je les recevois. Il est plaisant (dit en riant la Comtesse) on diroit à l'ouïr parler que je l'ai aimé. Dites, Madame, lui répondis-je, qu'on diroit à m'ouïr parler que vous m'avez fait des faveurs: car pour aimé, on ne le dira jamais; on fait trop que vous n'êtes pas femme à donner si legerement vôtre cœur.

Pendant cette conversation le pauvre amant n'osoit rien dire, quelque occasion que je lui donnasse de parler. Enfin après avoir encore badiné quelque tems la Comtesse & moi, nous nous quittâmes, & j'appris au bout de six mois qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par son exemple.

Mais cette histoire m'a emporté trop loin. Il est vrai que je n'en ai pas voulu faire à deux fois, & il m'a semblé plus à propos d'interrompre

s Memoires, que le recit d'une petite a-  
: amoureuse. ANN.

revenir à mon sujet, arrivant à Moulins, 1641.  
: unai deux Lettres de cachet; l'une qui  
: venuë par la poste il y avoit quinze jours,  
: re par un valet-de-pied du Roi qui m'at-  
pour me la donner lui-même. La pre-  
: étoit celle-ci.

### LETTRE DE CACHET

*adressée à M. de Bussy.*

[ On sieur de Bussy Rabutin, Ayant reçu  
une infinité de plaintes des defordres  
les soldats de votre Regiment ont commis  
mettent à la campagne & dans la garni-  
de Moulins, & de la prétention en la-  
le font les Officiers de votre dit Regiment,  
onnoître seuls des crimes & delits de leurs  
ats; j'ai fait expedier une Ordonnance  
: déclarer que selon le pouvoir des Inten-  
: de la Justice, des Juges Presidiaux & des  
: rôts: J'entends, que chacun d'eux prenne  
noissance desdits crimes & en fasse punir  
nplairement les coupables suivant la ri-  
r des Ordonnances: vous laissant & à  
lits Officiers votre jurisdiction ordinaire  
r les crimes de soldats à soldats & autres  
regarderont la milice & faction de guerre.  
quoy j'ai bien voulu vous donner avis, afin  
vous & vosdits Officiers vous vous con-  
niez sans aucune difficulté à ce qui est en  
de mon intention; voulant bien vous dire  
si après cela il s'y rencontroit quelque obs-  
e, je rendrai responsables ceux qui com-  
ident votre corps, de tous les defordres  
re I. D que

## MEMOIRES DU COMTE

1641. „ que les soldats pourroient commettre à l'ave-  
„ nir. C'est ce que je vous dirai par cette Lettre,  
„ priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Buffy  
„ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Morfan,  
„ le 19. Decembre 1640. Signé LOUIS.

*Et plus bas, SUBLET.*

Voici la Lettre de cachet que m'apporta le  
valet-de-pied du Roi.

### AUTRE LETTRE DE CACHET

*adressée à M. de Buffy.*

„ **M**onsieur de Buffy Rabutin, Desirant être  
„ informé par votre bouche de l'état de la  
„ garnison de Moulins, & de plusieurs plaintes  
„ que l'on m'a faites, tant du faux-saunage que  
„ les soldats de votre Regiment exercent à for-  
„ ce ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu  
„ des Chefs) que des vols sur les grands chemins  
„ & autres infinis desordres & contraventions à  
„ mes reglemens, qu'ils commettent chaque  
„ jour, sans que l'on en puisse faire aucune jus-  
„ tice, - à cause de la connivence des Officiers  
„ & de l'appui qu'ils donnent manifestement aux  
„ coupables : Je vous fais cette Lettre, pour  
„ vous dire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçüe  
„ vous ayez à me venir trouver, & que cependant  
„ vous donniez tel ordre pour empêcher la con-  
„ tinuation de ces déreglemens, qu'ils ne puis-  
„ sent arriver en votre absence, voulant bien  
„ vous dire qu'à faute de ce, vous & les Officiers  
„ de votre Regiment m'en ferez responsables :  
„ & remettant à vous faire entendre plus parti-  
„ culierement mes volontez lorsque vous serez  
„ près de moi, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon-  
„ sieur

„ fleur de Bussy, en la sainte garde. Ecrit à Saint —  
 „ Germain en Laye, le 2. jour de Janvier 1641. 1641.  
 „ Signé LOUIS.

*Et plus bas, SUBLET.*

Le même Valet-de-pied qui me donna cette Lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait semblant d'y aller pour rendre une même Lettre au Marquis d'Effiat, lequel il n'avoit pas trouvé, à ce qu'il disoit; mais la verité est qu'on n'en vouloit qu'à moi, qui pourtant me sentant la conscience nette, pris la poste, & m'en vins à la Cour. Le lendemain que je fus arrivé j'allai trouver le Secretaire d'Etat Desnoyers, pour savoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit faites au Roi de mon Regiment. Il me répondit que mon Regiment ne donnoit jamais sujet de plaintes, & particulièrement lorsque j'y étois. Je ne viens pas l'excuser, Monsieur, lui dis-je, mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car je n'y étois pas. Il me dit qu'il ne savoit rien de tout cela, & qu'il falloit que je m'adressasse à Bouteiller, lors Surintendant des Finances. L'étant donc allé trouver, il me dit que les Adjudicataires Generaux des Gabelles avoient fait de grandes plaintes au Conseil contre le Regiment d'Effiat & contre le mien. Je lui répondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui avoient fait le mal, ou à ceux qui commandoient nos Regimens, & qui avoient souffert le desordre; que pour moi je n'avois été à Moulins que huit ou dix jours, pendant lesquels on ne m'avoit fait aucunes plaintes. Il me dit que quoi que je ne parusse pas coupable, je ne laissois pas d'être malheureux: cela me fit soupçonner quelque chose & resoudre de partir le jour d'après.



— Veritablement, Testu Chevalier du Guet me  
 1641. vint arrêter le lendemain matin & me mena à  
 la Bastille. Huit jours après Talon Avocat Ge-  
 neral & la Ferté de Ris Maître des Requêtes  
 me vinrent interroger ; mais trouvant par mes  
 réponses qu'il n'y avoit pas lieu de me condam-  
 ner à quoi que ce soit, je ne les revis plus &  
 on me laissa prisonnier.

Mon crime étoit un peché originel : Des-  
 noyers me faisoit pâtir de la haine qu'il avoit  
 contre mon pere. Cependant il eût bien mieux  
 valu pour moi que j'eusse été effectivement  
 coupable du desordre de mon Regiment, sans  
 la haine d'un Secretaire d'Etat en grand credit,  
 que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec  
 mon innocence.

Quinze jours après que je fus à la Bastille,  
 le Comte de Guiche m'envoya faire compli-  
 ment par Jumeaux Capitaine de son Regiment  
 de Cavalerie, & offrir son service auprès du  
 Cardinal de Richelieu dont il avoit épousé la  
 niece. Il est vrai, qu'ayant appris peu de tems  
 après que Desnoyers haïssoit mon pere, il tint  
 bride en main, & je n'ouïs plus parler de lui.

Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille,  
 quand mon pere ( qui avoit été jusques là in-  
 commodé d'une sciatique ) alla demander ma li-  
 berté au Cardinal ; il la lui promit de la meil-  
 leure grace du monde. Un mois après, cette  
 liberté n'étant point encore venuë, mon pere  
 retourna à Ruel pour faire souvenir le Cardinal  
 de sa promesse. Ce Ministre lui dit qu'il l'ai-  
 moit trop pour me sortir de prison ; que je me  
 perdrois si l'on le faisoit, & que je menaçois  
 de me vanger. Mon pere lui répondit que d'or-  
 dinaire personne ne m'excusoit moins que lui,  
 mais

u'il affuroit Son Eminence que je n'étois —  
 i, & ensuite se retira sans rien obtenir. 1641.  
 oit un ouvrage de Desnoyers, qui ap-  
 dant que l'on ne donnât de trop courtes  
 à sa vengeance, m'avoit rendu ces mé-  
 offices.

is semaines après ma mere alla supplier  
 dinal de m'accorder ma liberté, com-  
 avoit fait la faveur à mon pere de la lui  
 ttre.

st bon de remarquer en cette rencontre  
 ité absolue du Cardinal, qui avoit mis  
 ses sur un pied que dans la plupart des  
 on ne comptoit le Roi pour rien. Il avoit  
 gagné ou intimidé les gens qui étoient  
 de ce Prince, qu'on lui cachoit ce qu'il  
 t, & il n'a jamais sù un combat que la  
 Hodancourt perdit en Catalogne, parce  
 Cardinal le vouloit faire Maréchal de  
 e, comme il fit, & que la connoissance de  
 leur eût pû empêcher sa promotion.

s pour revenir à la demande que ma me-  
 fit de ma liberté. Quoi, Madame, lui  
 cela n'est pas encore fait? Non, Mon-  
 ir, lui répondit-elle, Votre Eminence l'au-  
 pris par les remerciemens très-humbles de  
 ls. Sur cela il commanda à un de ses Se-  
 es d'aller dire de sa part à Desnoyers qu'il  
 oyât une Lettre de cachet pour sortir de  
 ille. Guy de Rabutin mon frere, qui a-  
 é page du Cardinal, demeura à Ruel pour  
 er; & quinze jours s'étant passez sans le  
 ir faire, pendant lesquels la Cour alla à  
 ille, enfin il en parla un jour au Cardi-  
 Desnoyers étant dans la chambre. Qu'est-  
 nc, M. Desnoyers, lui dit ce Ministre

— d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce  
 1641. que j'ai ordonné là-dessus? Et comme Des-  
 noyers ne répondoit rien, Que cela soit fait au-  
 jourd'hui, ajoûta-t-il, & que je n'en entende  
 plus parler. Desnoyers sortit sans mot dire, &  
 alla faire expédier cette Lettre de cachet que mon  
 frere m'apporta.

### LETTRE DE CACHET

*adressée à M. du Tremblay.*

— Monsieur du Tremblay, Considérant que  
 » la prison du Sieur de Buffy Rabutin en  
 » mon Château de la Bastille depuis plusieurs  
 » mois, peut tenir lieu de quelque punition  
 » des desordres commis par son Regiment dans  
 » Moulins, & ayant reçu diverses assurances  
 » qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les  
 » empêcher, & de tenir son Regiment en bon  
 » état, & plus fort qu'il n'a fait par le passé ;  
 » J'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour  
 » vous dire que mon intention est, qu'après que  
 » ledit Sieur de Buffy aura satisfait l'Adjudica-  
 » taire Général de mes Gabelles sur le faux-sau-  
 » nage commis par les Officiers & soldats du-  
 » dit Regiment pendant leur logement à Mou-  
 » lins, & qu'il vous en sera apparu par le cer-  
 » tificat dudit Adjudicataire, & qu'en outre a-  
 » près que vous aurez reçu une promesse par é-  
 » crit signée du Sieur de Buffy Rabutin son pere  
 » & de lui, par laquelle ils s'obligeront tous  
 » deux à mettre ledit Regiment à douze cens  
 » hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui  
 » pendant le quartier d'hiver dernier : duquel le  
 » paiement a été entièrement fait audit Regi-  
 » ment ; vous ayez à mettre ledit Sieur de Buffy  
 » Ra-

„ Rabutin en liberté, moyennant ladite promesse  
 „ & ledit certificat de l'Adjudicataire de mes Ga- 1641.  
 „ belles: & la presente n'étant pour autre sujet, je  
 „ prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Trem-  
 „ blai, en sa sainte garde. Ecrit à Abbeville le 6.  
 „ Juin 1641. Signé, LOUIS.

*Et plus bas, SUBLET.*

*Et à la suscription de la Lettre, A Monsieur du Tremblay Gouverneur de mon Château de la Bastille.*

Il y a bien des choses en cette rencontre sur lesquelles on peut faire des observations.

Desnoyers avoit de l'esprit, & il n'y a jamais eu de Secrétaire d'Etat qui ait mieux fait parler le Roi son maître, que lui. Cependant sa passion l'aveugle si fort en cette conjoncture, que pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en disant que je ne tenois pas mon Regiment en bon état, ce qui étoit faux, & de quoi même alors il n'étoit pas question: il fait que le Roi rend compte au Gouverneur de la Bastille des motifs de ma prison & de ma liberté, & compose une espece de Manifeste aussi-bien raisonné, que pour une Déclaration de guerre. D'ailleurs le Cardinal qui n'eût pas manqué de dire à mon pere, à ma mere, ou à mon frere, à quelles conditions le Roi me faisoit sortir, ne leur en dit jamais aucune, & Desnoyers en impose de son chef, & en impose d'injustes & d'impossibles. Car premierement, pour celle de l'Adjudicataire General des Gabelles, qui demandoit au Conseil un dédommagement de deux cens mille écus de sa Ferme, quelle injustice de me vouloir rendre responsable des desordres qu'avoient faits en mon absence le Regiment d'Esbat & le mien? & quelle impossibilité

— à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner  
1641. deux cens mille écus?

Pour l'autre condition de donner une promesse de mon pere & de moi, de remettre mon Regiment à douze cens hommes, suivant le traité fait avec moi :

Il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car j'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison ; & quand j'aurois fait un traité, on m'avoit ôté, en m'arrétant, les moyens de tenir la main, que les Capitaines de mon Regiment eussent fait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite, que la seule haine de Desnoyers lui avoit fait mettre à l'insu du Cardinal ces conditions dans cette Lettre.

Aussi-tôt que mon frere me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris ; & l'ayant trouvée si injuste, je l'envoyai à mon pere, lequel n'étant point en état de faire un voyage, résolut que ma mere iroit s'en plaindre au Cardinal. Etant donc partie de Paris, & arrivée en quatre jours à Abbeville, elle alla loger chez Launai son parent qui en étoit Gouverneur : elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au Cardinal, & la maniere. Le bon homme Launai qui raisonnoit en cette rencontre avec un plus grand sang froid que mon pere ni ma mere, la pria de le laisser faire, & l'assura qu'il obtiendrait une autre Lettre de cachet sans fâcher Desnoyers. Il l'alla donc trouver, & lui dit que Madame de Buffy sa cousine venoit d'arriver chez lui, pour demander à Monsieur le Cardinal la liberté de son fils sans condition, comme Son Eminence la lui avoit promise ; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de  
l'obte-

l'obtenir d'ailleurs. Desnoyers lui témoigna lui en savoir bon gré, & lui fit expédier sur l'heure une Lettre de cachet pour me fortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon Regiment. 1641-

Trois semaines avant que je sortisse, un Gentilhomme du Prince Thomas de Savoye prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de faire entrer un coffre dans ma chambre dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois, & seroit emporté avec mon équipage; j'y consentis sans faire de reflexion aux conséquences: & comme ce coffre fut apporté, ce Gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, & essayer s'il y pourroit respirer quelque tems à l'aise par les petits trous qu'on avoit faits, & qui étoient cachés dans le poil de la couverture; il ferma la porte en dedans, & pendant qu'il étoit dans le coffre le couvercle abbatu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout-à-fait: si bien que ce pauvre homme au desespoir croyant étouffer, fit de si grands efforts qu'il rompit la serrure, & me vint dire cela sur les terrasses où je me promenois. Lors que je fus prêt à sortir, je dis à mon valet de chambre en présence de ce Gentilhomme, ce que je voulois qu'il fit du coffre que j'avois fait apporter depuis peu, il me le promit: il est vrai que lors que je fus parti, il dit au Gentilhomme Savoyard qu'il ne se feroit pas pendre pour lui & le laissa quasi désespéré.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641. où je fus cinq mois par la seule haine d'un Ministre, qui en affectant le personnage de devot, & même faisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais.

— Il est vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite, 1641. car quelques années après il fut disgracié, & il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni résignation aux volontez de Dieu, ni courage : le seul fils qu'il avoit, a mené une vie obscure avec une espece d'imbecillité sans se marier.

Pendant ma prison, mon Regiment ayant eu ordre de servir dans l'armée que commandoit le Maréchal de Châtillon, fut defeat à la bataille de Sedan.

Suivant donc la condition de ma liberté j'allai à mon Regiment qui étoit aux environs de Mesieres dans le débris de l'armée du Maréchal de Châtillon que le Cardinal venoit de récompenser (quoi qu'il eût perdu la bataille) du Regiment de Piedmont pour son fils d'Andelot depuis Comte de Colligni, & après Duc de Châtillon; & cette récompense fut faite au Maréchal, parce que le Comte de Soissons Louis de Bourbon, ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, avoit été tué commandant l'armée ennemie.

Ensuite le Maréchal étant tombé malade, se retira, & l'on donna son armée à commander à de Maillé Maréchal de Brezé, beaufrere du Cardinal. Le Maréchal ayant pris la ville de Lens y mit mon Regiment, celui de la Trinouille, & encore un autre du nom duquel il ne me souvient pas, & donna le Gouvernement à un Capitaine d'Infanterie de la Garnison d'Arras, du Regiment de Saint Preuil. Cet ordre étoit injuste, (n'y ayant que les gens pourvus du Roi qui puissent commander dans les places, comme Gouverneurs, à de plus grands Officiers qu'eux.) Je pris les Commandans des

deux

deux autres Regimens , je m'en allai supplier le Maréchal de Brezé , d'avoir égard au titre de Mestre de Camp que j'avois , & de ne me pas obliger d'obéir à un homme que le dernier Capitaine de mon Regiment devoit commander partout. Le Maréchal qui étoit bizarre naturellement , & de plus insolent de sa faveur , crut qu'il y alloit de son honneur de ne pouvoir pas faire impunément une injustice , ou qu'il y avoit de la foiblesse de s'en repentir. Il me dit donc avec un air d'autorité , qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnez , que nous étions bien difficiles , & que quoi qu'on fit , on ne nous contenteroit pas. Je me retirai sans repliquer , ne me voulant pas commettre avec un homme emporté , qui avoit le pouvoir & la force à la main.

Le lendemain de la prise de Lens , l'armée passa outre , & s'en alla du côté de Lille. Le soir le Gouverneur de Lens , honteux d'avoir à me commander , m'envoya civilement demander l'ordre : je le donnai sans me faire presser , & le lendemain je m'en allai à Arras auprès de Saint Preuil qui étoit ami de mon pere. Il me logea chez lui , me fit l'honneur qu'il put me faire , & pendant que je fus avec lui il me conta sa vie qui me parut fort extraordinaire.

Pendant la marche de l'armée mes amis firent entendre raison sur mon sujet au Maréchal de Brezé : desorte que l'ayant disposé à me retirer de Lens , il m'envoya à son retour (qui fut huit jours après ) Monfou Capitaine de les Gardes me dire de l'aller trouver. Monfou ne m'ayant pas trouvé , & lui ayant rapporté que j'étois parti de Lens le lendemain du jour qu'il m'y avoit laissé , le Maréchal s'emporta & menaça



de m'interdire. Enfin le Pleffis Bélievre Lieutenant de Roi d'Arras, & Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie du Maréchal, fit ma  
 1641. Siége de paix avec lui, & je le suivis au siége de Bapaume, où deux jours après qu'il fut formé il fit venir mon Regiment.

Siége de  
Bapaume.

Cette place étoit de sept bastions bien revêtus, avec un grand fossé sec, & une bonne contrescarpe: mais ce qui en rendoit l'entreprise fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieuës à la ronde. Il falloit de nécessité pour y réussir prendre la conjoncture que les ennemis fussent occupez ailleurs, & ne fussent pas en état de se venir poster devant nos lignes; & ce fut ce tems-là que prirent les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraye; les ennemis étant alors embarquez à la reprise d'Aire. Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, & se rendit à ma garde le 18. de Septembre 1641. On en donna le Gouvernement à Davergne Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, & le Maréchal de Brezé ayant été rappelé à la Cour pour être envoyé en Catalogne, le Maréchal de la Meilleraye fit marcher l'armée devers Arras. Saint Preuil, qui en étoit Gouverneur, étant allé rendre ses devoirs à ce Maréchal à demi-lieuë de sa place: celui-ci le prit d'abord par son baudrier, & lui demanda son épée de la part du Roi. Saint Preuil la lui donna, en lui disant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le service de Sa Majesté. Il est vrai, reprit le Maréchal, témoin la belle action que vous venez de faire. Je ne vois pas, repliqua Saint Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon serviteur du Roi, & sur cela le Capitaine des gardes du Maréchal se saisit de lui; & le fit sortir de la cham-

e. Le lendemain il fut conduit avec  
 escorte dans la Citadelle d'Amiens, où 1641.  
 accès lui ayant été fait, il fut condamné Saint  
 la tête coupée pour quelques violences, Preuil  
 ques prétendues concussions. Mais en arrêté  
 r la haine du Maréchal de la Meilleraye prison-  
 desnoyers ennemis implacables. nier, &  
 plupart des Historiens sont pensionnaires condamné à  
 leur; ils n'écrivent que sur les Memoi- mort.  
 on leur donne: desorte qu'il ne faut pas  
 er si les malheureux paroissent toujours  
 les. Cependant il se rencontre quelques  
 s gens desinterezzés & amis de la verité,  
 pouvant pas faire une meilleure fortune  
 érabiles, leur font au moins une meil-  
 réputation, & qui leur sauvent l'honneur  
 l'injustice de leur siecle. Je pretens au-  
 lui rendre ce bon office à Saint Preuil,  
 e suis pas en peine d'être crû: car outre  
 suis connu pour un-homme sincere, c'est  
 ai vû presque toutes les choses que j'en  
 re.

Jussae d'Ambleville Sieur de Saint Preuil Histoire-  
 run, & avoit la tête naturellement frisée, de Saint  
 ge assez agréable; mais sur tout la mine Preuil &  
 & fiere autant que le courage. Dans les le sujet  
 encemens de sa vie il avoit été fort ga- de sa  
 & entre autres passions il en avoit eu une mort.  
 pour Madame . . . . . une des plus be-  
 nnes de son tems; mais malheureuse-  
 pour lui il n'avoit pas été sans rival au-  
 elle.

la Porte Sieur de la Meilleraye, depuis  
 chal de France, & alors Enseigne des Gar-  
 la Reine Mere Marie de Medicis, étoit  
 eux de Madame . . . . . aussi-bien que

1641. Saint Preuil : mais comme celui-ci en étoit mieux traité, il mettoit l'autre au defespoir, & il étoit bien aise de faire connoître que toutes les rigueurs de sa maîtresse étoient concertées avec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je croi qu'il n'est pas hors de propos d'écrire une aventure de Saint Preuil, qui fera bien connoître son caractère. Soit que le mari fût jaloux, soit pour quelqu'autre raison, la femme vint demeurer quelque tems à Bagnolet, & ce fut alors qu'on fit ce Vaudeville.

*Vous n'aurez plus à Bagnolet  
Ni balet, ni comedie,  
Pas seulement un poulet,  
Quelque chose qu'on vous die :  
Saint Preuil ce nouveau galant,  
Quand vous ne serez plus belle,  
Sera le plus infidelle  
De tous vos autres amants.*

Saint Preuil l'y alloit voir fort souvent. Un jour qu'il la pressbit plus qu'à l'ordinaire de lui accorder les dernieres faveurs, & qu'il n'en demeueroit pas même aux paroles, elle le traita d'insolent, & lui commanda de ne se jamais presenter devant elle. Il sortit de sa chambre : veritablement une heure après la Dame s'étant allé promener comme elle avoit accoustumé, se long d'un de ces beaux Canaux de Bagnolet, Saint Preuil fort tout nu de derriere une palissade, & se montrant à sa maîtresse en cet état : Ce sera pour la dernière fois, Madame : Adieu, lui cria-t-il ; & là-dessus il se jetta dans le Canal la tête la premiere. La Dame effrayée, de cette

vision se mit à crier aussi, & à fuir du côté du logis, où elle tomba évanouie. Si-tôt qu'elle put parler, elle commanda qu'on allât voir ce qu'étoit devenu Saint Preuil, lequel n'avoit pas été long-tems dans le Canal, & s'étant rhabillé promptement avoit regagné Paris, où il se tint caché quelques jours. Cependant le bruit de sa mort s'étant répandu, Madame de . . . . . fut vivement touchée de la resolution extrême qu'il avoit prise : cela lui parut une marque extraordinaire d'amour, & lui ayant peut-être trouvé des graces dans sa nudité, qu'elle ne lui avoit pas remarquées avec ses habits, elle se repentit de sa cruauté, & témoigna publiquement le regret qu'elle avoit de sa perte. Saint Preuil en étant averti, ressuscita bien-tôt, & ne perdit pas une si favorable conjoncture.

Mais pour revenir à de plus sérieux endroits de sa vie ; lors que la Meilleraye & lui avoient cessé d'être rivaux, ils n'avoient pas cessé d'être ennemis. Ils s'étoient toujours depuis morgué, & tant qu'ils avoient été égaux en fortune, Saint Preuil qui avoit fait plus de bruit dans le monde que la Meilleraye, avoit par là augmenté la haine & l'envie de son ennemi contre lui. Enfin le Cardinal de Richelieu étant devenu premier Ministre, fit avoir des emplois à la Meilleraye son cousin qui le firent Maréchal de France. Saint Preuil de son côté s'étoit fort avancé par son seul merite : il avoit été fait Capitaine au Regiment des Gardes, & ç'avoit été lui qui avoit pris le Duc de Montmorenci au combat de Castelnaudari, ce qui lui avoit donné l'amitié du Cardinal. Depuis s'étant battu contre Fleffelles, & l'ayant tué, il s'étoit sauvé hors du Royaume, craignant la rigueur des

1641 Edits qui venoient d'être faits contre les duels, & il avoit demeuré à Bruxelles jufqu'à ce que les ennemis ayant affiégué Corbie en 1636. il s'étoit jetté dedans, en paffant la Somme à la nage; en avoit retardé la prife par fa vigueur, & l'auroit bien retardée davantage fi on l'avoit voulu croire.

Le Cardinal prit ce tems-là pour le faire revenir, & fit tant valoir cette action, que le Roi paffa fon duel pour une rencontre. En fuite fes fervices lui firent avoir le Gouvernement de Dourlans, & puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne fortoient plus de leurs places à dix & douze lieuës à la ronde de lui, qu'avec des précautions extraordinaires, & avec tout cela encore étoient-ils fouvent battus: ils ne l'appelloient que *la Tête de fer*.

Jufques-là, le Maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du Cardinal pour le perdre; mais enfin fon heurre étant venuë, fa mauvaife fortune le fit emporter jufqu'à battre un parent de Desnoyers, nommé d'Aubrai, qui étoit dans fa place Commis pour les vivres. Peu de tems après, Bapaume étant pris, & la garnifon des ennemis escortée feulemeut par un Trompette du Maréchal de la Meilleraye, contre l'ufage qui veut qu'on commette à cela un corps de Cavalerie; Saint Preuil qui étoit fans cefle en campagne pour le fervice du Roi, rencontra cette garnifon, la chargea & la deffit avant qu'il eût vu le Trompette. Le Maréchal croyant avoir alors un fujet infaillible de le perdre, envoya les plaintes des ennemis au Cardinal, lui mande que c'eft pour le ruiner d'honneur & de reputation, que  
Saint

Saint Preuil a fait cette action-là ; exagere là-dessus ses violences & ses concussions : & tout cela étant soutenu par Desnoyers , qui se souvenoit de l'outrage fait à son cousin d'Aubrai , le Cardinal donna les mains à la perte de Saint Preuil : & peut-être en s'imposant la necessité d'abandonner un de ses bons amis , se flatta-t-il de la réputation qu'il croyoit avoir par là , de preferer la justice à ses propres inclinations.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint Preuil.

Le Maréchal de la Meilleraye ayant fait reconnoître de la part du Roi , la Tour Gouverneur dans Arras , & donné le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche , quitta l'armée qu'il laissa entre les mains de ce nouveau Maréchal. Le reste de la Campagne se passa à fortifier la Bassée , où les ordres du quartier d'hiver étant arrivez , mon Regiment fut reformé à quatre compagnies & mis dans Lens.

Pour moi qui me trouvois fort rebuté de la Fortune , je m'en revins à la Cour , résolu de quitter le service : & en attendant quelque occasion favorable d'y rentrer , je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le haïssois naturellement , parce que-j'étois ennémi de toute contrainte. Mon pere eût assez souhaité de me voir établi , mais il eût voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entétoient d'un beau garçon , & qu'on m'eût pris avec mes droits sans lui demander autre chose. Il me harlois incessamment de la fortune de Chabot , qui par sa bonne mine & pour sa belle danse voit épousé la Duchesse de Rohan ; & je voyois bien qu'il se prenoit un peu à moi , de ce qu'é-

tant :

tant assez bien fait, quelque Infante ne n  
 1641. pas encore venue enlever.

Pendant que je cherchois une femme trouvai une de mes parentes, jeune fille belle, mais qui n'avoit point de bien: elle plût d'abord; & croyant seulement m'a en attendant que j'eusse rencontré quelq parti, j'en devins amoureux. Dans les commencemens de ma passion je fus assez mo tre pour ne la vouloir point épouser, voulant pas ruiner pour l'amour d'elle, & l'amour m'eut mis en état de ne plus so mes interêts, je songeai aux tiens, & j' voulus pas rendre malheureuse en l'ép malgré mon pere, ni la ruiner pour l'an moi. Ainsi je ne la voulus jamais épouf n'eut pas les mêmes considérations pou car dans tous les tems elle me souhait son mari.

Mais pour dire les choses de suite, ce étoit auprès d'une de ses sœurs mariée: sinage fit notre connoissance, & le con notre amour. Je ne l'aimai pas long-ter en être aimé, & même elle ne fit point çons de me l'avouer de bonne heure joint à notre alliance empêcha qu'on n' lât. C'est un grand avantage pour cach amour, que d'être parent de la maîtres affiduitez d'un Cousin ne font pas si-tôt que celles d'un homme qui n'est point j & avant que le public ait découvert qu rent a quelque dessein, l'affaire est réglée amans ont pris des mesures ensemble j tromper.

Au reste je recevois de ma Cousine les faveurs imaginables à la réserve de

: la raison en est si extraordinaire, que —  
 ne la défois pas, on ne la devineroit ja 1642.

crainte d'être refusé, empêche presque  
 tous les jeunes gens de demander des fa-  
 veurs; pour moi je ne les demandois pas à ma  
 mère de peur qu'elle ne me les accordât; &  
 là j'admire la bizarrerie de mon amour  
 qui avoit autre but que soi-même: car je ne  
 vis ni débancher ma maîtresse ni l'épouser.  
 Tandis que me voyant un jour auprès d'elle dans  
 ces sentimens: vous êtes le maître, mon  
 père, me dit-elle, si vous le voulez absolu-  
 ment vous ne le voudrez pas, si vous me  
 voulez donner la plus grande marque d'amour  
 que vous puissiez me donner en votre vie.

Ma Cousine, lui répondis-je, je ne le  
 ferai plus; je serai aussi honnête que vous: &  
 qu'elle ne pût gâter le mérite de cette ac-  
 tion par aucune interprétation défavorable,  
 je fis voir au doigt & à l'œil, que rien ne  
 pouvoit me satisfaire que la seule envie  
 de faire plaisir.

Pendant mon père & ma mère qui furent  
 surpris de cette galanterie, en craignirent les  
 suites, & pour les interrompre ils voulurent me  
 marier. Après avoir examiné les meilleurs par-  
 tis de la Province, ils crurent ne pouvoir pas  
 mieux s'adresser qu'à Gabrielle de Toulangeon  
 fille d'Antoine de Toulangeon, Gouverneur  
 de Genol, & de Françoise de Rabutin, sœur  
 de mon père de Chantal.

Quand mon père prit ce dessein, il le dit  
 à ses amis, afin d'ôter par là toute espé-  
 rance à ma Cousine. Cela fit l'effet qu'il s'étoit  
 promis: la Demoiselle qui avoit paru jusques-  
 là



— là si passionnée prit bien-tôt son parti, & ser-  
 1641. solut à rompre tout commerce avec moi : ce  
 qui me surprit fort ; car encore bien que je sa-  
 che qu'on ne se pende pas d'ordinaire en ces  
 rencontres , il est pourtant naturel d'être d'a-  
 bord dans une grande douleur & d'avoir peine  
 à en revenir. Voilà comme je fus quinze jours  
 durant, au bout desquels la conversation d'un  
 de mes amis qui savoit l'état de mes affaires, &  
 qui lisoit avec moi le *Traité d'Ovide des Remedes*  
*d'amour*, commença de me consoler. Peu  
 de tems après mon pere m'ayant mené en Nor-  
 mandie, l'absence de six semaines acheva de me  
 guerir.

— Je m'en allai ensuite en Bourgogne pour  
 ANN. mon mariage : il traîna assez long-tems, & pen-  
 1642. dant que les gens d'affaires ajustoient les condi-  
 tions, me trouvant à Bussy, six mois après ma  
 rupture, je me promenois dans le Bourg, lors  
 que je vis un carosse qui venoit sur le chemin  
 de Paris, arrêté à deux cens pas de moi. C'é-  
 toit ma Cousine & sa Sœur qui alloient à Dijon  
 pour un procès qu'elles y avoient, & qui s'é-  
 toient arrêtées pour demander de mes nouvel-  
 les : elles m'apperçurent, & s'étant mises à  
 crier de joye toutes deux en me voyant, je les  
 reconnus & je m'en allai avec elles à Dijon.  
 Je ne pouvois assez m'étonner de l'état où je  
 me trouvois alors pour ma Cousine : je me  
 souvenois bien de l'avoir vuë autrefois, mais  
 à peine me souvenois-je de l'avoir aimée, & il  
 ne me restoit de tout notre commerce qu'une  
 grande familiarité. Comme je n'avois plus de  
 respect pour elle à cause que je n'avois plus d'a-  
 mour, je prenois d'autorité, & sans les deman-  
 der, ces faveurs qu'elle accordoit autrefois à  
 mes

nes prieres ; & si elle m'avoit laissé faire alors e ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois <sup>1642.</sup> autrefois ; mais elle n'avoit garde de se remettre à ma discretion, ne doutant pas que je n'en abusasse. Je demurai huit jours avec elle, après lesquels je m'en retournai à Bussy, craignant que Mademoiselle de Toulangeon ( qui n'avoit déjà donné quelques petites attaques sur cette galanterie ) ne trouvât mauvais qu'étant prêt à l'épouser, je parusse y avoir encore de l'attachement.

Quelque tems après je me mariaï. Ce fut à Alonne près d'Autun, le 28. d'Avril <sup>ANN.</sup> 1643. J'y demurai près d'un an sans entendre parler de <sup>1643.</sup> ma Cousine, après lequel je la trouvai à Paris mariée aussi bien que moi, & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes services passez ; je lui rendis donc quelques soins sans amour : comme je ne craignois rien, je hasardois tout, & les témerez étant d'ordinaire heureuses en ces matieres, je ne perdus pas mes peines. Depuis ce tems-là je n'ai point douté que la hardiesse en amour n'avancât fort les affaires : je sai bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé ; mais assurément pour être recompensé il faut entreprendre, & l'on voit plus d'effrontez réussir sans amour, que de respectueux avec la plus grande passion du monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans peine & sans desirs, je me souciai peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne nous attachions quelquefois à des personnes après en avoir eu des faveurs, que d'abord nous n'avions pas trop désirées, mais il faut que ce soient leurs manieres douces, agreables & tendres

— dres qui nous arrêtent; enfin un je ne fai quo  
 1643. qu'on ne peut exprimer & qui ne se sent que  
 par la pratique. A la verité ma Cousine avoit  
 tout le contraire de cela; plus on la connois-  
 soit, moins on avoit d'amour pour elle, &  
 son corps, son esprit & sa conduite lui fai-  
 soient perdre les amans que son visage lui avoit  
 attiréz.

— Je fus donc une espece de Provincial depuis  
 ANN. 1642. jusques en 1644. que Mauvilly Lieute-  
 1644. nant de la Compagnie de Chevaux-legers d'Or-  
 donnance de Henri de Bourbon Prince de Con-  
 dé, Gouverneur de Bourgogne, ayant été tué  
 aux attaques de Fribourg, faites le 3. d'Aoust  
 1644. par Louis de Bourbon Duc d'Enguien  
 pour lors, & depuis Prince de Condé: mor-  
 pere souhaita que je traitasse de cette Charge  
 Je convins du prix à douze mille écus avec le  
 bon homme Villeneuve, pere de Mauvilly.  
 auquel on avoit donné permission de retirer  
 cette somme que son fils en avoit donnée, &  
 ensuite le Prince de Condé m'en fit donner le  
 Brevet avec toutes les marques d'estime imagi-  
 nables.

Dans ce tems-là, le Commandeur de Bussy  
 Hugues de Rabutin mon oncle, devint par  
 droit d'ancienneté Grand Prieur de France, par  
 la mort du Grand Prieur de la Porte. Roger de  
 Lorraine Chevalier de Guise, qui se sentoit ap-  
 puyé de l'alliance & de la protection de Gaston  
 de France Duc d'Orleans, pour lors Lieute-  
 nant General de la Regence, avoit prétendu a-  
 vant la mort du Grand Prieur de la Porte, d'a-  
 voir cette dignité par l'autorité du Roi, & je  
 pense que si le Grand Prieur mon oncle eût un  
 peu tâté sur son affaire, la Cour lui eût fait cer-  
 ti

ne injustice; mais sans hesiter il prit possession —  
 la Grand Prieuré avec toutes les soumissions en 1644.  
 ce cas requis, & puis alla saluer en cette qua-  
 tité le Roi & la Reine Regente.

Aussi-tôt que j'eus appris sa promotion, je  
 partis de Bussy en poste & jel'allai trouver, ne  
 doutant pas que je ne fusse celui de sa maison  
 qui se pourroit le plus vrai-semblablement pre-  
 valoir de cette fortune qui étoit de plus de cent  
 mille livres de rente.

Ce bonheur fut bien-tôt après interrompu par  
 la mort de mon pere. Le Prince de Condé de-  
 manda pour moi à la Reine sa Charge de Lieu-  
 tenant de Roi en Nivernois, mais cette recom-  
 mandation faillit à me nuire, & l'on fut sur le  
 point de me la refuser, parce que j'étois Lieu-  
 tenant de ce Prince. Enfin on la lui accorda  
 pour moi, & j'en eus les provisions.

Le lendemain du jour que j'eus prêté ser-  
 ment entre les mains de la Reine Regente, ANN.  
 le Prince de Condé m'écrivit ce billet de sa 1645.  
 main.

„ M. le Comte de Bussy portera, s'il lui  
 „ plaist, & sans delai, sept mille cinq cens li-  
 „ vres au Sieur de Bartillac Tresorier de la  
 „ Reine, & en prendra un Certificat. J'ai eu  
 „ commandement de lui mander ceci. M. de  
 „ la Vrilliere l'a aussi de le lui dire. Fait à Pa-  
 „ ris ce 24. Mars 1645 HENRI DE BOUR-  
 „ BON.

Cet ordre me surprit fort, car jusqu'à ce jour  
 on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela,  
 & je croyois en être quitte pour les presens qu'on  
 a accoustumé de faire en ces rencontres, aux  
 gens par les mains de qui il faut necessairement  
 passer. Mais enfin il fallut obeir, & je trouvai  
 cet

1645. cet argent dans la bourse du President Perru Intendant de la Maison du Prince de Condé qui me le prêta fort honnêtement.

Cette petite taxe venoit de l'esprit ménaç du Cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine coutume de faire acheter toutes les graces qu'il lui étoit possible de se procurer.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le Nivernois qui se disoient de tout tems des Gouvernemens particuliers independans de celui de cette Province, le Roi me fit donner un Ordonnance à ce sujet.

Je partis le 29. d'Avril de la Cour pour aller prendre possession de ma Charge, mais je tombai dangereusement malade chez moi. Je travaillai long-tems, & cela ne m'empêcha pas finalement d'aller en Nivernois, mais encore de me trouver à la Bataille de Nortlingue qui se donna le 2. d'Août 1645.

Lorsque je fus un peu remis, j'assemblai une recrue de trente Maîtres, tant pour m'aider à joindre l'armée, que pour reparer le malheur qui m'étoit arrivé de n'avoir pu me trouver à l'ouverture de la Campagne, & je me mis en marche le 26. de Juillet. J'arrivai le 2. d'Août à Philisbourg où le Duc d'Enguien arriva deux jours après en brancard avec la fièvre continuë, & delà passa en France. Edme de la Châtre mon Cousin germain par sa femme, revint aussi en même tems de l'armée fort malade, & mourut le 3. de Septembre 1645.

Mort de  
M. de la  
Châtre.

dont ce fut grand dommage : car c'étoit un Gentilhomme de courage & d'esprit : il avoit été Maître de la Garderobe de Louis XIII. Colonel des Suisses dans la Regence d'Autriche ; mais s'étant mis dans une çaba

ens qu'on appelloit *Importans*, dont le —  
 de Beaufort étoit le Chef, & cela contre 1645.  
 leur naiffante du Cardinal Mazarin : & ce-  
 étant devenu le Patron, il fit arrêter le  
 de Beaufort & destituer la Châtre de sa  
 ge de Colonel des Suiffes que le Maréchal  
 ufiompierre lui rembourfa. La Châtre au  
 poir de sa disgrâce, fit cette Campagne vo-  
 ire auprès du Duc d'Enguien, fut pris à  
 taille de Nortlingue ; & n'étant pas connu,  
 de prison en payant la rançon d'un Che-  
 eger ; mais il ne jouit pas long-tems après  
 de sa liberté.

3. Septembre je partis de Philisbourg, &  
 is camper à Gotzen où étoit l'armée com-  
 lée par les Maréchaux de Grammont & de  
 nne.

4. nous marchâmes à Hailbron où l'on <sup>Siege de</sup>  
 rien, le 5. le 6. le 7. ni le 8. on ne fit que <sup>Hail-</sup>  
 ques abbatit sur les éminences, & quelques <sup>bron,</sup>  
 ites.

9. les ennemis firent une sortie avec deux  
 drons qui furent vigoureusement repouffez  
 e Lorraine Comte de Liflebonne, Capi-  
 de Cavalerie dans le Regiment du Cardi-  
 Mazarin.

12. on envoya six gros canons à Wimpfen,  
 que Hailbron venoit de capituler.

13. au matin il arriva un Convoi de Philis-  
 g, conduit par quinze cens hommes de pied.

14. Hailbron se rendit.

jour-là ayant soupé ensemble Jumeaux &  
 & nous trouvans de bonne humeur, nous  
 imes cette Lettre en vers à Lénét notre  
 ami, Procureur General au Parlement de  
 gogne.

me I.

E

Nous

1645. **N**ous t'écrivons du Camp d'Hailbron,  
 Où le feu Colomel Ebron,  
 Quand il reviendrait sur la Terre,  
 Ne pourroit pas faire la guerre;  
 Fût-il mille fois plus rusé,  
 Tant le fourrage est malaisé.  
 Mais Muse, de vous on se moque,  
 Allez chercher qui vous invoque:  
 Nous n'avons que faire de vous,  
 Ayant Bacchus avecque nous;  
 Ce Dieu nous échauffera l'ame,  
 Et nous fournira de la flame  
 Assez pour faire en petits vers  
 La peinture de l'Univers.

L'on voit tous les Quand pour Philis,  
 Dedans la crotte ensevelis,  
 Et l'on confond le petit Maître  
 Avec le Cravate & le Rêtre;  
 Si, qu'on ne les distingue pas,  
 Que quand ils vont dans les combats,  
 Car l'un y court à toute bride,  
 Mais l'autre n'est pas homicide;  
 Et de peur d'être crû brutal,  
 N'y va qu'au pas de son cheval;  
 Aussi dit la plupart du monde  
 Que c'est en flegme qu'il abonde.

Au reste nous avons passé  
 Par d'épouvantables allarmes;  
 Si le Prince fût trépassé,  
 Combien de cris, combien de larmes!  
 Mais enfin Dieu nous l'a rendu  
 Comme il étoit, tout plein de charmes,  
 A cela près qu'il est tondu.

*tte Tête si belle & bonne,  
 sur qui la Déesse Bellone  
 toujours eût tant de respect,  
 eût de recevoir un échec :  
 un Barbier la main trop osée  
 son ornement l'a privée.  
 s nous pourquoy Dieu l'a permis,  
 e qu'il paroît de ses amis ?  
 croi, moi qui ne suis pas bête,  
 e Dieu ne veut pas que la Tête  
 plus grand de tous les Guerriers  
 t couverte que de Lauriers.  
 est-ce pas en ta conscience  
 dessein de la Providence ?*

15. de Septembre les trois Armées d'En-  
 , de Turenne, & de Hesse partirent d'Hail-  
 & vinrent camper à Glet.  
 : 17. les Armées marchant sur plusieurs  
 mnes, la nôtre vint faire une grande halte  
 porte de la petite ville de Holac, & nous  
 nes dans le fauxbourg. Le Maréchal de  
 nmont m'ayant retenu à dîner avec lui &  
 ques autres Officiers de l'armée, nous fi-  
 une petite débauche, pendant laquelle Mes-  
 s les Comtes de Holac vinrent saluer le  
 échal. Ils parloient tous assez mal Fran-  
 pour importuner beaucoup avec leurs com-  
 mens : de plus ils étoient grand nombre de  
 es, tous Comtes à la mode d'Allemagne,  
 ls ne venoient que long-tems les uns après  
 autres. La Maréchal fatigué de tant de pre-  
 tations, me dit le verre à la main avec cet  
 si naturellement plaissant qu'il avoit, Allons  
 . de Bussy, je vous porte la santé de Mes-  
 srs les Comtes de Holac, fussent-ils un cent.



— Le chagrin du Maréchal nous fit éclater de rire, & tous les Holacs le remercièrent avec de grandes reverences, comme se sentant lui être fort obligez.

Le même jour 17. de Septembre les trois Armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Sulsbac, Houguenau & autres quartiers, que tous ensemble on appelle le *Rosergarten*, qui veut dire le jardin des roses.

Le 18. on délogea de Sulsbac le corps des Gendarmes dans lequel j'étois, & on le mit aux fauxbourgs de Hal.

Le 19. le 20. le 21. & le 22. il ne se passa rien. Le 23. l'on eut nouvelles que Jean de Vert étoit en Campagne pour entreprendre sur le quartier de Guets, General des Hessiens: de sorte que la Cavalerie legere fut toute la nuit à cheval, de quoi l'ennemi averti se retira sans rien faire.

Le 25. les Generaux firent grande débauche chez Héme, premier Colonel des Allemans de l'armée de Turenne. Nous y arrivâmes sur les fins Colligny & moi, après avoir dîné & bien bu chez le Tot Maréchal de bataille, chez qui Colligny & Oroué mon cousin, fils de Pesseliere (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi) avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle nous nous devons battre à coups de pistolet trois contre trois: mais comme nous étions au rendez-vous, Oroué, mon Ecuyer, & moi, on nous vint dire que Colligny étoit arrêté; de sorte que le Maréchal de Grammont accommoda cette affaire.

Le premier d'Octobre on eut nouvelles de l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à l'Armée de Baviere, & cela par le Colonel Bains



Bains qui ayant été pris à la bataille de Nort-  
lingue venoit de se sauver de prison. — 1645.

Le 3. il arriva confirmation au Maréchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les Armées partirent du Rosgarten à trois heures après midi; & sans faire des haltes de plus d'une heure, marcherent nuit & jour & arriverent le Jeudi 5. au gué de Wimpfen à deux heures après midi: le reste du jour se passa à commencer un Pont sur des chevalets pour faire passer l'Infanterie, & les chariots au gué du Nécre, mais parce qu'il étoit fort débordé, il s'y noya force gens.

L'Armée campa de l'autre côté sur le bord de la riviere la nuit du 5. au 6.

Le 6. le Pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on fut contraint de faire passer une partie de l'Infanterie sur six bateaux, & l'autre à un gué plus bas en croupe derriere la Cavalerie. Cela dura jusques au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit & tout le jour du 7. & on arriva sur les sept heures du soir à Vilseloc.

Le 8. à Roth.

Le 9. à Bruxel.

Le 10. à Philisbourg où n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben, & les Hessiens nous y quitterent.

Le 12. on commença de s'y retrancher, & sur les huit heures du soir le retranchement étant fort avancé les Armées se retirerent en diligence sur l'avis de la marche & de la proximité des ennemis: l'Infanterie campa sous les bastions de Philisbourg, & la Cavalerie aux Ca-

1645. pucins, d'où le Regiment de Cavalerie d'En fut commandé de partir sur les quatre heures après midi du 13. & passer sur le pont de teaux que nous avions sur le Rhin, pour loger à Guermesen, ayant été resolu que la Cavalerie Françoisse prend oit ce chemin le lendemain 14. & que celle de Turenne camperoit sous les forts du Rhin: le Maréchal de Turenne ayant eu avis que les ennemis avoient dessein sur son quartier, fit tirer la Cavalerie à l'entrée de la nuit sans en avertir, & la fit venir sous Philisbourg que le Maréchal de Grammont ayant apperçu envoya en diligence le Chevalier de Chabot Maréchal de camp pour nous faire venir sous Philisbourg, où nous demeurâmes le 14. & nous reçumes une demi-montre, & le 15. un corps de Gendarmes passa la riviere de la Moselle le fort du Rhin & vint loger à Guern pendant que la Cavalerie de Turenne alloit camper à Spire.

Le 16. le 17. & le 18. le reste de l'Armée passa après avoir laissé mille hommes dans Philisbourg.

Le 19. le Maréchal de Grammont alla camper à Landau, les troupes dans des quartiers aux environs & la Gendarmerie dans Checelin je ne voulus pas demeurer, parce que le Maréchal voulut que son Lieutenant de Gendarmes commandât le quartier; le Comte de Turenne Lieutenant des Gendarmes du Prince Condé venant de partir de l'Armée.

Et en cette rencontre je ferai bien aise de dire quelques reflexions sur l'embaras, que fait d'ordinaire dans les Armées, un corps de Gendarmes avec leurs prétendus privilèges.

enfinement, ils ne faisoient jamais la garde au Camp, ils n'alloient jamais en parti, ils étoient incompatibles avec la Cavalerie légère avec l'Infanterie. Un Guidon de Gendarmes devoit commander l'Armée en l'absence des Officiers Généraux : enfin leurs chimères étoient insupportables.

Les Corps de Gendarmes étoient composés des Compagnies de Chevaux légers d'Ordonnance des Princes du Sang : & c'étoit encore une autre dispute entre les Compagnies d'Ordonnance & les Gendarmes des Gentilshommes. Le Prince de Condé & le Duc d'Enghien vouloient que leurs Lieutenans de Chevaux légers, commandassent aux Lieutenans des Gendarmes des Gentilshommes, & cela se pratiquoit quand l'un ou l'autre commandoit l'Armée ; mais en leur absence, si un Maréchal de France commandoit & qu'il eût une Compagnie de Gendarmes, il prétendoit que son Lieutenant commandât les Lieutenans des Chevaux légers d'Ordonnance, & c'est ce qui m'empêcha de coucher au quartier de Checelin.

Il y avoit même une dispute entre les Officiers du Prince de Condé & ceux du Duc d'Enghien son fils. Celui-ci qui commandoit d'ordinaire l'Armée où servoient les Gendarmes de la Maison, vouloit que son Lieutenant commandât le Sous-Lieutenant du Prince de Condé : cependant cela étoit injuste ; car le Lieutenant d'une Compagnie des Gendarmes est au même degré que le Lieutenant d'une Compagnie qui n'a point de Sous-Lieutenant : cela faisoit que le Sous-Lieutenant du Prince de Condé ne servoit jamais.

Le Roi a mis depuis un bon ordre à tout ce-

1645. — 1a. Il a cassé toutes les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance, à la reserve de celles de la famille Royale, lesquelles il a mis sous l'autorité du Colonel de la Cavalerie legere, du Mestre de camp General & du Commissaire General. Ainsi il n'y avoit plus d'embarras en 1660.

Le 19. je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la Cour & apporta le congé du Maréchal de Grammont & les ordres pour mettre les Troupes en quartier de rafraichissement.

Le 20. sur les neuf heures du soir les Troupes eurent ordre de se trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Wimpfen, sur l'avis que l'on avoit qu'il étoit assiégé par deux mille hommes de pied & quinze cens Chevaux. Mais sur le minuit le Maréchal de Grammont changea de résolution & se contenta d'y envoyer toute son Infanterie & deux cens Chevaux; le tout commandé par le Chevalier de Chabot qui partit de Landau le 21. & fut seulement au bord du Rhin: car les Colonels de l'Armée de Turenne lui représenterent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade sans ruiner leurs troupes: de sorte que l'on s'en revint chacun dans ses quartiers le 22. au matin.

Le 23. d'Octobre je partis de l'Armée avec le Chevalier de Chabot. Nous couchâmes le 29. à la basse Lindre, où il y a un Etang qui a sept lieus de tour, & qui s'empoisonne de deux cens milliers.

J'arrivai le lendemain de la Saint Martin chez moi à Forleans, où je demeurai avec ma femme jusques en Fevrier 1646. que j'allai en

Nivernois prendre possession de ma Charge. —

Le 15. de Fevrier 1646. je partis de Forleans, ANN. 1646.  
& le 18. je fis mon entrée à Nevers, accom-  
pagné de presque toute la Noblesse du Niver-  
nois & d'une partie de la Compagnie de Che-  
vaux-legers du Prince de Condé, ainsi qu'il se  
peut voir par l'acte de ma prise de possession, en  
datte du 18. de Fevrier 1646.

Après la harangue que me fit le premier E-  
chevin à la porte de la Barre, je remontai à  
cheval, & j'allai descendre à la grande Eglise  
Saint Cire, où le *Te Deum* fut chanté, & en-  
suite je me retirai à mon logis où je reçus les  
harangues de tous les Corps.

L'après-dinée je donnai quelques ordres pour  
la Province, & le 20. je partis pour aller à Saint  
Pierre le Moutier me faire recevoir & prendre  
la véritable possession de ma Charge.

Après avoir essuyé les harangues à l'accou-  
umée à la porte de la ville, dans les ruës, & à  
mon logis, je donnai quelques ordres, & le len-  
demain j'allai sieger au Prefidial, où je fus reçu  
lieutenant de Roi, dont on me délivra un acte.

Le 22. de Fevrier j'allai coucher à Desise où  
je sejournei le 23.

Le 26. j'allai coucher à Chatelchinon où je  
fis prendre un acte de ma prise de possession à  
cause des pretentions de cette ville-là.

Le 28. j'arrivai à Forleans.

Lorsque j'entrai en Nivernois je reçus plu-  
sieurs plaintes des desordres que commettoient  
les troupes dans leurs passages en cette Provin-  
ce: de sorte que quoi-que ma Charge me don-  
nât assez de pouvoir pour y remédier, je crus  
qu'une Lettre de cachet particuliere pour ce  
chef-m' autoriseroit davantage; ceia m'obligea

1646. d'en écrire à M. le Tellier Secretaire d'Etat au département de la guerre, duquel je reçus l'ordre que je demandois. Je n'eus pas demeuré huit jours à Forleans que j'en repartis pour la Cour, où bien-tôt après le Prince de Condé me fit faire Conseiller d'Etat.

Je ne prêtai le serment que l'année 1647. parce qu'aussi-tôt que j'eus obtenu les Lettres, je fus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la Compagnie du Prince de Condé en bon état, & pour me préparer à la Campagne prochaine.

Dans ce tems-là j'appris que Saint André Monbrun avoit obtenu de Madame de Mantouë la demission du Gouvernement de Nivernois, & qu'il alloit en Cour pour se faire agréer; sur cela j'écrivis cette Lettre au President Pettau mon ami.

1646.

MONSIEUR,

„ Vous me dites dernièrement que Monseigneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la proposition que l'on avoit faite dans le Conseil du Roi de faire faire à M. de Langeron la Charge de Gouverneur de Nivernois par commission. Il se presente aujourd'hui une affaire de pareille nature & de plus grande conséquence pour moi; c'est que Madame de Mantouë a donné la demission du Gouvernement à M. de Saint André Monbrun, & a écrit ou doit écrire à la Cour pour le faire agréer dans cette Charge. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'en donner avis à Son Altesse, afin qu'elle m'assiste encore en cette rencontre, & que le service que

„ ie

„ je lui rends dans sa Compagnie ne me nuise  
 „ point ailleurs en laissant établir un autre que 1646.  
 „ moi dans le Gouvernement d'une Province que  
 „ je prétendois avec raison, en étant Lieutenant  
 „ de Roi, & qu'on auroit peine à me refuser, si  
 „ l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne  
 „ m'empêchoit de faire cette autre Charge. Le  
 „ Plessis vous dira pourquoi je ne le vais pas trou-  
 „ ver & lui en parler moi-même, & je vous assu-  
 „ rerai que je suis, Monsieur, Vôtre, &c.

Le Prince de Condé empêcha l'agrément de Saint André Monbrun pour le Gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plutôt faite qu'on ne lut qu'elle se devoit faire, la Cour apprehendant que le Duc d'Enguien ne lui fit la même opposition que le Prince de Condé son pere.

La Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé partit de sa garnison le 15. de Mai. Elle étoit composée de quatre-vingts Maîtres, les plus hardis, les mieux faits, & les mieux équipés du monde.

Le rendez-vous de l'armée du Duc d'Enguien fut à Marles.

De-là le quartier du Roi vint à l'Equielle près de Guise, la Gendarmerie à Marli, & la Cavalerie-legere à Hanap.

De ces quartiers l'Armée s'assembla & vint toute ensemble camper à Catillon, & quelques jours après à Arras, où nous joignîmes le Duc d'Orleans & le Maréchal de Gassion qui avoient un Corps séparé.

Le lendemain ces trois Armées se séparèrent, & par trois côtes nous entrâmes en Flandres. Le Duc d'Enguien dans l'armée duquel



1646. Ce jour-là notre Armée avoit l'avantgarde, & le Duc d'Enguien étant aux coureurs, prit lui-même un Officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (& en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit assez un General d'Armée) que la résolution étoit prise de nous donner bataille, mais qu'ayant appris que le Duc d'Enguien avoit l'avantgarde, ils avoient changé de résolution.

Nous joignîmes donc les Hollandois, auxquels nous laissâmes six mille hommes commandez par le Maréchal de Grammont, avec Châtillon Maréchal de Camp, & Jumeaux Maréchal de Bataille. Et le 21. de Juillet au soir nous repartîmes de la plaine, & nous allâmes camper sur la Lys à une lieuë au dessous de Courtrai, où nous sejournaîmes jusques au 23. que nous en repartîmes, & marchant jour & nuit, nous arrivâmes le 28. à Bergues-Saint-Vinox: pendant cette marche il faisoit des chaleurs insupportables.

Un jour que l'Armée passoit par un de ces grands Bourgs de Flandres abandonné, le Chevalier d'Isigny Enseigne des Gendarmes d'Enguien, & moi, étant tous deux à la tête de mes Chevaux-legers, & mourans de soif, nous vîmes un puits, d'où quelques fantassins, qui avoient leur Officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, & parce que je ne voulois point attendre, je dis assez doucement à ces soldats de me donner le sceau, leur Officier, qui étoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, & qu'ils étoient plus pressés que moi. Je me tournai à trois ou quatre Chevaux-legers.

1646. — pourpoints, l'Officier contre qui se battoit le Chevalier s'adressant à moi. Au moins, Monsieur, me dit-il, n'a-t-il pas tenu à moi que nous n'ayons vuide notre affaire les premiers : & mord. . . lui répondit le Chevalier, il a bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit mignon ; mais je ne pouvois aller en avant si vite que vous alliez en arriere. L'Officier ne repliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient fû notre querelle, & que d'ailleurs il avoit son dëssein. En effet le lendemain matin il envoya un billet au Chevalier, par lequel il le faisoit souvenir de l'offense qu'il en avoit reçüe la veille, & que pour cela il se vouloit couper la gorge avec lui seul à seul. Le Chevalier prend deux pistolets & le va trouver ; ils les chargent en presence l'un de l'autre, & le Chevalier venant à lui & mettant le doigt sur la détente, son gant qui étoit fort gros la pressa, & le pistolet tira en l'air. L'Enseigne lui dit de rendre son épée ; le Chevalier brutalement le refusa. Veritablement l'Enseigne lui cassa la cuisse de son coup de pistolet, duquel le Chevalier étant tombé, l'autre lui dit que s'il n'étoit content il rechargerait ses deux pistolets, se coucheroit auprès de lui, & qu'ils se tireroient encore une fois. Le Chevalier lui dit qu'il étoit satisfait, & le pria seulement de me venir dire de lui mener promptement un Confesseur & un Chirurgien. J'y courus avec l'un & l'autre : il se confessa, je le fis porter à Bergues où l'on lui coupa la cuisse ; il me conta son dernier combat, la valeur & la franchise de celui contre qui il s'étoit battu, & un quart d'heure après il mourut. Ce fut grand dommage, car c'étoit un fort brave. Gentil-

Le Chevalier d'Isigny tué en duel.

l'homme, qui se perdit pour avoir voulu trop  
ouffrir un homme de courage, parce qu'il n'é- 1646.  
oit pas de sa condition.

Le 30. de Juillet 1646. on ouvrit la tranchée <sup>Prise de</sup>  
Bergues, & le lendemain la place se rendit. <sup>Bergues.</sup>  
Belin & Tonguedec, tous deux volontaires y  
urent tuez.

Le jour que le Chevalier d'Isigny mourut il <sup>Duel des</sup>  
se fit encore un duel dans l'Armée, qui ne fut <sup>Comtes</sup>  
pas tout-à-fait si funeste, entre le Comte de <sup>de Rieux</sup>  
Rieux de la Maison de Lorraine, & Vassé <sup>& de</sup>  
Mestre de Camp du Regiment de Piedmont : <sup>Vassé.</sup>  
celui-ci se servit de le Bret pour lors Enseigne  
Colonel de son Regiment, & le Comte de Rieux,  
de Beaujeu Capitaine de Cavalerie dans le Regi-  
ment de Grancé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit, ti-  
rant avantage de la foiblesse ou de la modestie  
de ceux avec qui il avoit affaire; mais qui se  
adoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur,  
& qu'on le prenoit sur un ton aussi haut que  
lui: d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais  
c'étoit un esprit forcé qui vouloit toujours être  
plaisant, & qui cependant n'étoit capable que  
de faire rire le peuple, & d'ennuyer les honnê-  
tes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer  
l'épée avec le Bret qu'il méprisoit à cause de  
sa grande jeunesse: Au moins, Monsieur, lui  
dit-il avec un ris moqueur, il faut que vous é-  
pargniez un pauvre novice comme moi en ces  
rencontres-ci. Et là-là, Monsieur, lui répon-  
dit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet  
de rire, & ensuite il ne mit pas long-tems à lui  
donner un coup d'épée au travers du poulmon  
& le defarma.

J'ai

— J'ai été bien-aîsé de conter cette  
1646. pour faire remarquer les succès ordinaires  
fanfaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on séjourna après la prise de la place, un soldat fut condamné à être pendu par Montifvê de l'Armée, & étant sur l'échelle. Comte de Brion, premier Ecuyer du Duc de leans passa par là, & pria Montiffaut de faire l'exécution, pendant qu'il iroit bride demander la grace à Son Altesse. Montiffaut le lui promit; cependant il vint pendre aussi-tôt qu'il fut parti. Brion retourna une demie heure après, & se vint plaindre à Montiffaut de son manquement de parole; celui-ci ne lui en dit d'autre raison, si ce n'est que les spectateurs s'ennuyoient. Ces sortes de punitions sont d'ordinaire cruels. Montiffaut est aussi cruel comme les autres: mais Dieu a quelquefois une autre rudesse pour eux, & le Prevôt en a eu l'expérience: car quelques années après il fut condamné de faire faire le procès à son fils unique, qui étoit un parricide.

Siege de  
Max-  
dick.

Le 4. d'Août 1646. nous partîmes de Dunkerque & nous vinmes à Mardick. C'étoit un Fort de terre autour duquel il y avoit trois enveloppes d'ouvrages palissades; mais ce qui rendoit alors cette Place imprenable, c'étoit que nous n'avions point d'Armée navale, & que les ennemis n'alloient par le canal de Dunkerque à Mardick sans gardes, comme nous relevions les nôtres; si c'étoit une espee d'Ostenle que nous avions. L'armée du Duc d'Orléans étoit entre Gravelines & Mardick, celle de l'archevêque de Gaffion entre Mardick &

que , & celle du Duc d'Enguien entre les deux. 1646.

Le 5. & le 6. se passerent à faire les lignes , & le 7. le Duc d'Enguien ouvrit sa tranchée à la gauche des Dunes , & le Maréchal de Gassion la sienne à droite dans les Dunes mêmes : à toutes les deux tranchées , le Duc d'Orleans qui étoit Generalissime , fournissoit des Regimens du Corps d'armée qui étoit auprès de lui.

Le 8. & le 9. les tranchées s'avancerent fort. Le 10. les ennemis firent une sortie sur la tranchée du Maréchal de Gassion avec peu de succès , & trouverent des gens en si bon état qu'ils ne s'opiniâtrèrent pas à les forcer.

Le 11. il ne se passa rien de considerable.

Le 12. le Regiment de Vatteville Suisse & un Regiment Anglois entrerent à la tranchée du Duc d'Enguien avec Castelnau Mauviffiere pour Maréchal de Camp , & la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince de Condé. La nuit du 12. au 13. Castelnau fit un logement , mais avec perte de beaucoup de Suisses : les ennemis firent grand feu du mousquet , ils me blefferent trois Cavaliers & deux chevaux , & en tuèrent un.

Le lendemain 13. d'Août 1646, sur les onze heures du matin les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du Duc d'Enguien. Je donnois à dîner à deux ou trois de mes amis derriere mon épaulement , à Beaujeu Lieutenant des Chevaux-legers du Duc , à Desroches Lieutenant de ses Gardes , & au Comte d'Oroué volontaire. J'avois les six petits violons du Duc. Nous n'étions encore qu'aux potages , lorsqu'on me donna avis que les ennemis

1646. mis paroïssent hors de leur contrescarp  
 1646. fis monter ma compagnie à cheval : &  
 laissé engager un moment le combat à la  
 la tranchée, je marchai à eux au trot sa  
 dre , parce que je n'avois point à faire à  
 Cavalerie, & que j'étois moins en prise a  
 ves des ennemis. Je n'avois que quarant  
 Maîtres. De mes trois amis, le seul B  
 me suivit : les autres entrerent dans la tr  
 avec le Duc d'Enguien qui ne faisoit que  
 river de son quartier à toute bride. J'all  
 a la tête du travail que je trouvai occup  
 les ennemis qui l'avoient déjà ruinée av  
 de peine, à cause que ce n'étoit que du  
 & avec peu de resistance de la part des S  
 un gros bataillon Espagnol souûtenoit dev  
 hommes détachez , qui avec cent pionn  
 voient fait tout l'effet que je dis. Ce ba  
 s'arrêta si-tôt qu'il me vit paroître ; & c  
 je pensois aller à lui , Beaujeu me fit p  
 garde que les ennemis étoient déjà maîtr  
 tranchée. Je laissai donc mon Cornette  
 moitié de mes gens en tête du bataillon ,  
 l'autre j'entrai dans la tranchée où nous  
 mes que tuer sans resistance aucune, jus  
 que je rencontrai le Duc d'Enguien têt  
 tête qui montoit tuant de son côté.

Je ne songe point à l'état où je trou  
 Prince, qu'il ne me semble voir un de  
 bleaux où le Peintre a fait un effort d'in  
 tion pour bien représenter un Mars dans  
 leur du combat. Il avoit le poignet de  
 mise ensanglanté, de la main dont il ten  
 pée. Je lui demandai s'il n'étoit point  
 non, me dit-il, c'est du sang de ces ce  
 Je lui rendis compte de ce que j'avois fa

i j'avois laissé une partie de mes gens : il ———  
 bien me dire qu'il avoit rétabli les Suif- 1646.  
 is leurs postes, & là-dessus lui ayant de-  
 s'il n'avoit rien à m'ordonner, il me  
 e non, & je remontai à la tête de la  
 ée où je trouvai mon Cornette blessé  
 x coups de mousquet, qu'on remenoit  
 mp, six Cavaliers blesez & dix démon-  
 : à la tête de ce qui restoit à cheval, de  
 e Duc de Nemours, de la Rochefoucaut  
 de Marcillac, de Foix Comte de Fleix,  
 val, du Pleffis Comte de la Roche-  
 1 premier Gentilhomme de la chambre  
 i, de Gorrevod Duc de Pont-de-Vaux,  
 Chevalier de Fiesque, tous volontai-

e Duc de Nemours n'avoit point été là,  
 t la tranchée rétablie, je me serois retiré  
 nes compagnons derriere notre batterie la  
 vancée, & là j'eusse attendu, si les enne-  
 qui faisoient de grandes décharges si près  
 irs palissades que nous ne les pouvions  
 e qu'en nous perdant sans aucun fruit)  
 : attendu, dis-je, si les ennemis fussent  
 is à l'attaque de la tranchée; mais voyant  
 ince avec nous qui ne parloit que de don-  
 je voulus faire quelque chose avec lui.  
 dis donc que s'il vouloit me suivre, nous  
 rions ce bataillon avec ma compagnie.  
 répondit avec la plus grande gayeté du  
 e qu'il m'en conjuroit. Allons, Mes-  
 , suivez-moi, dis-je à mes Cavaliers : &  
 me tems ayant poussé nos chevaux, La-  
 moi nous allâmes tirer chacun un coup  
 tolet à dix pas du bataillon : Veritablement  
 ne décharge de laquelle le Duc de Ne-  
 mours

1646. — mours fut blessé à la jambe, le Comte de Fleix la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesquetuez, le Prince de Marcillac blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, le Duc de Pont-de-Vaux blessé d'un coup de pique au nez, & le mâchoires cassées d'un coup de mousquet, le cheval de Laval & le mien tuez: je tomba par la chute de mon cheval, & m'étant dégagé je remontai sur un autre qu'un de mes gens me donna.

Le Comte de Fleix, le Comte de la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesquetuez.

Pendant cela, Beaujeu qui seul étoit resté à la tête de ma Compagnie, la voulut mener à la charge: mais comme je venois de leur mander qu'on n'avancât point sans mon ordre Beaujeu alla seul tirer son coup de pistolet au bataillon, son cheval fut tué & lui quasi pris si je n'avois fait avancer ma Compagnie pour le dégager. Dans ce tems-là l'Hôpital-Sainte-Même Lieutenant de la Mestre de Camp, qui avoit ordre de me soutenir avec quarante Maîtres du Regiment de Mestre de Camp General me joignit; son cheval fut blessé de trois coups & le second cheval que j'avois pris fut blessé mort.

Comme la consideration du Duc de Nemours m'avoit engagé à faire le fou avec lui, si blessure & sa retraite me laisserent en liberté de ne plus faire que mon devoir, cependant je n'en retirai point & je me faisois un honneur de voir retirer les ennemis les premiers; lorsque le Duc d'Enguien m'envoya Monbas Mestre de Camp du Regiment Royal de Cavalerie, me dire de sa part de me retirer, & que s'il avoit pu prendre un second dans l'armée, il n'en choisiroit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort sensibles à la gloire  
qu



ffent comprendre la joye que donnent —  
 unges d'un Prince de la valeur du Duc 1646.  
 ien , & aussi juste estimateur des belles  
 que lui. Pour moi je fus transporté de  
 npliment , & je m'en revins à mon épau-  
 au petit pas , où mon second cheval blef-  
 ncore la force de me rapporter. Ayant  
 uë de ma Compagnie je trouvai deux  
 rs tuez , douze blesez , outre le Cor-  
 quinze chevaux tuez & dix blesez. En-  
 quarante-cinq Maîtres que j'avois menez  
 remis , il n'en revint à cheval que vingt ,  
 aurois perdu bien davantage si leurs ar-  
 ussient été cette Campagne à l'épreuve  
 isquet.

Sortie dura près d'une heure , pendant  
 le Duc d'Enguien fut toujours à cheval  
 tranchée , exposé en pourpoint à tous  
 ps de mousquet & de canon chargé à  
 ches qui se tiraient.

Si qu'il soit vrai que sans la Compagnie  
 chevaux-legers du Prince de Condé , la  
 se eût été comblée , le canon encloué ,  
 d'Enguien tué ou prisonnier , il me dit  
 oses en cette rencontre qui valoient mieux  
 j'eusse pris Mardick.

Une action qui se fit en plein midi , qui fut  
 par elle-même , & plus encore par le  
 e de gens de qualité tuez ou blesez , fit  
 t grand bruit dans l'Armée , & me fit bien  
 onneur.

Le lendemain le Duc d'Enguien me mena au  
 Orleans , auquel il conta ce que j'avois  
 ec le plus bel éloge du monde. Il essuyoit,  
 il , de vingt pas les salves par rangs d'un  
 atailon d'Espagnols , & il y seroit enco-  
 re ,

re, ajoûta-t-il , si je ne l'avois envo  
1646. par Monbas.

Le 15. d'Août le Duc d'Enguien le midi à la tranchée , eut le visage t par un de nos soldats qui passoit aup le chapeau plein de poudre sous le bi quelle sa mèche mit le feu. Le Ga: lui faire un grand honneur de dire qu dent lui étoit arrivé par une grenade mis , mais lui-même s'en moquoit : c ne n'a j'amaï fait si peu de cas qu fausse gloire.

Prise de  
Mar-  
dick.

Mardick se défendoit si bien , que si n'eussions trouvé moyen de boucher vec de petits vaisseaux qu'on appelle qu'Antonville amena de Normandie quelques vaisseaux des Hollandois , pas ce qui en fût arrivé ; mais les es se pouvant plus rafraichir dans un lie rent contraints de traiter le 23. d'A Les Officiers & les soldats au nomb mille cinq cens se rendirent prisonnier , & nous obligeâmes le Gouverneu vir de six semaines.

Mardick rendu , le Duc d'Orlean tourna à la Cour , & l'Armée partit alla à Piteau où elle fut deux jours : e vinmes à Honds-Cotte , & de-là à resolus d'y attaquer le Marquis de Nous le trouvâmes à une lieuë & nôtres chemin , retranché avec cinq à hommes : son quartier s'appelloit V ne défendit le passage qu'avec quelqu rie détachée pour donner le temps a ses troupes de se retirer , & sans s'arrê nes il alla jusqu'à Nieuport.

Nous arrivâmes le 5. de Septembre à Furnes : — la place se rendit d'abord, nous y prîmes cent cinquante prisonniers de guerre. 1646.

Le Duc d'Enguien envoya Saint Evremond à la Cour en porter la nouvelle, & proposer le siège de Dunkerque: cependant il envoya Tourville en Hollande, afin de s'assurer des Hollandois pour le blocus par mer de cette place, & fit faire de grands travaux à Furnes: poste qui valoit bien la peine d'être fortifié & dont il fit avoir le Gouvernement au Bosquet. Prise de Furnes.

Le 15. de Septembre il alla reconnoître Dunkerque avec les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux legers de sa Maison. La Cavalerie des ennemis sortit dans les Dunes avec de l'Infanterie, où après avoir escarmouché avec nous assez long-tems, elle nous suivit à notre retraite. Le Duc m'envoya chercher pour me la faire faire preferablement à d'autres Officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa confiance, & de son amitié: car c'étoient de fort braves gens; je m'en acquitai fort heureusement, & j'en fus quitte pour un cheval blessé sous moi. Siège de Dunkerque.

Le 19. de Septembre, le Duc ayant reçu nouvelles de la Cour, partit de Furnes avec l'Armée & vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes & les forts de la circonvallation jusqu'au 24. que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le Duc, & l'autre les Maréchaux de Gassion & de Rantzau. Je fis ma garde à la tranchée du Duc: le 25. l'on me blessa la nuit trois cavaliers & quatre chevaux.

Le dernier d'Octobre Laval Maréchal de Camp y fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, dont il mourut bien-tôt après. Laval tué. Jamais

1646. — homme de courage n'eut tant de peine que ce lui-ci à se refoudre à la mort. C'étoit un Cadet de bonne Maison, mais fort pauvre, & qu'avoit été miserable jusques à deux ans près de là, qu'ayant épousé la fille du Chancelier Seguier, veuve du Marquis de Coaslin, il s'étoit vu tout-d'un-coup dans la magnificence; & comme il étoit jeune, il avoit tellement fait son compte de jouir longues années de cette grande fortune, qu'il ne pouvoit se refoudre à la quitter si-tôt.

Le 4. d'Octobre, Clanleu Maréchal de camp à l'attaque des Maréchaux, voulut faire un logement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fait jouer un fourneau, mais il fut repoussé, & le soir d'après Mioffans, depuis Maréchal d'Albret, fit ce logement.

La nuit du 6. au 7. on fit le pont pour aller au bastion à l'attaque du Duc d'Enguien, & le mineur y fut attaché.

Mort du  
Chevalier de  
Chabot.

Le 7. au matin le Chevalier de Chabot Maréchal de camp fut blessé à la tête à l'entrée du pont, dont il mourut quelques jours après avec une constance de Heros; sa mort & celle de Laval étonnerent tout le monde. Celui-ci avec un fort bonne reputation pendant sa vie avoit peur de craindre la mort, & Chabot étoit mort comme un Caton.

On remarquoit en ce tems-là, que les coups de tête étoient tous mortels près de la mer Caspienne, & aux jambes près de la Méditerranée.

Le 7. d'Octobre les ennemis ayant été surpris, demandèrent quatorze jours; on leur en donna cinq, pendant lesquels s'il leur venoit un secours considerable, ils étoient dégagés, & sans secours ne venant pas ils se devoient rendre.

qu'ils firent le 12. d'Octobre 1646. Le Mar-  
s de Leyde Gouverneur de la place en for- 1646.  
avec douze cens hommes de pied & deux  
s cinquante chevaux. Prise de  
Dunker-  
que.

Le 13. nous vinmes à Bulscan avec toute la  
galerie conduite par le Maréchal de Gassion.

Le 17. à Hemberg.

Le 18. à Honds-Cotte où nous sejourâmes  
jusqu'au 27. Dans l'oisiveté de ce sejour j'é-  
cris à Madame . . . une Lettre en vers, par  
laquelle je lui faisois une recapitulation de toute  
notre Campagne, & sur l'affaire de Mardick,  
lui mandois :

*Ce fut là, que pour mon bonheur  
L'ennemi gagnant la tranchée,  
Devant ce Princee j'eus l'honneur  
De tirer une fois l'épée;  
Ce fut en cette occasion,  
Qu'il fit lui-même une action,  
Digne d'éternelle memoire,  
Et que m'ayant d'honneur comblé,  
Il se déchargea de la gloire  
Dont il se trouvoit accable.*

Le 27. d'Octobre 1646. nous partimes de  
Honds-Cotte & nous vinmes passer à Bergues,  
Cassel, à Bailleul, & à Warwic. Le pre-  
mier de Novembre nous en partimes avec qua-  
tre mille chevaux & quatre mille hommes de  
cavalerie, chaque Cavalier ayant en croupe un sac  
de blé, qui étoit la moitié d'un septier, &  
nous menâmes à Courtrai deux mille septiers  
de blé.

Le 2. de Novembre nous revinmes par de-  
vant la riviere du Lys, & nous trouvâmes que  
F 2 les

— les ennemis avoient rompu le pont de Warvic :  
1646. nous le refimes sans resistance ; & sur l'avis que nous eumes qu'ils étoient près de nous , nous allâmes prendre notre champ de bataille au dessus de Warvic, le 3. de Novembre. Mais ayant appris qu'ils étoient retirez , nous vinmes camper près d'Armantieres.

Mort du Duc de Brezé. Sur la fin de cette Campagne , le Duc de Brezé de Maillé Admiral de France , beau-frere du Duc d'Enguien, ayant été tué, ce Prince envoya demander l'Admirauté à la Cour, on la lui refusa. Le Prince de Condé qui étoit alors en Bourgogne fit le mécontent sur cette nouvelle , & manda au Duc son fils que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit brouiller à la Cour, & non pas en cassant le Bâton d'un Exempt des Gardes du Duc d'Orleans ( comme il avoit fait l'hiver auparavant au Palais de Luxembourg ) & que s'il prenoit ce parti-là , il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontiere qu'il voudroit.

Le Cardinal Mazarin craignant la suite de ce mécontentement , fit en sorte qu'il appaisa le Prince de Condé , & il n'en coûta au Cardinal qu'un Evêché pour un des serviteurs du Prince.

Pendant cette negociation , le Duc d'Enguien qui ne savoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit, laissa tous ses gens à l'armée , & ne prit avec lui dans son carosse que Marchin, Jumeaux & moi. Il s'approchoit de la Cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du Prince son pere, qui lui manda enfin que tout étoit accommodé : & là-dessus ayant pris la poste, il arriva bientôt à Paris, & moi avec lui. Je ne m'y arrêtai

tai guerres, & je m'en allai en Bourgogne où je  
 ne fus pas long-tems sans perdre ma femme, 1646.  
 dont je fus extrêmement affligé. Elle m'aimoit  
 fort, elle avoit bien de la vertu & assez de beau-  
 té & d'esprit. Elle me laissa trois filles, Dia-  
 ne, Charlotte & Louise Françoise: l'aînée n'a-  
 voit que deux ans quand sa mere mourut. Trois  
 jours après cette perte, j'appris la mort du <sup>Mort du</sup>  
 Prince de Condé; & quoi qu'il me fût de con- <sup>Prince</sup>  
 séquence d'aller trouver le Duc d'Enguien dans <sup>de Con-</sup>  
 ce tems-là, la douleur que j'avois de la mort <sup>dé,</sup>  
 de ma femme, m'avoit si fort détaché de tou-  
 tes choses, que je ne voulois pas sortir de chez  
 moi, & ce ne furent que les seules persuasions  
 de mon oncle l'Abbé qui m'obligerent d'aller  
 à la Cour.

Le Duc d'Engtieu me reçut fort bien & s'in-  
 forma soigneusement de moi, de quelle conse-  
 quence m'étoit la perte que je venois de faire.  
 Il avoit pris pour lui la Compagnie de Gen-  
 darmes, & celle de Chevaux-legers du Prince  
 son pere, suivant que cela se pratiquoit en pa-  
 reilles rencontres, & il avoit donné au petit Duc  
 d'Albret son fils les siennes. Ainsi ces Compagnies  
 ne changerent point de nom: car le Duc  
 d'Enguien s'appella le Prince de Condé, & le  
 Duc d'Albret, le Duc d'Enguien.

La mort du Prince de Condé débarrassa fort  
 le Cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques  
 esperances au Duc d'Enguien de la Charge d'Ad-  
 miral ou de quelque chose d'approchant: car  
 ce Ministre en lui faisant donner tous les éta-  
 blissemens du Prince son pere, les lui fit valoir  
 comme s'il ne les eût pas obtenus sans ses préten-  
 tions sur l'Admirauté: C'étoit une des meilleu-  
 res maximes de ce Cardinal de ne se hâter pas  
 dans

— dans la distribution des graces, parce qu'ordinairement le tems le tiroit d'affaires.

1646. Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la Compagnie de Chevaux-legers du Prince en garnison dans Autun, & quelque tems après je reçus un nouveau Brevet de cette Charge.

— ANN. Au commencement de Février 1647. je retournai à Paris. Je logeois au Temple dans un appartement que le Grand-Prieur de France mon oncle m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort, & il avoit beaucoup de croyance en moi par le peu de dessein que je lui témoignois avoir de le gouverner, car il étoit fort défiant de son naturel. Une chose encore qui me servoit bien auprès de lui, c'étoit la pensée qu'il avoit que ma considération lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produisoit encore d'autre avantage que celui du logement, lors qu'il arriva une chose dont je crus que je me pourrois prévaloir.

Il faut savoir que l'Ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que le Grand-Prieuré de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au Roi de s'en saisir, comme le Roi d'Espagne avoit fait du Grand-Prieuré de Castille. Il résolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, & d'affecter ce démembrement à de certaines Charges de l'Ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le Bailliage de la Morée, & quelques autres.

Le premier Grand-Prieur à qui il échût de prendre le Benefice sous cette charge, fut le Grand-Prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncle du Cardinal de Richelieu, l'Ordre le déchargea de cette condition, & ce ne fut que sous



mon oncle son successeur que le démembrement eut lieu : encore à son avènement le 1647. l'œil du Roi s'apercevant du dessein de l'Ordre de Malte, & ne voulant pas que cela ôtât à sa Majesté les vûes qu'elle pourroit avoir, a un Arrêt par lequel le Roi s'opposoit au démembrement du Grand-Prieuré de France. mon oncle fut bien-aïse qu'une force majeure empêchât de diminuer du revenu ; mais comme l'Ordre de Malte avoit promis au Commandeur de Souvré, qu'il avoit fait son Amiral à la Cour, le démembrement pour ce cas qu'il y pût faire consentir le Roi, j'aprendois qu'enfin le Cardinal Mazarin n'acquiesça à cela au Commandeur qui étoit avec lui : mais crainte que croyant pouvoir profiter du démembrement par le credit du jeune Prince de Condé, j'engageai le Grand-Prieur à lui donner sa parole, que s'il vouloit empêcher que l'arrêt du Conseil ne se cassât, il me donneroit quatorze mille livres de rente ; à quoi les terres qu'on avoit démembrées se montoient que les vingt mille livres par le dernier jour qu'en avoit fait mon oncle. Le Prince lui permit d'empêcher la cassation de l'Arrêt, & ne fut pas plutôt à Dijon qu'il écrivit cette Lettre au Commandeur de Souvré.

MONSIEUR,

Ayant toujours particulièrement estimé monsieur le Grand-Prieur de France, & fait profession de le servir, j'ai bien voulu vous adresser ces lignes pour vous prier d'avoir ses ordres en recommandation & de le vouloir

1647. „ favorifer. en tout ce qui dependra de vous ,  
 „ vous affurant que je prendrai bonne part à la  
 „ grace que vous lui départirez , qui m'oblige-  
 „ ra d'autant plus à demeurer vôtre très-affec-  
 „ tionné à vous fervir.

LOUIS DE BOURBON.

A Dijon ce 29. de Mars 1647.

*Et à l'apostille.* Je vous prie de confiderer que toute cette famille est attachée à mon service.

Le Commandeur de Souvre ne voulut pas recevoir cette Lettre parce que le démembrement avoit été fait auffi-tôt que le Prince avoit été forti de Paris. Je ne laiffai pas de lui avoit la même obligation que fi la Lettre eût fait l'effet que nous fouhaitions , & il faut que j'avoué qu'il me traitoit en toutes choses le mieux du monde.

Dans ce tems-là je partis pour aller en Catalogne avec la Compagnie de Chevaux-legers du Prince : elle étoit de quatre-vingt-dix Mâtres tous vieux Cavaliers éprouvez , bien armes & bien vêtus.

A Valence , je reçus cette Lettre de Madame de . . . .

*De. . . . ce 15. Mars 1647.*

„ JE vous trouve un plaifant Mignon de n  
 „ m'avoir pas écrit depuis deux mois. Avez  
 „ vous oublié qui je fuis , & le rang que je tien  
 „ dans la famille ? Ah vraiment , petit Cadet  
 „ je vous en ferai bien reffouvenir : fi vou  
 „ me fâchez , je vous reduirai au lambel. Vou  
 „ favez que je fuis fur la fin d'une groffesse , & j  
 „ ne trouve en vous non plus d'inquiétude de m  
 „ fant

santé que si j'étois encore fille. Hé bien je vous apprens, quand vous en devriez engrager, 1647. que je suis accouchée d'un garçon, à qui je vais faire suter la haine contre vous avec le lait, & que j'en ferai encore bien d'autres, seulement pour vous faire des ennemis : vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant ; le beau faiseur des filles !

„ Mais c'est assez vous cacher ma tendresse, mon cher cousin, le naturel l'emporte sur la politique : j'avois résolu de vous gronder sur votre paresse depuis le commencement jusqu'à la fin ; je me fais trop de violence, & il en faut revenir à vous dire que Monsieur de . . . & moi vous aimons fort, & que nous parlons souvent du plaisir qu'il y a d'être avec vous. Adieu.

Je fis aussi-tôt cette réponse.

*A Valence le 12. Avril 1647.*

**P**OUR répondre à votre Lettre du 15. Mars, je vous dirai, Madame, que je m'apperçois que vous prenez une certaine habitude à me gourmander ; qui a plus l'air de Maîtresse que de Cousine. Prenez garde à quoi vous vous engagez : car enfin, quand je me serai une fois bien résolu à souffrir, je voudrai avoir les douceurs des amans, aussi bien que les rudesses. Je sais que vous êtes chef des armes, & que je dois du respect à cette qualité, mais vous abusez un peu trop de mes soumissions. Il est vrai que vous êtes aussi prompte à vous appaiser qu'à vous mettre en colere, & que si vos Lettres commencent par, *Je vous trouve un plaisant Mignon*, elles finissent par, *Nous vous aimons fort Monsieur de . . . Et moi.*

F. 5.

„ Au

„ Au reste, ma belle cousine, je ne vous fi  
 1647 „ point de la fécondité dont vous me men  
 „ car depuis la loi de grace, on n'en a pa  
 „ d'estime pour une femme; & quelques  
 „ dernes mêmes en ont moins fait de ca  
 „ nez-vous-en donc, si vous m'en croyez, a  
 „ çon que vous venez de faire, c'est une  
 „ bien louable. Je vous avouè que je n  
 „ eu l'esprit d'en faire autant, aussi envia  
 „ bonheur à Monsieur de . . . plus que  
 „ du monde.  
 „ J'ai souhaité que vous vinssiez tous  
 „ Paris, quand j'y étois; mais maintena  
 „ j'en suis parti, je serois fâché que voi  
 „ lassiez.  
 „ Je m'accommode fort de M. de L  
 „ Lyais, il recevra de moi toutes les assista  
 „ tous les bons offices que je puis rendre:  
 „ de M. le Prince à un de mes amis: il est h  
 „ homme, & ma chere Cousine me l'a r  
 „ mandé, je vous laisse à penser si je le fi

Pendant que je continuois ma route il  
 une chose en Languedoc qui fit assez de  
 pour ne la pas oublier.

Le soir que j'arrivai à Nimes, une r  
 d'honnête homme, soi disant argentier c  
 réchal de Schomberg, me vint faire plait  
 quatre de mes Chevaux legers, nommez  
 renne, la Marche, Chanfort & Petit, fa  
 mille insolences dans leurs logis, & mên  
 naçoient de forcer une honnête fille qu  
 sa Cousine: je leur envoyai dire que je  
 sommerois si j'entendois encore le moindr  
 de leur part. Une heure après comme  
 pois, je vois entrer cette fille dans ma ci

qui me vint demander protection contre ces Chevaux-legers : & en même tems je les vois arriver, qui me disent en sa presence, qu'ils ne lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seulement, & qui m'assurent qu'ils ne lui diront plus rien du tout. Après les avoir fort gourmandez, je voulus renvoyer la Demoiselle : elle me dit qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Je commandai donc qu'on lui donnât une chambre dans mon logis, & elle y demeura jusqu'à ce que voulant me mettre au lit, je la vis rentrer dans la mienne, en me disant qu'elle y vouloit passer la nuit, & qu'elle n'étoit point en sûreté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas aussi sûr pour elle que ma chambre, & que l'on croiroit qu'elle auroit couché avec moi : cela ne lui fit point changer de resolution ; & enfin je dis à mes gens qu'on lui donnât un des quatre lits qui étoient dans ma chambre. Comme tout le monde se fut retiré, je la fis asseoir au chevet de mon lit, & l'ayant pressée d'accorder au Capitaine ce qu'elle avoit refusé aux soldats, & qu'aussi bien personne n'en douteroit ; elle me répondit fort honnêtement, que pour sauver son honneur, elle ne se soucioit pas de hasarder sa reputation. Je ne me le fis pas dire deux fois. Elle n'étoit ni jolie ni jeune ; il étoit tard, & je m'endormois : je lui dis donc de s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné. Le lendemain à mon reveil un Gentilhomme à moi qui avoit couché dans ma chambre, me dit que la Demoiselle n'étoit plus sur son lit, & qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du jour, je ne m'en mis pas en peine, & m'étant levé, deux Jésuites entrent dans ma chambre

— comme je m'habillois, me viennent remercier  
 1647 de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sau-  
 vé l'honneur d'une fille, & me prient en même  
 tems de la leur remettre entre les mains pour  
 la rendre à ses parens. Je leur dis qu'elle s'en  
 étoit allée dès le matin sans que pas un de mes  
 gens l'eût vûe sortir. Ils s'en allerent, & je me  
 mis à table pour déjeuner. Un de mes laquais  
 entra nt dans la chambre avec un plat, appercût  
 une tête qui sortoit de dessous le lit de la fille,  
 & l'ayant reconnuë, il dit ce qu'il voyoit: j'y  
 cours, & l'ayant fait sortir de là-dessous, je lui  
 demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre, &  
 même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit enten-  
 du les Jesuites me la venir demander. Je trou-  
 vai une personne à qui la peur avoit ôté le ju-  
 gement, & qui ne savoit ce qu'elle me disoit.  
 Je la voulus renvoyer aux Jesuites, elle ne vou-  
 lut point sortir de mon logis, que lorsque j'en  
 partirois. Je montai donc à cheval à la tête de  
 ma Compagnie, & je m'en vins à Lunel. Le  
 soir étoit prêt à me coucher, la Marche, un  
 des quatre Chevaux-legers dont on m'avoit fait  
 plainte, entre dans ma chambre & me vient di-  
 re que la fille qui avoit tant fait de bruit la veil-  
 le & que je croyois si vertueuse n'étoit rien  
 moins que cela; qu'elle étoit dans son logis  
 avec ses camarades, & que si je voulois il me  
 l'ameneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient  
 empêché la veille de la presser, me firent refu-  
 ser les offres de la Marche, & j'en fus encore  
 bien plus dégoûté la croyant une coureuse. Le  
 lendemain j'arrivai à Montpellier, où le Maré-  
 chal du Plessis-Praslin. Cesar de Choiseul, tenoit  
 les Etats de la Province. Après l'avoir été visi-  
 ter, j'allai voir Breteuil Intendant de la Justice,  
 qui

pu me dit qu'on faisoit de grandes plaintes contre moi sur un prétendu viol fait à une honnête <sup>1647.</sup> fille de Nîmes. Comment, lui dis-je, la fille ont vous voulez parler n'a point été violée: si uelqu'un de mes Chevaux-legers a couché avec elle, ç'a été de gré à gré: & ensuite lui ayant onté ce qui s'étoit passé à Nîmes & à Lunel, m'en vins à mon logis. Je n'y fus pas plûôt ue Breteuil m'envoya demander les nommez Chanfort & Petit: je refusai de les lui donner, moins que le Maréchal du Pleffis ne me les emandât. Le Maréchal l'ayant fait à ma priere parce que je voyois bien qu'on les prendroit malgré moi) on les mit en prison, & un moment après, j'appris que la Garenne & la Marche, qui étoient les plus coupables, n'étoient pas enez dans la ville & avoient gagné les devants. Enffet ils allerent à Perpignan, où Champlâtreux ntendant de l'armée, averti par Breteuil les fit rreter; mais ils se sauverent de prison, & me inrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient Montpellier, on leur fit leur procès: Chanfort ut condamné d'avoir la tête coupée à la maniere de ce pais-là sur un plot de bois, & Petit fut envoyé en consideration de sa grande jeunesse & de sa parenté de Dijon, qui étoit fort grande, dans les meilleures familles du Parlement. Ces reflexions qu'on peut faire sur cet événement, c'est qu'un Officier qui conduit des troues ne sauroit être trop exact, ni apporter trop de précautions pour éviter les desordres, puisqu'avec tous mes soins je ne pûs empêcher e viol de cette fille ni la mort de mon Chevauleger.

Enfin après une longue & ennuyeuse route, arrivai à Barcelonne sur la fin d'Ayril. Il y

— avoit près de quinze jours que le Prince y étoit.  
 1647. & qu'il travailloit avec Marca & Champlâtreux pour la subsistance de son armée pendant cette Campagne. Il étoit dans son année de deuil de la mort du Prince son pere, & l'habit noir qui ne releve pas d'ordinaire la mine des gens, avoit fait dire aux Catalans à son entrée à Barcelonne, que c'étoit un Etudiant qu'on leur avoit envoyé: de sorte que pour s'attirer les respects que les peuples, & particulièrement ceux-là ont plus pour les choses brillantes que pour les solides, il nous fit faire à tous tant que nous étions des principaux Officiers de l'armée une espece de carroufel sur le Mole de Barcelonne, où nous parûmes deux à deux sur nos plus beaux chevaux couverts de houffes en broderie d'or, & nous de même. Pour lui il fit bien changer de langage aux Catalans, & ils lui trouverent l'air de Heros que l'habit noir leur avoit caché.

Après que le Prince eût appris l'arrivée de toutes les troupes, & qu'il eût donné tous les ordres necessaires, il partit de Barcelonne le 8. Mai, & alla coucher à Notre-Dame de Montserrat.

Le 9. à Aigolade.

Le 10. à Cerveres.

Le 11. il passa la Ségre à Balaguier & alla coucher à...

Le 12. il passa la Noguere avec grande peine, parce qu'elle étoit fort débordée: il s'y noya vingt-cinq ou trente Fantassins & quatre ou cinq Cavaliers; la moitié de l'Infanterie ne pût passer & fut contrainte de repasser la Ségre à Balaguier, & d'aller attendre à Villenouette que le pont fût fait pour joindre le

Prince:



Prince qui étoit arrivé le 12. au soir devant Lerida. —————  
1647.

Si les ennemis se fussent opposez au passage de la Noguère avec mille ou douze cens hommes de pied seulement & deux cens chevaux, ils ious eussent empêché de passer.

Le même jour 12. Marchin Lieutenant General arriva devant Lerida du côté de Barcelonne avec une partie de l'armée, & se logea à Villenouette.

*Journal du Siége de Lerida.*

**L**E 13. & le 14. de Mai se passerent à faire le siége de pont au-dessus de Lerida, & à refaire une partie des lignes & des redoutes que le Comte de Harcourt y avoit faites la Campagne precedente, quand il avoit été battu. Lerida.

Le 15. les ennemis firent une sortie du côté de Villenouette, mais sans s'avancer beaucoup, & se contenterent de tirer force coups de canon: la corde du pont rompit ce jour-là; de sorte qu'on fut contraint d'y mettre un autre cable.

Le 16. il se vint rendre quelques Cavaliers des ennemis de qui on achettoit les chevaux six pistoles chacun.

Le 17. il s'en rendit encore.

Le 18. le Prince monta à cheval à la pointe du jour avec ses Gendarmes, ses Chevaux-legers & ses Gardes, & alla reconnoître le Château d'Algouare à deux grandes lieues du Camp: on le somma de la part du Colonel Balthasar qui étoit avec nous, mais les ennemis répondirent qu'ils aviferoient à ce qu'ils auroient à faire quand ils verroient de l'Infanterie & du ca-  
non.

non. Nous revinmes au Camp, & l'après-dînée  
 1647. on eut avis que trois escadrons des ennemis  
 avoient paru du côté de Fargues; cela obligea le  
 Prince d'ordonner un biouac general, & de pas-  
 ser la nuit même à l'endroit de la ligne par où  
 les ennemis pouvoient vraisemblablement jeter  
 du secours.

Le 19. Sainte-Colombe Maréchal de bataille  
 fut commandé d'aller prendre le Château de Cas-  
 teldase avec le reste de l'Infanterie qui n'avoit  
 pas encore joint l'armée, & avec quelque Cava-  
 lerie. Après 60. ou 80. volées de canon il se  
 rendit au bout de deux jours, à condition que  
 les cent hommes qui étoient dedans seroient  
 conduits à Fontarabie par la France, qu'ils ne  
 feroient que deux lieues par jour, & sejourne-  
 roient de six en six jours.

Prise du  
 Château  
 de Cas-  
 teldase.

Le 20. & le 21. on eut allarme, & on fit un  
 biouac plus exact.

Le 22. on fit la banquette aux lignes, & on  
 les acheva.

Le 23. on prit sur les onze heures du soir des  
 prisonniers de la Ville, qui dirent que toute la  
 garnison étoit sous les armes dans la place. Cela  
 fit croire qu'ils attendoient du secours, & obli-  
 gea le Prince de faire prendre les armes à l'armée  
 jusques au matin du 24.

Ce jour-là il fit demander à tous les Officiers  
 tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, ce qu'ils  
 pouvoient fournir de chevaux & de mulets, &  
 avec cela il envoya querir à Belpouche l'avoine  
 de munition que le Roi fournissoit à la Cava-  
 lerie.

Le 26. le pont se rompit par la crüe de la  
 Ségre, que les neiges fondues avoient augmentée;  
 ce que Don Gregorio Brit Gouverneur de Lo-  
 rida

vant vû, & que le quartier de Marchin étoit —  
 foibli, tant à cause des gens qui étoient 1647.  
 au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il  
 tir sur les dix à onze heures toute sa Ca-  
 e dont il cacha une partie dans les mafures  
 Fauxbourg ruiné, & fit pouffer notre garde  
 ment, que sans la diligence de Marchin  
 e monter son Regiment à cheval, les en-  
 eussent enlevé le quartier de Villenouette,  
 ce Regiment les repoussa avec tant de vi-  
 qu'ils furent contraints de se jeter dans la  
 e; l'escadron de Miche, Capitaine &  
 or dans ce Regiment les ayant coupez au

ous n'y perdîmes que cinq ou six hommes,  
 freres Gentilshommes Allemans nommez  
 sdorf, volontaires auprès de Marchin, &  
 toient ses parens, y furent fort bleffez, l'un  
 coup de canon qui lui emporta la jambe,  
 tre d'un coup de pistolet à l'épaule, Mon-  
 rd Lieutenant Colonel de Marchin reçut  
 up d'épée sur le coû. Les ennemis y per-  
 plus de quarante hommes tuez ou noyez,  
 us leur fîmes vingt prisonniers. Marchin  
 envoyé repeter un de ses parens qui avoit  
 ris, Brit le lui renvoya avec beaucoup de  
 olimens & de civilitez dont on ne le croyoit  
 apable, & entre autres choses il lui man-  
 que le Prince de Condé ne trouveroit peut-  
 pas tant de facilité à prendre Lerida qu'il  
 t imaginé, mais au moins que lui, Don  
 orio, auroit cet avantage (dont il s'estimoit  
 ment glorieux) de disputer cette place  
 le Prince du monde de la plus grande re-  
 ion.

27. de Mai on ouvrit les tranchées en-  
 deux

deux attaques, celle du Prince à une Eglise rui-  
 1647. née à deux cens cinquante ou trois cens pas de  
 la porte de la Ville, & celle du Maréchal de  
 Grammont sur la droite à une autre Eglise. Du  
 Du Cret Cret Capitaine au Regiment de Champagne fut  
 116. tué ce jour-là à l'attaque du Prince, & le Lieu-  
 tenant Colonel blessé. Les Gendarmes, Che-  
 vaux-legers & Gardes du Prince soutenoient  
 le Regiment de Champagne, la garde étoit  
 commandée par Gaspard de Colligny, depuis  
 Duc de Châtillon, Maréchal de Camp; qui  
 d'ailleurs commandoit par commission la Cava-  
 lerie de l'armée.

Le 28. sur les trois heures après midi les  
 ennemis parurent dehors de leurs contrescarpes  
 avec quelques pelotons d'Infanterie & quinze  
 ou vingt Cavaliers, le tout pour nous attirer  
 & nous faire essuyer, en nous retirant, le feu  
 de toute la courtine; mais nous nous conten-  
 tâmes de monter à cheval, de sortir de derriere  
 nos épaulemens, & d'envoyer reconnoître les  
 ennemis par huit gardes, sur lesquels & sur nous  
 ils firent toutes les décharges une demie heure  
 durant de canon & de mousquet, qui se font dans  
 les grandes forties, mais avec peu d'effet. Le  
 Prince y accourut, & trouva que c'étoit une  
 fausse allarme: on ne perdit que sept à huit sol-  
 dats à cette garde, elle fut relevée par le Re-  
 giment de Sainte-Même & deux escadrons de  
 Condé, & par Arnaud Maréchal de Camp.

Le 29. le travail se trouva fort avancé, la  
 Mouffaye Maréchal de camp releva la tran-  
 chée du Prince avec le Regiment de Condé  
 Infanterie & deux escadrons de Condé Cava-  
 lerie.

Le 30. les ennemis fortirent sur les fourra-  
 geurs

geurs entre la riviere & notre attaque , ils en prirent quelques-uns. 1647.

Cette garde fut relevée par le Comte de Broglia Italien, Maréchal de Camp, avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & du Chevalier de Gault: on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31. la garde fut relevée par Châtillon avec le Regiment de Romme Suisse, & le Regiment de Cavalerie du Colonel Balthazar.

Le premier de Juin la tranchée fut relevée par Arnaud avec le Regiment de Champagne, les Gendarmes, Chevaux-legers du Prince & ses Gardes.

Le lendemain 2. de Juin il arriva à ce siege une aventure à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit & dont on parla si diversement, que je ne trouve pas mal-à-propos d'en dire ici le détail.

Le Chevalier de la Valiere Maréchal de Camp de jour à la tranchée du Maréchal de Grammont, me sachant en garde à la tranchée du Prince, m'envoya prier du grand matin à dîner, me mandant que Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien & Jumeaux Maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis s'y trouveroient. J'acceptai le parti & je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du Maréchal, qui étoit dans les masures d'une vieille Eglise ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner; nous avions les petits violons du Prince: pendant qu'ils jouoient, Barbantane ne sachant à quoi s'amuser, leve le dessus d'une tombe & trouve dedans un corps tout entier, sur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enseveli. Il nous apporte le cadavre, & la Breteche

167. teche Guidon des Gendarmes d'Enguien l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre-eux deux; cela me fit horreur; & je leur témoignai tant de fois trouver ce plaisir-là ridicule, qu'enfin ils remirent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venuë, nous nous mettons à table avec la gayeté qu'on a en de pareilles rencontres, & dîmes mille chansons que nous apprenions au Chevalier de la Valiere (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans) nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le Marquis de la Trouffe, qui devoit relever le Chevalier étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, & nous trouvant à table, dit à la Valiere: Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre. Le Chevalier qui étoit brave, & qui n'étoit pas si saoul qu'il ne fût bien qu'il étoit à propos qu'il fût voir à la Trouffe ce qu'il avoit fait, & ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole: car un moment après un de ses gens s'en vint en criant, nous dire que son Maître venoit d'être tué. En effet, la Trouffe qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans nécessité, & de marcher au-dessus de la tranchée plutôt que d'y entrer, fut cause que le Chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner comme si de rien n'eût été (tant il est vrai que la guerre enduret les gens & leur ôte les sentimens d'humanité.) Jumeaux n'oublia pas son intérêt, & nous laissant achever, il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleis, vacant par la mort du Chevalier, lequel il obtint.

Le Chevalier de la Valiere tué.

Les

Les accidens qui arriverent à la plupart de ceux qui s'étoient trouvez à cette débauche, firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps Saint : cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle devotion à cette Eglise ; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande sechereffe du país avoit empêché de se corrompre : & puis si c'eût été un corps Saint, & que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui, la punition ne devoit tomber que sur Barbantane & sur la Bréteche, & non pas encore sur Jumeaux qui mourut bien-tôt après de maladie, sur le Chevalier de la Valiere qui fut tué le même jour, & sur moi qui fus fort malade la même année, tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps, mais on aime à trouver des causes merveilleuses aux événemens les plus communs.

Le 2. de Juin la garde de la tranchée du Prince fut relevée par la Mouffaye, le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé : l'on attacha le mineur au pied de la glaciere où étoit le travail le plus avancé des ennemis ; ils firent grand feu cette nuit-là.

Le 3. la garde fut relevée par le Comte de Broglia, & les Regimens de Condé Cavalerie & Infanterie, & sur les dix heures du soir les ennemis firent un feu de mousquetade qui dura une heure & demie, & sortirent trente hommes armez, lesquels poufferent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée, mais ils furent repoussez. Un moment avant cette sortie trois soldats Espagnols s'étant venus rendre, donnerent avis que Brit avoit resolu de faire sortir

— 1647. tir trois cens hommes armez à la pointe du jour ; mais les ennemis s'étant apperçûs de la desertion de ces trois foldats avoient changé l'ordre de leur sortie , & avancé le tems, de peur que nous n'y fussions trop bien préparez

Le 4. de Juin la garde fut relevée par Châtillon avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de Gault.

Le 5. la garde fut relevée par Arnaud avec les Regimens de Romme Suisse & de Balthasar Cavalerie.

Le 6. entre midi & une heure les ennemis firent une sortie de cinquante hommes soutenus de cent ; les Suisses abandonnerent leurs postes si absolument, que sans la Cavalerie de Balthasar, les ennemis qui avoient pris Arnaud, blessé d'un coup d'épée à la tête, l'eussent mené dans la ville, mais Balthasar le dégagea, & le Prince arrivant ensuite lui quatrième, regagna avec les Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner) tous les postes abandonnez. Le Regiment de Champagne, les Gendarmes du Prince, & ses Chevaux-legers coururent aux tranchées, mais ils trouverent déjà les ennemis repoussez : les Gendarmes & les Chevaux-legers revinrent, & Champagne qui devoit entrer le soir à la tranchée y demeura : Arnaud revint se faire penser, & Saint Martin Maréchal de bataille commanda la tranchée le reste du jour. Nous perdîmes cent hommes à cette sortie & nous y eumes beaucoup de blesez, un Aide de camp & un Gentilhomme du Prince tuez ; toutes les fascines furent brûlées, La Pomme, Mineur, y fut tué, ce qui fut pour nous une grande perte.

Le



Le 7. Broglia entra en garde avec le Regiment de Sainte-Même, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. L'on fit mettre trente Cavaliers pied à terre à la tête du travail. L'après-dînée Brit envoya au Prince sans rançon, dix Suisses qu'il avoit pris la veille, & un Enseigne de Conti, & le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit sur deux mulets bien chargez.

Le 8. Tavannes fit sa premiere garde de Maréchal de Camp avec les Regimens de Condé, Cavalerie & Infanterie.

Le 9. Châtillon entra en garde avec Conti Infanterie & Condé Cavalerie.

Le 10. la Mouffaye releva la garde avec trois cens soldats de Montpouillan, pour garder la tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit plus confier aux Suisses qui demeurèrent à la queue.

Le 11. le Prince qui aimoit fort la Mouffaye, lui envoya dire de venir dîner avec lui chez Marchin où il étoit prié. La Mouffaye ne fut pas plutôt à son logis que les ennemis firent une sortie entre midi & une heure. Nous étions quatre alors à cheval avec le Prince, assez près de notre pont sur la Segre: aux premiers coups de mousquet qu'il vit tirer, il commanda à Saint Martin Maréchal de bataille d'aller faire marcher Champagne à la tranchée; à Vialar son sous Ecuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitter point le quartier du Roi; à moi de faire marcher les Gendarmes & les Chevaux-legers, & à Châtillon de le suivre: & en même tems il poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un moment après lui, car après avoir donné mes ordres, je n'attendis pas les troupes. D'abord le Comte de Clermont de Vertillac, commandant

Le Comte de Clermont de Vertillac tué

— dant la tranchée de Maréchal de bataille, y  
 1647. avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge;  
 le Regiment de Monpouillan avoit un peu lâ-  
 ché le pied, & les Suiffes ayant repris le poste,  
 avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient per-  
 du à leur dernière garde: les Regimens de Ca-  
 valerie de Mazarin & de Gault y firent très-bien;  
 ils y perdirent un Capitaine & un Lieutenant;  
 ils y eurent plusieurs Cavaliers & chevaux tuez  
 & bleffez; les ennemis sans aucun avantage y  
 perdirent des hommes.

Il n'est pas imaginable combien le Prince  
 avoit de grands talens pour la guerre: son acti-  
 vité, sa présence d'esprit, son jugement & son  
 courage étoient au plus haut point où ces quali-  
 tez peuvent aller; il falloit pour être battu avec  
 lui, être accablé par le nombre: un si grand  
 exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui  
 donna plus de gayeté qu'à l'ordinaire; de sorte  
 que nous fîmes une fort grande débauche chez  
 Marchin. Au sortir de table le Prince voulut  
 aller voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit  
 par où les ennemis étoient entrez dans les lignes  
 l'année auparavant, lorsqu'ils avoient battu  
 Henri de Lorraine Comte de Harcourt. Si-tôt  
 que je fus à cheval je pouffai à toute bride, &  
 mon cheval s'étant abattu sur des caillous ronds,  
 j'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis  
 d'abord connoissance, & l'on m'emporta chez  
 Marchin où l'on me fit saigner, & mettre tout  
 nud dans une peau de mouton qu'on écorcha  
 sur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droite  
 démise; cependant je montai à cheval au  
 bout de quatre jours; & ma blessure ne m'em-  
 pêcha pas de me trouver avec mes Chevaux-  
 legers

legers à une sortie que les ennemis firent.

Le 11. au soir Broglia releva la garde avec Champagne & Balthazar : les ennemis ayant jeté toute la nuit quantité de grenades , le matin la galerie se trouva fort endommagée ; mais on la raccommoda avec tant de d'ligence qu'elle fut bien-tôt remise au même état qu'au paravant.

Le 12. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Sainte Mesine, Meille Cavalerie & les Gardes du Prince.

Le 13. au matin les ennemis firent grand feu. Le soir Châtillon releva la garde avec le Regiment de Condé , les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. Sur le minuit les ennemis ayant jetté beaucoup de grenades & de feux d'artifice , mirent le feu à la galerie , & en même tems fortirent trente ou quarante hommes. Notre Infanterie ne voulut jamais aller à eux , ce que voyant Châtillon , il commanda à Ponnard Maréchal des logis de la Compagnie des Chevaux-legers du Prince , de sortir avec vingt Maîtres cuirassés , qu'il avoit à pied auprès de lui ; ce qu'ils firent , & si vigoureusement qu'ils poussèrent les ennemis assez brusquement ; mais il y eut deux Chevaux-legers tuez & deux fort blesez. Saint Micault Mestre de camp du Regiment de Condé y fit fort bien.

Le 14. un Chevaux-leger de cette même Compagnie nommé Dupré , à qui j'avois permis d'aller faire boire son cheval , eut le bout du pied emporté d'un coup de canon : & sans paroître ému , il venoit se faire pancer à l'épaulement & achever sa garde , quand le Prince le trouva & lui commanda de s'en aller au quartier. Il me fit l'honneur de me dire aussi-tôt la

fermeté de ce Cheveu-leger, & m'ordonna de  
 1647. le faire souvcnir de l'établir en quelque lieu,  
 à quoi il ne manqua pas.

Ce soir-là la Mouslaye entra en garde avec  
 le Regiment de Conti & deux escadrons de  
 Condé.

Le 15. un Tambour étant allé repeter quel-  
 ques prisonniers dans la ville, rapporta que le  
 Gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y  
 avoit sept ou huit jours, & qu'il se faisoit por-  
 ter en chaise.

Brogli entra ce soir-là en garde avec les Re-  
 gimens de Romme Suisse & Guienne, & deux  
 Escadrons de Condé.

Le 16. Tavannes releva la garde avec le Re-  
 giment de Champagne, la Cavalerie de Maza-  
 rin & de Gault. Sur le minuit les ennemis fi-  
 rent une sortie, les vingt Maîtres cuirassez de  
 la tête lâcherent le pied, mais ils furent souste-  
 nus, de sorte que les ennemis ne firent rien.

Levée  
 du siege  
 de Leri-  
 da.

Le 17. Tavannes demeura en garde: Sain-  
 te Meïme y entra avec Champagne; & Bal-  
 thasar releva Mazarin & Gault: on retira cette  
 nuit-là les canons qui étoient en batterie, & sur  
 les deux heures après minuit on abandonna les  
 tranchées. Toute l'armée fut sous les armes,  
 & la journée du lendemain 18. se passa à la fai-  
 re défilér sur le pont de bateaux que nous a-  
 vions sur la Segre. Il y avoit une redoute au  
 bout du pont du côté des ennemis, on en fit  
 encore une plus grande pour favoriser la retrai-  
 te de l'armée: elle fut toute passée sur les deux  
 heures après minuit du 18. au 19. & le pont de  
 bateaux défait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée de ce Siège furent :  
 Que notre Infanterie diminueoit tous les jours,  
 tant

par les bleffez, malades, ou tuez, que par les deserteurs, dont le nombre étoit excessif, il falloit tous les jours cent ou six-vingts hommes qui s'alloient rendre aux ennemis, & passer par l'Espagne pour revenir en France. Cependant l'Armée des ennemis s'alloit à Fargues & devoit bien-tôt être en venir à nous.

Comme nous avions perdu nos Mineurs aux fortifications que les ennemis avoient faites

et nous ne trouvions que du roc dans lequel il falloit bien du tems pour s'avancer.

Comme le logement sur la brèche ne se pourroit faire sans perdre beaucoup de gens, & que d'être encore ne le feroit-on pas.

Comme notre Armée se ruinant infailliblement à la continuation de ce Siege, se trouveroit épuisée à l'effort d'une Armée fraîche & que peut-être la Province voyant nos avantages traiteroit avec les ennemis.

Comme si qu'il en soit, ce fut une victoire que le Roi de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il considéra le bien de l'Etat plus que sa propre reputation.

Le 20. de Juin on envoya la grosse artillerie à Cerveres, partie à Balaguier, & les pieces à Flix.

On prit des chevaux & des mulets de tous les lieux pour emporter à Balaguier, à Cerveres & dans le pouche les vivres dont nous avions fait provision dans le Camp pour six semaines.

On campa le reste du mois de Juin sur les bords entre Villenouette & le Collège, & dans ce lieu on nomma cet endroit le *Camp des Scorpions*, à cause de la quantité de ces bêtes qu'on y trou-

1647. On ne fit rien jusques au premier de Juillet que l'armée décampa & vint loger partie à Lesborges avec le Prince, & partie au camp de Terragone avec Marchin.

Le Camp de Lesborges ayant été retranché, le Prince en partit le 13. de Juillet de grand matin avec soixante Gendarmes ou Chevaux-legers que je commandois, le Maréchal de Grammont & quelques Volontaires, & alla coucher à la Grenadille, d'où il renvoya son escorte, & me fit demeurer auprès de lui, & de-là, il alla coucher à Flix.

Situation de Flix.

Le 14. il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place: Elle est située sur un rocher escarpé de trois côtez; la riviere de l'Ebre (si celebre pour avoir donné le nom de l'Ebre à l'Espagne) passe au-dessous; & laissant une montagne à la droite, elle revient fermer l'autre côté de la place, & se resserre si fort, qu'elle forme une Presqu'isle: de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cens pas de large, n'y ayant de guez à l'Ebre que dans les extrêmes secheresses, & ces guez étant fortifiez pour y mettre Cavalerie & Infanterie. L'Isle est assez grande & la terre y est fort bonne, on y peut recueillir du bled & du vin pour la subsistance d'une grosse garnison pendant un an; il y a de Lesborges à Flix quatorze lieuës de France.

Le 15. nous en partîmes, & nous allâmes passer l'Ebre au bac à Garcis, & dîner à Falcet. L'après dînée nous traversâmes des pais fort rudes. Nous passâmes au-dessous d'un Château fort éminent que nous gardions, appelé *Scornelbos*, & nous vîmes coucher à Reous petite ville au milieu du Camp de Terragone:

lix à Reous seize lieuës de France. —  
ous y séjournâmes. Le Prince alla <sup>1647.</sup>  
t de Salo, & vit l'armée de mer des  
port de Terragone, arrivée de la

nous allâmes dîner à Constantin &  
Wals, autre petite ville. du Camp  
one : de Reous à Wals il y a cinq  
rance.

p de Terragone est un petit païs bor- <sup>Camp</sup>  
itagnes, qui font comme un Crois- <sup>de Ter-</sup>  
e la mer qui fait comme une ligne <sup>ragone.</sup>  
peut avoir trois à quatre lieuës de lar-  
t à huit de long. C'est un des plus a-  
droits du monde ; les grands chemins  
ordez de hayes de grenadiers, de ci-  
& d'orangers : on peut juger par-là  
sont les jardins.

nous allâmes dîner à Monblanc, &  
l'Abbaye de Poblette, qui est une des  
es qu'on puisse voir pour les bâtimens  
que pour les revenus : de Wals à Po-  
a cinq lieuës de France.

nous revînmes au Camp de Lesbor-  
haraffez des chaleurs & des mauvais  
: de Poblette à Lesborges il y a qua-  
s de France.

le 26. & le 27. on apprit de plusieurs  
ers, que les ennemis s'assembloient à  
témoignoient se préparer à entrepren-  
que chose.

le jours après mon retour à Lesborges  
quarté me prit, causée par les figues,  
ons, l'usage de la neige & de la glace,  
ds repas, & sur tout les chaleurs excès-

Le 15  
rifier l'F:  
L'après  
rude  
fort

Le 15  
rifier l'F:  
L'après  
rude  
fort





avoir été quelques jours à Barcelon-  
 nis que l'air de la campagne me fe- 1647  
 en, pourvu que je ne fusse pas éloi-  
 cours de la ville. Je priai Don Joseph  
 t Gouverneur de Catalogne, de me  
 quelque jolie maison: il le fit.

d'Octobre voyant que ma fièvre ne  
 pas, & que l'hiver approchoit, pen-  
 el il me feroit plus difficile de me re-  
 rance; j'écrivis au Prince & je le sup-  
 donner mon congé. J'adressai ma  
 Gavannes, & je priai Marchin de me  
 l'argent; ce qu'il fit.

vingt-cens écus du Banquier de Mar-  
 e les rendis l'hiver suivant. Mais quoi-  
 ôt après il se jettât dans le parti d'Es-  
 sous sommes demeurez bons amis tout  
 de sa vie.

avoir tiré de Don Joseph Marguerit  
 ca les ordres & les passeports neces-  
 partis des environs de Barcelonne le  
 embre 1647. & j'arrivai à Chafeu chez  
 re de ce mois. Je m'y reposai quelques  
 res lesquels ayant appris que le Prin-  
 rivé à Dijon, où il se preparoit pour  
 e des Etats de la Province, je l'y al-  
 re. Un jour ayant dîné aux Chartreux  
 il me fit appeller dans l'un des Cloî-  
 r me dire qu'il avoit jetté les yeux sur  
 our être son Cornette à la place du  
 Chandé, lequel il vouloit obliger à  
 de sa Charge: qu'il avoit comman-  
 ant de m'en parler, afin que cela se  
 son agrément. Je lui répondis en ba-  
 je dit au bon Prince, & que je  
 oubaux prières de Guitaut. Il

me dit qu'il savoit bien comme il falloit que les choses se fissent pour être dans l'ordre, & qu'à tous Seigneurs tous honneurs. Ce fut donc en ce tems-là que Guitaut devint Cornette de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, & qu'il lui en eut l'obligation toute entiere; car il paya pour lui la Charge au Baron de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit tant d'amitié en si peu de tems de connoissance, il faut premierement savoir que Guitaut étoit fils d'un Gentilhomme Gascon nommé Péchepeyroux, qui épousa la sœur du Commandeur de Guitaut, & à qui on la donna parce qu'il étoit bien fait & qu'il avoit de l'esprit; & ce fut sur cela & sur le nom de Guitaut, que son oncle le Commandeur lui fit prendre, que le Cardinal de Richelieu le reçût Page chez lui. Le Cardinal étant mort bien-tôt après, le Commandeur de Guitaut trouva son neveu trop jeune pour lui faire quitter les chausses; de sorte qu'il le fit page de l'Ecurie de feu Roi Louis XIII. où il fut jusqu'à ce que Châtillon venant en Catalogne il le suivit. Châtillon étant parti bien-tôt après de l'armée, malade, Guitaut demeura; & comme il étoit Gascon, il s'adonna chez le Maréchal de Grammont: celui-ci lui rendit de bons offices auprès du Prince qui le trouvant à son gré, prit de l'affection pour lui, & fit sa fortune.

Sur les fins de ma fievre-quarte & de l'hiver de 1647. un vieux Bourgeois de Paris nommé Leboceage, voisin à la campagne du Grand-Prieur mon oncle, me vint proposer le mariage d'une Veuve, qui avoit, me dit-il, des millions,

lions, & qu'il étoit fort ami d'un homme en qui elle avoit beaucoup de confiance. Moi qui cherchois du bien, parce que je savois qu'il seroit beaucoup à faire obtenir les grands honneurs; je crus facilement tout ce qu'on me disoit là-dessus. Le boccage me fit donc parler à cet homme qui me promit son assistance, & qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'Eglise de la Merci la veuve & moi sans nous approcher, pour savoir si nous nous trouvions l'un l'autre à notre gré, me dit que je ne lui déplaisois pas, mais qu'elle n'osoit rien faire en cette rencontre sans le consentement de ses parens, qui vouloient absolument qu'elle épousât un homme de Robe; que cependant je le laissasse faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parens pour me faire agréer d'eux, & qu'en tout cas il la persuaderoit de disposer d'elle-même, & comme le tems de la Campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée. & qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc, & je me rendis à Peronne le 6. de Mai 1648.

Le Vendredi 8 de Mai le Prince de Condé ayant partagé son armée en deux Corps, partit de Peronne, & vint avec le sien camper à Cleri, & le Maréchal de Grammont avec le sien à Molins. ANN. 1648.

Le 9. le Prince vint à Loiette, le Maréchal à notre droite.

Le 10. nous passâmes à Arras & nous vinmes camper à Souché; le Maréchal à la droite.

Nous partîmes la nuit sur les onze heures & nous laissâmes nos bagages entre le Maréchal & nous.

Le 11. nous passâmes la riviere du Lis à Siege Eterre d'Ypres.

1648. Eterre & nous marchâmes jusques à la nuit qu nous fîmes une halte de quatre heures , apr laquelle nous remarchâmes droit à Armantier où nous arrivâmes le 28. sur les huit heures du matin. L'Armée se mit en bataille & y demeura dix heures , faisant quelques mines de l'assieger ; nous en partîmes à l'entrée de la nuit , passant par Warneton nous arrivâmes le 13. sur les cinq heures du matin à Ypres où chacun se campa. Sur les dix heures du matin le Maréchal de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étoit Gouverneur , & avec lui trois mille hommes. Sur les deux heures après midi le Maréchal de Grammont arriva avec son Corps d'armée.

Sur les trois heures Paluau Gouverneur de Courtrai en arriva avec douze cens hommes.

Le 14. nos bagages arriverent & l'on travailla en diligence aux lignes avec gardes fort exactes & biouac toutes les nuits.

Les ennemis surprisent la ville de Courtrai.

En cinq jours on acheva les lignes , & le 15. l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtrai ce jour-là même on eut avis que les ennemis avoient surpris la Ville de Courtrai.

Arnaud Maréchal de Camp ouvrit la tranchée à l'attaque du Prince , & avança fort le travail.

Le 20. les ennemis firent grand feu aux deux attaques. Châtillon Maréchal de camp à celle du Maréchal de Grammont , fit un logement sur la contrescarpe d'une demi-lune. La Mouffay Maréchal de camp à l'attaque du Prince , n'avança point le travail.

Le 21. le Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chaunes , Maréchal de camp , à l'attaque du Prince fit un méchant logement sur la contrescarpe

e. Notre batterie de dix pieces tira ce  
-là six cens volées de canon. 1648.

e 22. Tavannes Maréchal de camp à l'at-  
te du Prince, raccommoda les méchans tra-  
de la veille.

e 23. on jetta des fascines dans le fossé de  
ntrescarpe. Arnaud eut la main percée d'un  
de mousquet au commencement de sa gar-  
la Ferté Imbaut, depuis Maréchal d'E-  
es, l'acheva.

ieux Pont Mestre de camp d'Infanterie du <sup>Vieux</sup>  
iment du Duc d'Orleans eut la vessie per- <sup>Pont</sup>  
d'un coup de mousquet, dont il mourut le <sup>tue.</sup>  
emain.

e 24. à la garde de la Mouffaye on avança <sup>Les en-</sup>  
batterie de trois pieces de canon. On eut <sup>nemis</sup>  
ce jour-là que les ennemis avoient forcé la <sup>forcent</sup>  
delle de Courtrai, & qu'ils marchoient à <sup>la Cita-</sup>  
delle de Cour- <sup>delle de</sup>  
s. <sup>Cour-</sup>  
trai.

e même jour je reçus une Lettre de l'ami de  
lame de Miramion (qui étoit la veuve que  
m'avoit proposée) par laquelle il me man-  
sous des noms empruntez que la Dame  
oit pas la force de résister à ses parens qui  
oient contraires, mais qu'elle seroit bien-  
que je lui aidasse par une violence apparente  
e oui. Je compris qu'il me vouloit persua-  
le l'enlever, & ce conseil me surprit d'abord:  
moins me venant de la part d'un homme  
e me paroïssoit avoir d'autre intérêt en cette  
re que l'avantage & la satisfaction des par-  
je ne balançai pas à le suivre : d'ailleurs  
e flattai un peu sur une chose que je sou-  
ois. Je communiquai mon dessein au Prin-  
ui l'approuva, & qui me promit de me don-  
à porter à la Cour la nouvelle de la capitula-

1648. tion d'Ypres, afin que je pûsse retourner à Paris sans aucun soupçon. Il m'offrit même Bellegarde l'une de ses places de Bourgogne pour m'y retirer après l'enlèvement; mais je le remerciai ne croyant pas avoir besoin de mener la Dame plus loin que Launay qui étoit une des maisons du Grand-Prieur de France, entre Sens & Bray sur Seine.

Le 25. je fis réponse à mon ami, que je serois bien-tôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du Maréchal de Grammont, forcerent la demi-lune après avoir coupé le pont entre-elle & la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, le pluspart fut tué, l'autre se noya en se voulant sauver, & le reste fut fait prisonnier.

Le 26. le Regiment des Gardes eut ordre d'attaquer la demi-lune de l'attaque du Prince, mais le pont se rompit.

Le 27. de Mai la ville capitula; & le Prince me fit partir pour en porter la nouvelle à la Cour. Il me fallut faire un grand tour. J'allai passer à Furnes, à Dunkerque, à Graveline, & à Calais, & de là à Paris où j'arrivai le 30. matin ce qui fut une fort grande diligence, parce que je ne changeai de chevaux qu'une fois depuis le Camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voyage qui doit apprendre à tous ceux qui portent des nouvelles, qu'ils sont bien aises de donner les premiers à ne rendre à personne aucune Lettre des lieux d'où ils sont partis, qu'après avoir fait leur principale commission.

En passant à Lusarche je trouvai à la poste le Maître d'Hôtel du premier President Molé qui venoit

savoir de la part de son Maître, qui —  
 ur lors à Champlâtreux, des nouvelles 1648.  
 iée, où son fils étoit Intendant. J'en  
 ne Lettre pour le premier Président à ce  
 d'Hôtel, en le priant de faire mes ex-  
 son Maître si je ne la lui portois moi-  
 & après avoir changé de chevaux, j'allai  
 à Ecouan, si las que je n'en pouvois  
 est vrai que le premier Président ne  
 lûtôt par la Lettre de son fils la capitu-  
 Ypres, que ravi de donner une agréa-  
 velle au Cardinal, il la lui écrivit par  
 me exprès qui arriva à onze heures du  
 Paris; de sorte que le lendemain matin  
 dire au Cardinal quelque chose qui eût  
 de la nouveauté, il me répondit assez  
 ent qu'il savoit cela dès la veille, &  
 montra le billet du premier Président.  
 dis que je me garderois bien une au-  
 d'être si honnête que je l'avois été,  
 je voyois qu'on en abusoit, & après  
 nversation de demi-heure il me conge-  
 me donnant rendez-vous chez la Reine  
 eveil.

ndemain le Chevalier de Grammont ar-Prise  
 Ypres avec la nouvelle de la prise, & s'en d'Ypres,  
 a deux jours après. Pour moi j'écrivis  
 ce billet au Prince.

*A Paris ce 2. Juin 1648.*

ONSEIGNEUR,

près que le Cardinal eût lû la Lettre que je  
 endis de la part de Vôtre Altesse, il me  
 u'il étoit obligé de servir M. de Châtillon,

” Camp, quand je n’aurois pas la récoi  
” tion de Vòtre Altesse. Il me dit qu’i  
” & me demanda pourquoi Courtrai av  
” tenu. Je lui dis que je croyois que la  
” s’étoit mal défenduë. Il me répond  
” n’étoit pas mal se défendre que de  
” tous tuer, comme ils avoient fait d  
” place, & là-dessus il me congédia.  
” demandé aujourd’hui ce qu’il vouloi  
” crivisse à Vòtre Altesse, sur ce qu’elle  
” demandé pour moi, il m’a dit qu’il  
” alloit faire réponse. La Reine témoig  
” coup de joye de la nouvelle que j’a  
” Monsieur le Cardinal peu. On disoit  
” vée du Siege d’Ypres, les ennemis  
” Furnes, Vòtre Altesse malade, l’arr  
” vivres, & la Cavalerie ruinée, & l’or  
” persuader à tout le monde que la  
” Courtrai venoit du commandement  
” tre Altesse avoit fait à Paluau d’en fo  
” les troupes qu’il vous avoit amenées.  
” valier de Grammont vous dira plus  
” ment toutes les nouvelles : cependant  
” drai ici ce que deviendra l’affaire don  
” retenu Vòtre Altesse, laquelle affair  
” donnerai avec la plus grande joye d  
” si-tôt qu’elle me témoignera avoir bu  
” mon service auprès d’Elle, &c.



Depuis la premiere fois que le Cardinal m'avoit parlé, il avoit changé de resolution. Il m'avoit paru d'abord disposé à faire avoir le Gouvernement d'Ypres à Châtillon, & cependant il avoit dit au Chevalier de Grammont, que la Reine avoit jetté les yeux sur Paluau pour cette place. Le Chevalier en repartant pour l'armée ayant dit cela au President Perraut Intendant du Prince, & à moi, ce President homme fier s'en alla aussi-tôt trouver M. le Tellier, & lui dit que cela étoit bien étrange, que les recommandations du Prince nuisissent aux gens, que leur merite rendoit d'ailleurs recommandables, qu'il n'y avoit aucune comparaison de Paluau à Châtillon; que celui-là venoit de perdre Courtrai & que l'autre garderoit bien Ypres; que M. le Prince étoit sage & qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, mais que c'étoit un peu trop pousser un Prince du Sang qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refuser une chose aussi juste que celle-là. M. le Tellier lui répondit qu'il alloit représenter cela au Cardinal, lequel ne croyant pas que le President parlât ainsi sans ordre de son Maître, l'envoya querir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès de la Reine, qu'elle avoit accordé le Gouvernement d'Ypres à Châtillon. Le President s'en revint chez lui faire une dépêche au Prince, par laquelle il lui mandoit de tenir bon & de ne se point relâcher; & que le Cardinal lui accordoit ce qu'il avoit demandé. Veritablement il arriva le lendemain un courier du Prince par lequel il écrivoit au Cardinal qu'il ne songeoit plus au Gouvernement d'Ypres pour Châtillon.

Ceux qui ont accusé le Prince de Condé d'avoir

1648. voir de longue main prémedité la guerre civile, étoient ou fort mal informez, ou gens de mauvaise foi; jamais homme n'en eut moins de dessein: au contraire il avoit toujours eu tant de respect pour le Roi, que l'on eût pu le soupçonner de foiblesse à l'égard de ses Ministres; si son grand courage n'eût été connu de tout le monde; & quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places & le peu de gens qui suivirent son parti, font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant.

Enlèvement de Madame de Miramion. Mais pour revenir à ce qui me regarde: aussitôt que je fus débarassé des affaires de la Cour, j'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Madame de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentimens que ceux qu'il m'avoit témoignez par sa Lettre touchant l'enlèvement. Je disposai donc quatre relais de carrosse de Saint Clou, où je devois prendre mon Helene allant du Mont-Valérien, jusqu'à Launai. Je pris avec moi mon frere de Rabutin, un Gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux Campagnes volontaire auprès de moi, & trois Gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Pleffis, & Saint Felis. Je rencontraï la Veuve dans le carrosse de sa belle-mere au dessus du jardin de Mademoiselle du Tillet à Saint Clou, que Philippe de France Duc d'Orleans acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont & d'entrer dans le Bois de Boulogne, où je voulus faire changer de carrosse à la Veuve, mais je n'en pûs jamais venir à bout; de sorte que je fis seulement dételer ses deux chevaux & en mettre six à la place, & ainsi nous autres à droit & à gauche du

car.

carrosse, traversâmes la plaine de Saint Denis, —  
& nous entrâmes dans la forêt de Livry. Com- 1648.  
me la Dame crioit fort, & que je crûs que c'étoit  
la presence de sa belle-mere qui l'obligeoit d'en  
user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois  
à cette belle-mere, & je ne laissai qu'une De-  
moiselle avec la Veuve dans le carosse & un la-  
quais sur le derriere; mais la Dame ne fit pas  
moins de bruit après cela, & je connus alors  
que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais  
mon frere m'en dissuada me disant qu'elle  
changeroit peut-être, & qu'en tout cas je la ren-  
verrois plus honorablement pour moi de Lau-  
nai que de la campagne, d'où l'on diroit que  
l'on me l'auroit tirée des mains. Je le crûs  
donc, & lorsque nous fûmes à Launai, voyant  
que la Dame ne finissoit pas ses lamentations,  
je lui dis que si je n'eusse pas crû qu'elle eût  
consenti à ce que je venois de faire, je ne l'au-  
rois jamais fait; que je la suppliois de croire  
qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui  
plairoit, & que pour rien du monde je ne la  
voudrois contraindre: elle me dit que si je la  
mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui  
repliquai que je croyois que si elle sortoit de mes  
mains, elle n'y rentreroit jamais, mais que je  
n'étois ni de condition ni d'humeur à forcer  
une femme; que je l'assurois encore que c'é-  
toit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fâchée  
que je l'enlevasse, que je l'avois fait, que si  
elle me croyoit assez honnête homme pour la  
mériter, elle n'avoit qu'à dire, & que je vivrois  
d'une maniere avec elle, qu'elle ne se repenti-  
roit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait; que  
si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maî-  
tresse, & que je la ferois conduire sur l'heure à  
Sens.

— Sens. Elle m'en pria en me faisant entendre  
 1648. je réussirois bien mieux par cette voye que  
 celle que j'avois prise : je lui dis que je ne  
 attendois pas , mais que je ne laisserois pas  
 tre son serviteur. Je donnai cent pistoles  
 Demoiselle pour la dépenſe de sa Maîtresse  
 je la fis escorter par trois de mes gens de  
 Launai jusqu'à Sens..

Les gens du Roi avertis de l'arrivée de la  
 me dans leur ville , la vont trouver , & p  
 nent sa déposition qu'elle fit à ma décharge  
 tant qu'elle pût. Cependant lors qu'elle f  
 Paris , ses parens lui disant qu'il y alloit de  
 honneur de me poursuivre , l'obligerent à  
 faire , & sur cela j'envoyai un Gentilhomme  
 poste trouver le Prince à l'armée , auquel j'  
 vis cette Lettre..

**M**ONSEIGNEUR,

„ Mon affaire n'a pas eu le succès que je  
 „ promettois ; ce Gentilhomme en dira le  
 „ tail à V<sup>ô</sup>tre Altesse : cependant je l'assu  
 „ qu'une des choses qui me donne autan  
 „ chagrin que de n'avoir pas réussi , c'est d'  
 „ manqué par-là un établissement qui m  
 „ mis en état de mieux servir V<sup>ô</sup>tre Alt  
 „ que je ne pourrai faire sans lui : car pour  
 „ intérêt particulier , Monseigneur , je  
 „ consolerai bien-tôt quand je recevra  
 „ marques de la continuation de vos be  
 „ graces , & de v<sup>ô</sup>tre protection. J'en a  
 „ loin aujourd'hui , Monseigneur ; les p  
 „ de la Dame me poursuivent sous  
 „ nom ; un mot de la part de V<sup>ô</sup>tre A

„ au Sieur . . . son pere arrêtera tout. Je la  
 „ supplie très-humblement de me l'accorder, 1648.  
 „ afin que je sois plutôt en liberté de me ren-  
 „ dre auprès d'Elle, & d'essayer à meriter la  
 „ qualité de, &c.

Mon courrier arriva auprès du Prince le 20.  
 d'Août, il le trouva sur le Champ de la batail-  
 le de Lens qu'il venoit de gagner. Aussi tôt  
 qu'il eut lû ma Lettre & qu'il eut appris du  
 courrier le détail de mon affaire, il écrivit au  
 pere de la Dame d'un air qui sentoit non seule-  
 ment le Prince du Sang, mais encore le victo-  
 rieux : de sorte que cette Lettre imposa silence à  
 mes parties. Tous mes amis de l'armée n'ayant  
 pas le loisir de m'écrire, me firent compli-  
 ment sur mon aventure, & entr'autres le Com-  
 te de Tavannes se signala par les soins qu'il prit  
 de presenter mon courrier au Prince, de retirer  
 promptement sa réponse, & de me témoigner  
 en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes intrêts  
 avec une chaleur extraordinaire.

Aussi-tôt que j'eus reçu ces nouvelles de l'ar-  
 mée, j'écrivis cette Lettre à Tavannes.

*De Lannai ce 30. d'Août 1648.*

„ JE fai qu'entre amis au point où nous le  
 „ sommes, les complimens sont superflus,  
 „ mais il y a des témoignages d'amitié rendus  
 „ si à propos & de si bonne grace, que de n'en  
 „ pas remercier extraordinairement, auroit un  
 „ air d'ingratitude. Souffrez donc, mon cher,  
 „ que je vous assure que tout ce qu'il y a de  
 „ ressentiment d'une obligation dans l'ame la  
 „ plus reconnoissante, est pour vous dans la  
 „ mienné.

1648. „ mienne. J'enrage de n'avoir rien à vous offrir  
 „ que mon bien & ma vie; mais si j'étois assez  
 „ heureux pour que vous en eussiez quelque  
 „ jour affaire, vous me verriez prodiguer l'un  
 „ & l'autre avec une joye qui vous feroit con-  
 „ noître que je suis de tout mon cœur à vous.  
 „ Adieu, mon cher, nous nous verrons bien-tôt.

Messire  
de M. le  
Prince. Pendant mon séjour à Launai, j'avois fait  
 une recrûe de trente Maîtres pour la Compagnie  
 du Prince, qui se trouva en état de marcher le  
 premier de Septembre, & je me rendis avec elle  
 à Calais le 8. de ce mois. J'y trouvai le Prin-  
 ce blessé d'une mousquetade aux reins qu'il  
 avoit reçu au Siege de Furnes. Il revenoit à la  
 Cour par ordre du Roi, sur ce que la Reine  
 Regente ayant fait arrêter Bruxelles Conseiller à  
 la Grand' Chambre & Blanmenil Président aux  
 Enquêtes, parce qu'ils avoient ouvert un avis  
 de ne point verifier quelques Edits, le peuple  
 avoit fait des barricades & forcé le Président  
 Molé d'aller avec tout le Parlement au Palais  
 Royal demander l'élargissement des prisonniers,  
 ce qu'il avoit obtenu.

Comme j'entrai dans la chambre du Prince  
 il se mit à chanter en riant :

*O la folle entreprise du Prince de Condé!*

qui étoit une vieille chanson faite autrefois du  
 Prince son pere, & ensuite me fit conter le dé-  
 tail de cet événement.

Le premier de mes amis que j'avois rencon-  
 tré en arrivant à Calais avoit été Tavannes,  
 qui m'avoit fort entretenu & m'avoit dit entre  
 autres choses que Guitaut mon Cornette m'a-  
 voit

voit rendu tous les méchans offices qu'il avoit pu auprès du Prince; de sorte que Bouteville, Meille, d'Olonne, & mes autres amis m'étant venu faire compliment, & Guitaut comme les autres; la faveur du Prince que celui-ci avoit, ne me put obliger à dissimuler avec lui. Je reçus avec froideur son compliment, & je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un Cornette de la Compagnie que je commandois.

Le Prince s'étant reposé quelques jours à Calais, en partit pour la Cour, & je le suivis. Le Roi s'étant retiré à Saint Germain, avoit resolu de châtier Paris; mais enfin les affaires s'accorderent.

Dans ce tems-là le Prince pria Champlâtreux mon ami fils du premier President Molé, d'accommoder mon affaire avec les parens de la Dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagemens pour les frais qu'elle avoit faits à me poursuivre; & pendant que cela se traitoit je demourois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la Dame, qu'on lui avoit donnez que je la voulusse encore enlever: j'allai donc faire un petit voyage chez moi.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'execution des ordres du Roi, je partis de chez moi le 15. d'Octobre, & je m'en allai à l'Abbaye de Ferrieres rendre visite à Jacque de Neuchêles Evêque de Châlons, oncle de ma femme. J'y trouvai Sevigni & sa femme, ce qui m'obligea d'y séjourner six jours; & j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une Lettre de ma mere, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence, & que les fers étoient

— étoient au feu pour l'accommodement de mon  
1648. affaire : cependant je ne trouvai pas les choses  
si avancées que j'avois pensé.

Quatre ou cinq jours après que je fus arrivé  
à Paris, je reçus les ordres du Roi pour établir  
la Compagnie de Chevaux-legers du Prince, en  
garnison dans Autun. J'envoyai ces ordres au  
Maréchal des logis de la Compagnie avec les  
miens particuliers, & quelque tems après j'écri-  
vis cette Lettre à Sevigny & à sa femme.

*A Paris ce 15. Novembre 1648.*

„ J'Ai pensé d'abord écrire à chacun de vous  
„ en particulier, mais j'ai crû ensuite que ce-  
„ la me donneroit trop de peine: de faire aussi  
„ des baise-mains à l'un dans la Lettre de l'autre,  
„ j'ai apprehendé que l'apostille ne l'offensât;  
„ de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à  
„ tous deux, l'un portant l'autre.  
„ La plus sùre nouvelle que j'aye à vous ap-  
„ prendre, c'est que je me suis fort ennuyé de-  
„ puis que je ne vous ai vus. Cela est assez  
„ étonnant: car enfin je suis venu voir cette peti-  
„ te brune pour qui vous m'avez vu le cœur un  
„ peu tendre; à la vérité elle m'avoit, ce qu'on  
„ appelle, sauté aux yeux, & je ne lui avois point  
„ encore parlé: c'est une beauté surprenante de  
„ qui la conversation guérit: on peut dire que  
„ pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment,  
„ car si on la voit davantage on ne l'aime plus;  
„ voilà où j'en suis réduit. Mais j'oubliois de  
„ vous demander des nouvelles de la santé de  
„ notre cher oncle, je vous prie de l'entretenir  
„ de propos joyeux: si vous ne le faites rire à  
„ gorge déployée, quand même il en devroit  
„ tousser



„ touffer un peu , vous me desobligeriez fort. —  
 „ Dites lui de ma part qu'il se conserve plus 1648.  
 „ qu'il ne fait , & que s'il ne se veut aimer  
 „ pour lui , il s'aime pour nous autres neveux  
 „ qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en  
 „ dirai pas davantage , aussi bien suis-je persua-  
 „ dé que cela ne servira de rien , & que vous êtes  
 „ des fripons qui vous donnerez bien de garde  
 „ de faire valoir mon bon naturel : de l'humeur  
 „ dont je vous connois , vous enrageriez que  
 „ l'on m'aimât autant ou plus que vous.  
 „ Au reste si vous ne revenez bien-tôt je vous  
 „ irai retrouver ; aussi-bien mes affaires ne s'a-  
 „ cheveront qu'après les fêtes de Noël : mais  
 „ ne pensez pas revenir l'un sans l'autre , car en  
 „ cette rencontre je ne suis pas homme à me  
 „ payer de raison.  
 „ Depuis que je vous ai quitté je ne mange  
 „ presque plus : vous qui presûmez de vôtre  
 „ mérite , vous ne manquerez pas de croire que  
 „ le regret de vôtre absence me réduit à cette  
 „ extrémité : point du tout ; ce sont les soupes  
 „ de Messire Crochet qui me donnent du dé-  
 „ goût pour toutes les autres.

Je badinois ainsi avec mes amis en attendant  
 que mon accommodement se fit : cependant  
 l'année 1648. s'acheva sans qu'il fût fait ; & la  
 veille des Rois de 1649. la Cour partit la nuit, Ann.  
1649.  
 du Palais Royal , & se retira à Saint Germain.  
 Pour moi qui logeois au Temple , je ne fûs  
 rien de la sortie du Roi , que le lendemain que  
 l'on faisoit garde aux portes , & qu'il n'étoit pres-  
 que pas possible de sortir : cependant je trouvai  
 le moyen de passer à la porte Saint Martin , &  
 bien m'en prit ; car si mes parties m'eussent dé-

— découvert à Paris, elles m'eussent fait un méchant tour, n'ayant alors qu'un très-médiocre respect pour le Prince. Je me rendis auprès de lui à Saint Germain, deux jours après qu'il y fut arrivé. Il me commanda d'aller querir en Bourgogne sa Compagnie de Chevaux legers. Je partis aussi tôt, résolu de mettre le feu dans Rubel, qui étoit un Château près de Melun appartenant au frere de Madame de Miramion, laquelle contre toutes les paroles données au Prince avoit recommencé ses poursuites contre moi depuis ma sortie de Paris: cependant quand j'arrivai à Rubel avec sa Compagnie, je changeai de résolution: & quoi qu'en me vengeant de ceux qui me persecutoient, j'eusse pu meriter du côté de la Cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faisoit aux Officiers du Parlement; je ne le voulus pas faire: bien loin de cela, je mis dans le Château un Garde du Prince, auquel je défendis de rien prendre du Seigneur du lieu ni des habitans, me chargeant de sa récompense. Ce procédé-là devoit gagner le cœur de la Dame, ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais quand la paix fut faite, elle recommença de me persecuter, & ce fut Champlâtreux, qui par son credit, sa vigueur, & par l'autorité du Prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me fallut donner quatre mille livres, outre plus de dix mille qu'elle m'avoit déjà coûté.

Je n'ai que faire de dire que cette entreprise fut imprudente; dès que je me suis résolu d'en faire le recit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée, mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plutôt de mentir que d'être blâmé.

Il faut dans l'histoire une certaine sincérité que je ne trouve en pas une. Je n'ai encore vu personne qui se soit mêlé de faire des Mémoires, confesser qu'il ait fait une faute: on fait comme dans le Roman, où l'on ne dit pas les choses comme elles ont été, mais comme elles ont dû être: aussi ne crois-je de tout ce que la plupart de ces façons de Heros me disent d'eux, que les choses que les Historiens fidèles en ont écrit. Pour moi quand j'avoué mes fautes, ce n'est pas que je ne les puisse défendre; en sorte que j'imposerois peut-être au public; mais il me faudroit parler contre mon sentiment; & si je ne suis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable de goûter du plaisir d'une réputation que je sentirois bien n'avoir pas méritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas aussi d'effronterie, au contraire j'en ai de la honte & du repentir, mais je sais qu'il n'y a que Dieu de parfait; & puisque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien. Il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en faire leur profit, d'imiter l'un & se défendre de l'autre.

Je sai déjà par avance que les gens qui ne trouveront pas leur compte dans ces Mémoires, diront pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois le plus méchant homme du monde; que pour marque de cela, je ne m'épargne pas moi-même; que j'ai été à la Bastille pour avoir déchiré mille gens, & que j'en ai perdu ma fortune. A cela je répons que ce qui a paru dans le public sous mon nom, n'étoit pas de moi; que le manuscrit que j'ai donné au Roi (qui ne parloit que de choses généralement connus) n'étoit pas fait pour être vu, que par trois ou

— 1649. quatre de mes bons amis ; que d'ailleurs j'étre imprudent quand j'ai parlé librement quelques gens, mais que je n'ai point été teur. En disant les veritez de quelques papiers, j'en ai pu faire des ennemis, qui n'lever le masque contre moi, ont trou moyen d'interesser de plus grands Seign qu'eux ; mais je n'ai jamais rien inventé : il faut qu'on me croye, quoi qu'on me condamner. Et pour faire voir que c'est tôt par amour pour la verité que je parle par aucune malignité de naturel, je dis du quand j'en trouve de la même personne d j'ai dit du mal. Je ne doute pas que la pl ne me quittassent de l'un, pourvu que j voulusse quitter de l'autre ; mais ce ne plus une histoire ; & puisque je ne me fais à moi-même de grace, je ne pense pas qu doive trouver mauvais que je ne fasse poi taveur aux autres.

Mais pour revenir à la guerre, je trou passant chez moi une Lettre de cachet pou re marcher sous les ordres du Marquis de nes, les troupes qui étoient en quartier e vernois.

Les ordres que me donnoit le Roi se vant fort bien executer sans moi en Niver & se presentant des occasions de le servir, grandes & plus honorables du côté de P je continuaï mon chemin jusqu'à Autun, je tirai les Chevaux-legers du Prince, & amenai à Corbeil où finissoit ma route. J'y vai ordre d'entrér à Lagny & d'y dem. Si-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis cette Lett Prince.

*A Lagay et 16. de Janvier 1649.*

1649.

[ONSEIGNEUR,

Je viens d'entrer ici avec soixante Maîtres vingt de mes amis. Si j'avois eu plus de loisir j'en aurois amené davantage, mais j'ai dû que la diligence en cette occasion vous auroit encore plus que le nombre.

Au reste, Monseigneur, je me réjouissais aller servir auprès de Votre Altesse, & de lui faire voir par le bon état de la Compagnie : soin que j'avois de la contenter ; mais puisqu'il y va du service du Roi & du vôtre que je demeure ici, j'obeis avec joye. Si vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour y commander, je suis assuré que Votre Altesse auroit été satisfaite du service que j'y aurois rendu, & que je lui aurois témoigné en cette rencontre, comme je ferai toute ma vie, que je suis, &c.

J'écrivis en même tems cette Lettre à Charles de la Porte Grand-Maître de l'Artillerie, Maréchal de France, & pour lors Surintendant Finances.

MONSEIGNEUR,

Je viens d'arriver ici avec la Compagnie de Monseigneur le Prince. J'ai ordre d'y demeurer ; cela m'empêche de vous pouvoir aller supplier moi-même de me faire payer de mes appointemens de Lieutenant de Roi de

H. a

„ Ni-

1649. „ Nivernois , pour les années 1647. & 1648.  
 „ Mais je vous supplie très-humblement d'en  
 „ donner l'Ordonnance au Maréchal des logis  
 „ de la Compagnie de Monseigneur le Prince  
 „ qui vous rendra ma Lettre. Vous me fîtes la  
 „ grace de me la promettre la dernière fois que  
 „ j'eus l'honneur de vous en parler à Paris , j'ef-  
 „ pere que vous me ferez celle de me l'accor-  
 „ der aujourd'hui , & de me croire , &c.

Le Maréchal des logis me rapporta des pro-  
 messes seulement du Maréchal de la Meille-  
 raye , & un ordre du Roi de marcher avec la  
 Compagnie du Prince à Saint Denis , où je sau-  
 rois du Maréchal du Pleffis-Praslin ce que j'au-  
 rois à faire.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé , j'al-  
 lai trouver le Prince à Saint Germain , qui me  
 reçut assez bien ; mais un jour après ce ne fut  
 plus de même , & en voici la raison.

Guitaut , Cornette de la Compagnie que je  
 commandois , lequel n'en avoit plus que le nom ,  
 parce que la faveur du Prince qui étoit décla-  
 rée , l'obligeoit de ne partir plus d'auprès de lui ,  
 s'étant un jour plaint à Lénéet , comme à mon  
 ami , de ce que je l'accusois de m'avoir rendu  
 de mauvais offices auprès du Prince , celui-ci  
 entra dans ce moment , & ayant appris de quoi  
 ils parloient , il dit que j'avois tort de le croi-  
 re , mais que ce n'étoit pas le seul que j'avois ;  
 que je méprisois la Compagnie , parce que je  
 voulois être Maréchal de camp ; que je ne le  
 ferois jamais par son moyen , & qu'il n'y avoit  
 pas de Gentilhomme en France qui ne se dût  
 tenir fort honoré d'être son Lieutenant.

Le lendemain Lénéet m'ayant conté cette

ation, & qu'il avoit fait son devoir à —  
 ndre, je me rendis au lever du Prince, 1649.

visage duquel je trouvai la confirma-  
 ce que m'avoit dit Lénét.

s outré de douleur de voir la recompen-  
 je recevois de mes services, & je connus  
 elle d'Allemand qu'on me vouloit faire,  
 ne pouvois comprendre les raisons qui  
 ent obliger le Prince à preferer un jeune  
 à un homme de service. J'allai faire mes  
 au President Perraut mon bon ami, qui  
 part qu'il prenoit en mes intérêts, crain-  
 core que la nouvelle faveur de Guitaut  
 ât son crédit auprès du Prince, trouva  
 vois grande raison. Il me consola le mieux  
 t, me détourna du dessein que l'envie  
 venger m'avoit mis dans le cœur, em-  
 it jeter dans Paris, me persuada d'avoie  
 e; me dit que les Princes étoient comme  
 es hommes sujets à de petites inclinations  
 efois bien, quelquefois mal fondées; que  
 i étant un homme tout plein de raison  
 enfin la difference qu'il devoit faire du  
 te & du Lieutenant.

ne souvient que dans ce tems-là les  
 ns de Nevers me vinrent prier comme leur  
 nant de Roi de les presenter au Prince,  
 ir recommander une affaire qu'ils avoient  
 our. Je n'eus garde de m'en défendre en  
 tant l'état où j'étois avec lui, parce que  
 eût décredité avec eux: Je les lui pre-  
 lonc comme il alloit au Conseil, & m'ap-  
 nt de lui je fis semblant de lui parler tout  
 sous descendions un escalier avec la foule  
 se peut imaginer qui accompagne un Prin-  
 ang qui a grande part au gouvernement;

1649. ainsi je n'eus pas de peine à tromper ces Echevins qui nous suivoient de loin, & revenant à eux, je leur dis que j'avois recommandé fortement leur affaire, dont ils me rendirent mille graces; & heureusement pour mon honneur, leur affaire s'étant faite promptement, parce qu'elle étoit juste, ils en attribuerent le succès à mon grand credit; m'en vinrent témoigner chez moi leur reconnoissance & s'en retournèrent en leur país avec la croyance que je gouvernois le Prince: & sur cela je fis reflexion que le monde, & particulierement les gens de la Cour, ne sont que grimaces, & que tout ce qu'on y voyoit d'ordinaire n'étoit rien moins que ce qui étoit effectivement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint Denis, j'écrivis cette Lettre à Madame de. . . . qui étoit à Paris.

*A Saint Denis ce 15. de Fevrier 1649.*

„ J'AI long-tems balancé à vous écrire ne  
 „ sachant si vous étiez devenuë mon enne-  
 „ mie ou si vous étiez toujours ma bonne  
 „ Cousine, & si je vous devois envoyer un la-  
 „ quais ou un trompette. Enfin me ressouven-  
 „ ant de vous avoir ouï blâmer la brutalité  
 „ d'Horace, pour avoir dit à son beau-frere  
 „ qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre  
 „ declarée; J'ai crû que la cause publique ne  
 „ vous empêcheroit pas de lire mes Lettres; &  
 „ pour moi je vous assure que hors l'intérêt du  
 „ Roi mon Maître, je fais vôtre très-humble  
 „ serviteur.

„ Mais parlons un peu de notre guerre, ma  
 „ chere Cousine. Je trouve qu'il fait bien froid  
 „ pour



our faire garde. Il est vray que le bois ne vous coûte rien ici, & que nous y faisons grand'chere à bon marché: avec tout cela il y ennuye fort, & sans l'esperance de vous faire quelque plaisir au sac de Paris, & que vous ne passerez que par mes mains, je ne m'ose pas que je ne desertasse, mais cette vue occit fort mes chagrins.

J'envoye ce laquais pour me rapporter de vos nouvelles, & pour me faire venir mes chevaux. Le carrosse sous le nom de notre oncle le Grand-Prieur. Adieu, ma chere Cousine, &c.

Comme nous tenions tous les postes au-dessus Charenton-  
-dessous de la riviere de Seine; à la reserve de ton at-  
Charenton, que Clanleu gardoit avec un corps taqué &  
d'infanterie, le Prince de Condé fut d'avis de forcé  
d'attaquer, c'est-à-dire on l'attaqua: (car ses avis par M.  
ont alors des ordres.) Le Duc d'Orleans le Prin-  
ce fut être. Nous partimes donc de Saint Denis ce.  
à l'entrée de la nuit du 16. Fevrier, & nous marchâmes aux flambeaux par un froid extraor-  
dinaire du côté de Vincennes, où nous arrivâmes  
à la pointe du jour. Nous mîmes nostre Ca-  
vallerie en bataille depuis le coin du Parc jusqu'à  
flans, & quelque Infanterie au bas du côté  
de la riviere: tout cela faisant front à Paris: &  
le reste de l'Infanterie, le Prince fit faire trois  
colonnes à Charenton, qui fut forcé, & Clanleu Collig-  
Gaspard de Colligny Duc de Châtillon, gny Duc  
d'Échal de camp, qui commandoit l'une des de Châ-  
colonnes, y reçut un coup de mousquet dans le tillon &  
le ventre, dont il mourut le lendemain. Clan-  
leu tuez.

Le Prince qui ne me parloit point il y avoit plus  
de quinze jours, me trouvant le matin à la tête  
de la Compagnie, composée de quatre-vingt-

1649. Maîtres, au meilleur état du monde, me témoigna beaucoup de satisfaction; & me parla à son ordinaire comme si de rien n'eût été, & le lendemain il recommença ses froideurs.

Voilà la maniere d'agir des Princes, & particulièrement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnez à un Gentilhomme, la moindre de leurs careffes le fera revenir & oublier tout le passé.

Toute la journée se passa à l'attaque de Charonton, & au pillage qu'on en donna à l'Infanterie, & la nuit venue le Duc d'Orleans se retira au Château de Vincennes, & le Prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je fus commandé avec les Gendarmes & les Chevaux-legers d'Ordonnance de la Maison du Prince de me rendre un peu avant le jour auprès du Duc d'Orleans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes marcherent à Saint Denis, & de-là chacune dans son quartier.

Depuis que le Prince apprit la blessure de Châtillon jusques à sa mort, il fut dans une grande affliction; & cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son parent & son premier ami.

Prise de  
Brie-  
Comte-  
Robert.

Quelques jours après on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert, & quelques Châteaux dont les Rebelles s'étoient saisis, & d'où ils tiroient des vivres pour Paris que le Roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au Comte de Grancé, depuis Maréchal de France, & parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le Maréchal du Pleffis-Praslin fut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je fus avec les Chevaux-legers du Prince. Cette

expedition dura huit jours, pendant lesquels nous eumes beaucoup de fatigue & peu de peril, & 1649. ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revinmes à Saint Denis.

En y arrivant j'appris que les gens du Maréchal de la Motte-Hodancour qui étoit un des Generaux des Rebelles avoit enpris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, & sur cela j'écrivis cette Lettre à Madame de . . . .

*A Saint Denis ce 25. de Mars 1649.*

„ C'EST à ce coup que je vous traite en en-  
 „ nemi en vous écrivant par mon trom-  
 „ pette. La verité est que c'est au Maréchal de  
 „ la Motte à qui je l'envoye pour le prier de me  
 „ renvoyer les chevaux de carrosse du Grand-  
 „ Prieur de France notre oncle, que ses domes-  
 „ tiques ont pris comme on me les amenoit. Je  
 „ ne vous prie pas de vous y employer, car c'est  
 „ votre affaire aussi bien que la mienne, mais  
 „ nous jugerons par le succès de votre entremise  
 „ quelle consideration on a pour vous dans vo-  
 „ tre parti; c'est proprement à dire que nous  
 „ aurons bonne opinion de vos Generaux, s'ils  
 „ font le cas qu'ils doivent de vos recomman-  
 „ dations.  
 „ J'arrive presentement de Brie, las comme  
 „ un chien. Il y a huit jours que je ne me suis  
 „ deshabilité: nous sommes vos maîtres; mais  
 „ il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La  
 „ guerre de Paris commence fort à m'ennuyer.  
 „ Si vous ne mourez promptement de faim,  
 „ nous mourrons bien-tôt de fatigue: rendez-  
 „ vous, ou nous nous allons rendre. Pour moi

H 5

„ avec:

1649. „ avec tous mes autres maux , j'ai encore une ex-  
 „ trême impatience de vous voir. Si le Cardinal  
 „ Mazarin avoit à Paris une Cousine faite com-  
 „ me vous , je me trompe fort , ou la paix se fe-  
 „ roit à quelque prix que ce fût. Tant-y-a que  
 „ je la ferois , moi , si j'étois en sa place , car sur  
 „ ma foi je vous aime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informez à qui  
 étoient mes chevaux , de sorte que Madame  
 de . . . ne les pût jamais ravoir , & cela m'o-  
 „ bligea de lui écrire cette Lettre.

*A Saint Denis ce 26. de Mars 1649.*

„ **T**ant pis pour ceux qui vous ont refusé, ma-  
 „ belle Cousine. Je ne fais pas si cela leur  
 „ fera grand profit ; mais je fais bien que cela  
 „ ne leur fait pas grand honneur. Pour moi je  
 „ suis tout consolé de la perte de mes chevaux,  
 „ par les marques d'amitié que j'ai reçues de  
 „ vous en cette rencontre. Pour M. de la Motte  
 „ Maréchal de la Ligue, si jamais il a besoin de  
 „ moi ; il trouvera un Chevalier peu courtois.  
 „ Mais parlons un peu de la paix , qu'en  
 „ croit-on à Paris ? l'on en a ici fort méchante  
 „ opinion : cela est étrange que les deux partis  
 „ la souhaitent , & qu'on n'en puisse venir à  
 „ bout.  
 „ Vous m'appeliez insolent de vous avoir  
 „ mandé que nous avions pris Brie : est-ce que  
 „ l'on dit à Paris que cela n'est pas vrai ? si nous  
 „ en avions levé le Siege , nous aurions été  
 „ bien inquiets : car pour vos Generaux ils ont  
 „ eu toute la patience imaginable ; nous au-  
 „ rions tort de nous en plaindre.

— Vous.

„ Voulez-vous que je vous parle franche-  
 „ ment, ma belle Cousine ? comme il n'y a <sup>1649.</sup>  
 „ point de peril à courre avec vos gens, il n'y a  
 „ point d'honneur à gagner : ils ne disputent  
 „ pas assez la partie, nous n'y avons point de  
 „ plaisir. Qu'ils se rendent, ou qu'ils se bat-  
 „ tent bien : il n'y a, je croi, jamais eu que  
 „ cette guerre, où la fortune n'ait point eu de  
 „ part : quand nous pouvons tant faire que de  
 „ vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de  
 „ vous battre, & le nombre ni l'avantage du  
 „ lieu ne peuvent pas seulement faire balancer  
 „ la victoire.  
 „ Ah que vous m'allez haïr, ma belle Cousi-  
 „ ne, toutes les fleurettes du monde ne pour-  
 „ ront pas vous appaiser, &c.

Enfin s'étant fait quelque ouverture de paix :  
 on fit une trêve de trois jours, que l'on renou-  
 vella jusques à la conclusion du Traité. A la  
 seconde trêve, je voulus aller à Paris : je pris  
 avec moi mon frere, un volontaire, & le Corn-  
 missaire à la conduite de la Compagnie du Prin-  
 ce. Comme je fus à la porte Saint Martin,  
 le Capitaine de la Garde qui étoit un Chaussé-  
 tier, étant yvre me demanda un billet du Maré-  
 chal du Pleffis pour me laisser entrer. Je lui dis  
 que la trêve étant publiée comme elle étoit, il  
 ne falloit point d'autres choses pour avoir com-  
 merce les uns avec les autres. Il me répon-  
 dit brutalement que je n'entrerois point sans  
 billet. Moi, chagrin d'avoir perdu mes pel-  
 nes, je me retirai en disant à cet yvrogne que  
 je m'en allois aussi empêcher leurs gens d'en-  
 trer à Saint Denis. Sur cela ce coquin se mit  
 à crier, *Au Mazarin* ( qui étoit le mot alors

1647. sur lequel le peuple s'échauffoit & prenoit  
 armes avec une rage extrême.) A ce  
 tout le monde du Fauxbourg fortit des maisons  
 & comme on ne savoit sur quoi il s'étoit  
 le peuple qui se fait toûjours des raisons  
 flatter ses caprices, se mit à dire que nous  
 tiré nos pistolets sur le Corps-de-garde. Là-  
 on nous fait des salves à droit & à gauche  
 me font encore étonner comment nous  
 mes pas tuez. Ceux qui étoient avec moi  
 se pouvoient sauver & prirent le galop. J'  
 fait comme eux, si j'eusse crû la chose possible  
 mais il y avoit un grand quart de lieu de  
 bourg; de sorte que je pensai que si j'  
 me pouvois sauver de ce peril, ce pourroit être plus  
 le peu de crainte que je témoignerois, &  
 d'autres précautions. Je n'allai donc que  
 & en effet on tira beaucoup plus sur les  
 que sur moi, & enfin on les arrêta ap-  
 avoir bien battus. Pour moi je ne reçus  
 coup d'un bâton à deux bouts sur la tête  
 qui me l'eût cassée sans mon chapeau.  
 descendis aussi-tôt de cheval de peur qu'on  
 doublât, & en même tems un vieillard  
 commandoit la Garde du Fauxbourg  
 moi avec dix ou douze fusilliers & me  
 des mains du peuple qui m'alloit assom-  
 en lui disant qu'il falloit me garder pour  
 faire pendre, & s'étant approché de moi,  
 tout bas qu'il me sauveroit la vie, & me  
 dans une maison là auprès, où il me  
 der avec mon frere & mes deux autres  
 liers.

Pendant que l'on me pançoit du coup  
 vois à la tête : le peuple nous venoit  
 curiosité, comme si nous eussions été d'

pinambous, & nous disoit mille injures. Il y en eut un qui après m'avoir reproché d'être dans les intérêts du Mazarin, le plus grand scelerat du monde, disoit-il, fut assez enragé pour parler du Roi d'une manière à mériter la roue. Je ne pus le laisser continuer sans défendre mon Maître; & pour cela non seulement je lui abandonnai le Mazarin (car il falloit amuser sa brutalité) mais encore je me joignis à lui pour en dire pis que pendre. Il fut fort aise, me dit qu'il n'avoit pas vû un si honnête homme que moi dans mon parti, & enfin demeura d'accord que le Roi ne devoit point pâtir de la mauvaise conduite de ses Ministres.

Le bon-homme, Commandant du Fauxbourg, m'ayant permis d'abord de donner avis de mon aventure au Chevalier du Fresnoi qui demuroit au Temple auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, le Chevalier arriva six heures après dans son carrosse, avec un ordre du Prevôt des Marchands de m'amener au Temple.

On a raison de dire que ce que Dieu garde est bien gardé. Je n'ai jamais vu la mort si présente, & à mon avis, si inévitable qu'en cette rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un coup sur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'Avril 1649. la Cour s'en alla à Compiègne, & ne retourna à Paris que le 18. d'Août de la même année.

Cependant, Gui de Rabutin, le dernier de mes freres, & le seul qui restoit, mourut de maladie au Temple: il n'étoit pas naturellement sain. Il avoit la taille un peu gâtée, du reste il avoit du courage, & ne manquoit pas d'esprit.

Dans ce tems-là je reçus ordre de faire mar-

cher la Compagnie du Prince de Condé en  
 1649. Flandres ; j'en donnai la charge au Maréchal  
 des logis ; & pour moi qui voyois que le Prince  
 ne cherchoit que les moyens de me rebuter d'é-  
 tre son Lieutenant, je crus que quoique je pusse  
 faire, je ne le ferois pas changer ; & ainsi bien  
 loin de me disposer à faire cette Campagne, je  
 m'en allai faire un tour chez moi, où je reçus  
 cette Lettre de mon oncle l'Abbé sur la mort de  
 mon frere de Rabutin.

*De Cessy ce 6. d'Août 1649.*

**M**ONSIEUR MON NEVEU,

„ Il faut laisser agir la nature selon les pre-  
 „ miers mouvemens, & ne lui pas refuser les  
 „ larmes, & les déplaisirs, puisque c'est sa  
 „ vraie nourriture, lorsqu'elle a été spectatrice  
 „ d'un pareil accident que celui qui vous est ar-  
 „ rivé en la mort de Monsieur votre frere. Dieu  
 „ le veuille mettre en son repos, & avoir à gré  
 „ les souffrances qu'il a eues en ce monde, au-  
 „ quel ses joyes n'ont pas été grandes. Mais  
 „ après avoir raisonné sur cet événement, &  
 „ considéré que nos biens & nos maux viennent  
 „ de la main de celui qui nous en peut faire au-  
 „ tant, & qui ne nous a donné la vie en dépôt  
 „ que pour la lui rendre lorsqu'il en aura la vo-  
 „ lonté ; il nous faut soumettre à sa Providence,  
 „ & en attendant notre jour avec tranquillité  
 „ d'esprit, dire comme nos Peres, *Son saint*  
 „ *nom soit beni, sa volonté soit faite.* J'y perds  
 „ une creature qui m'avoit été donnée pour fils,  
 „ & livrée entre les bras encore enfant par les  
 „ mains de son propre pere : j'y perds une per-  
 „ sonne



bonne à laquelle j'avois confié mon tems, mon travail & mon épargne : j'y perds un homme que je tenois fidelle, loyal, & qui m'aimoit. Mais quoy, ces considerations ni les doléances ne me le rameneront point. Qu'y puis-je faire, si-non comme celui que l'on estropie du bras gauche, qui rend graces à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce fût le bras droit. Il m'a ôté mon neveu le cadet, & il m'a laissé mon neveu l'aîné; gloire lui soit à jamais. Encore lui suis-je bien redevable de m'avoir laissé le plus considéré & le plus avancé dans le monde : sa sainte volonté soit telle, de l'y vouloir conserver pour laisser l'honneur à la famille & perpetuer le nom à la posterité. Adieu, mon cher neveu, aimez-moi toujours & m'écrivez quelquefois.

*Gui de Rabutin Bussy l'Abbé.*

Pendant que j'étois en Bourgogne, le Prince de Condé vint à Dijon. Je m'y rendis aussi, & durant le séjour qu'il y fit de trois semaines, je devins amoureux de la fille du Premier President B\*\*\* mais de ces amours qui sont ardens l'utile aussi bien que le delectable; je songeois à l'épouser, & la Demoiselle ne se fût pas jetée dans un Couvent plutôt que d'y consentir. A la verité je dormois cette nuit à conduire à L.... qui, je ne sai par quel interêt, la ruina; comme je fus depuis par la Demoiselle.

Pendant le Prince qui me vouloit donner tous les dégoûts imaginables, me commanda d'aller à l'armée, croyant ou que le deût me servir ou de ma Charge plutôt que d'y aller.

servir, ou que je pourrois être tué si j'y allois.  
 1649. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter : car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le pouvoit être de moi, mais mes amis me persuaderent de faire encore ce voyage.

Levée du Siege de Cambrai. La Campagne avoit commencé par le Siege de Cambrai, que le Comte de Harcour avoit levé avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore achevées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se préparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder, & qu'on jugea à propos d'abandonner après. Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lénéet m'écrivit que le Prince s'étant brouillé avec le Cardinal avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui ; qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit le plus de confiance. Et dans un billet séparé il m'écrivit qu'il étoit vrai que le Prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin, qu'il lui avoit fait dire qu'il ne seroit jamais son ami, & cela à cause du Pont-de-l'Arche ; mais que la véritable raison pour laquelle il m'écrivait de venir, c'étoit pour traiter de ma Lieutenance avec Guittaut, suivant l'intention où il m'avoit vû en partant ; que je pouvois montrer l'autre billet au public, & que c'étoit un billet *ad honores*.

Je n'y manquai pas, & comme j'ai déjà remarqué sur l'affaire des Echevins de Nevers, j'admirois que les grands Officiers du Prince eussent une envie épouvantable contre moi, de la distinction qu'il leur paroissoit en faire dans le tems que j'étois si mal avec lui, que je l'allois

ois quitter. Tout le monde à l'armée me regardoit comme un homme duquel il ne se pouvoit pas passer dans ses querelles ; & c'étoit à qui me viendroit prier de l'assurer de ses services. Le Comte de Harcour fut le premier qui le fit, je le pressai de lui écrire, le voulant engager à ne se point dédire, & lui par la même raison s'en excusa, me disant qu'on n'écrivoit point par un homme comme moi, dont la parole valoit mieux que toutes les Lettres du monde. Vous voulez donc bien, lui dis-je, Monsieur, que je dise par tout que vous m'avez chargé de ce compliment-là ? Très-volontiers, me répondit-il, & je vous prie encore de ne mander l'état de toutes choses, ce que je lui promis.

Villequier, depuis Maréchal d'Aumont, me pria aussi de faire ses offres de service au Prince. Enfin tous les grands Officiers de l'armée, à la réserve du Pleffis-Believre, de Roncerolles, & du Tot, me dirent la même chose : Broglia même tout Italien qu'il étoit, me dit que si cette brouillerie alloit à une rupture entière, il sortiroit de France, plutôt que d'être obligé de prendre parti. Je trouvois fort plaisant que chacun briguaît mes bons offices auprès du Prince, sans le tems que personne n'y avoit moins de crédit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où lui ayant fait tous les complimens dont j'étois chargé, qui lui donnerent bien de la joye, je lui parlai du traité de ma Charge avec Guisant, qui lui en donna encore davantage. Il me lit mille honnêtetez, & que Lénét nous accommoderoit. Nous fîmes deux jours après un écrit sous nos seings privez, par lequel Guisant me donnant cinquante mille livres dans trois mois,

1649. mois, je lui promettois de lui donner ma  
 sion : & outre cela le Prince me donna  
 qu'à la prochaine élection il me feroit  
 la Noblesse de Bourgogne.

J'écrivis dans ce tems-là cette Lettre au  
 te de Harcour.

*A Paris ce 20. de Novembre 1649*

L'Accommodement est fait entre  
 le Prince & M. le Cardinal ; les con-  
 ditions en sont assez secrettes : cependant l'on  
 croit que M. le Cardinal ne se mêlera plus des  
 affaires sans la participation des Princes, &  
 le mariage de sa niece avec le Duc de M  
 est rompu. Il me semble que c'est un  
 acheminement à le faire sortir du Ro-  
 que de l'empêcher d'être Maître abs-  
 affaires, & de lui rompre ses allianc  
 esprits ne laissent pas d'être aigris de  
 d'autre, & je ne pense pas que les ch  
 meurent long-tems en l'état où eil  
 Depuis cet accommodement le Duc d  
 lon, Marillac, Mioffars, & la V  
 Pons, ont demandé des Brevets de  
 & M. le Prince appuye leurs demandes  
 te la Noblesse s'y est opposée & a fait  
 ter Requête à la Reine par le Maré  
 l'Hôpital pour ce sujet : cela a fait l'  
 la Cour pouvoit souhaiter, car ils  
 desistez de leurs pretentions. Au reste  
 seigneur, j'oublois de vous dire qu  
 Prince a fort bien reçu le complimen  
 lui ai fait de votre part : il m'a deman  
 quoi vous ne lui écrivez point : je li  
 pondu que vous m'aviez dit que j'éto  
 croyable qu'une Lettre.

le lendemain du jour que j'eus écrit cette  
 tre, je m'en allai chez moi, & de là peu de  
 s après à Nevers faire ma Charge. Je n'y  
 pas plutôt que je reçus le Contrôle du lo-  
 ient des troupes que le Roi avoit resolu  
 voyer en garnison pendant l'hiver en Niver-  
 , & l'état de celles qui devoient y prendre  
 e.

quelque tems après je reçus une Lettre du  
 , par laquelle Sa Majesté me donnoit avis  
 lle envoyoit Gaumin Maître des Requêtes,  
 r servir d'Intendant dans le Nivernois.

usques-là j'avois fait ma Charge de Lieute-  
 : de Roi avec soin & exactitude, mais voyant  
 Gaumin la venoit faire, & ne me sentant  
 là-dessus si docile que beaucoup d'autres  
 itenans de Roi dans les Provinces, qui n'é-  
 nt plus que les Prevôts des Intendans, je  
 disposai à retourner à la Cour, où il étoit  
 ré grand bruit depuis peu par un prétendu  
 finat fait au Prince de Condé, & par la fo-  
 le la Boulaye qui venoit de courre par les  
 de Paris, pour tâcher à émouvoir le peu-  
 & cela inutilement.

es nouvelles me furent apportées par Ma-  
 i qui étoit alors à Nevers, & auquel on les  
 t mandées de Paris. Il ne fut pas sorti de  
 chambre pour s'en retourner chez lui, que  
 voir Dunstun, qui m'étoit venu voir de-  
 quelques jours, & moi, nous trouvant en-  
 té, nous envoyâmes à Marigni cette Ba-

*L fut bien étourdi cet enragé frondeur  
 D'essayer si Paris voudroit branler encore,  
 t se trouva surpris comme un pauvre fondeur.*  
 De.

1649. De voir qu'il avoit fait le tour d'une pecors.  
Quoi que son faux rapport d'un prétexte il  
lore,

Qu'il prône que le Roi s'en va tout de nouveu  
Pour faire de Paris un funeste tombeau,  
Qu'il aille du Palais dans la Savatterie,  
Criant, La liberté on veut mettre à-vau-l'eau  
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur,  
Qu'en a dans le Combat le grand Comte  
More;

Mais de tout ce qu'il dit, autant pour le Brodeu  
Le respect tient les cœurs, personne ne s'efforce  
Le lendemain matin au lever de l'aurore,  
Il remonte à cheval, & prône de plus beau  
Qu'on va bloquer Paris & par terre & par eau.  
Tantôt pour s'animer il tempête, il s'écrie;  
Tantôt pour captiver il ôte son chapeau:  
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Enfin épouvanté de voir tant de froideur,  
Et qu'on ne répond pas au feu qui le devore,  
De son noir attentat connoissant la grandeur,  
Il fuirait volontiers jusqu'au rivage More;  
Mais l'intérêt commun lui tient lieu de l'  
more,

Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau;  
Et comme ainsi que lui il a part au gâteau:  
De le mettre à couvert humblement il le prie  
Et lui dit, Monseigneur, en pleurant com  
un veau,  
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

## E N V O I.

1649.

*Ami qui mieux que nous fais Balade & Rom-  
deau,  
Differe quelque tems à montrer ton museau;  
Ce que l'on craint pour toi passe la raillerie:  
Ne vas point à Paris donner dans le panneau,  
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.*

Nous conseillions en riant à Marigni de n'aller point à Paris alors comme il vouloit faire, parce que s'étant fort signalé par beaucoup d'outrages contre la Cour, & par ces quatre Balades si fameuses contre le Cardinal Mazarin, il étoit à craindre qu'on ne s'en vengeât.

Nous lui envoyâmes encore le lendemain cette Centurie, faite à l'imitation de celles de Nostradamus.

*Lorsque Picçon le Peuple de Lutece  
Voudra induire à quelque cas patrer,  
Evadera la Davidique espece,  
Contre Nedoc meurtre en vain perpetrer.*

Voici l'explication de cette Centurie.

*Lors que la Boulaye qui est Poitevin voudra  
pousser le peuple de Paris à faire quelque méchant  
coup, les frondeurs s'ensuiront, & dans ce tems-  
là on tâchera en vain d'assassiner le Prince de  
Condé.*

Me voici en l'année 1650. où je me trou-  
vai engagé contre le service du Roi. Je re- ANN.  
trancherois volontiers ce tems-là de l'histoire 1650.  
de ma vie, si de fidelles Memoires pouvoient  
souf-

— souffrir la moindre suppression, mais il faut t  
1650. dire.

Je partis de Nevers les premiers jours de Janvier, & j'arrivai à Paris le 15. Si-tôt que je le Prince de Condé, il me dit que Guitaut a de quoi me payer, & que bien que les trois n qu'il avoit pris pour cela ne fussent pas expi puis que son argent étoit prêt, il nous fal terminer cette affaire. Je lui répondis qu'i tiendrait pas à moi.

Le Mardi 19. de Janvier étant à son lever me demanda si l'affaire étoit faite. Je lui que non, parce que nous ne nous étions pas contrez Guitaut & moi. Il me pressa fort chever cela.

Et là-dessus j'admire qu'une circonstance paroît une bagatelle, soit cause bien souvent la suite, de la ruine d'un homme ou de élévation; que cela l'engage à faire de bon ou de méchantes actions. Si j'eusse touché gent de Guitaut (comme je le pouvois faire aisément) je n'eusse jamais servi le Prince tre le Roi. Il est vrai aussi, que lors que je trai dans mon devoir, on me compta cela Cour pour quelque chose, & l'on me di gua bien plus que si je n'en fusse jamais f. Et l'on peut encore voir par là combien la duite de Dieu est incomprehensible, & com elle confond la prudence humaine, en fai quelquefois servir les fautes des gens à leu grandissement.

Prison  
de Mes-  
sieurs les  
Princes.  
Le Mardi au soir 19. de Janvier, le Princ  
Condé fut arrêté au Palais Royal en entrant  
Conseil avec le Prince de Conti son frere  
Duc de Longueville, par le vieux Guitaut  
pitaine des Gardes de la Reine Mere, & d



luits au Château de Vincennes par Mioffans —  
Lieutenant des Gendarmes du Roi, auquel on 1650.  
promit pour cela le Bâton de Maréchal de France,  
& qui le reçut en 1653. sous le nom du  
Maréchal d'Albret.

Aussi-tôt que je fus au Temple ce qui venoit de se passer au Palais Royal, je courus à l'Hôtel de Condé, où ayant trouvé Guitaut, je lui proposai d'achever notre traité. Il me dit qu'il n'étoit plus en ces termes-là, & que c'étoit le Prince qui lui devoit prêter l'argent qu'il m'avoit promis. Je lui répondis que je voyois bien qu'il ne vouloit être son Lieutenant que dans sa prospérité, mais que puisque j'allois essuyer le mauvais tems, il n'auroit jamais la Charge de mes mains.

Tous les Officiers des Princes au nombre de près de cent se trouvant alors dans le jardin de l'Hôtel de Condé pour aviser à ce qu'on pouvoit faire pour leur service, on proposa d'aller au Val-de-Grace enlever les nieces du Cardinal Mazarin, & les mener en diligence à quelques-unes des places du Prince de Condé, pour nous le faire rendre, ou du moins pour assurer sa vie, pour laquelle sa naissance & son grand mérite faisoient apprehender; mais un moment après nous sumes que le Cardinal ayant bien crû qu'on pouvoit prendre ce parti-là, les avoit envoyées querir dans le tems qu'on arrêtoit les Princes: de sorte que chacun s'en retourna chez soi sans rien refoudre. Et le lendemain les uns se retirèrent à Stenai, & les autres à Bellegarde: pour moi je ne me sentis pas assez pressé du desir de venger un homme qui m'avoit témoigné si peu d'amitié, pour quitter l'engagement où j'étois à la recherche de Made-  
moi-

— moïſelle de Rouville. Tout ce que je fis pour  
 1650. lui, c'eſt que je n'allai point au Palais Royal,  
 & la Cour qui avoit ſu que j'avois traité il y  
 avoit trois mois de ſa Lieutenance avec Guitaut,  
 ne douta point me voyant à Paris, que je ne  
 fuſſe déſait de cette Charge.

Duel de  
 ſix con-  
 tre ſix. Pendant que je recherchois Mademoiſelle de  
 Rouville, La Guerche Gentilhomme de la  
 Marche mon parent me vint prier de ſervir dans  
 un combat Luſignan ſon neveu qui avoit que-  
 relle avec Marins. J'en demeurai d'accord.  
 Nous nous battîmes ſix contre ſix, & (ce qui  
 ne s'étoit jamais vû) les deux auteurs de la que-  
 relle ſe battoient à cheval, parce que Marins  
 diſoit qu'il étoit eſtropié, & nous autres dix  
 nous nous battions à pied. J'avois affaire contre  
 un nommé Bidoffans, Ecuyer du Duc  
 de Candale & ſon parent: & pour me préparer  
 à n'être pas ſurpris, La Guerche m'avoit aver-  
 ti qu'il étoit fort adroit, qu'il ne bougeoit des  
 Salles à battre le fer, & que pour preuve de  
 cela, la mouche qu'il avoit à la jouë venoit  
 d'un coup de fleuret qu'il avoit reçu la veille.  
 Bon, bon, lui diſ-je, c'eſt ſigne qu'il ne pare  
 pas bien. Nous ne voulûmes pas laiffer battre  
 Luſignan & Marins, que nous n'euffions tiré  
 parole d'eux, que ſi quelqu'un de nous autres  
 à pied avoit eu avantage ſur ſon homme avant  
 eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès  
 que nous leur crierions de le faire. Beauvoir  
 Dunſun qui étoit des nôtres ayant d'abord paſſé  
 ſur Moncaſſin, le jetta à terre; mais Moncaſ-  
 ſin qui avoit été ſurpris, le remit ſous lui, &  
 lui fit avouer ſon avantage. Ainſi nous n'a-  
 vions eu le tems que de nous allonger quatre  
 ou cinq bottes Bidoffans & moi, lors qu'on  
 nous

int séparer, & ensuite les autres qui furent si heureux que nous, car il n'y eut point de répandu. Nos Cavaliers s'arrêterent au cri que nous leur fîmes, & cela heureusement pour Marins qui étoit en méchante posture devant Lusignan.

Il ne fut plus à contre-tems que la priere e fit la Guerche en cette rencontre. J'écris le point de me marier; & quoi qu'à la fin me crût détaché des intérêts du Prince, m'étoit de conséquence qu'on ne parlât trop de moi, de peur qu'enfin on ne s'écartât de la vérité: un combat, & particulièrement un combat de douze personnes, devoit invariablement faire grand bruit; cependant l'indifférence de la Guerche ne me fit point d'affaire

peu de satisfaction que j'avois du Prince <sup>Piise de</sup> j'avois donc pour achever mon mariage, & <sup>Belle-</sup> ne me pas trouver dans Bellegarde, où <sup>garde.</sup> j'étais été envelopé dans le malheur de ceux qui n'avoient eu aucun moyen de se défendre cette place-là, furent contraints de rendre bien plutôt qu'ils n'auroient fait. C'est vrai que six semaines après que je fus maître de Tavannes, Châtelux, Goville, Chavagnac, Auneuf & moi, nous allâmes nous jeter devant Monrond, Château appartenant au Prince de Condé, & que le Prince son pere avoit nouvellement fortifié. Il me souvient qu'en y allant en poste, nous avions changé nos noms, & j'avois un Volontaire de Bretagne auprès de moi nommé Launay-Lyais, glorieux, & qui fut dit qu'il étoit d'un homme de qualité de son nom. Pendant qu'il en cherchoit le lieu, ce fut que le sien, Tavannes qui le tourmentoit

1650. — toit toujours sur sa vanité, le trouvant fort ridicule alors, Eh Monsieur ! lui dit-il, vous vous moquez de craindre que votre nom soit connu ; si vous voulez prendre celui que j'ai pris, je m'appellerai Launay-Lyais, & je suis assuré d'être plus caché que personne de la compagnie : cela nous fit fort rire, mais le Volontaire faillit à s'en desespérer.

Les raisons de mon second mariage se reduisirent toutes à la consideration de la posterité, car je n'avois que des filles du premier lit, & ma mere & le Grand Prieur de France mon oncle, me pressoient incessamment de me remarier.

Comme ma mere cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quelque proposition nouvelle ; & sur cela il me souvient d'une assez plaisante chose qui arriva, parmi les partis qu'on lui avoit proposez. On lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis Maréchalle & Duchesse d'Étrées : la naissance & la personne lui en plaisoient fort, il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien. Pour cet effet on lui apporta un mémoire de la part du pere, dans lequel entre autres choses on mettoit en ligne de compte, la succession infailible de sa Cousine de Rouville qui étoit au Couvent de Charonne, & qui assurément seroit Religieuse. Ce ne fut pas là-dessus que ma mere rompit, car cela pouvoit être, ce fut sur d'autres connoissances qu'elle eut que Mademoiselle de Manicamp avoit fort peu de bien : mais le ridicule de cela pour la Demoiselle, fut que six mois après j'épousai Mademoiselle de Rouville, qui étoit cette Cousine qu'on avoit dit qui seroit Religieuse, &

& qu'au bout de quelque tems Mademoiselle de Manicamp desespérant de se pouvoir marier, 1650. — se jetta dans un Couvent, d'où il fallut un Arrêt du Parlement pour la tirer ; & ensuite son pere la mit avec la Maréchalle d'Etrées, dont le mari étoit son proche parent, & elle se conduisit si bien, que le Maréchal devenant veuf pour la seconde fois, l'épousa en troisièmes noces, à quatre-vingts & onze ans.

Pour moi j'épousai donc Louïse de Rouville au mois de Mai 1650. Elle avoit une grande naissance & du bien assez honnêtement : elle avoit été nourrie, ou dans des Couvents, oir auprès de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, de qui elle avoit l'honneur d'être Cousine issuë de germain : elle étoit fille du second lit de Jaques de Rouville, & d'Isabelle de Longueval : elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, & de quatre sœurs qu'elles étoient, Louïse étoit restée seule du monde.

Mais pour revenir à la guerre, nous trouvâmes de Vaudetar Sieur de Persan, Gouverneur de Monrond, que Charlotte Marguerite de Montmorenci, Princesse de Condé Douairiere y avoit établi. Tavannes, qui comme premier Officier de la Maison du Prince, pretendoit ce Gouvernement, fut chagrin de voir que Persan l'avoit, de sorte qu'il ne se voulut mêler de rien. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la Cavalerie du Corps que nous assemblâmes à Saint Amand, petite Ville au dessous du Château de Monrond.

Dans ce tems-là je reçus de la part de Claire Clemence de Maillé Princesse de Condé qui étoit à Bordeaux, un Brevet de Maréchal

— de Camp, & une Commission d'un Regiment  
1650. d'Infanterie au nom de Henri de Bourbon Duc  
d'Enguien son fils.

Je remarquai dans ces deux Patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti. Les gens qui avoient dressé ces deux pièces, avoient plutôt fait des Manifestes contre le Cardinal Mazarin que des Commissions; ils ne se contentoient pas de dire dans leurs libelles les raisons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les fourroient dans tout ce qu'ils écrivoient ailleurs.

Quelques jours après j'ouvris la guerre dans le Berri, par l'enlèvement d'une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan, que le Roi venoit d'envoyer pour commander dans cette Province. A mon retour de ce parti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voyage à Paris, & m'ayant demandé une Lettre à Madame de... par laquelle je lui témoignerois la satisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci.

*De Mowrond ce 2. de Juillet 1650.*

„ JE me suis enfin déclaré : je vous l'avois  
„ bien dit, ma belle Cousine, ce n'a pas été  
„ sans de grandes répugnances, car je fers  
„ contre mon Roi, un Prince qui ne m'aime pas.  
„ Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je  
„ le servirai donc pendant sa prison comme s'il  
„ m'aimoit, & s'il en sort jamais je le quitterai  
„ aussi-tôt. Que dites-vous de ces sentimens-là,  
„ Madame, ne les trouvez-vous pas grands &  
„ nobles? mandez-le moi, je vous prie. Au  
„ reste, écrivons-nous souvent, le Cardinal  
„ n'en saura rien; & s'il venoit à le découvrir,  
„ &

„ & à vous faire donner une Lettre de cachet, ———  
 „ il est beau à une femme de vingt ans d'être 1650.  
 „ mêlée dans les affaires d'Etat. Pour moi je  
 „ vous l'avouë, ma belle Cousine, j'aiderois  
 „ assez à vous faire faire un crime de quelque  
 „ nature qu'il fût. Quand je songe que nous  
 „ étions déjà l'année passée dans des partis dif-  
 „ ferens, & que nous y sommes encore aujour-  
 „ d'hui, quoi-que nous en ayons changé, je croi  
 „ que nous joüons aux barres: cependant votre  
 „ parti est toujours le meilleur, car vous ne  
 „ sortez point de Paris, & moi je vai de Saint  
 „ Denis à Monrond, & j'ai peur qu'à la fin  
 „ je n'aille de Monrond au Diable.

„ Pour nouvelles je vous dirai que je viens  
 „ de deffaire une partie du Regiment d'Infan-  
 „ terie du Comte de Saint Aignan: si le Mes-  
 „ tre de Camp y eût été en personne, je n'en  
 „ aurois pas eu si bon marché.

„ Le Sieur de Launay-Lyais vous dira la vie  
 „ que nous faisons: c'est un garçon qui a du mé-  
 „ rite, & que par cette raison je servirai volon-  
 „ tiers; mais la plus forte sera parce que vous  
 „ l'aimez, & que je croirai vous faire plai-  
 „ sir.

Comme on donnoit facilement des Commis-  
 sions dans notre parti pour lever des troupes,  
 mais point d'argent, parce qu'on n'en avoit  
 point, nous étions trop foibles pour faire  
 quelques progrès en Berri, & le Comte  
 de Saint Aignan par la même raison ne  
 pouvoit rien entreprendre sur nous. Je réso-  
 lus donc de m'en aller à Paris trouver le Duc  
 de Nemours, que l'amour avoit engagé dans  
 les interêts du Prince, & voir avec lui ce  
 qu'il

— 1650. qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit de transferer les Princes de Vincennes ailleurs ; que si j'avois des amis dans les Provinces , je ferois bien de les engager de venir sans bruit à Paris , & de s'y tenir prêts pour monter à cheval avec lui , qui en avoit , me dit-il , déjà deux cens en état de le suivre par tout. Après avoir un peu rêvé là-dessus , je lui dis que j'avois envie d'aller à Launay , chez le Grand-Prieur de France mon oncle , & là de pratiquer tout ce que je pourrois de noblesse pour notre dessein. Le Duc l'approuva : & comme j'y fus arrivé , j'allai voir de Pied-de-Fer , Sieur de Chanloft , que je connoissois de longue-main , & qui étoit une manière de Coq de Parroisse & d'accommodeur de querelles. Je débutai par lui dire que ne trouvant pas d'occasion de servir les Princes , j'étois venu passer mon tems en ce pais-là , en attendant quelque conjoncture favorable. Il me répondit qu'il me falloit bien divertir , & que de son côté il y contribueroit de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il n'aimoit pas trop le Prince , & peut-être ne savoit-il pas pourquoi : mais qu'il haïssoit fort le Mazarin , & peut-être n'en avoit-il pas plus de raison. Insensiblement je l'attendris sur les malheurs de ce grand Prince de Condé qui avoit fait de si belles actions ; de sorte qu'en moins de quinze jours , je le mis en état de monter à cheval avec tous ses amis pour son service , & qu'ensuite il s'engagea si avant dans ce parti , qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de tems en tems au Duc de Nemours le progrès que je faisois en ce pais-là , & lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du côté de la Cour , enfin il me manda que je pou-



pouvois m'avancer du côté de Montargis avec ma noblesse, & que j'aurois bien-tôt de  
 1653. des nouvelles: nous montâmes donc à cheval  
 Chanlost & moi avec près de cent Gentilshommes, & nous vinmes le premier jour loger à  
 Sens, où l'Archevêque, de la maison de Gon-  
 lrin, qui étoit de notre parti, parce qu'il étoit  
 amoureux d'Isabelle de Montmorenci Duches-  
 se de Châtillon, aussi bien que le Duc de  
 Nemours; où cet Archevêque, dis-je, nous  
 traita magnifiquement, & le lendemain nous  
 allâmes loger à un village sur la riviere de  
 Join appelé Dourdines. Après y avoir atten-  
 du trois jours des nouvelles du Duc de Ne-  
 mours, il me manda que les Princes avoient  
 été transferez à Marcouffy, avec tant de trou-  
 pes qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître:  
 je remerciai la noblesse, & chacun se retira  
 chez soi. Mais avant de nous séparer, je pro-  
 posai de faire une union entre nous pour la li-  
 berté des Princes: ils y consentirent, & on en-  
 tra deux originaux signez de tout ce qu'il y avoit  
 de Gentilhommes, Chanlost en garda l'un &  
 moi l'autre.

Je m'en retournai à Paris pour conférer avec  
 le Duc de Nemours des moyens de servir les  
 Princes. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi,  
 parce que je ne me fiois qu'à lui: je n'avois gar-  
 de de loger au Temple, le Grand-Prieur mon  
 oncle & ma femme y étant, je n'aurois pu  
 s'y être pas découvert; mais j'allai loger sous  
 un nom bizarre dans le quartier de Sainte-Gen-  
 eève, où je tombai malade: le Duc de Ne-  
 mours me venoit voir en chaise sans livrées, &  
 sa femme de même. Au bout de huit ou dix  
 jours ayant eu avis qu'on me cherchoit pour

1650. m'arrêter, je résolus de partir, quoi-que j'eusse une sievre tierce : ma femme ne me voulut point quitter en cet état, & nous étant mis dans son carrosse, nous nous en allâmes à l'Abbaye de Ferrieres près de Montargis chez l'Evêque de Châlons qui n'y étoit pas : mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand' peur. Je dis au maître de mon logis qu'il m'apportât ses parties. Il me presenta un papier en tête duquel il y avoit, *Memoire de la depense qu'a faite Monsieur le Comte de Bussy chez moi.* Je parus fort surpris en voyant ce papier. Ne craignez rien, Monsieur, me dit l'Hôte, j'ai mis cela pour vous montrer que je savois qui vous étiez, mais je vous assure que c'est comme si je ne le savois pas. O je le croi, lui dis-je, Monsieur; il n'y a jamais de hasard avec des gens d'honneur : j'eusse pourtant voulu être à cent lieuës de-là, & avoir payé au double les parties. On peut bien croire que je ne lui rabatis rien; & je ne doute pas que le drôle ne m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui; car je n'ai jamais vû un hôte si cher : cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne m'avoit pas demandé davantage; car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrieres, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi; de sorte que ma femme s'en retourna à Paris, & moi à Châtillon auprès de la Princeesse Douairiere de Condé, attendre quelque occasion de servir les Princes. J'eus encore là quelques accès de ma sievre tierce, & en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire.

Au bout de six semaines je reçus nouvelles de Buffy que ma mere venoit d'y mourir, & que ma presence y étoit fort necessaire. Je resolu d'y aller mettre ordre à mes affaires: mais comme le Duc de Vendôme qui commandoit en Bourgogne étoit fort alerte, je me déguisai. Je pris une perruque noire: je me mis un emplâtre sur un oeil; & m'étant ainsi rendu inéconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le Maître, & moi portant la valise derriere mon cheval. Après avoir été caché à Buffy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'Abbé de Buffy mon oncle; & lors que je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon, où la Princesse Douairiere de Condé mourut le 2. de Decembre 1650. Deux jours après j'en partis pour Monrond où la jeune Princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Bordeaux. Je la trouvai dans une grande conternation, elle & tous les Officiers qui l'avoient suivie; mais ce qui acheva de nous abatre, ce fut la nouvelle du gain de la Bataille de Rehel, par le Maréchal du Pleffis-Praslin, contre le Maréchal de Turenne, le 13. de Decembre. Dependant ce fut la cause de la liberté des Princes, parce que le parti qu'on appelloit de la Fronde, voyant que le gain de cette Bataille rendoit le Mazarin trop puissant, détacha le Duc d'Orleans les intérêts de la Cour, & tous ensemble resolu-ent de faire sortir les Princes de prison & de hasser le Cardinal. Celui-ci qui étoit le Maître au Havre, où il avoit fait encore transferer les Princes depuis Marcouffy, alla lui-même les mettre en liberté pour s'attirer cette obligation de leur part. Ils lui en furent le gré qu'ils devoient, & pour lui il sortit de France, & s'en alla Liège.

Mort de  
Mada-  
me la  
Princes-  
se Douai-  
riere de  
Conde.  
Bataille  
de Re-  
thel ga-  
gnée  
contre  
le Maré-  
chal de  
Turen-  
ne.

— ANN. Les Princes étant de retour à Paris au commencement de l'année 1651. je m'y rendis aussitôt. Le Prince de Condé me remercia d'abord des services que je lui avois rendus , & me demanda ensuite si je ne voulois pas acheter le traité que nous avions fait Guitaut & moi. Je lui répondis qu'il étoit le Maître ; mais que s'il remettoit la chose à mon choix , je ne m'en déferois point entre les mains de Guitaut , parce qu'il n'avoit pas voulu être son Lieutenant dans son adversité. Le Prince me repliqua que Guitaut avoit mieux aimé employer son argent pour faire des Troupes pour son service , que d'acheter une Compagnie qui étoit cassée. Je lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remisse ma démission , & qu'il la donneroit à qui il lui plairoit. Voyant que ce n'étoit que des formalitez que je lui demandois , il y consentit ; & là-dessus il me dit qu'il vouloit ne pas laisser d'avoir soin de ma fortune ; que si je souhaitois d'acheter quelque Charge à la Cour ou dans la Province , il m'offroit son crédit . & sa bourse : je le remerciai & je me retirai content en apparence , mais au fond enragé de ce qu'après l'avoir servi comme s'il m'y eût bien obligé , il n'attendoit pas au moins quelque tems à me faire la proposition qu'il me faisoit.

Au bout de huit jours il m'envoya Lénét , me proposer de recevoir pour le payement de sa Lieutenance dix mille écus comptant , & de prendre sa promesse pour les vingt mille livres restantes , payables dans deux mois. Je trouvai si étrange , qu'après m'avoir offert sa bourse pour acheter une Charge , il me demandât crédit pour une partie du payement de la mienne , que je dis à Lénét que je ne donnerois point

ma demission, & qu'il prit d'autorité la Charge s'il vouloit. L'Énet m'ayant laissé sur l'heu- 1651: re jeter tout mon feu, me revint trouver deux jours après, & me representa que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres si je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon ressentiment s'il me pouvoit servir de quelque chose, mais que le Prince étoit le Maître de la Cour, & que quand il m'auroit fait une injustice, le Roi contre qui je venois de porter les armes, ne me la feroit pas reparer, quand même il seroit en état de le faire. Je me laissai persuader à ces raisons, & je reçus en donnant ma demission dix mille écus comptant, & une obligation du Prince de vingt mille livres. Peu de tems après je me retirai chez moi où le chagrin me donna une fièvre lente qui me dura long-tems. Le 7. de Septembre suivant, le Roi ayant été déclaré Majorité du Roi. le Prince ne trouva plus de sûreté pour lui à Paris: il se retira à Saint Maur, & de là à Monron. Comme il jugea bien qu'il seroit suivi, il se prepara à la guerre, & commença par avertir ses amis & ses serviteurs. Il me fit l'honneur de me croire du nombre, & pour cet effet il m'envoya un valet-de-pied avec ce Billet.

„ JE supplie M. le Comte de Bussy de se ren-  
 „ dre ici le plutôt qu'il lui sera possible, où  
 „ il trouvera ma Sœur, mon Frere, & M. le  
 „ Duc de Nemours, ausquels il prendra tou-  
 „ te creance comme à moi-même, & je lui fer-  
 „ rai tout-à-fait obligé. A Monron ce 15. de  
 „ Septembre 1651:

Signé, LOUIS DE BOURBON.

— J'avois toujours fort aimé ce Prince jusqu'à  
 1651. ce qu'il se fût refroidi pour moi, & qu'il m'eût  
 preferé Guitaut. Il est vrai qu'alors je m'en étois  
 absolument détaché; mais le voyant revenir a-  
 vec des honnêtetez, son mérite & son malheur  
 me touchèrent; & réchaufant dans mon cœur  
 la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui,  
 me mirent en d'étranges perplexitez. J'exami-  
 nai d'un côté les raisons que j'avois de me plain-  
 dre du Prince; ce que je devois au Roi, non  
 seulement comme son Sujet, mais encore com-  
 me un de ses Lieutenans de Roi de Province,  
 engagé par serment; que c'étoit ici une rencon-  
 tre propre à me racrocher à la Cour si je savois  
 bien la ménager. Cependant le grand fond d'es-  
 time & d'amitié que j'avois pour le Prince, joint  
 à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureux  
 l'eût emporté sur toute autre consideration, si  
 Dieu que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce  
 que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde  
 à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup chan-  
 ger du blanc au noir. Je m'allai appercevoir que  
 le Billet du Prince n'étoit que signé de sa main  
 & écrit de celle de Lénet: cela me fit faire re-  
 flexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicita-  
 tion de celui-ci; qu'il n'y auroit pas songé sans  
 lui, & que la priere qu'il me faisoit venoit plû-  
 tôt de sa politique que de son cœur. Je ne ba-  
 lançai pas davantage, & à l'instant je renvoyai  
 son valet-de-pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé en-  
 gagé contre le service du Roi, & non seule-  
 ment je proteste que ce sera la-derniere; mais  
 je conseille encore à mon fils & à tous mes a-  
 mis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à  
 Sa Majesté: car outre le devoir qui doit être  
 notre

premiere regle, le plus grand Prince par-  
 ne sauroit en toute sa vie faire la for- 1651.  
 ue d'un homme de qualité tout au plus,  
 est-ce une fortune bornée. Ce n'est pas  
 ye été plus heureux d'un côté que d'au-  
 nais enfin la Charge de Mestre de Camp  
 al de la Cavalerie-legere que j'ai possé-  
 eize ans, est un poste à quoi les favoris des  
 s du Sang ne parviennent gueres,  
 si-tôt que le valet-de-pied du Prince fut  
 j'écrivis au Roi & à la Reine sa Mere ;  
 les assurances que je leur donnai de ma  
 é, je leur envoyai le Billet du Prince.  
 rgeai de-cette dépêche Corbinelly Gentil-  
 e d'esprit & de mérite, originaire de Flo-  
 ue le malheur de son pere, engagé d'a-  
 avec le Maréchal d'Ancre, avoit laissé  
 iens, & que j'avois été assez heureux pour  
 er auprès de moi. Il alla à Paris, y croyant  
 itrer la Cour, mais elle en étoit partie  
 suivre le Prince de Condé en Berri ; de  
 qu'il fut long-tems sans la rejoindre. Ce-  
 it le Roi apprit qu'il n'y avoit personne  
 commander en Nivernois, que le voisi-  
 e Monrond rendoit une Province confi-  
 e ; & sur ce qu'on rendit peut-être ma  
 é suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'hon-  
 le m'écrire cette Lettre.

**L** Monsieur de Bussy Rabutin, Ayant à vous  
 faire entendre mes-intentions sur aucu-  
 affaires importantes à mon service, je  
 s fais cette Lettre pour vous dire qu'in-  
 tinent après l'avoir reçue, vous ayez à  
 ir pour vous rendre près de moi le plutôt  
 l vous sera possible pour recevoir mes or-  
 I 7. „ dres.

— „ dres & mes commandemens. Ce que me pro-  
 1651. „ mettant que vous accomplirez ; je ne vous fe-  
 „ rai la presente plus longue, que pour prier Dieu  
 „ qu'il vous ait, Monsieur de Buffy Rabutin,  
 „ en sa sainte garde. Ecrit à Aubigni le 6. d'Oc-  
 „ tobre 1651. *Signé*, LOUIS.

*Et plus bas*, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une de la Vrilliere Secretaire d'Etat, qui ne disoit rien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigni à Nevers, & de Nevers à Chafeu où j'étois alors, Corbinelli joignit la Cour à Bourges, & ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de leurs Majestez, qu'auroit fait ma presence. La Reine qui avec sa prudence ordinaire faisoit valoir en ce tems-là jusques aux moindres avantages du service du Roi son Fils, dit publiquement que le Prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite : que croyant que je fusse toujours dans ses intérêts (quoi que je ne fusse plus son Lieutenant) il m'avoit écrit & prié de l'aller trouver ; mais que sans lui faire de réponse, je venois d'envoyer la Lettre au Roi ; & après m'avoir donné les louanges, que la politique lui faisoit donner plutôt que la verité, elle commanda à Corbinelli de m'assurer de son affection, & me renvoya le Billet du Prince.

Il m'apporta avec cela toutes les Lettres du Roi ci-après écrites.

„ **M**onsieur de Buffy Rabutin, J'ai eu bien  
 „ agréable de voir par votre Lettre du  
 „ 11. de ce mois, & d'entendre par la bou-  
 „ che



he du Gentilhomme que vous m'avez en-  
 oyé, les assurances de votre fidelité & affec- 1651.  
 ion à mon service, & la volonté dans la-  
 quelle vous êtes de m'en donner des preuves.  
 De quoi ayant toute satisfaction, j'ai bien  
 voulu vous le témoigner par cette Lettre, &  
 vous dire qu'aussi-tôt que vôtre santé vous  
 pourra permettre d'agir, vous ayez à vous  
 transporter en ma ville de Nevers, & ailleurs  
 en l'étendue de vôtre Charge, pour en faire  
 les fonctions & pourvoir à tout ce qui regar-  
 dera mondit service, & la sûreté & conser-  
 vation de mon país de Nivernois en mon-  
 obéissance; me promettant que par la bonne  
 conduite que vous tiendrez présentement,  
 vous effacerez la memoire de celle de l'année  
 passée. C'est à quoi je vous exhorte, & de faire  
 état en ce faisant que je considererai votre  
 personne aux occasions qui s'offriront de vous  
 gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous  
 ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.  
 Ecrit à Bourges le 17. d'Octobre 1651. *Signé*  
 LOUIS.

*Et plus bas, PHELIPPEAUX.*

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de  
 Vrilliere en conformité.

Je reçus encore un paquet du Roi dans le-  
 quel étoit cette Lettre.

**M**onsieur de Bussy Rabutin, Encore que  
 je vous aye déjà assez fait connoître les  
 sujets de mécontentement que j'ai de mon  
 Cousin le Prince de Condé, par son éloigne-  
 ment d'auprès de moi sans aucun fondement,  
 & son voyage en Guienne sans mes ordres &  
 ma

— 1651. „ ma permission ; & depuis par les levées qu'il  
 „ fait & fait faire de toutes parts d'hommes &  
 „ d'argent pour former un parti dans mon  
 „ Royaume contre moi , & que je ne doute pas  
 „ que vous n'ayez fait ce qui a été de votre  
 „ pouvoir pour empêcher toutes pratiques &  
 „ entreprises préjudiciables à mon service & au  
 „ repos de mes Sujets dans l'étendue de votre  
 „ Charge : Neanmoins ayant avis de divers en-  
 „ droits que lesdites levées continuent ; que  
 „ l'on prend les deniers de mes receptes des  
 „ Tailles, Taillon, Gabelles, & autres droits  
 „ au nom dudit Prince de Condé ; que l'on met  
 „ sur pied un grand nombre de gens de guerre  
 „ sur ses Commissions ; que le Comte de  
 „ Dourgnon mon Lieutenant General au Gou-  
 „ vernement de Brouage, & Lieutenant Ge-  
 „ neral en la Marine, après avoir reçu une in-  
 „ finité de graces & bienfaits de moi, a été si  
 „ inconsidéré & si téméraire que de se jeter  
 „ dans ce parti, & qu'il fait des armemens par  
 „ mer & par terre contre mon autorité & mon  
 „ service, abusant de la confiance que j'ai eue  
 „ en sa fidelité, en laquelle sa naissance & mes  
 „ bienfaits l'obligeoient, lui ayant donné les-  
 „ dites Charges & le Commandement dans  
 „ une Place si importante que celle de Brouage ;  
 „ que beaucoup de gens, par foiblesse plutôt  
 „ que par mauvais dessein se jettent dans cette  
 „ faction faite d'en être divertis, ou d'être ap-  
 „ puyez : J'ai bien voulu vous faire cette Let-  
 „ tre, pour vous dire que vous ayez à redou-  
 „ bler vos soins pour empêcher qu'aucuns de  
 „ mes Sujets ne prennent les armes, ni aucun  
 „ engagement pour ce parti ; & que si quelqu'un  
 „ est si osé que de contrevénir aux défenses que

s avez dû faire pour cette fin, suivant les  
res que je vous ai adressez, vous le fassiez  
iter & punir exemplairement selon la ri-  
ur des Ordonnances. Que s'il se faisoit  
lques levées de deniers ou quelques assem-  
es de gens sans mes Commiffions & mes  
res, vous ayez aussi à vous y opposer &  
ployer la force de la Noblesse & des Com-  
nes, & les Prevôts des Maréchaux pour  
per toutes assemblées, & en faire punir  
coupables. Et j'espere, Dieu aidant, que  
mes-soins, & de ceux qui commandent  
ur moi dans mes Provinces, chacun con-  
stant les pernicieufes entreprises que l'on  
contre moi & mon service, elles n'auront  
un progrès. Surquoi je desire que vous  
iez savoir comme dans cette Province &  
s celles qui en sont voisines, que toute la  
oblesse & le peuple sont dans une parfaite  
ffiance, & me rendent tous les jours des  
uves de leur fidelité. Que depuis que je  
s par deça, le Prince de Condé, la Du-  
esse de Longueville, le Duc de Nemours,  
la Cavalerie qu'ils avoient avec eux dans  
onron s'en sont retirez de nuit, & s'en  
it allez vers Bordeaux, où ils prétendent  
r leurs forces, que cependant je fais état  
me porter en personne où il sera besoin  
ur assurer le repos de mes Provinces, &  
e vers mes frontieres de Picardie, de Flan-  
s & d'Artois, mon Cousin le Sieur d'Au-  
ont Maréchal de France, s'oppose aux  
ncipales forces des ennemis, en sorte qu'ils  
peuvent rien entreprendre de considéra-  
; & mon Cousin le Sieur de la Ferté Sene-  
re Maréchal de France en celles de Cham-  
pagne

— „ pagne & Luxembourg, où il a poussé jusque  
 1651. „ dans le Comté de Namur les Troupes Espa  
 „ gnoles, & celles du Prince de Condé qu  
 „ étoient jointes, leur ayant fait passer quatr  
 „ rivieres avec une extrême épouvante & per  
 „ te; si bien qu'ils font à present hors d'éta  
 „ de nuire de ce côté-là. C'est ce que je vou  
 „ dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vou  
 „ ait, M. de Buffy Rabutin, en sa sainte gar  
 „ de. Ecrit à Bourges, le 17. d'Octobre 1651  
 Signé, LOUIS.

*Et plus bas, PHELIPEAUX*

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de  
 la Vrilliere en conformité.

Outre toutes ces Lettres, Corbinelli m'ap  
 porta un paquet de Brienne Secrétaire d'Etat  
 pour les affaires étrangères, dans lequel il  
 avoit un Brevet de Maréchal de Camp por  
 moi, & la Lettre de service. Je ne les avois pu  
 demander, mais la Cour qui prodiguoit alors ses  
 graces pouvoit bien me faire cette justice.

Ce que le Roi me mandoit touchant les Trou  
 pes du Prince de Condé étoit par politique. Sa  
 Majesté vouloit que je fisse savoir aux Vill  
 de mon Gouvernement l'avantage qu'il disoit  
 avoit eu sur ses ennemis, afin de reténir dans  
 le devoir, par les bons succès, les peuples qui  
 étoient fort disposés à la revolte. J'exécutois  
 donc ces ordres, & cependant la vérité m'obligeoit  
 à dire ici comment Tavannes qui commandoit  
 les Troupes du Prince se retira de l'armée du  
 Roi & les conduisit à Stenai, Place dont le  
 Prince avoit alors le Gouvernement.

Lorsque ce Prince sortit de prison il donna  
 les Gouvernemens qu'il tenoit pour le Roi  
 ur

une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavannes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort, & avec raison : car il étoit Lieutenant de ses Gendarmes, qui étoit la première Charge de sa Maison, & il avoit toujours commandé toutes ses Troupes. Ce traitement l'obligea de vouloir quitter le Prince aussi-tôt que ses Gouvernemens furent distribués. Il consulta là-dessus le Duc de Tresme son beau-pere, qui l'en dissuada, lui disant qu'il falloit qu'il quittât, mais qu'il étoit besoin de faire avec dextérité ce pas-là qui étoit un peu délicat, & que si le Prince étoit mal satisfait de lui, il pouvoit lui faire perdre sa Charge; que puis qu'il avoit fait de grandes dépenses, il falloit qu'il essayât d'en retirer quelque chose; que pour cela il feroit bien de s'en aller passer l'hiver chez lui, & qu'au retour il demanderoit au Prince de se'défaire de sa Charge. Tavannes résolut de suivre ce Conseil, & commença par demander au Prince permission d'aller chez lui, où il n'avoit, lui dit-il, encore de sa vie passé huit jours de suite. Le Prince fut surpris de cette demande, & pria Tavannes d'attendre encore quinze jours : les quinze jours passés, il lui en redemanda autant, & il l'amusa trois mois durant ainsi, à la fin desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'avoit plus de quoi subsister à Paris, le Prince consentit à son départ : mais il le pria de demeurer quinze jours à Milli en Gâtinois (qui étoit une terre à quatorze lieues de Paris qui lui appartenoit alors) lui disant que s'il n'avoit de ses nouvelles pendant ce tems-là, il pourroit passer outre & s'en aller chez lui. Quatre jours après que Tavannes fut arrivé à Milli, le Prince lui envoya un Gentilhomme par lequel

1651. — quel il lui manda de le venir trouver promptement à Saint Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses Troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un Maréchal de Camp nommé Folleville.

Le Prince s'étoit retiré à Saint Maur dans de grandes défiances de la Cour qu'on ne l'arrêtât, & cependant le Maréchal de Grammont alloit & venoit de la part de la Reine pour tâcher d'accommoder les affaires.

Le Maréchal de la Motte qui se trouva à Saint Maur dans le tems que Tavannes y arriva, & qui favoit les chagrins qu'il avoit eus contre le Prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, & qu'en lui donnant le commandement de ses Troupes, il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre, & que ce n'en étoit plus le tems. Un moment après ayant reçu les Provisions de Lieutenant General des armées du Roi des mains du Prince, il prit congé de lui, & alla prendre son jour dans l'Armée du Maréchal d'Aumont. Le lendemain il alla à Marles, où il trouva les Troupes du Prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eut que s'il en prenoit le commandement, ce Maréchal de camp ne se retirât au Corps d'armée, & que dans les soupçons qu'on pouvoit prendre des desseins du Prince, on ne fît emprisonner les principaux Officiers, & qu'on ne desarmât les Troupes: cette apprehension, dis-je, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, & de commander en secret aux Officiers d'aller toujours pren-

re l'ordre de Folleville , qu'il changeoit  
 ant quand il vouloit. Ces troupes demeu- 1651.  
 : deux mois à Marles , sans favoir si le  
 e s'accommoderoit ou s'il feroit la guer-  
 oi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet  
 être qu'à trois lieues du Maréchal d'Au-  
 . Enfin le Prince lui manda de se retirer <sup>Retraite</sup>  
 ses troupes à la Capelle ou à Stenai ; mais <sup>des trou-</sup>  
 ûta que s'il vouloit lui rendre un grand ser- <sup>pes de</sup>  
 il ne joindroit les Espagnols que le plus <sup>M. le</sup>  
 qu'il pourroit. Cet ordre embarrassa fort <sup>Prince,</sup>  
 nnes , parce que de Marles à la Capelle <sup>com-</sup>  
 tenoient alors les Espagnols) il n'y a que <sup>mandées</sup>  
 e lieues , & de Marles à Stenai , qui <sup>par Ta-</sup>  
 au Prince , il y en a trente-cinq. Cepen- <sup>vannes.</sup>  
 Tavannes résolut de hasarder la retraite à  
 ii. D'abord il fit arrêter Folleville , de  
 qu'il ne donnât avis de sa marche au Ma-  
 il d'Aumont ; & puis il marcha jour &  
 avec tous ses bagages : il passa au travers  
 quartiers du Regiment de Turenne sans le  
 ser. Lorsqu'il fut sur le bord de la Meuse  
 vuë de Stenai , Chamilli qui en étoit Gou-  
 eur , le pria instamment de ne point passer  
 viere , lui disant que s'il le faisoit , son  
 vernement étoit ruiné. Deux raisons obli-  
 it Tavannes d'accorder cette priere ; l'une  
 tous les partis qu'il avoit laissés derriere lui  
 ii avoient apporté aucunes nouvelles qu'il  
 üivi ; & l'autre qu'il falloit conserver le plus  
 pourroit le gouvernement de Stenai , &  
 auroit toujours assez de tems pour le pren-  
 pour la subsistance de ses troupes. Ainsi  
 annes les logea sur le bord de la Meuse  
 la passer , dans des quartiers assez proches  
 uns des autres , & d'où en sortant elles  
 se

1651. — se trouvoient en bataille. Cette même nuit il reçut nouvelles par l'un de ses partis, qu'il y avoit des troupes à Busanci d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du Roi, commandées par Castelnau la Mauviffiere depuis Maréchal de France, & par Beaujeu) avoient toujours marché & n'étoient pas à une lieue de lui. Il mit aussi-tôt ses troupes en bataille, & cependant ordonna qu'on fit toujours passer la riviere à ses bagages. A la pointe du jour les troupes du Roi ayant paru en bataille, un défilé entre-elles & celles du Prince, voulurent le passer: mais Tavannes leur ayant laissé passer quatre escadrons, les chargea & les contraignit de repasser en desordre, avec perte de quelques gens. Après cela on demeura bien quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel tems les bagages acheverent de passer la riviere, & l'Infanterie ensuite, qui eut de l'eau au dessus de la ceinture. La Cavalerie passa après, une ligne après l'autre, & il demeura seulement trois escadrons sur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un Regiment d'Infanterie dans un lieu appelé Villefranche, qui avoit été autrefois fortifié & où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le passage de la riviere; ce qui favorisa fort cette retraite. Quand toute la Cavalerie fut passée, ces trois escadrons qui étoient sur le bord du défilé tournerent tête & passerent la riviere à toute bride, comme cela se fait toujours en pareilles rencontres, & Tavannes à leur queue, qui faillit à être pris, parce que son cheval s'abatit sous lui dans la riviere. Il n'y eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela



a Tavannes ne fit plus de difficulté de joindre les Espagnols qui étoient commandez par Estevan de Gamarre.

La verité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de informer exactement comment ceci s'étoit passé, & ma sincerité m'oblige de le dire.

On voulut blâmer dans le monde le Maréchal d'Aumont d'avoir laissé par sa negligence irer les troupes du Prince; mais la verité est qu'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'eût voulu. Je dis quand il l'eût voulu, parce que si on eût tenu la dernière rigueur au Prince: car sans Minorité, les plus fidelles n'ont point de remords de pancher un peu du côté d'un Prince du Sang, que le Ministre veut pousser, & se flattent de la pensée, que si le Roi étoit Major les choses n'iroient pas ainsi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corbinelli arriva à Chasseu, il y avoit cinq jours que j'avois reçu la Lettre du Roi dattée d'Amiens; & quoique je crusse bien qu'on ne vouloit à la Cour autre chose de moi que ce que Corbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois pas manqué néanmoins de m'y rendre pour ne laisser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été en état de le faire, mais le jour que Corbinelli vint d'auprès de moi, il me prit une fièvre tierce la plus violente du monde, avec des saignemens de nez continuels, qui avoient trois ou quatre jours fait desespérer de ma vie. Il me tira hors de peril à son retour, & les agréables nouvelles qu'il m'apporta, me donnerent de nouvelles forces: mais me sentant encore fort battu de mon mal, & mes accès étant aussi violents qu'au commencement, je ne me hâtai point de

— de partir pour Nevers. Huit ou dix jours après  
1651. je reçus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur de Buffy Rabutin , Ayant été  
 „ averti combien dans les occurrences  
 „ presentes il est important à mon service &  
 „ au repos de mes Sujets de Nivernois &  
 „ Bourbonnois , de s'assurer d'un Château ap-  
 „ pellé Rosemont , scis proche la riviere de  
 „ Loire , entre les villes de Decise & de Ne-  
 „ vers , près le port des Bois , appartenant au  
 „ nommé Givri , Bourgeois dudit Nevers &  
 „ Capitaine d'Infanterie au Regiment de Con-  
 „ ti ; & aussi d'un autre Château appellé la  
 „ Ferté-Chauderon , scis entre Moulins & Saint  
 „ Pierre - le - Moustier , près du Bourg appellé  
 „ Chantenai sur le grand chemin : Je vous fais  
 „ cette Lettre pour vous dire qu'incontinent  
 „ après l'avoir reçue , vous ayez à vous saisir  
 „ desdits Châteaux , & à mettre dans iceux ,  
 „ si vous le trouvez à propos , dix hommes  
 „ pour les garder & conserver en mon obéis-  
 „ sance , & empêcher ceux qui auroient des-  
 „ sein de s'en emparer contre mondit service :  
 „ & me donnant avis de ce que vous aurez fait  
 „ sur ce sujet , je vous ferai expedier l'ordon-  
 „ nance necessaire pour la garde desdits Châ-  
 „ teaux. Cependant je prierai Dieu qu'il vous  
 „ ait, M. de Buffy Rabutin , en sa sainte gar-  
 „ de. Ecrit à Bourges le 21. jour d'Octobre 1651.  
 „ Signé, LOUIS.

*Et plus bas , PHELIPPEAUX.*

Avec cette Lettre j'en reçus une du Secretai-  
re d'Etat la Vrilliere en conformité.

Veritablement la crainte que j'eus qu'enfin  
mes

es remises ne me fissent soupçonner, & que  
 mes ennemis ( dont on ne manque pas à la Cour ) 1651.

dissent que la maladie que j'alleguois étoit  
 une excuse, pour ne point servir contre le Prin-  
 ce, avec lequel ils auroient dit que j'avois tou-  
 jours eu des engagemens, qu'ensuite on ne fit  
 commander quelqu'un dans le Nivernois, &  
 que je ne demeurasse sans considération dans les  
 lieux partis : cette crainte, dis-je, me fit par-

venir en l'état où j'étois, & je me fis porter en  
 carrosse à Nevers. J'y trouvai les esprits fort  
 élevés du service du Roi ; & si je n'avois tenu  
 la bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité  
 que j'avois entre les mains seroit bien-tôt tom-  
 bée dans le mépris. A la vérité je fis toujours  
 une si bonne mine que si j'avois eu dix mille  
 hommes de troupes réglées sous ma Charge,  
 il est certain que cela me servit, & que qui  
 me voyoit en commandant, invitoit à la desobéissan-

ce. Il faut de la justice dans les commande-  
 mens, mais après cela de la hardiesse : si je n'en  
 avois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples  
 n'auroient si disposés à la revolte, par la licence  
 qu'ils prennent d'ordinaire dans une longue mi-  
 sérable, que j'aurois perdu les affaires du Roi :

je fus cependant plus de six semaines sans ar-  
 river un seul homme de guerre, & quand il  
 m'en vint ils n'y demeurèrent pas long-tems :  
 mais je puis dire que la hauteur avec laquelle je  
 me comportois faisoit croire aux peuples que j'a-  
 vois des ressources, qu'ils ne voyoient pas.

En arrivant à Nevers j'envoyai prendre les  
 lieux Châteaux que le Roi m'avoit commandé  
 de garder. J'y mis dix hommes dans chacun,  
 j'ordonnai que leur subsistance se prendroit  
 sur les Tailles de l'Élection de Nevers, dont

— je fis donner les ordres par les Tresoriers de  
1651. France de Moulins.

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans  
cette Province lorsque je reçus cette Lettre  
du Roi.

” **M**onsieur de Buffy Rabutin, Vous se-  
” rez informé par les relations que je  
” joins à cette Lettre, comment les troupes  
” commandées par mon cousin le Comte de  
” Harcour ont secouru ma ville de Cognac,  
” fait lever le Siege à mes ennemis, & la per-  
” te qu'ils ont reçue en cette occasion ; &  
” comme elle est de grand éclat & reputation  
” dans la conjoncture presente, ce commen-  
” cement me promet une bonne issue de mon  
” entreprise. J'espere que Dieu qui l'a voulu  
” conduire me continuera son assistance & sa  
” protection particuliere, de quoi je desire que  
” vous donniez part à mes Sujets qui sont sous  
” votre charge, afin qu'ils reconnoissent, ainsi  
” que je fais, que cet avantage vient de Dieu,  
” & qu'ils joignent leurs prieres & leurs remer-  
” cimens aux miens. Sur ce je le prie aussi qu'il  
” vous ait, M. de Buffy Rabutin, en sa sainte  
” garde. Écrit à Poitiers le 18. jour de No-  
” vembre 1651. *Signé*, LOUIS.

*Et plus bas*, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en confor-  
mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Huit jours après je reçus un paquet du Roi  
dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient passer par le Niver-  
nois, c'étoient les Regimens de Cavalerie de  
Cleve & de Richelieu, de chacun trois Com-  
pagnies. Le

Le Regiment de Cavalerie étrangere de Traff—  
si de six Compagnies. 1651.

Le Regiment de Cavalerie du Roi , de douze Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de la Reine, de six Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de Renel , de quatre Compagnies.

Les troupes qui devoient hiverner en Nivernois , furent quatre Compagnies de Cavalerie du Roi , & six de Cavalerie de la Reine.

Si j'ai été d'assez bonne-foi pour ne rien cacher jusques-ici de ma vie passée , il n'y a pas d'apparence que je commence à le faire en l'année 1652. elle m'est en tout trop honorable pour en supprimer quelque chose.

Il y avoit plus d'un an que le Cardinal Mazarin étoit hors de France , lorsque la Cour voyant que le Prince de Condé , la ville de Paris , le Parlement , & les peuples en beaucoup d'endroits prenoient pour pretexte de leur rebellion , la croyance qu'ils avoient ou qu'ils feignoient d'avoir du retour de ce Ministre , donna un Arrêt du Conseil d'Etat contre lui , par lequel le Roi declaroit qu'il ne le vouloit plus rappeler : cependant je ne doutai pas un moment qu'il ne revînt , & que l'Arrêt n'eût été donné de concert avec lui.

Le Duc d'Orleans étoit demeuré à Paris , & la Cour étoit fort peu assurée de lui. Elle n'avoit pas laissé dans le tems qu'elle étoit à Bourges de donner un Regiment d'Infanterie à Langeron qui étoit de sa Maison , & ce Regiment étoit dans la Charité , dont Langeron étoit Gouverneur. Cela m'incommodoit beaucoup : car c'étoit une ville dans mon Gouvernement

— nement dont je n'étois pas le Maître absolu ;  
 1652. c'étoit un passage très-considerable dans une  
 guerre civile, & particulièrement Monrond. é-  
 tant affligé ( comme il l'étoit alors par le Com-  
 te de Paluau Mestre de camp General de la Ca-  
 valerie legere, & depuis Maréchal de Cleram-  
 baut.) Le Duc d'Orleans n'étoit pas encore de-  
 claré, mais il ne s'en falloit gueres ; & il eût  
 mieux valu pour le service du Roi qu'il l'eût été  
 que d'être en l'état où il étoit : car il entrepre-  
 noit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de  
 peur de lui donner pretexte de lever le masque.

Retour  
 du Car-  
 dinal  
 Mazarin  
 en Fran-  
 ce.

Dans ce tems-là j'appris que le Cardinal Ma-  
 zarin venoit de rentrer en France, qu'il mar-  
 choit avec cinq à six mille hommes droit à Poi-  
 tiers, & même qu'il avoit déjà passé la riviere  
 d'Yonne. Je lui envoyai donc Beauvoir Dun-  
 flun en lui écrivant cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Ayant appris que Votre Eminence alloit  
 „ trouver le Roi, je lui offre mes très-humbles  
 „ services & deux passages sur la riviere de Loi-  
 „ re, Nevers & la Charité, & je la supplie en  
 „ même tems de croire que de tous ceux qui ont  
 „ l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il  
 „ n'y en a point à qui je fisse ces offres de si bon  
 „ cœur qu'à vous : & que je suis plus qu'à per-  
 „ sonne du monde,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

*Le très-humble & très-obéissant serviteur,*

BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8. de Janvier 1652.

Six

jours après avoir écrit cette Lettre je re-  
 elle-ci du Roi. 1652.

**M**onsieur de Bussy Rabutin, Ayant su qu'il marche des troupes dans mes Provinces sans avoir mes ordres & routes, & ilant empêcher un abus de si grande importance, j'ai fait expedier mon Ordonnance de ce jourd'hui, par laquelle je défends le sage de ces troupes; & j'ai bien voulu is l'adresser avec cette Lettre, & vous dire : vous ayez à faire publier & executer ladi-Ordonnance selon sa forme & teneur en :endue de votre pouvoir, même que vous :iez assembler & armer la Noblesse & les :mmunes du pais pour empêcher le passage :gens de guerre qui marcheront sans ordre, :out ce qu'ils pourroient entreprendre con- :mon service; vous assurant que vous ferez :osc qui me sera très-agréable. Et sur ce, :prie Dieu, qu'il vous ait, M. de Bussy :abutin, en sa sainte garde. Écrit à Poitiers :12. Janvier 1652. *Signé*, LOUIS,  
*Et plus bas*, LE TELLIER.

ec cette Lettre étoit l'Ordonnance du Roi :nformité, & une Lettre de M. le Tellier :etaire d'Etat.

ux jours après avoir reçu ce paquet du :Beauvoir Dunflun m'apporta cette répon- : Cardinal Mazarin.

ONSIEUR,

vous suis sensiblement obligé des offres

K 3

„ que :

1652. „ que vous avez bien voulu me faire par la  
 „ tre que ce Gentilhomme m'a renduë de  
 „ tre part : ce sont des marques d'amitié à i  
 „ blier jamais. Je ne manquerai pas étant  
 „ Cour d'en rendre compte à Leurs Maj  
 „ Cependant comme j'ai entretenu ce G  
 „ homme , je me remets à ce qu'il vous  
 „ de plus , & me contente de vous assure  
 „ je suis passionnément ,

MONSIEUR ,

*Votre très-affectionné serv*  
 Le Cardinal MAZAR

A Ozoÿ ce 17. Janvier 1652.

Cette Lettre étoit écrite de sa main , & me on peut voir , fort honnête. Il chargea  
 voir de me dire qu'il me prioit de le v  
 son passage de Gien , lequel il prendroit  
 tôt que celui de Nevers ou de la Charité  
 ce qu'il faudroit qu'il fût un trop long ch  
 & qu'il ruinât trop de païs s'il passoit à u  
 ces Villes : qu'il ne laissoit pas de m'avc  
 même obligation que s'il acceptoit mes of  
 & mille amitez ensuite. Mais comme le  
 dinal arriva le lendemain à Gien , il en  
 reparti avant que Beauvoir m'eût apporté sa  
 tre ; de sorte que je ne le pûs joindre  
 Vierçon petite Ville de Berri sur la rivier  
 Cher. Là je reçus mille assurances de s  
 mitié. Il me dit entre autres choses qu'il r  
 voit comment il seroit reçu à la Cour ,  
 que s'il y avoit jamais du credit , il y paro  
 à ma fortune. Il me pria fort d'affister Pa



à son blocus de Monrond : je lui répondis que je ne lui ferois pas trop valoir l'assistance que je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami particulier de longue main, mais que Son Eminence pouvoit compter sur moi en toutes choses, comme sur un fidelle ami & serviteur. Que je la suppliois aussi de me donner moyen de soutenir l'autorité du Roi dans mon Gouvernement ; de considérer l'état de cette Province mal intentionnée comme la plupart des autres ; que je n'y avois pas un homme de guerre ; que le Duc d'Orleans étoit maître de la Charité, poste considérable par le pont sur lequel les troupes de Son Altesse Royale venant à passer les rivieres de Loire & d'Allier, auroient communication avec les Provinces de Berri, Bourbonnois & d'Auvergne, & secourroient Monrond quand il leur plairoit. Le Cardinal me promit qu'aussi-tôt qu'il seroit à la Cour, il m'enverroit des ordres pour faire des Troupes ; & comme cela demandoit du tems, qu'il me donneroit moyen de me rendre maître de la Charité, si le Duc d'Orleans se declaroit tout-à-fait ; que je gardasse encore des mesures avec ses Troupes, & me reconfirma en m'embrassant, les promesses qu'il m'avoit faites d'abord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voyage à Nevers, je reçus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, M'ayant été  
 „ offert par mon Cousin le Cardinal Ma-  
 „ zarini, de lever à ses dépens un bon nom-  
 „ bre de gens de guerre pour servir dans les oc-  
 „ casions presentes ; cette offre m'a été fort  
 „ agréable ; ensuite de quoi il a mis ensemble

— 1652. „ un corps de Troupes assez considerable par  
 „ ses soins , son crédit , & avec beaucoup de  
 „ dépense , & voyant que je puis m'en servir  
 „ très-utilement pour empêcher les progrès du  
 „ Prince de Condé , qui non seulement s'est  
 „ soulevé en armes contre moi , mais aussi s'est  
 „ uni aux Espagnols pour envahir mes Provin-  
 „ ces & détruire mon autorité , ainsi que le  
 „ contiennent amplement mes Lettres de de-  
 „ claration données le 7. d'Octobre dernier  
 „ contre le Prince de Condé & ses adherans  
 „ lesquelles ont été enregistrées en mes Cours  
 „ de Parlement & publiées dans mes Provinces :  
 „ J'ai mandé à mondit Cousin le Cardinal Ma-  
 „ zarini d'amener vers moi ledit Corps de  
 „ Troupes , & à mon Cousin le Sieur d'Hoquin-  
 „ cour Maréchal de France , & à quelques Of-  
 „ ficiers Généraux de mes armées de l'accom-  
 „ pagner en sa marche , & servir au comman-  
 „ dement desdites Troupes. Et parce que mon-  
 „ dit Cousin le Cardinal m'a en même tems  
 „ supplié très-humblement de lui permettre  
 „ de se justifier des calomnies qui lui ont été  
 „ imposées , & sur lesquelles il a été donné plu-  
 „ sieurs Arrêts contre lui , & une Declaration  
 „ confirmatrice d'iceux sans l'avoir ouï , ni  
 „ observé les formes de la Justice ; j'ai remis à  
 „ y pourvoir après que je l'aurai ouï. Et com-  
 „ me je suis bien informé que ledit Prince de  
 „ Condé & ceux qui l'ont suivi , après avoir  
 „ excité le trouble-present dans l'Etat , preten-  
 „ dent l'augmenter & prendre avantage du re-  
 „ tour de mondit Cousin le Cardinal Mazarini,  
 „ pour donner couleur à leurs attentats , & es-  
 „ sayer de débaucher mes Sujets de l'obéissance  
 „ qu'ils me doivent : Je desire que vous ayez

„ à donner part de mes intentions à tous ceux —  
 „ de l'étenduë de votre Charge, & que vous 1652.  
 „ preniez très-soigneusement garde, & teniez  
 „ la main selon votre pouvoir, à ce qu'il ne s'y  
 „ fasse aucune assemblée, levée, ou armement  
 „ de gens de guerre, ni autre entreprise quel-  
 „ conque au préjudice de mon autorité, de mon  
 „ service, & de la tranquillité publique, me  
 „ rendant compte de la diligence que vous y  
 „ aurez apportée, & de tout ce qui s'y passera  
 „ de considerable. Sur ce je prie Dieu qu'il  
 „ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sain-  
 „ te garde. Ecrit à Poitiers le 14. de Janvier  
 „ 1652. *Signé* LOUIS.

*Et plus bas, PHELIPPEAUX.*

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformi-  
 tité du Secrétaire d'Etat la Vrilliere, qui m'en-  
 voyoit aussi la relation de la défaite de cinq cens  
 chevaux par les Troupes du Roi.

J'appris dans ce tems-là la declaration du  
 Duc d'Orleans fondée sur le retour en France  
 du Cardinal Mazarin. J'envoyai aussi-tôt or-  
 dre aux habitans de la Charité de faire sortir de  
 leur Ville le Regiment de Langeron. Ils me fi-  
 rent réponse, que comme il y étoit entré par  
 une Lettre de cachet, il en falloit une pour le  
 faire sortir. J'eus beau leur représenter qu'en  
 attendant cette Lettre, que je m'obligeois de  
 leur faire venir, ils obéissent à mes ordres ;  
 puis que j'avois ce caractère, ils s'en excusèrent  
 tousjours.

Six jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Desirant  
 „ que mes Sujets ayent connoissance de  
 „ K. 5 „ l'Ar-

— 1652. „ l'Arrêt qui a été donné en mon Conseil d'E-  
 „ tat le 18. de ce mois, portant cassation de  
 „ celui de ma Cour de Parlement de Paris du  
 „ 29. Decembre dernier, rendu contre mon  
 „ Cousin le Cardinal Mazarini : Je vous en  
 „ envoie des copies, & vous fais cette Lettre  
 „ pour vous dire que vous ayez à le faire pu-  
 „ blier dans l'étenduë de votre Charge, & à en  
 „ faire tirer des imprimez pour l'envoyer dans  
 „ les Villes & lieux qui en dependent, afin que  
 „ personne n'en puisse pretendre cause d'i-  
 „ gnorance; & n'étant la presente à autre fin ;  
 „ Je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy  
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poi-  
 „ tiers le 2. jour de Janvier 1652. *Signé*  
 „ LOUIS.

*Et plus bas, PHELIPPEAUX.*

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformi-  
 mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Dans ce tems-là on me donna avis qu'il y a-  
 voit trois cens mousquets dans un Convent de  
 filles à Nevers, dont la Sœur de Langeron  
 étoit Abbesse, & que ces armes étoient desti-  
 nées pour le Regiment de son frere. Je les fis  
 prendre, & envoyant alors Corbinelli à la Cour,  
 j'en donnai avis au Cardinal : par cette depêche  
 je lui mandai que le Regiment d'Infanterie de  
 l'Altesse étoit entré dans Cosne, & celui de Lan-  
 guedoc dans Pouilli; que ces Troupes avec le  
 Regiment de Langeron faisant contribuer une  
 partie de la Province, m'avoient obligé de fai-  
 re les avances de deux Compagnies de Cavale-  
 rie pour reprimer leurs courtes, & maintenir  
 l'autorité du Roi; que je suppliois très-humble-  
 ment Son Eminence de m'envoyer promptement

or-

ordre pour la levée de ces deux Compagnies ,  
 en attendant un plus grand secours. 1652.

Pendant le voyage de Corbinelli à la Cour,  
 je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, par  
 laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

*A Saint. Amand ce 4. de Fevrier 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Si les habitans de la Charité vous ont en-  
 „ voyé toutes mes Lettres, vous aurez vû com-  
 „ me je les ai fort pressés de se mettre dans leur  
 „ devoir ; ce que je croi qu'ils ne veulent pas  
 „ faire, & dont vous jugez bien que je suis ex-  
 „ trêmement incommodé : car la jalousie de  
 „ ce passage me donne de grandes inquietudes,  
 „ ayant été obligé de separer mes troupes pour  
 „ les faire vivre, & pour empêcher qu'elles ne  
 „ ruinaissent entierement la Province. Je croi  
 „ que la Cour prendra d'autres voyes pour se  
 „ rendre Maître de la Charité, que celle d'une  
 „ entreprise sur leur Ville; joint que je ne me  
 „ trouve pas bien en posture de cela. Je ne  
 „ laisse pas de vous être infiniment obligé des  
 „ offres que vous me faites : je joindrai cette  
 „ obligation à l'inclination que j'ai toujours eüe  
 „ pour votre personne & pour votre merite, &  
 „ je chercherai sans relâche les occasions de  
 „ vous témoigner que je suis.

**M**ONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-passionné*  
*serviteur,*

PALUAU.  
 Trois

— Trois jours après je reçus encore cette Let-  
1652. tre de lui.

*A Saint Amand ce 7. de Fevrier. 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous rends graces de vos nouvelles :  
„ elles sont très-bonnes & se conforment à  
„ celles que j'avois de la Charité.

„ Je vous supplie de continuer à me faire  
„ savoir ce que vous apprendrez. Ceux  
„ de la Charité ont bonne intention, mais  
„ leur incertitude les a mis dans l'impuissan-  
„ ce de faire leur devoir, néanmoins ils ne  
„ le croient pas: je les presse de l'exécuter ;  
„ les ordres de la Cour les y pourront peut-  
„ être obliger.

„ Si j'avois sù que Decise eût été du Niver-  
„ nois, je vous aurois adressé avec joye les or-  
„ dres pour le Regiment de la Reine. Comme  
„ je leur ai mandé d'assembler les autres quar-  
„ tiers, je croi qu'il ne faudra plus d'autre or-  
„ dre pour les faire marcher.

„ Lors que notre canon sera en état, je vous  
„ prie de me le faire savoir: car il ne faut  
„ point qu'il parte de Nevers que je ne le man-  
„ de, parce que, comme vous savez, il faut  
„ avoir toutes les autres choses avant que le ca-  
„ non marche: si j'étois assuré de la Charité,  
„ je serois en très-grand repos.

„ On me menace fort du secours: j'attends  
„ avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre  
„ courriers à la Cour qui ne reviennent point;  
„ c'est ce qui m'empêche de vous pouvoir man-

„ der

DE BUSSY RABUTIN. 229

es nouvelles, & me fait finir, vous as-  
t que je suis, 1652.

ONSIEUR,

*Votre très-humble & très-passionné  
Serviteur,*

PALUAU.

de à M. le Comte d'Ainai de revenir chez lui.

Comte d'Ainai avoit été exilé à Nevers,  
qu'on le soupçonnoit d'être dans les in-  
du Prince de Condé.

inquiétudes où je voyois Paluau sur la  
, qui étoient les plus raisonnables de  
, m'obligerent de lui proposer d'aller  
mêmes en personnes faire un dernier es-  
sur obliger les habitans, ou de chasser  
l'arnison en leur offrant notre secours,  
moins de rompre leur pont. Il y consen-  
nous nous donnâmes rendez-vous au  
au pont le 10. de Fevrier 1652. Paluau s'y  
avec trois cens chevaux; & moi avec  
nte Gentilshommes. Après beaucoup  
s & de venuës inutiles pour faire chasser  
iment de Langeron; enfin nous obligea-  
s habitans de la Charité à rompre eux-  
; devant nous deux arches de leur pont;  
quoy nous nous retirâmes, lui à Saint A-  
& moi à Nevers.

ou six jours après je reçus cette Lettre  
binelli.

1652.

*A Saumur ce 10. de Fevrier 1652.*

M O N S I E U R ,

„ Il y a huit jours que je suis à Saumur, &  
 „ il n'y en a que quatre que le Roi y est arrivé.  
 „ Je rendis d'abord toutes vos Lettres, & je  
 „ commençai par M. de Manicamp votre on-  
 „ cle. Je ne vous puis dire la joye qu'il eut de  
 „ voir votre civilité, & je vis tout net qu'il s'é-  
 „ tonna que Madame ne l'avoit pas oublié. En-  
 „ fin il n'est témoignage d'amitié qu'il n'aye  
 „ donné pour votre personne. Il prit un me-  
 „ moire pour Chanchanou, mais il trouva que  
 „ ce n'étoit pas chose faisable sans le consente-  
 „ ment de l'Abbesse. Le Pere Clausel a remué  
 „ Ciel & terre pour trouver jour d'en venir à  
 „ bout, & je lui ai laissé toute cette affaire sur  
 „ les bras, pour laquelle il s'est tourmenté  
 „ comme un Diable.

„ D'abord que le Cardinal me vit, il me  
 „ dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez;  
 „ il lut vòtre Lettre, & me dit ensuite qu'il  
 „ vous feroit réponse, & qu'il vouloit que  
 „ vous fiffiez un Regiment de Cavalerie pour  
 „ lui. Je lui dis qu'il ne tiendroit qu'à Son Émi-  
 „ nence, qu'elle n'eût un bon corps sous vo-  
 „ tre charge. La Princesse de Carignan sur-  
 „ vint qui nous separa. J'allai dire à M. de  
 „ Manicamp le discours du Cardinal, ce qui  
 „ l'obligea à parler à Son Eminence de vous,  
 „ & de l'assurer plus que jamais de votre fide-  
 „ lité pour sa personne. Il lui répondit qu'il  
 „ étoit fâché de ne pouvoir trouver un fonds  
 „ presentement pour votre Regiment, & qu'il  
 „ lui



falloit du tems pour cela. Le lendemain —  
 ant fu son inquietude fur ledit fonds, je 1652.  
 dis que les Tailles en Nivernois étoient  
 core dûës, & que même sur le fel on pou-  
 it donner des assignations pour ce Regi-  
 ent. Il me repliqua, Plût à Dieu que ce-  
 se pût, mais tout cela est destiné pour les  
 ntes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & il  
 oit d'étrange conséquence de faire des le-  
 es de ces deniers-là, qu'il ne falloit point  
 iter les Rentiers ni contre lui ni contre  
 us.

Voyant la chose desespérée de ce côté-là,  
 de Manicamp, le Pere Claufel & moi,  
 nous nous mîmes à chercher des fonds, mais  
 Surintendant est inexorable, à ce qu'on  
 t, & ce qui nous desespéra encore davan-  
 ge, c'est qu'on ne parle point de son retour  
 : Tours où se tient le Conseil : cela nous  
 oligea tous trois à conclure que pour obli-  
 r Son Eminence, il lui falloit offrir de  
 rendre des Commiffions, avec des ordres  
 our des quartiers d'hiver pour en tirer le  
 ofit, comme si les Troupes étoient effec-  
 vement sur pied. J'en parlai donc à M. le  
 ardinat, & lui dis, que puis qu'il souhai-  
 oit que vous commandassiez un Corps pour  
 i, vous feriez votre possible pour le met-  
 e sur pied, mais qu'au moins il falloit que  
 on Eminence vous fit avoir des ordres de  
 uartier d'hiver. Il pensa m'embrasser de  
 oye de l'avoir sorti d'inquietude; & sans me  
 spondre, ordonna à Marfac d'aller chez M.  
 e Tellier pour me faire expedier, ce qui fut  
 ait sur le champ, c'est-à-dire, cet ordre porté.  
 Mais aussi-tôt que M. le Tellier vit cet ordre  
 „ pres

1652. — „ pressant , ce fut de me crier , misericorde,  
 „ pour avoir du tems. Il me dit que j'avois fait  
 „ en habile homme , & que pour des assigna-  
 „ tions, je n'y aurois perdu que mes peines &  
 „ mon argent. M. le Roi m'a promis promp-  
 „ te expedition , mais l'accablement de ses af-  
 „ faires l'empêche d'accômplir sa promesse:  
 „ au reste on a resolu que les Regimens ne se-  
 „ roient pas que de quatre Compagnies : je  
 „ m'obstinai à six , mais M. de Manicamp ne  
 „ juge pas à propos qu'on les tourmente pour  
 „ cela, attendu qu'on en peut avoir d'augmen-  
 „ tation à loisir.

„ Hier au soir M. de Manicamp parlant au  
 „ Cardinal, apprit de lui qu'il étoit impossible  
 „ de vous donner la Commission de Lieutenant  
 „ General que vous demandiez ; que la Reine  
 „ & tout le Conseil avoit dit que cela seroit de  
 „ la dernière conséquence , qu'on ne le pour-  
 „ roit plus refuser au Maréchal d'Estrée , com-  
 „ me on vouloit faire, qui le demandoit instam-  
 „ ment pour le Marquis de Cœuvres, ni à M.  
 „ de Cominges qui faisoit rage pour la même  
 „ chose ; que cependant tous les deux étoient  
 „ alors fort considerables ; le Marquis de Cœu-  
 „ yres à cause de Soissons dont il est Gouver-  
 „ neur, que le Duc d'Orleans menace d'affi-  
 „ ger, & Cominges à cause du canon, de la  
 „ poudre, & des boulets qu'on veut tirer de  
 „ son Gouvernement de Saumur, pour atta-  
 „ quer Angers où nous allons tête baissée. Je  
 „ vous assure que la chose est difficile au der-  
 „ nier point, puis qu'on ne vous l'accorde pas.  
 „ Vous verrez ce que Son Eminence vous en  
 „ écrira ; il parla avant-hier de vous au Con-  
 „ seil : M. de Manicamp n'a pû savoir ce que  
 „ „ c'est,

, c'est, mais il croit que c'étoit sur le sujet de  
 , la Charité. Enfin, Monsieur, foyez per- 1652.  
 , suadé, s'il vous plaît, que M. le Cardinal  
 , veut que vous l'aimiez, & qu'il fera toujours  
 , ce qui sera faisable pour vous. Il a publié  
 , hautement que vous l'aviez obligé de si bon-  
 , ne grace, sans qu'il eût jamais rien fait pour  
 , vous, qu'il feroit bien ingrat s'il en demeu-  
 , roit en reste. Le Pere Clausel m'a dit le sa-  
 , voir de bonne part, & qu'après que vous l'eû-  
 , tes quitté à Vierfon, il fut fort long-tems à  
 , ne s'entretenir que de vous.

„ Aussi-tôt que vous aurez reçu cette Let-  
 , tre, faites-moi la grace d'écrire un mot de  
 , remerciement a Marfac: il a fait avec ardeur  
 , tout ce que j'ai voulu pour votre service: au  
 , bas de votre Lettre priez-le de remercier  
 , Champfleury de son amitié, ils vous esti-  
 , ment tous deux infiniment, & je juge par là  
 , qu'ils copient leur Maître. Je vous dirai  
 , d'autres circonstances que vous serez bien  
 , aise de savoir.

„ Je pense que c'est vous avoir parlé de vos  
 , appointemens, que de vous avoir dit l'ab-  
 , sence du Surintendant. En passant à Tours  
 , je lui donnerai une attaque, mais les plus ha-  
 , biles disent que ce sera en vain, & que si vous  
 , pouviez vous faire payer sans ordonnance,  
 , vous leur épargneriez & à vous la peine du  
 , refus.

„ On meurt de faim ici, on n'a pas un sou,  
 , & depuis la Reine jusques aux moindres gens  
 , on ne fait qu'emprunter, voyez par là si vos  
 , appointemens sont prêts.

„ M. de Manicamp m'a dit que les Troupes  
 , du Duc d'Orleans vous iront visiter: il vous

„ cont-

1652. „ conseille d'être bien sur vos gardes , & de  
 „ vous servir de tous les moyens que vous pour-  
 „ rez pour vous defendre , elles vont secourir  
 „ Monrond.  
 „ On dit ici que M. de Chabot veut danser  
 „ dans le Château d'Angers : il menace les ha-  
 „ bitans de la Ville de leur dernière ruine , s'ils  
 „ ouvrent les portes au Roi ; de sorte que les  
 „ Maréchaux de logis ont été refusez. Cepen-  
 „ dant les principaux de la Ville sont bien in-  
 „ tentionnez. Le Presidial est ici qui assure  
 „ Son Eminence que dans peu on sera maître  
 „ de la Ville.  
 „ Orleans , dit-on , a chassé le Marquis de  
 „ Sourdis : on y crie vive le Roi ; cependant  
 „ on s'attend à une cruelle guerre.  
 „ Le Roi aime fort M. le Cardinal . M. de  
 „ Manchini son neveu , & M. de Turenne ; ils  
 „ jouent incessamment ensemble. Les choses  
 „ sont fort dans l'incertitude. M. le Prince est  
 „ malade, à ce qu'on dit. M. de Châteauneuf  
 „ s'est retiré. M. le Cardinal a écrit au Clergé,  
 „ pour l'intéresser dans sa cause sur les Arrêts  
 „ du Parlement donnez contre lui : on vient de  
 „ toutes parts lui offrir ses services ; il gouverne  
 „ toujours comme auparavant.  
 „ Le Maréchal d'Hoquincour s'en va dans  
 „ son Gouvernement , M. de Manicamp dans  
 „ le sien ; M. Servien est rentré dans les affaires  
 „ depuis deux jours , il va au Conseil. M. le  
 „ Tellier est plus doux qu'auparavant. Je n'en  
 „ puis plus d'envie de dormir ; il est deux heu-  
 „ res après minuit ; nous avons vu le bal qui a  
 „ fini il y a une heure.  
 „ Pour l'affaire des Troupes de Decise & des  
 „ autres Garnisons , j'en ai parlé à M. de la  
 „ Vrill-

„ Vrilliere : si je n'avois point d'affaire de plus —  
 „ grande consequence chez M. le Roi, je m'y 1652.  
 „ employerois, mais c'est tout ce que je pour-  
 „ rai faire que de l'obliger à m'expedier. Tâ-  
 „ chez, s'il vous plaît, Monsieur, je vous en  
 „ supplie, de les disposer à cela. Je ne laisserai  
 „ pas d'en tirer quelques estocades quand j'au-  
 „ rai mon compte, mais par la mort, ce sont  
 „ d'étranges gens que les Ministres subalternes.  
 „ On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant  
 „ fait en quatre jours : il y en a, à ce que dit le  
 „ Pere Clausel, qui n'en ont pu faire autant en  
 „ six mois ; car le Cardinal est inaccessible, &  
 „ les Ministres ont toujours été accablez d'é-  
 „ critures. Il est vrai que c'est tout ce qu'ils  
 „ peuvent faire pour les gens, quand il n'y a  
 „ pas un quart-d'écu à l'Épargne ; chacun au  
 „ moins veut du papier. Adieu, Monsieur,  
 „ je commence à rêver.

## CORBINELLI.

„ Le lendemain que ma Lettre a été écrite,  
 „ j'ai trouvé que le courrier ne partoit pas si-tôt,  
 „ & cependant il m'est arrivé d'autres choses à  
 „ vous dire.  
 „ La premiere est, que M. le Cardinal m'a  
 „ envoyé chercher pour me donner avis que les  
 „ Troupes du Duc d'Orleans marchent à  
 „ vous. Il m'a demandé si vous aviez beaucoup  
 „ d'amis qui vous assisteroient. Je lui ai dit  
 „ qu'oui. & que vous n'oublieriez rien pour  
 „ son service, & pour votre devoir. Il m'a dit  
 „ que vous deviez avoir reçu ordre pour la Cha-  
 „ rité, & de vous bien entendre avec M. de  
 „ Paluau. Il m'a dit que vous auriez bientôt les  
 „ expéditions pour votre Regiment, à quoi je  
 „ m'é-

” M. de Buffy peut faire un bon Corps  
” & si après il y a jour de lui faire touc  
” l'argent, il en aura; à quoi je repliqu  
” vous feriez tout votre possible pour soi  
” ce, mais que s'il vouloit vous donner  
” signations sur les Tailles du Nivernois  
” mettriez sur pied un Corps de dix Co  
” avant la fin du quartier d'hiver. Il  
” pondit encore qu'il n'oseroit, cependant  
” en alloit parler à M. Colbert : & en  
” tems il l'a envoyé chercher par tout i  
” ment; c'est pourquoi le courrier par  
” que je vous puisse dire si nous auro  
” assignations, ou seulement des ordres de  
” tiers d'hiver.

CORBINI

Deux jours après je reçus cette Let  
Roi.

” **M**Onsieur le Comte de Buffy Ra  
” Ayant resolu de faire venir vers l  
” re de Loire la plus grande partie de me

lin Cavalerie, jusques aux environs d'An-  
 n : & ayant considéré qu'il seroit à pro- 1652.  
 d'employer une personne de confiance &  
 torité convenable pour les aller recevoir  
 es faire avancer & vivre en bon ordre,  
 ous ai choisi pour cet effet , & j'ai bien  
 u vous faire cette Lettre, pour vous di-  
 ue si tôt que vous aurez avis de mondit  
 :le, ou de quelque Officier Général qui  
 argera du commandement & de la con-  
 e desdites Troupes, du tems auquel elles  
 eront près d'Avalon, vous ayez à vous y  
 ire pour en prendre le commandement,  
 es faire acheminer suivant mes routes jus-  
 s vers la Charité; où arrivant vous rece-  
 : mes ordres de ce que vous aurez à faire,  
 s recommandant de tenir la main à ce que  
 vivres necessaires soient fournis par étapes  
 presens & effectifs desdites Troupes, &  
 : qu'elles marchent incessamment au ren-  
 -vous porté par mesdites routes, & qu'el-  
 vivent en si bon ordre, que mes Sujets  
 a puissent recevoir d'oppression; vous as-  
 int que les soins que vous prendrez de  
 ecution de ce qui est en cela de ma volon-  
 me seront en particuliere consideration.  
 sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le  
 mte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.  
 it à Saumur le 12. de Fevrier 1652. *Signé,*  
 )UIS.

*Et plus bas,* LE TELLIER.

ec cette Lettre j'en reçus une en confor-  
 de M. le Tellier Secrétaire d'Etat.  
 lendemain je reçus cette Lettre du Roi.

Mon-

1652. „ Monsieur de Buffy Rabutin , Ayant eu  
 „ Mavis que le Duc de Nemours qui a sui-  
 „ vi le Prince de Condé , & a été envoyé par  
 „ lui en Flandres pour traiter avec les ennemis  
 „ declarez de cette Couronne , doit entrer au  
 „ premier jour dans mon Royaume à la tête  
 „ d'une armée Espagnole , pour essayer de trou-  
 „ bler mon Etat & ruiner mon autorité &  
 „ Sujets , par le desordre & ravage que les trou-  
 „ pes prétendent faire dans mes Provinces ;  
 „ presumant qu'ils se peuvent avancer jusques  
 „ au milieu de mon Royaume , tandis que je  
 „ suis necessairement occupé par deçà à y re-  
 „ mettre le calme , & à empêcher les mauvais  
 „ effets des factions que l'on a commencé d'y  
 „ former contre mon service ; bien que j'espere  
 „ qu'avec l'assistance de Dieu & la puissance  
 „ qu'il a mise en mes mains , je pourrai bien  
 „ arrêter les progrès de mes ennemis , & les en-  
 „ treprises des rebelles. Neanmoins , comme  
 „ pour resister à un mal si pressant , & dont le  
 „ cours pourroit endommager plusieurs Provin-  
 „ ces s'il n'y étoit promptement remedié , j'ai  
 „ estimé que la meilleure & plus considerable  
 „ force étoit celle de ma Noblesse , qui non  
 „ seulement par l'interêt qu'elle doit prendre au  
 „ maintien de mon autorité & de mon Etat ,  
 „ mais par sa generosité accoûtumée , ne peut  
 „ manquer à me servir en cette occasion , com-  
 „ me elle a fait les Rois mes predecesseurs ,  
 „ dans toutes celles qui se sont présentées pour  
 „ la conservation du Royaume. J'ai resolu de  
 „ l'employer sur cette occurrence , & j'ai bien  
 „ voulu vous faire cette Lettre pour vous dire  
 „ qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue , vous  
 „ ayez



ayez à faire avertir tous les Gentilshommes de l'étenduë de votre Charge, de se tenir prêts & en bon état d'armes & de chevaux, pour marcher avec vous, & se rendre auprès de moi au premier ordre qu'ils en recevront de vous, ensuite de celui que je vous donnerai en peu de jours, & que vous les assuriez tous qu'ils ne sauroient rendre une preuve de leur zele & fidelité, que je confidere davantage, qu'en venant me servir en bon état, & aussitôt qu'il leur sera ordonné. Et me promettant que vous n'obmettez rien de votre part, pour me servir utilement avec tous ceux de la Province où vous commandez; je ne vous en dirai pas davantage, que pour vous assurer que vous ferez chose qui me fera très-agreable. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Saumur ce 13. de Fevrier 1652. Signé, LOUIS.

*Et plus bas, PHELIPPEAUX.*

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat qui m'envoyoit encore un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel le Roi cassoit l'Arrêt de surseance du Parlement de Paris du 12. de Janvier 1652. donné sur les Lettres de Declaration de Sa Majesté contre le Prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que je reçois, c'est une marque que je les execute, & quand je ne les execute pas, ou que je n'en fais qu'une partie, j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je reçus la dépêche du Roi par le même Secretaire d'Etat, je reçus une autre Lettre du Roi écrite de Saumur

— mur le 14. de Fevrier, contresignée le Te-  
1652. lier, qui étoit le *duplicata* de la Lettre du 12.  
pour aller recevoir à Avalon les Troupes de  
Bourgogne.

Par le même courrier je reçus cette Lettre  
du Cardinal Mazarin écrite de sa main, avec  
des ordres du Roi.

M O N S I E U R ,

„ Vous trouverez ci-joints les ordres du Roi  
„ que vous desirez pour les deux personnes qui  
„ traversent le bien de son service en vos quar-  
„ tiers. On vous envoie les Commissions &  
„ les autres expéditions pour les deux Compa-  
„ gnies de Cavalerie que vous avez levées.  
„ Leurs Majestez ont été bien aises que vous  
„ ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la  
„ Charité, & si vous pouviez en attraper en-  
„ core d'autres, elles se loueront d'autant plus  
„ de vôtre affection & de vos soins; sur tout el-  
„ les desirent que vous en ayez un tout particu-  
„ lier pour ce qui regarde la Charité, & de  
„ donner à M. de Paluau le plus d'assistance  
„ qu'il vous sera possible. Je vous en conjure  
„ aussi, & de croire que je correspondrai de  
„ sorte à l'amitié que vous me témoignez, que  
„ vous connoîtrez que je suis l'estimer au point  
„ qu'elle merite, & que je suis véritablement,

M O N S I E U R ,

*Vôtre très-affectionné serviteur,*  
Le Cardinal MAZARINI.

A Saumur ce 14. de Fevrier 1652.

Et

*Et à la marge*, „ Vous m'obligerez de confi-  
 „ derer une priere que ce Gentilhomme vous fe- 1652.  
 „ ra de ma part touchant les trois cens mouf-  
 „ quets que vous avez pris ; c'est pour le Regi-  
 „ ment de M. de Mercœur : je tâcherai de vous  
 „ en faire recompenser d'ailleurs.

Ces ordres du Roi que le Cardinal m'envoyoit étoient deux Lettres de cachet que j'avois demandées ; l'une pour chasser Bolacre Lieutenant General de Nevers, qui avoit été assez fou pour me proposer d'entrer dans les intérêts du Duc d'Orléans, & duquel j'avois tiré le secret en feignant d'écouter ses propositions ; & l'autre pour chasser Beugne Procureur du Roi de Saint Pierre le Moustier qui m'avoit parlé insolemment.

Lorsque j'eus reçu cette dépêche, j'envoyai chercher le Lieutenant General ; mais ayant eu avis de ce que je lui voulois dire, il se cacha deux jours durant, pendant lesquels il ne daigna me faire parler par personne, songeant plutôt à éviter de recevoir l'ordre, qu'à m'adoucir par ses soumissions. Enfin je le trouvai & je l'envoyai à Riom en Auvergne suivant l'intention de Sa Majesté.

Pour le Procureur du Roi, aussi-tôt qu'il fut que j'avois une Lettre de cachet pour lui, il me vint trouver, & me dit que l'ayant appris, il me venoit assurer que je n'avois pas besoin de Lettre du Roi pour l'obliger de m'obéir, & qu'il avoit tant de respect pour ma personne & pour mon caractère, que sur le moindre billet de ma part, il iroit au bout du monde.

Veritablement les armes me tomberent des mains. Je lui dis qu'ayant demandé justice au Roi de lui, pour m'avoir manqué de respect,  
*Tompe I.* L je

1652. je le trouvois si bien revenu dans son devoir, que j'oublois le passé ; & qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au feu devant lui la Lettre que j'avois pour le chasser, & après l'avoir embrassé, & avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Je reçus alors la Commission pour lever un Regiment de Cavalerie sous mon nom : elle est du 12. de Février 1652.

Je devois faire mettre ce Regiment sous le nom du Cardinal, comme il m'étoit facile, & prendre seulement une Commission de Mestre de camp sous lui, cela m'auroit encore plus attaché à Son Eminence, & l'auroit plus intéressé dans ma fortune : mais je n'y songeai pas, & je crus qu'après les assurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir, comme je le voulois toujours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer & d'aller à tout. Cependant cela ne suffisoit pas ; il me falloit encore prendre d'autres précautions ; & si on m'avoit vu si étroitement attaché à lui, on n'auroit osé entreprendre de me rendre de mauvais offices ; & quand on l'auroit voulu tenter, les entrées que cet attachement m'auroit données auprès de lui, m'auroient donné les moyens de les détruire.

Le même jour que je reçus cette Commission, j'écrivis encore aux habitans de la Charité, que je leur ordonnois de faire sortir le Regiment de Langeron de leur Ville, ou que je les châtierois de leur desobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, & toute la substance de leur discours fut qu'ils n'étoient pas les Maîtres : je leur ré-

pon-

que je savois bien ce que j'en devois  
, & je les renvoyai. — 1652.

Il ne furent pas sortis d'auprès de moi que  
j'entrai à cheval pour aller à Avalon rece-  
voir les troupes de Bourgogne. J'y trouvai  
une Lettre du Roi, qui étoit encore un *double*  
de celle du 14. de Fevrier, que m'en-  
voia Bernard de Nogaret Duc d'Épernon,  
écrivant cette Lettre.

Monsieur,

Je vous envoie une Lettre du Roi que j'ai  
écrite pour vous, par laquelle vous connoi-  
ssez, comme l'intention de Sa Majesté est  
de vous faire marcher vers le Nivernois la plu-  
part des troupes qui sont en cette Province,  
pour aller sous votre conduite où Sa Majesté  
vous l'ordonne; & comme je suis obligé pour son  
service de retenir le Regiment de Navarre &  
celui de Cavalerie de Cœuvres afin d'empê-  
cher les courtes & voleries de la garnison de  
Nivernon, de tenir en sûreté les places de son voi-  
sage, de dissiper les levées qu'on projette de  
faire dans ce Gouvernement contre le service  
du Roi, & de m'opposer aux Troupes enne-  
mies qui ont déjà commencé à paroître sur la  
frontière; je donne avis à Sa Majesté, que si  
elle desire au lieu du Regiment de Navarre,  
employer celui de Lyonnois aux Troupes qu'elle  
vous donne à conduire, je le ferai marcher  
aussitôt que j'en aurai reçu ses ordres. J'ai fait  
pendant expedier les miens, pour, suivant  
ce que j'ai déjà de Sa Majesté, faire rendre  
le Regiment du Plessis-Praslin à Sainte Co-

1652. „ tombe près Donzi, celui de Carignan à la  
 „ Chapelle Saint André, celui d'Uxelles à Cef-  
 „ si, & celui de Ville à Colmeri; le tout près  
 „ du même lieu de Donzi. La difficulté qu'il  
 „ y aura d'assembler tous ces Corps dont les  
 „ Compagnies sont fort dispersées, & aux lieux  
 „ les plus reculez de cette Province, & dans la  
 „ Bresse, & le Charolois, vous donnera plus de  
 „ loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tâche-  
 „ rons de vous donner encore des avis plus pré-  
 „ cis. Obligez-moi cependant de croire que je  
 „ suis aussi passionnément qu'il se peut,

MONSIEUR,

*Votre très-affectionné serviteur,*  
 Le Duc d'EPERNON.

A Dijon ce 21. de Fevrier 1652.

*Et à la marge,* „ Monsieur, je vous donne avis  
 „ par avance que le Regiment de Carignan pour-  
 „ ra arriver le deuxième du mois de Mars pro-  
 „ chain à la Chapelle Saint André. Je garde les  
 „ originaux des routes pour les remettre entre les  
 „ mains de ceux qui conduiront les Corps, & je  
 „ vous envoie des copies collationnées, sur les-  
 „ quelles il vous plaira de faire expédier vos at-  
 „ taches, & me les faire tenir.

Je fis réponse au Duc d'Epéron, & en lui  
 envoyant mes attaches, je changeai les ordres  
 donnez à Ceffi & à Colmeri, qui étoient alors  
 deux terres à moi.

Les habitans de la Charité qui avoient crû  
 jusques-là que le bruit des troupes de Bourgogne  
 étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour  
 les

les épouvanter, voyant enfin que c'étoit tout de bon, & que cet orage alloit tomber sur eux, 1652. me députerent deux Echevins à Avalon, pour me dire qu'ils étoient en état de chasser le Regiment de Langeron. Je leur répondis que je n'avois que faire de leur consentement pour cela, que je voyois bien la raison de leur obéissance, mais que je leur apprendrois à m'obéir quand je serois seul, comme quand je serois à la tête d'une armée. Ils s'en retournerent à la Charité, & moi à Nevers, attendre des nouvelles des Troupes de Bourgogne. J'y trouvai ces deux Lettres du Comte de Paluau.

**M**ONSIEUR,

„ Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a  
 „ envoyé ses ordres pour assembler les Troupes  
 „ de Bourgogne à Donzi, & m'ordonne aussi  
 „ de vous faire sçavoir ce que vous aurez à faire  
 „ avec lesdites Troupes lors qu'elles seront as-  
 „ semblées: c'est pourquoi je vous supplie de  
 „ tout mon cœur, de m'avertir en diligence  
 „ quand elles commenceront à arriver, & de  
 „ croire que je suis avec passion,

**M**ONSIEUR,

*Votre très-humble serviteur,*  
**PALUAU.**

A Saint-Amand ce 24. de Fevrier 1652.

1652

*A Saint Amand ce 25. de Fevrier 1652.***M**ONSIEUR,

„ Je suis fort étonné de ce que vous ne me  
 „ marquez point dans votre Lettre avoir re-  
 „ çu les ordres du Roi pour aller recevoir les  
 „ Troupes à Donzi. Vous verrez bien par la  
 „ mienne du 24. de ce mois que Sa Majesté me  
 „ fait savoir qu'elle vous a envoyé lesdits or-  
 „ dres. Je vous prie de me faire savoir quand  
 „ vous les aurez reçus, & quand lesdites  
 „ Troupes arriveront, & tenez la chose la  
 „ plus secrète qu'il vous sera possible. J'ai  
 „ trois Régimens dans le Berri qui me donnent  
 „ bien de la peine pour leurs logemens. Je  
 „ travaillerai aujourd'hui pour faire ce que vous  
 „ desirez.

„ Si je reçois quelques nouvelles de la Cour,  
 „ je vous en ferai part. Cependant je vous as-  
 „ sure que personne du monde n'est avec plus  
 „ de passion que moi,

**M**ONSIEUR,

*Votre très-humble serviteur,*  
**PALUAU.**

Cette Lettre répondoit à une que j'avois écrite de Nevers au Comte de Paluau, la veille du jour que j'y avois reçu les ordres de la Cour. Je lui fis aussi-tôt reponse, qu'après avoir reçu il y avoit sept ou huit jours les ordres du Roi pour aller recevoir les Troupes de Bourgogne à Avalon, j'étois parti si brusquement que



que je ne lui en avois pas donné avis ; que j'en revenois sans les amener, par les raisons qu'il verroit dans la Lettre du Duc d'Epéron, dont je lui envoyois copie. 1652.

Le lendemain je reçus un paquet de lui, dans lequel il y avoit cette Lettre du Roi.

„ **M** Onfieur le Comte de Bussy Rabutin ,  
 „ Je vous ai mandé qu'en arrivant au ren-  
 „ dez-vous de Donzi avec les Troupes que je  
 „ vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon,  
 „ vous recevrez mes ordres de ce que vous au-  
 „ rez à faire, & ayant destiné lefdites Troupes  
 „ pour servir sous le commandement du Sieur  
 „ de Paluau pour un effet important à mon ser-  
 „ vice : Je vous fais cette Lettre pour vous dire  
 „ que vous ayez à le joindre au plûtôt avec lefdites  
 „ Troupes au lieu où il vous mandera de les  
 „ faire avancer, les mettant sous son commande-  
 „ ment, & y agiffant en votre Charge de Maré-  
 „ chal de Camp sous les ordres, si mieux vous  
 „ n'aimez retourner prendre les fonctions de  
 „ votre Charge en ma Province de Nivernois :  
 „ de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu  
 „ qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabu-  
 „ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 18.  
 „ de Février 1652. Signé, LOUIS.

*Et plus bas, LE TELLIER.*

Avec cette Lettre étoit celle-ci du Comte de Paluau.

*A Saint Amand ce 26. de Février 1652.*

**M** ONSIEUR,  
 „ J'ai reçu les ordres de la Cour qui m'oblige-  
 „ gent.

1652. „ gent à marcher avec ma Cavalerie droit à  
 „ Tours pour prendre la tête ou la queue de M.  
 „ de Beaufort qui marche vers Angers. Je vous  
 „ en donne avis, afin que vous preniez soin  
 „ d'assembler toujours les Troupes qui arrive-  
 „ ront de Bourgogne à Donzi. Et parce que  
 „ le Roi m'ordonne d'en prendre le comman-  
 „ dement, & vous ordonne aussi, comme vous  
 „ verrez par le present ordre que je vous en-  
 „ voye, de vous joindre à moi : je vous fais ces  
 „ lignes pour vous dire que si-tôt que lesdites  
 „ Troupes seront jointes, mon sens est que vous  
 „ preniez la Charité en attendant que vous  
 „ ayez d'autres ordres ; & que vous preniez au  
 „ de-là de la Loire les postes les plus avantageux  
 „ & les plus propres pour soutenir le blocus de  
 „ Monrond, ayant correspondance avec le Ma-  
 „ réchal de Camp que je laisserai en ce lieu pour  
 „ maintenir ce poste, & recevoir plusieurs Re-  
 „ gimens qui ont ordre de venir en ce lieu, &  
 „ dont quelques-uns sont déjà arrivez.  
 „ Comme je vous marque que c'est un servi-  
 „ ce considerable que de prendre la Charité, je  
 „ vous laisse aussi la liberté d'en user comme il  
 „ vous plaira : car comme c'est une Ville de vo-  
 „ tre Gouvernement, & que la connoissant  
 „ mieux que moi, vous y jugeriez possible plus  
 „ de difficulté que je ne m'en imagine, je laisse  
 „ à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer  
 „ pas. Si vous la prenez, il me semble que tenant  
 „ Garnison dedans, vous pouvez aisément bien  
 „ loger vos Troupes tout du long de la riviere  
 „ vers le Pas-de-Fer, & Pougues, lieux assez pro-  
 „ ches de Saint Amand, & postez sur le passage  
 „ de la riviere pour y venir en cas de besoin, &  
 „ vous joindre aux Troupes qui ont ordre d'y  
 „ ve

„ venit ; remettant néanmoins toutes choses à  
 „ ce que vous jugerez à propos , & vous sup- 1652  
 „ pliant de croire que je suis avec passion ,

M O N S I E U R ,

*Votre très-humble serviteur,*  
 PALUAU.

Dans ce tems-là les Echevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le Regiment de Langeron. Je m'y en allai aussitôt, & n'y trouvant plus, au lieu de leur défobéissance passée, qu'une soumission extraordinaire ; cela me gagna tellement le cœur, que bien loin de les châtier, comme j'avois résolu, je fis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitemens que je leur pourrois faire. En y arrivant je dépêchai Corbinelli au Cardinal, & je lui mandai que j'étois enfin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette dépêche, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, sans date, mais qui devoit être du 27. de Fevrier 1652.

M O N S I E U R ,

„ J'apprends par Messieurs de la Charité  
 „ qu'ils ont chassé la Garnison. Les Troupes  
 „ de Bourgogne ont fort rechauffé leur fidélité ;  
 „ de quelque façon qu'on en soit le maître,  
 „ le service du Roi en profitera toujours beau-  
 „ coup, tant pour la sûreté du blocus de  
 „ Monrond que pour vous donner moyen de  
 „ bien loger ces Troupes, mettant une par-

— „ tie de votre Infanterie dans la Charité, & le  
1672. „ reste auffi bien que la Cavalerie, le long de  
„ la riviere: de cette sorte je voi toutes choses  
„ en fureté.

„ Je marche à grandes journées pour pren-  
„ dre la tête ou la queuë des Troupes de M. de  
„ Beaufort; & parce que je ne faurois prévoir  
„ s'il vous peut tomber sur les bras un secours  
„ assez confiderable pour vous donner à crain-  
„ dre, étant joint avec les Troupes de M. de  
„ Baradas, & que même je ne faurois vous  
„ rien prescrire au cas que cela arrivât; il est  
„ nécessaire que vous vous abouchiez M. de  
„ Baradas & vous, afin qu'agissant de concert,  
„ vous puissiez prendre une bonne resolution  
„ sur tout ce qui se presentera. Si M. de Ca-  
„ nillac arrive, comme la Cour me le mande,  
„ avec de la Cavalerie, vous vous aboucherez  
„ auffi avec lui. Outre que vous prendrez la  
„ fourniture du pain pour vos Troupes dans la  
„ Charité: sachant comme je sai qu'il y a  
„ beaucoup de bleds dans ladite Ville, je vous  
„ prie de faire arrêter tous lesdits bleds: car je  
„ mande à la Cour que je vous ai prié de les  
„ arrêter pour faire le siège de Monrond. Fai-  
„ tes tenir compte de ce que vous prendrez pour  
„ le pain des Troupes que vous avez, & en-  
„ voyez un état à Messieurs Foucaud & Ravot,  
„ Intendans de cette Armée, afin que j'en fas-  
„ se tenir compte à ceux à qui appartiennent  
„ lesdits bleds. Je suis,

MONSIEUR,

*Votre très-humble serviteur,*

PALUAU.

Quand

Quand je ne rapporte point mes Lettres, c'est que je n'en ai pas fait de copies, parce que j'étois trop pressé en les écrivant, mais je demeurais presque toujours d'accord de ce qu'on me proposoit, & quand je n'en suis pas convenu, je l'ai expliqué, & j'en ai dit les raisons dans la suite de mes Memoires. 1652.

Le lendemain du jour que je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, j'en reçus encore une autre de lui sans datte, qui devoit être du 28. de Fevrier: & sur cela il faut que je remarque en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent, même des bagatelles, de ne point datter leurs Lettres; mais que c'est une faute considerable à la guerre, & non seulement de ne pas mettre le lieu & le jour, mais encore l'heure: c'est en ce métier-là où l'exacitude est de la dernière consequence.

**M**ONSIEUR,

„ Le Roi m'ayant ordonné de faire joindre  
 „ les Troupes qui sont venuës de Bourgogne à  
 „ celles que j'ai avec moi, je vous envoie le  
 „ Sieur de la Cour Saint Fal Aide de camp pour  
 „ ce sujet, & vous prie de ne pas perdre un mo-  
 „ ment de tems à marcher avec lesdites Trou-  
 „ pes, avec le plus de diligence qu'il vous sera  
 „ possible: & parce que je marche du côté de  
 „ Boisgenci, je vous envoie une route pour  
 „ me venir joindre par le chemin le plus  
 „ court, que je vous prie de suivre autant  
 „ qu'il vous sera possible, & avec le moins de  
 „ desordre qu'il se pourra. J'ai fait de rigou-  
 „ reux exemples pour les vols de chevaux, qui  
 L. 6. „ m'ont

— „ m'ont si bien réuffi, que je vous prie d'en fai-  
 1652. „ re autant, vous recommandant encore de  
 „ marcher diligemment, & pour chose de la  
 „ dernière importance au fervice de Sa Majefté.  
 „ Je fuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble ferveur,  
 PALUAU.

*Et à la marge,* „ Le Regiment de Sainte Mau-  
 „ re Infanterie, marchera à-votre droite partant  
 „ de Gien.

„ Si les équipages de Sainte Maure ont befoin  
 „ d'efcorte pour vous joindre, je vous prie de  
 „ leur en donner.

Je fis réponfe au Comte de Paluau, qu'auf-  
 fi-tôt que les Troupes de Bourgogne feroient  
 arrivées je les lui menerois, mais que je n'en avois  
 encore aucunes nouvelles.

Le lendemain il m'écrivit ce billet avant que  
 d'avoir reçu ma réponfe.

*A Noyers ce premier de Mars 1652.*

M O N S I E U R ,

„ Vous laifferez deux cens hommes d'Infan-  
 „ terie de tous les Corps, dans la Charité, afin  
 „ que la Ville & le paffage foient affurez pour  
 „ le Roi, & me croirez tout à vous.

PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'a-  
 voir nouvelles des Troupes de Bourgogne, lors  
 qu'on.

qu'on me donna avis que le Regiment d'Infanterie du Pleffis Franin étoit à la porte de la Ville, & un moment après je vis entrer Massoni Piedmontois, Lieutenant Colonel de ce Regiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoyé à Nevers, où il me croyoit, un Officier à l'ordre. Sur cela je fis dire aux Echevins de faire le logement pour quatre cens hommes, que Massoni m'avoit dit être dans ce Regiment, & je montai à cheval pour en aller faire la revue. A mon retour chez moi, j'y trouvai les Echevins, & leur ayant demandé si on avoit fait ce que j'avois ordonné, ils me demanderent l'ordre du Roi pour cela. Je fis appeller mon Secretaire, & lui ayant fait écrire un ordre que je signai devant eux, je le leur donnai, en leur disant que c'étoit là l'ordre du Roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoustumé de loger des troupes que sur des Lettres de cachet. Je leur dis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là sur mes ordres qui valøient des Lettres de cachet, puisque j'avois l'honneur de représenter la personne du Roi. Ils sortirent de ma chambre sans me rien repliquer, mais avec un air de gens mal intentionnez. Je ne fis pas semblant d'y prendre garde. Cependant au-lieu d'aller faire le logement ils allerent faire prendre les armes au Peuple. Aussi-tôt que j'en fus averti je montai à cheval avec vingt-cinq ou trente Gentilshommes de la Province qui m'étoient venu trouver sur le bruit du passage des Troupes de Bourgogne, & avec une Compagnie de quarante Maîtres pour le sel, qui demeuroid d'ordinaire à la Charité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les ruës, mais le peuple y avoit mis bon ordre.

Rebel-  
lion de  
la Cha-  
rité

ne : toutes les boutiques étoient fermées : & 1652. m'en allant à la porte de Paris , par où venoit le Regiment du Plessis , je la trouvai fermée aussi , & sept à huit cens hommes sur les murailles , que mes menaces & mes remontrances ne persuaderent pas de m'obéir. Les Magistrats qui ne vouloient pas être responsables de la rébellion s'étoient cachez , & je ne pûs parler qu'à des batteliers yvres , qui me dirent qu'ils mourroient plutôt que de recevoir des Troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis , où ayant mandé les Echevins , je leur dis , que puis qu'ils ne vouloient pas me faire obéir , j'allois sortir de la Ville pour en trouver les moyens. Eux qui apprehendoient les suites , me prièrent de demeurer. Je leur dis que je ne demurerois pas dans un lieu où je devois être le Maître , & où je ne l'étois pas. Ils me supplièrent au moins de ne pas encore sortir qu'ils n'eussent fait leurs derniers efforts pour appaiser la sedition. Après , m'étant venus dire qu'ils n'avoient pû rien gagner sur l'opiniâreté du peuple , je sortis avec ma Noblesse , & je laissai la Compagnie du sel dans la Ville pour m'y servir aux occasions. Je m'en allai trouver le Regiment du Plessis : & quoi que des quatre cens hommes dont il étoit composé , il n'y en eût que la moitié d'armez , je ne desespérai pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir postez en deux endroits où je voulois aller à la sappe , j'envoyai toute la nuit du 6. au 7. de Mars à Ncvers , pour me faire apporter deux cens livres de poudre de la grosse grenée , soixante-six livres de poudre fine , deux cens vingt-six livres de plomb , trente-sept livres de mèche , deux douzaines de pics & hoyaux , & deux.



eux douzaines de pelles. C'étoit faire un Sie-  
 e à bon marché, & je me retirai dans une pe- 1652.  
 ite maison à mille pas de la Ville.

A la pointe du jour on m'apporta une Let-  
 re du Comte de Pionfac qui étoit arrivé à la  
 Charité, par le côté du Berri. Il me mandoit  
 ju'il venoit de la Cour, qu'il en avoit appor-  
 é des ordres au Comte de Paluau, duquel il  
 voit une Lettre pour moi, qu'il me vouloit don-  
 ner en main propre: que cependant ayant trou-  
 vé toute la Ville en desordre, il avoit fait as-  
 sembler les Magistrats & les principaux habitans,  
 & leur avoit représenté les malheurs où ils s'al-  
 loient jeter s'ils n'y remedioient promptement;  
 qu'il leur avoit offert son entremise auprès de  
 moi pour m'appaiser, & qu'eux étant plus sa-  
 ges qu'ils n'étoient la veille, & lui ayant remis  
 leurs intérêts entre les mains, il me demandoit  
 quelle satisfaction j'en voulois recevoir. Je lui  
 mandai que je voulois qu'ils logeassent le Re-  
 giment du Pleffis tant & si long-tems qu'il me  
 plairoit, & qu'ils me remissent six des plus mu-  
 tins pour les faire pendre; & sur cela j'entrai  
 dans la Ville à la tête du Regiment du Pleffis.

Pionfac m'ayant donné la Lettre du Comte  
 de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la  
 Cour, que le Roi avoit pardonné aux rebelles  
 d'Angers. Je crûs que c'étoit là une leçon pour  
 moi, & sur cet exemple, je remis aux habitans  
 les six des leurs qui devoient être pendus; mais  
 je fis ôter les armes aux Bourgeois, & après  
 en avoir armé les soldats du Regiment du Plef-  
 fis qui en manquoient, je fis ferrer le reste. Le  
 Comte de Paluau m'écrivoit ceci.

r, donner cette peine en attendant que  
,, quelqu'un de Messieurs les Maréchal  
,, Camp qui servît avec moi, pour que l  
,, ee de Sa Majesté ne fût pas retardé.  
,, sent que Messieurs de Pionfac & de  
,, Maure sont ici, & que je voi par l'or  
,, Roi, que Sa Majesté vous peut avoi  
,, né à lui rendre quelque service ailleurs  
,, me vous le pourrez voir par ledit ordre  
,, vous envoie, j'ai prié M. le Comte de  
,, fac d'aller recevoir de vous les Troup  
,, sont arrivées de Bourgogne, afin de le  
,, duire en ce lieu en diligence, & par  
,, min le plus court, suivant l'intention  
,, Majesté. Je remets aussi à mondit S  
,, Comte de Pionfac de vous dire les noi  
,, de ce pais, & finirai en vous assurant que.

MONSIEUR,

*Votre très-humble serv*  
PALUAU

Dans ce même temps-là, je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas Maréchal de camp, 1652. que le Comte de Paluau avoit laissé au blocus de Monrond.

*A Saint Amand ce 5. de Mars 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous dirai que je suis arrivé ici de la  
 „ journée d’hier, & je vous en ai voulu aussi-  
 „ tôt donner avis, afin que vous preniez vos  
 „ mesures pour nous pouvoir aboucher : c’est  
 „ pourquoi vous prendrez vòtre tems pour cela ;  
 „ & je croi que le meilleur sera de nous trouver  
 „ à Dun-le-Roi à coucher : car vous savez que  
 „ la correspondance que nous devons avoir est  
 „ très-necessaire. Faites moi donc savoir s’il  
 „ vous plaît au plûtôt de vos nouvelles, les at-  
 „ tendant avec beaucoup d’impatience : que ce  
 „ soit par personne bien assurée ; c’est ce que  
 „ j’espère de vous, comme aussi que vous me  
 „ croyiez bien veritablement,

MONSIEUR,

*Vòtre très-humble, & très-obéissant  
 serviteur,*

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néronde le 8. du mois, mais l’accablement de mes affaires me fit oublier de lui tenir parole, ni même de lui écrire que je n’y pouvois aller.

Cependant le Regiment du Pleffis-Praslin ayant vécu trois jours à discretion dans la Charité,

1652. rité, les Echevins me vinrent supplier de donner quelque reglement là-dessus. Je le fis ; & deux jours après , les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs , je les fis passer quoi qu'elles eussent ordre d'y loger : mais je crûs cette Ville assez châtiée ; outre que la voulant conserver pour une garnison considerable , je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir soutenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au Regiment du Pleffis , il n'y eut pas un soldat mal vêtu que son hôte n'habillât , ni un soldat bien habillé , auquel son hôte ne payât la valeur de son habit ; & je fis donner cinquante pistoles aux Officiers.

Je fis encore payer par la Ville la dépense de cinq jours du Comte de Pionfac , & je lui fis faire present d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit prise de s'employer pour eux auprès de moi.

Après cela je fis réponse au Comte de Pionfac , que puis qu'il y avoit un Officier-General pour lui mener les troupes , & que je croyois être utile au service du Roi dans le Nivernois , j'y demeurerois.

Que le Comte de Pionfac lui droit la revolte de la Charité & le châtement.

Et qu'après avoir fait voir tous les greniers , j'y avois trouvé près de dix mille boisseaux de bled , dont le Roi pouvoit faire état.

Dans ce tems -là je reçus les ordres du Roi ci-après.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,  
 „ Ayant eu agreable l'offre que vous m'avez faite de mettre sur pied en peu de tems un  
 „ bon Regiment d'Infanterie : je vous écris  
 „ cette

cette Lettre, pour vous adresser les Commis-  
sions pour la levée d'icelui, & vous dire 1652  
qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue, vous  
ayez à lever ledit Regiment au nombre de  
dix Compagnies, choisissant des Capitaines  
capables de les faire bonnes & de les main-  
tenir en bon état, que vous choisissiez deux  
lieux en l'étendue de votre Charge, pour  
faire l'assemblée desdites dix Compagnies du-  
rant dix jours : & aussi-tôt qu'ils seront ex-  
pirez, vous fassiez marcher votredit Regi-  
ment à Boisgenci, où arrivant il recevra mes  
ordres de ce qu'il aura à faire. Et la présente  
n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il  
vous ait, M. le-Comte de Bussy Rabutin, en  
sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 6. de Mars  
1652. Signé, LOUIS.

*Est plus bas, LE TELLIER.*

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secre-  
taire d'Etat M. le Tellier.

**M**ONSIEUR,

„ L'on a été bien-aïse d'apprendre par la  
Lettre qu'il vous a plu m'écrire, que les ha-  
bitans de la Charité ont chassé la garnison que  
M. de Langeron y avoit établie ; à quoi la  
marche que vous avez faite à Avalon a sans  
doute beaucoup contribué. Le Roi vous a  
volontiers accordé le Regiment de dix Com-  
pagnies d'Infanterie que vous desirez : j'en  
expedierai les Commissions avec les ordres de  
Sa Majesté nécessaires pour l'assemblée. Je  
souhaite qu'il s'offre quelque meilleure occa-

„ sion :

— „ d'Infanterie comme vous l'avez souhaité; je  
 2649. „ vous prie de le rendre le meilleur que vous  
 „ pourrez. Nous nous approchons de vous,  
 „ & j'espère que je vous pourrai confirmer bien-  
 „ tôt de vive voix les assurances de l'estime &  
 „ de la passion avec laquelle je suis,

MONSIEUR,

*Votre très-affectionné serviteur,*  
 Le Card. MAZARINI.

„ *Et de sa main*, J'ai été ravi de ce qui s'est  
 „ passé à la Charité, & je vous prie de ne rien  
 „ oublier pour mettre le Regiment en bon état,  
 „ esperant de vous pouvoir assurer bien-tôt de  
 „ vive voix de mon amitié & service.

Ce même jour je reçus cette Lettre du Che-  
 valier de Baradas.

*A Néronde ce 9. de Mars 1652.*

MONSIEUR,

„ Souffrez que je vous accuse de n'être pas  
 „ assez ponctuel à vos rendez-vous, puisque  
 „ même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je  
 „ repars donc ce matin pour m'en retourner,  
 „ & j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas  
 „ demeurer davantage ayant un million d'affaires  
 „ à Saint Amand. De plus j'apprends  
 „ par une Lettre que j'ai reçue en m'en venant,  
 „ qu'il y avoit quelques Messieurs qui faisoient  
 „ quelques levées pour jeter dans Monrond;  
 „ mais je suis certain qu'après que j'aurai fait  
 „ tout

tems aussi que j'avois arrêté mes Officiers, & même les quatre premières Compagnies étoient sur pied dans les Paroisses des environs de la Charité, jusqu'à ce que les troupes de Bourgogne fussent passées. Veritablement aussi-tôt après je les y fis venir; elles se trouverent de plus de cent soldats effectifs sans les Officiers, & ma Compagnie de Cavalerie qui étoit de trente-deux Maîtres: & parce que le service du Roi ne me permettoit pas de m'affujettir à de jamais sortir de la place, pouvant avoir des affaires en divers endroits de la Province, j'y mis le Sieur de Beauvoir Dünflun; homme de qualité, d'esprit & de courage, pour y commander en mon absence, auquel je reglai trois cens livres d'appointemens par mois, payables par la Ville.

Pour la subsistance de mon Infanterie, en attendant les ordres de la Cour, je donnai des ordres aux Paroisses de l'Élection de la Charité, de payer sur & tant moins de leurs Tailles, & je leur fis donner des quittances des Receveurs.

Dans ce tems-là je reçus un *duplicata* de la Lettre de cachet, par laquelle le Roi me mandoit de lever un Regiment d'Infanterie de dix Compagnies, & le lendemain je reçus celle-ci du Cardinal Mazarin.

*A Saumur ce 7. de Mars 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ J'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite.  
 „ Leurs Majestez ont eu beaucoup de satisfaction de ce qui s'est passé à la Charité; on vous  
 „ envoie les expéditions pour un Regiment  
 „ d'In-

1652. „ Je suis bien fâché encore une fois de n'a-  
 voir point eu cette satisfaction de vous voir, car  
 „ nous aurions parlé sur de certaines matieres  
 „ qui ne se peuvent pas écrire. Je finirai par  
 „ celle que je veux bien que toute la terre sa-  
 „ che, puisque c'est de me dire nonobstant no-  
 „ tre petit sujet de plainte,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obéissant  
 serviteur,*

BARADAS.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

MONSIEUR,

„ Je vous demande pardon d'avoir manqué  
 „ au rendez-vous que je vous avois donné, &  
 „ d'avoir oublié même de vous mander que je  
 „ n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que  
 „ j'ai eûes m'a fait faire cette faute, & j'en  
 „ suis encore aujourd'hui tellement accablé,  
 „ que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir  
 „ l'honneur de vous voir. J'en ai pour le moins  
 „ autant d'impatience que vous: cependant je  
 „ trouve que vous avez raison de faire un rude  
 „ exemple de ceux qui font des levées pour le  
 „ secours de Monrond.

„ Si je pouvois vous envoyer le Regiment  
 „ que vous me demandez, je n'y manquerois  
 „ pas: car sachant le besoin que vous en avez,  
 „ je ne serois pas en peine de le faire agréer à la  
 „ Cour; mais j'ai remis les troupes entre les  
 „ mains



ns de M. le Comte de Pionfac, auquel fait la proposition que vous me faites : il répondu qu'il n'oseroit prendre cela sur J'en suis bien fâché ; car je suis, &c. 1652.

même jour je fis faire l'appréciation de moi par les Officiers du Conseil du Duc antouë, & par un Commissaire de l'Ar: de la part du Roi, de six canons de batterie trente livres de bales ; de cinq cens boucalibre ; & de seize emboîtures de fonte : ites lesquelles choses le Roi avoit besoin le Siege de Mourond, & qu'il prenoit le Château de Décise. Cet équipage fut cinquante-cinq mille sept cens quarante, qui furent déduites sur les neuf cens milles que le Roi avoit données en l'acquit du de Mantouë, pour partie de la dot adjula Princesse Marie de Gonzagues Reine logne.

iq ou six jours après le Chevalier de Bam'envoya un Officier de ses troupes, par l il m'écrivit cette Lettre sans datte, mais avoit être du 13. de Mars 1652.

ONSIEUR,

J'ai reçu Lettre de la Cour, dont je ne vous irai point la teneur, mais vous ajouterez, s'il vous plaît, à ce Gentilhomme Officier d'ici, que je vous envoie pour le sujet il vous dira ; & comme je croi qu'il seroit :essaire que nous nous parlussions, ainsi que Cour me le mande, dans la grande connee que l'on a en vous : c'est pourquoi  
ne I. M „ vous

— „ vous m'avez fait savoir de vos nouvelles  
1652. „ je vous prie de croire que je suis de tout  
„ cœur, &c.

Ce que le Chevalier de Baradas n'osoit  
re. & dont il avoit chargé son Officier de  
tenir, étoit, que sur les défiances  
Comte de S. Geran Gouverneur du Bour-  
nois, donnoit à la Cour de sa fidélité  
conduite, & par les longueurs qu'il appo-  
sait à faire marcher les Compagnies de Gendar-  
me de Chevaux-legers à l'armée, suivant les  
ordres qu'il en avoit reçus : on ordonnoit au  
Comte de Baradas de concerter avec moi de  
la manière nous le ferions obéir. Je lui  
fais rendre-vous à Saucouin petite ville de Niv-  
ernais au delà de la rivière de Loire; où nous  
trouvâmes deux jours après, nous résolûmes  
d'aller au Comte de S. Geran pour le  
lui envoyer promptement ses troupes, &  
le Comte y manquoit, il m'en donna  
avis & nous les allâmes charger. S. Geran qu'  
je pressai & qui fut averti de notre résolution  
de faire marcher les Compagnies, mais avec ordre  
de dire aux Officiers de les laisser debander  
de venir le trouver les uns après les autres par  
différens chemins, ce qu'ils firent quinze ou  
trois semaines après. Cependant les deux  
mes Régimens s'avançoient, & particulièrement  
de mon Régiment.

SIEUR,

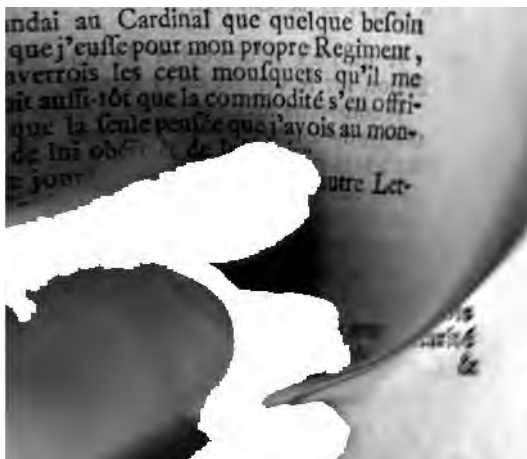
1652.

Sieur Louvat s'en allant en vos quar-  
 ces les ordres du Roi pour ramasser des  
 & les faire apporter ici en toute dili-  
 je profite de cette occasion pour vous  
 de la continuation de mon amitié &  
 1 service, & pour vous prier de nous  
 es cent mousquets qui furent pris à M.  
 igeron. Comme on en est pressé à  
 e, cette petite assistance ne pouvoit  
 plus à propos; & Leurs Majestez vous  
 paroître en choses de plus grande im-  
 ce, le gré qu'elles vous en lauront. Je  
 nets pour toutes les nouvelles de deçà  
 e voix dudit Sieur Louvat, & demeure,

NSIEUR,

*Votre très-affectionné serviteur,*  
 Le Cardinal MAZARINI.

20. de Mars 1652.



— „ & j'ai rendu compte à Leurs Majestez de ce  
 1652. „ qu'elle contient. Elles ont entièrement ap-  
 „ prouvé ce que vous avez fait ; & veritable-  
 „ ment on ne sauroit agir avec plus de zèle,  
 „ d'adresse & de vigueur que vous faites pour le  
 „ service du Roi. Je vous suis très-obligé en  
 „ mon particulier de la bonté que vous avez de  
 „ vouloir inspirer aux autres les mêmes senti-  
 „ mens obligeans que vous avez pour moi, &  
 „ je vous conjure en échange de croire que per-  
 „ sonne ne sera jamais avec plus d'estime & de  
 „ passion que je suis,  
 „ *Et de sa main,* Je vous prie de ne perdre  
 „ un moment de tems à mettre vos Regimens  
 „ en bon état, de bien veiller à la conservation  
 „ de la Charité, & de croire que je suis du  
 „ meilleur de mon cœur,

MONSIEUR,

*Votre très-affectionné serviteur,*  
 Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 24. de Mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une reflexion sur le caprice de la fortune.

Je comprends aisément qu'un homme de qualité qui a de longs services à la guerre, après avoir été fort bien auprès d'un premier Ministre, & par là en passe de tous les honneurs, peut perdre ces avantages, ou en se jettant dans d'autres intérêts que les siens, ou en se relâchant de la chaleur qu'il avoit au service du Roi, ou par de grands malheurs à la guerre. Mais ce qui n'est pas imaginable, c'est que le Cardinal m'aimant, & étant persuadé que je l'aimois, comme on le peut voir par les

Lettres qu'il m'écrivit : moi n'ayant jamais rien pour lui faire changer cette pensée : ayant vu le Roi depuis ce tems-là avec plus de charité, plus d'éclat, & plus de bonne fortune qu'auparavant, le Cardinal se soit si fort démenté ; & après s'être laissé surprendre aux impressions que lui ont voulu donner de moi mes ennemis, il ait été capable d'en ébaucher lui-même de mauvaises dans l'esprit du Roi avant que mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont cultivées & rendues si fortes, que Sa Majesté, au lieu des récompenses qui étoient dûes à mes services, & si j'ose dire, considérables services, crût faire une justice de m'accabler de disgrâces.

Jé ne me plains pas du Roi, & ce n'est pas seulement le respect qui m'en empêche, c'est l'orce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre. Que pouvoit-il moins faire que de croire que le Cardinal son premier Ministre, en qui il avoit une entière confiance, & qui l'avoit effectivement si bien servi, que de croire, dis-je, que ce Ministre qui lui avoit peut-être autrefois dit quelque bien de moi, venant à changer, avoit des raisons de le faire ?

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement dans la suite. Cependant Dieu soit loué de tout ; il m'a laissé de la réputation, du courage, le corps & l'esprit sain, & peut-être assez de jeunesse pour voir mourir une partie de mes ennemis, & tomber l'autre en de plus grandes disgrâces que la mienne.

Le 28. de Mars, je reçus cette Lettre du Secrétaire d'Etat la Vrillière.

1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu la Lettre qu'il vous a plu m'écrire  
 „ du 17. en réponse des ordres que je vous  
 „ avois envoyez de la part du Roi, à l'exécution  
 „ defquels nous esperons que vous tiendrez la  
 „ main, & particulièrement que vous pourvoi-  
 „ rez à la sûreté de la Charité, à cause du pas-  
 „ sage qui est de grande importance dans la  
 „ conjoncture présente.

„ Je vous supplie, Monsieur, d'avoir le mê-  
 „ me soin pour le reste de votre Charge & pour  
 „ la conservation de Nevers.

„ L'on a été bien aisé que vous ayez obligé  
 „ le Procureur du Roi de Saint Pierre le Mod-  
 „ tier, de rentrer dans son devoir plutôt que  
 „ de vous servir de la Lettre du Roi pour l'éloi-  
 „ gner. Il seroit aussi bien à propos de ramener  
 „ le Lieutenant General de Nevers, pour le-  
 „ quel il y a ici des personnes de qualité qui ven-  
 „ lent répondre de sa conduite. Et comme il a  
 „ mieux aimé s'adresser au Roi qu'au Parle-  
 „ ment, & que son pere & ses amis se doivent  
 „ employer auprès de vous pour lever tous les  
 „ soupçons que vous pourriez avoir, je croi  
 „ que vous devez plutôt accommoder cette af-  
 „ faire que de la pousser plus avant.

„ Vous aurez déjà sù les derniers avantages  
 „ que les Troupes de M. de Harcour ont rem-  
 „ porté sur celles de M. le Prince, & la prise de  
 „ Xaintes, & celle de Taillebourg. De deçà l'on  
 „ fait assembler l'armée du Roi, pour marcher  
 „ dans cette semaine contre les ennemis qui  
 „ sont tous entre Seine & Loire, n'ayant pu

„ en-

core avoir de passage sur cette dernière ri-  
 re. Il y a apparence que dans le mois pro-  
 ain il se passera quelque action considérable  
 tre ces armées, ou que les ennemis se reti-  
 ont : j'espère que Dieu continuera de fa-  
 rifier la justice des armes du Roi. Je suis,

ONSIEUR,

*Votre très-humble, & très affectonné*  
*serviteur,*  
 LA VRILLIERE.

is ce 26. de Mars 1652.

ois jours après je reçus cette Lettre du

**M**onsieur de Bussy Rabutin, Ayant confi-  
 deré combien est importante à mon ser-  
 re, dans les occurrences presentes la con-  
 vation de ma Ville & Pont de la Charité  
 cause de son passage sur la riviere de Loi-  
 , & d'empêcher mes ennemis de s'en fai-  
 , je vous ai voulu faire cette Lettre, pour  
 us dire qu'incontinent ap.ès l'avoir reçue ;  
 us ayez à vous rendre maître dudit Pont :  
 us servir pour cet effet des troupes d'In-  
 terie & de Cavalerie qui sont sous votre  
 m, & faire travailler au rétablissement d'i-  
 ui, au plus grand soulagement des habi-  
 is de ladite Ville qu'il se pourra, & de-  
 urer en icelle, & faire faire un état du  
 d qui est dedans, & en celle de Nevers :  
 empêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que si  
 n ai besoin pour mes troupes, je m'en

M 4

„ puis-

1652. „ puisse servir en payant de gré à gré : à me don-  
 „ ner avis quand ledit Pont de la Charité pour-  
 „ ra être rétabli , & à ajoûter toute creance à  
 „ ce que le Sieur Archambaut, l'un de mes Gen-  
 „ tilshommes ordinaires , qui s'en va bien in-  
 „ formé de mes intentions , vous dira de ma  
 „ part : & me promettant que vous ne manque-  
 „ rez de vous y conformer , & de continuer à  
 „ me donner en cette occasion des preuyes de  
 „ votre fidelité & affection , je ne vous ferai la  
 „ présente plus expresse ni plus longue, que pour  
 „ prier Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabu-  
 „ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Sulli, le 29.  
 „ jour de Mars 1652. *Signé*, LOUIS.

*Et plus bas*, PHELIPPEAUX.

Sij j'avois voulu me faire valoir alors à la Cour, comme faisoit la plupart du monde, & l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisé de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois ; mais j'ai toujours eu une extrême discretion , & j'ai mieux aimé courir le hazard de trouver des gens qui en abusassent , que de m'avancer par des moyens qui auroient pû faire dire, que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit eue que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois , mais si honnêtement que je conviois les ingrats à me refuser ; c'est-à-dire, au moins à me remettre : & voilà pourquoi je n'ai rien eu.

La Lettre du Roi qui me devoit être renduë par Archambaut, me fut renduë par Artagnan , avec une Lettre du Cardinal , une de M. le Tellier , & une de M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

MON-



**M**ONSIEUR,

1652.

„ Le Sieur d'Artagnan vous porte les Dépêches de Messieurs les Secretaires d'Etat, qui vous apprendront les intentions du Roi, à quoi je me remets, & à ce qu'il y ajoutera de vive voix, vous priant de lui donner entiere creance. Je vous prie seulement de travailler incessamment à faire faire à Nevers les vingt mille rations de pain qu'on vous demande, dont vous ferez, s'il vous plaît, le prix, & en les envoyant querir on portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je vous conjure aussi de nous faire fournir & envoyer par la riviere le plus d'armes que vous pourrez, & dont je vous ferai payer au prix que vous desirerez, & avec ponctualité : cependant je demeure,

**M**ONSIEUR,

*Votre très-affectionné serviteur,*  
Le Cardinal MAZARINI.

Salli ce 29. de Mars 1652.

**M**ONSIEUR,

„ J'ai eu commandement de vous adresser les Lettres que le Roi écrit aux habitans de Nevers & de la Charité pour les obliger à fournir vingt mille rations de pain par chacune Ville, pour la subsistance de l'Armée du Roi, suivant le marché que vous en ferez avec eux, s'il vous plaît, & à la priere que

M 5

27 SOM

274 MEMOIRES DE COMTE

1652. Son Eminence vous en fait par sa Lettre, et  
 jointe, par laquelle elle vous répond sans de-  
 payement : & comme l'armée & la Cour con-  
 somment beaucoup de vivres en ces quar-  
 tiers, où il y en a peu, soit pour les hommes,  
 soit pour les chevaux, vous ferez un service  
 fort considérable à Sa Majesté, de contribuer  
 à faire que les Marchands y en tussent volon-  
 tier de toute espee. Ils en feront facilement  
 le debit, & gagneront tout ce qu'ils vou-  
 dront. Que si pour la sûreté ils ont besoin  
 d'escorte, il leur en sera donné, soit par eau,  
 soit par terre. Je suis,

MONSIEUR,

*Votre très humble & très affectueux  
 Serviteur,*

LE TELLIER,

A Sullis ce 29. de Mars 1652.

Le lendemain du jour que je reçus ces Let-  
 tres, je fis cette réponse au Cardinal.

*A la Charité ce 30. de Mars 1652.*

MONSIEUR,

La Charité est la plus méchante place de  
 France; & pour la faire passablement bonne,  
 il faudroit du tems que je n'ai pas, & de la  
 dépense que le Roi même n'est pas mainte-  
 nant en état d'y faire. Je ne dis point ceci à  
 Votre Eminence, Monseigneur, pour la pre-  
 parer en cas que je fusse attaqué, à me voir ren-  
 dre comme un coquin. Premièrement, j'ai  
 com-

„ commencé à faire un redout derrer la mai-  
 „ ion du Prieur, & j'y fais travailler sans cesser 1652.  
 „ les soldats de mon Regiment : il est de l'he-  
 „ re que je vous parle, de trois cens hommes ef-  
 „ fectifs, non compris les Officiers. Je ne vous  
 „ dis pas, Monseigneur, le tems que je tiendrai:  
 „ car cela depend de la maniere dont je serai at-  
 „ taqué, autant que de ma vigueur, mais je vous  
 „ assure que la tête ne me tournera point; que  
 „ j'ai bien envie de rendre ici un service confide-  
 „ rable au Roi, & de mériter l'estime & l'amiti-  
 „ tié dont Votre Eminence m'honore.

„ Je viens de mettre ordre au pain que Sa Ma-  
 „ jesté demande à Nevers, & à la Charité, &  
 „ je vais faire chercher toutes les armes que je  
 „ pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais  
 „ rien pour faire voir à Votre Eminence que je  
 „ suis plus que personne du monde,

MONSEIGNEUR,

*Votre très humble, très-obeissant, & très-  
 fidele serviteur,*

BUSSY RABUTIN.

Dans ce tems-là, ayant eu avis qu'on avoit chargé une brigade de mon Regiment de Cavalerie, du côté de S. Fargeau; j'y courus, & je trouvai que c'étoit un Gentilhomme de Puyfaye, Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, appelé Favieres: je le pris en son Château nommé *La Maison-fort*; j'y mis Garnison, & je le renvoyai à sa Charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu, il me vint nouvelle de la Charité, qu'un courrier du Cardinal m'y attendoit avec une de ses

— Lettres. Je m'y en retournai donc promptement, & j'y reçus celle-ci.  
1652.

M O N S I E U R ,

„ Je vous dépêche en toute diligence le Sieur  
„ de la Bachellerie , auquel vous donnerez  
„ creance, s'il vous plaît : vous ne me sauriez  
„ obliger davantage que de le favoriser de vo-  
„ tre assistance, en tout ce qui dépend de vous :  
„ je vous en prie instamment , & de me croire  
„ toujours ,

M O N S I E U R ,

*Votre très-affectionné serviteur ,*  
Le Card MAZARINI.

A Sulli ce 30. de Mars 1652.

Passage  
du Prin-  
ce de  
Condé  
sur la  
Loire.

Comme celui qui me rendit cette Lettre n'étoit pas la Bachellerie, je lui demandai ce qu'il étoit devenu, il me dit qu'il étoit retourné à la Cour, à cause d'une aventure qui lui étoit arrivée par les chemins : & m'ayant tiré en particulier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie : Qu'entre Boni & Cosne, son Maître marchand du long du grand chemin, cent pas devant lui, & ayant passé auprès de Rochefort, Valet de chambre du Prince de Condé, qu'il ne connoissoit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu & lui avoit demandé d'où il venoit ; que Rochefort se trouvant surpris, lui avoit dit qu'il étoit avec le Patron, voulant parler du Prince : Que comme il lui avoit demandé où il étoit, il lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand  
che-

Min avec six hommes, comme il faisoit d'ordinaire dès qu'il voyoit quelqu'un, & qu'il s'en venoit joindre l'Armée à Montargis : Que Rofort lui avoit demandé ensuite où il alloit, & qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lyon, qu'après s'être embrassé, il avoit marché avec lui jusqu'à ce qu'il fût hors de la vuë de Rofort, & qu'alors il avoit poussé son cheval pour rejoindre son Maître : Que lui ayant dit ce qu'il venoit d'apprendre, la Bachellerie l'avoit chargé de la Lettre du Cardinal à moi & de m'en donner instruction, & s'en étoit retourné à la Cour pour attendre l'avis du passage du Prince. Et ce fut sur cet avis qu'on détacha Sainte Maure avec vingt autres, qui manquèrent le Prince d'un moment.

C'est de ce passage dont le Duc de la Rochefoucault parle dans ses Memoires.

Il rapporte que le Prince de Condé accompagné de lui, de son fils Marcillac, & de quatre autres, passa aux portes de la Charité, quoique je n'y fusse avec deux compagnies de Cavalerie.

Et voulant faire valoir la hardiesse de ce passage, il semble qu'il veuille en quelque façon àmer ma vigilance.

Mais il faut savoir, premièrement, que le Prince avoit passé la Loire entre Nevers & la Charité à un bac où il n'y avoit point de gardes : car on ne devoit pas qu'il y dût passer, & l'on ne garde dans une guerre civile que les portes ; de sorte que le Prince passant la nuit aux portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard pour sa personne, ni dans la hardiesse de cette entreprise, tout l'honneur que le Duc de la Rochefoucault en pretend tirer : de plus je n'avois pas un homme de Cavalerie dans la Charité

— & moi-même j'étois en Puisayé dans le tems  
1652. que le Prince passa.

Mais pour revenir au Valet de chambre de la Bachellerie, son instruction portoit de me dire de la part du Cardinal, de faire refaire le pont de la Charité pour le passage du Roi qui vouloit aller en Bourgogne, & de m'assurer de la part de Son Eminence, qu'elle m'enverroit une ordonnance sur les Tailles pour la subsistance de mon Regiment d'Infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la Charité, l'Abbé de Droüet arriva qui me fit cesser mon ouvrage, & me rendit cette Lettre du Cardinal, écrite de sa main.

MONSIEUR,

„ Je vous ai déjà écrit pour faire travailler  
„ à la fourniture de quarante mille rations de  
„ pain en toute diligence pour en assister notre  
„ armée ; & parce qu'il se pourroit faire que  
„ faute d'argent, cela n'allât pas assez vite,  
„ j'envoye M. l'Abbé de Droüet avec ce qui  
„ peut être nécessaire pour ladite fourniture,  
„ & je vous conjure de l'assister de votre auto-  
„ rité, afin que sans perdre un moment, cela  
„ puisse être executé. Je vous prie aussi de  
„ faire descendre en ce lieu les armes que le  
„ Sieur Louvat doit avoir assemblées, & celles  
„ que je vous ai demandées, & de croire que le  
„ service que vous rendrez en cette rencontre  
„ sera très-considérable, & que je ne manque-  
„ rai pas de le faire valoir auprès du Roi, & me  
„ remettant au surplus à M. l'Abbé de Droüet  
„ qui vous rendra cette Lettre, & au Sieur Ra-

„ meau

„ meau qui l'accompagne pour s'en revenir lors \_\_\_\_\_  
 „ que tout sera exécuté ; je demeure de tout 1652.  
 „ mon cœur,

MONSIEUR,

*Votre très-affectionné serviteur,*  
 Le Cardinal MAZARINI.

A Gien ce 2. Avril 1652.

Comme j'écrivis aux Magistrats de Nevers & que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient eüe à fournir les vingt mille rations de pain que le Roi leur demandoit, ils m'en envoyèrent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurois fait aisément : car l'Abbé de Droüet m'offrit l'argent de ce pain : mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le Cardinal, & de faire valoir à la Cour la liberalité de ces deux Villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maisons de la Charité : & j'achetai les armes qui s'y trouverent, que j'envoyai avec le pain par l'Abbé de Droüet à Son Eminence.

Le même Abbé m'avoit aussi rendu cette Lettre de la part du Secretaire d'Etat le Tellier.

*A Sully ce 2. Avril 1652.*

M O N S I E U R ,

„ Comme suivant la liberté que le Roi vous  
 „ a laissée de faire assembler vos Regimens en  
 „ tels lieux du Nivernois que vous jugerez à  
 „ PRO-

1652. „ propos, j'apprehende que vous choisissiez Clameci,  
 „ meci, je me sens obligé par des considéra-  
 „ tions qui me touchent en mon particulier de  
 „ vous supplier, comme je fais très-humble-  
 „ ment, Monsieur, de l'en vouloir exempter  
 „ & de favoriser ce lieu en toutes occasions au-  
 „ tant qu'il vous sera possible. Cette grace me  
 „ sera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point  
 „ meritée de vous, parce que je n'ai jamais été  
 „ assez heureux pour vous servir; mais lorsque  
 „ les occasions s'offriront de le faire, j'espère  
 „ de vous témoigner que je suis, &c.

Je fis à cette Lettre la réponse du monde la plus honnête, & j'eus toujours pour Clameci autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain je reçus cette Lettre de la Vrilliere Secrétaire d'Etat.

*A Sullis ce 3. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Encore que je ne doute pas que vous n'ayez  
 „ beaucoup de soin des intérêts de M. le Duc  
 „ de Mantouë, & qu'il n'ait pas besoin auprès  
 „ de vous d'autre recommandation que la sien-  
 „ ne, néanmoins j'ai crû que vous n'auriez pas  
 „ désagréable la supplication que je vous fais de  
 „ conserver les terres qui lui appartiennent, &  
 „ d'avoir soin aussi de ce qui regarde le Sieur  
 „ Cochet Tresorier de mondit Sieur le Duc,  
 „ comme d'une personne que j'affectionne: &  
 „ parce que le Château de la Ferté-Chauderon  
 „ appartenant au Sieur Baron Cochet qui a servi  
 „ le Roi en diverses rencontres, n'est d'aucune  
 „ con-



quence ni force, je vous prie de remettre le dit Château entre les mains des parens propriétaire, & d'en retirer la garnison ; assurant que je prendrai beaucoup de plaisir à l'obligation que l'on vous en aura, & que je tâcherai quand il s'en offrira occasion, de vous témoigner que je suis toujours, &c.

Il recommançoit les Terres du Duc de Nemours, parce que je ne les épargnois guere, & que j'en avois, étoient que presque toutes Nivernois lui appartenoit, & que j'aimois faire loger les troupes chez un Prince de France, à qui cela n'étoit point honteux, & qui pouvoit plus aisément supporter, que chez un Seigneur à qui cela eût été plus rude.

Il me fit aussi réponse à la Vrilliere Secrétaire d'Etat, que je saurois de logemens, autant qu'il me seroit possible, les Terres de Montargis ; mais que je ne pouvois encore retirer la garnison de la Ferté-Chauderon, pour l'intérêt du service du Roi.

Quatre jours après je reçus cette Lettre de Monsieur de Nemours, & de Monsieur de Melle, que j'avois envoyé à la Cour.

*A Gien ce 4. d'Avril 1652.*

Monsieur de Turenne attend avec impatience les quarante mille rations de pain. Monsieur le Cardinal est en une peine insupportable pour avoir des armes. Il n'y a point de service égal à celui de lui en trouver. La Cour qui vous envoya son Valet, m'a dit qu'il m'apporteroit une ordonnance sur les terres pour dedommager ceux qui en fournissent en Nivernois, avec un ordre du Roi  
 „ de

1652. „ de les faire tirer des lieux où il s'en trouveroit  
 „ dûs.

„ M. le Cardinal viendra aujourd'hui avec le  
 „ Roi pour faire la revûe de l'armée: je com-  
 „ mencerai mes affaires.

„ M. de Pionfac vous baise les mains, il  
 „ m'a dit que Son Eminence vous jugeoit très-  
 „ nécessaire à la Charité: & que sur ce qu'il lui  
 „ demanda si vous en répondriez bien, il lui  
 „ répondit qu'oui, & que vous y aviez mis M.  
 „ de Beauvoir pour commander, qui étoit un  
 „ homme de cœur & d'esprit. Il lui demanda  
 „ encore s'il ne seroit point à propos de vous  
 „ envoyer des troupes pour y mettre en garni-  
 „ son. Il lui dit que cela seroit inutile, & que  
 „ vous y aviez votre Regiment d'Infanterie qui  
 „ grossissoit tous les jours: Son Eminence en  
 „ témoigna grande satisfaction.

„ La Bachellerie m'a dit que M. le Cardinal  
 „ avoit assuré le Conseil de la conservation de  
 „ la Charité, & qu'il disoit par tout qu'il avoit  
 „ dans cette place un de ses plus intimes amis:  
 „ sur cela, Monsieur, prenez vos mesures.

„ Je ne sai s'ils croient que les ennemis vous  
 „ iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fort ici  
 „ de ce poste.

„ Le bruit a couru que le Roi iroit à Nevers,  
 „ mais il ne continuë pas.

„ J'ai vû passer l'armée de M. de Turenne  
 „ qui est de six à sept mille hommes. Celle  
 „ du Maréchal d'Hoquincourt doit passer cette  
 „ aprèsdînée qui est pour le moins d'autant: il  
 „ y a de fort belle Cavalerie étrangere; je crains  
 „ fort qu'on ne fasse venir votre Regiment, car  
 „ on fait flèche de tous bois.

„ L'on confirme fort que Messieurs de Ne-  
 „ mours

rs & de Beaufort se sont gouspillez.  
 l. de Mercœur a eu le Gouvernement de 1652.  
 vance, à ce qu'on m'a dit, & passera par  
 quartiers pour y aller.

Il y a un grand procès dans l'armée que le  
 ne veut pas accommoder, c'est que le  
 iment de la Marine a été donné à M. de  
 ichini, & que le Regiment du Pleffis-  
 lin lui dispute la preface. Les Gene-  
 sont après à les accommoder, mais les  
 ciers sont mutins comme tous les diables,  
 ntre autres le bon homme Massoni qui  
 l'a raconté.

Si j'avois un cheval, j'irois à la revûë, &  
 tretiendrois M. le Cardinal fort aisément.  
 eu, Monsieur.

Depuis ma Lettre écrite, Marsac m'a fait  
 er à Son Eminence, qui vous demande  
 pain au nom de Dieu. Il m'a commandé  
 vous envoyer M. du Saux pour cet effet :  
 n veut pour demain Samedi, & les six  
 gts piques que vous avez, il les faut abso-  
 ment envoyer pour ce tems-là ; il vous en  
 : de tout son cœur Il m'a retenu, à ce  
 il m'a dit, pour porter les ordres & les  
 mmissions que vous lui demandez. Il m'a  
 interrogé sur les mousquets que vous avez  
 z de Decise : cela m'a embarrassé, car il  
 tient que vous en avez tiré une quantité  
 able, outre les trois cens de Langeron ; il  
 onne que vous ne lui en ayez pas envoyé  
 antage. A cela j'ai répondu que Madame  
 Langeron avoit encore ceux que vous  
 ez pris à son frere, & que M. Louvat étoit  
 : à Nevers pour les faire rendre. Il m'a de-  
 ndé où cette Madame demeroit : je lui

1652 „ ai dit à Nevers : là-dessus il m'a com  
 „ de vous envoyer quelqu'un à toute bric  
 „ faire en sorte de les avoir. Il est fort  
 „ quietude des mille mousquets de Sai  
 „ il voudroit bien que cela se trouvât v  
 „ en attend des nouvelles au plutôt. Poi  
 „ clusion, pain, mousquets, & bandon  
 „ si faire se peut.

„ M. de Beauregard a accompli vo  
 „ moire, mais M. de Voumas a emport  
 „ mièrement une Lettre de Cachet, p  
 „ mettre votre Regiment sur le pied de l  
 „ mission de 1628. Secondement une C  
 „ sion de Mestre de camp & quelques  
 „ Commissions : je ne sai quelles elle  
 „ car je n'ai parlé à Beauregard que dans  
 „ & en passant : le mal est que Voumas  
 „ cela à Paris où il est allé chercher le M  
 „ de l'Hôpital.

„ J'ai parlé à M. le Cardinal de la fu  
 „ ce de votre garnison, il m'a dem  
 „ combien elle étoit : je lui ai dit de  
 „ trois cens hommes, dont il a été r  
 „ m'a demandé combien vous aviez c  
 „ tres. Je lui ai dit environ cent, coi  
 „ Compagnie de du Saux. Je lui ai c  
 „ votre part que vos Regimens viendro  
 „ vir, & vous aussi en une si belle occ  
 „ me l'a refusé, & il vous prie de ne po  
 „ ter votre Gouvernement, vos troupe  
 „ nécessaires. Il croit que M. de S. C  
 „ va pas trop droit en besogne : je lui  
 „ l'on le tenoit fort suspect. Il vous p  
 „ mettre en liberté le frere du Marquis  
 „ si vous le jugez innocent. Je me su  
 „ mé ici de lui au Regiment de Castell

„ ne le connoît pas , mais peut-être aussi me  
 „ suis-je mal adressé. Il m'a dit que nous par- 1652.  
 „ lerions de la subsistance de la garnison , &  
 „ qu'il ne le pouvoit presentement , & pour les  
 „ lieux d'assemblée aussi. Je lui ai parlé de la  
 „ Lettre de M. d'Epernon , & lui ai dit que  
 „ sans cela , la moitié de votre Regiment se-  
 „ roit faite , & que faute de ce secours vous  
 „ aviez fait quatre-vingts Maîtres à vos dépens.  
 „ Je suis un peu venu à contre-tems , je ferai  
 „ bien encore huit jours sans rien faire , l'armée  
 „ n'étant qu'à cent pas de la Ville , que Son  
 „ Eminence fait subsister par miracle.  
 „ Je ne sai s'il suffit d'une Lettre de Cachet  
 „ pour remettre votre Regiment d'Infanterie  
 „ sur le pied de ses anciennes Commissions ,  
 „ jusques à vingt Compagnies , & la Lieute-  
 „ nance Colonelle: car si elle suffit je leur épar-  
 „ gnerai bien de la peine , & à moi aussi , &  
 „ j'employerai toutes mes sollicitations à choses  
 „ plus importantes , à savoir à la subsistance de  
 „ la garnison , aux deux Commissions de Cava-  
 „ lerie d'augmentation , & aux deux lieux d'as-  
 „ semblée : ils ne voyent pas de trop bon œil  
 „ ceux qui sont ici pour de telles choses. J'at-  
 „ tends vos ordres sur tout cela.  
 „ Je ne puis être Commissaire , c'est une lot-  
 „ tise que ma demande : Beauregard m'en a as-  
 „ suré , je ne veux pas en parler davantage , car  
 „ cela est au dessous d'un Gouverneur comme  
 „ moi.

CORBINELLI.

C'est que j'avois fait Corbinelli Gouverneur de la Ferté-Chauderon.

Voumas ne m'a jamais rendu ma Commis-  
 sion de Mestre de camp d'Infanterie de 1652.

ni

ni l'ordre de remettre mon Regiment d'In-  
 1652. terie sur le pied de la Commission de mon  
 de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la C  
 pour mes affaires, je reçus cette Lettre du C  
 dinal.

*A Gien ce 6. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous remercie de tout mon cœur  
 „ assistances que vous nous avez données  
 „ pour les vivres & pour les armes. Je ne r  
 „ querai pas de faire valoir à Leurs Majest  
 „ que vous faites au point qu'il le merite, &  
 „ bien difficile que servant avec tant de zè  
 „ d'application que vous faites, elles vous  
 „ sent oublier, & ne vous en témoigner  
 „ leur reconnoissance dans les occasions.

„ Les mousquets que vous nous avez env  
 „ sont inutiles si vous n'envoyez aussi les  
 „ doullieres, ce que je vous conjure de  
 „ aussi-tôt cette Lettre reçue avec toute la  
 „ gence imaginable, & de me croire touj  
 „ passionnément.

„ *Et de sa main,* Je vous conjure de m'env  
 „ les piques & les cent mousquets que  
 „ m'avez fait espérer par le retour de M. l'  
 „ de Drouët, & de n'oublier pas les bandon  
 „ que vous avez prises à Decise; car sans  
 „ les mousquets seront tout-à-fait inutiles

MONSIEUR,

*Votre très-affectionné servi*

Le Cardinal MAZARIN

ois jours après je reçus par le retour de Corbinelli cette Lettre de la Vrilliere Secre- 1652.  
d'Etat.

*A Gien ce 9. d'Avril 1652.*

MONSIEUR,

Je remettrai à M. de Corbinelli qui m'a  
du vôtre Lettre du 2. de ce mois, de vous  
des nouvelles de ces quartiers, & parti-  
ierement ce qui se passa la journée du 7.  
re l'Armée du Roi & celle de M. le Prin-  
; néanmoins je ne laisserai pas de vous en-  
ver le Memoire ci-joint pour vous infor-  
de la verité de cette action, afin que  
is en donniez bonne connoissance dans  
enduë de votre Charge aux serviteurs du  
si.

Ledit Sieur de Corbinelli m'a fait savoir la  
position que vous aviez de favoriser à ma-  
ere M. le Lieutenant General de Nevers ;  
fit ce qui a donné lieu à la Lettre du Roi  
ur son retablissement que vous recevrez par  
homme envoyé exprès de la part de Mada-  
: la Princesse Palatine, afin que son pere &  
reçoivent cette grace de votre main. Mais  
vous supplie de les bien recevoir ; d'oublier  
: choses passées, & de croire que je me sou-  
ndrai de ce que vous ferez en cette occa-  
sion, pour vous témoigner en toutes celles qui  
s'offriront de vous servir, que je suis, &c.

RELA-

1652.

## RELATION

*Du combat de Bleneau du 7. d'Avril*

1652.

Combat  
de Ble-  
neau.

**H**ier au soir le Maréchal d'Hoquincour qui étoit logé à Bleneau, ayant eu avis que le Prince de Condé, au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Châtillon sur Loin, envoya aussi-tôt ses ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les Troupes, & en donna avis en même tems au Maréchal de Turenne, afin qu'il fit assembler les siennes. Mais le Prince étant tombé sur le quartier des Dragons avant qu'ils fussent délogés, il y en eut quelques-uns de pris; & néanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plupart étoient dispersés en plusieurs Châteaux, que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandés ailleurs. Le Prince de Condé s'étant avancé ensuite vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour, & n'y ayant plus trouvé personne, parce que le Maréchal étoit déjà au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes, & prit quelques bagages du corps du Maréchal, que l'obscurité de la nuit sans Lune avoit fait égarer en venant au rendez-vous. La vérité est que quelques soldats d'Infanterie du Regiment de Navailles, & quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la Cavalerie qui y étoit aussi s'est sauvée: & outre que celle du Prince qui suivoit cette partie des troupes du Maréchal d'Hoquincour y a été en general fort mal-



ltraitée, le Duc de Nemours y a été grièvement blessé, à ce qu'a rapporté un de ses Gentilshommes appelé Siourat, lequel a été fait prisonnier. Cependant le Maréchal de Turenne après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille à la pointe du jour vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour; & ayant joint avec lui la brigade de Navailles, a rencontré sur le chemin le Prince de Condé avec toutes ses troupes, lequel pour empêcher qu'il n'alla à lui, a fait halte en un certain valon marécageux proche d'un étang & d'un bois, à l'extrémité duquel il a posté son Infanterie. Voyant que la situation du lieu ne lui permettoit pas de passer pour aller combattre le Prince, ni au Prince de venir à lui; il a fait quelque démarche en avant pour attirer le Prince, ce qui lui a réussi: les ennemis ont aussitôt fait passer huit escadrons, à la tête desquels on dit qu'étoit le Comte de Beaufort: & le Maréchal de Turenne a fait charger si vigoureusement qu'ils ont été contraints de repasser le défilé avec grande précipitation & désordre, & ensuite il a fait pointer son canon sur une hauteur, où l'on a vu tomber plusieurs prisonniers qu'il avoit tués plus de deux cents hommes, tant Soldats qu'Officiers; & entre autres le Baron de Maré. En ces entrefaites le Maréchal d'Hoquincour ayant rassemblé toutes ses troupes, est arrivé au Champ de bataille, toute l'armée du Roi ainsi réunie a fait tout ce qu'elle a pu pour attirer les ennemis au combat, mais inutilement, & la situation du lieu où ils étoient ne permettoit pas de les y avoir contraints. La journée s'est passée de la sorte. Nous avons fait plusieurs prisonniers,

entre autres le nommé la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes du Duc de Rohan, dont la Compagnie a été dé faite; de façon que laifant ce qui peut être du bagage, il y a eu beaucoup plus de perte, fans comparaiſon, de la part des ennemis, que de celle du Roi. Sur la fin du jour les deux armées ſe font retirées chacune en leurs quartiers. Les Generaux de celle du Roi ſont dans la reſolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, & par un ſuccès tel que Sa Maieſté doit attendre de la juſtice de ſes armes, avancer ſa Perſonne tant deſirée vers Paris.

On fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeller un combat; ce ne fut qu'une déroute: & quoi que cette Relation en diſe, ce fut un échec aux armes du Roi. Je fis faire des copies de la Relation & je les envoyai dans les principales Villes de la Province: car la reputation qui ſert dans toutes les guerres, eſt d'une extrême importance dans les guerres civiles.

Il arriva une choſe dans l'armée du Roi fort extraordinaire ſur le chapitre de l'épouvante. Un Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Mépas ſ'enfuit des environs de Bleneau, juſques à Coſne ſur Loire, où il entra ſi éperdu, qu'il avoit encore l'épée nuë à la main. Le peuple l'arrêta, & les Magiſtrats m'en ayant donné avis, je le fis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de ſa peur. Je le chaffai comme un coquin: ſ'il eût été de mes troupes, je l'euffe fait pendre. Ce n'eſt pas que je croie qu'un homme merite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la merite pour l'exemple.

Ceux qui ont voulu blâmer en cette rencontre

la conduite du Maréchal d'Hoquincour, —  
 ont fait que parce qu'ils ont crû, que des 1652.  
 pes ne peuvent être battûes, sans qu'il y  
 : de la faute de celui qui les commande;  
 andant cela arrive souvent, & il arriva mê-  
 cette fois.

our le Maréchal de Turenne, il fit une  
 on de grand Capitaine; car sans attendre  
 troupes du Maréchal d'Hoquincour, il osa  
 resenter en bataille devant le Prince de Con-  
 qui étoit beaucoup plus fort que lui seul;  
 s qui, par la contenance du Maréchal de  
 enne, crût que les deux Maréchaux étoient  
 rassemblés. La hardiesse de cette action qui  
 oit pourtant pas temeraire, car le Maréchal  
 Turenne s'étoit posté fort avantageusement,  
 a l'Etat: tout étoit perdu s'il eût voulu se  
 lager davantage.

cette nouvelle m'obligea de redoubler mes  
 s pour le réduit de la Charité, & ma vigi-  
 ce pour la conservation de la place.

endant que je faisois ainsi mon devoir pour  
 ervice du Roi, je ne laissois pas de me di-  
 sir. Il y avoit des Dames de la campagne;  
 igiées à la Charité, qui outre les raisons  
 elles pouvoient avoir de me considerer;  
 ient encore celles de leurs intérêts: car je  
 ivois leur bien, & cela est un bon moyen  
 r s'attirer de la complaisance. La fille dont  
 rois été amoureux avant qu'elle fût mariée, &  
 l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans  
 on voisinage. Aux premières visites que je lui  
 ois rendûes, je m'étois un peu réchauffé pour  
 e: & je croi que mon feu se seroit tout-à-fait  
 lumé, si je n'eusse eu rien autre chose à fai-  
 ; mais la guerre faisant dans mon cœur une

diversion considerable, je n'eus pas le loisir de  
 1652. m'abandonner à l'amour. Cependant je lui ren-  
 dois des services qui valoient bien les soins or-  
 dinaires des amans : car dans la ruine generale  
 des peuples , ou par les troupes , ou par les  
 subsistances , je conservai ses Terres comme les  
 miennes propres.

Les affaires de la Cour étoient alors dans  
 une grande incertitude : cela se voit par les or-  
 dres que j'avois reçus depuis trois semaines .  
 tantôt de refaire le pont de la Charité , tantôt  
 de cesser cet ouvrage , puis de le recommen-  
 cer , & puis encore de le laisser-là ; & enfin de  
 faire descendre les batteaux à Sancerre pour le  
 passage du Roi ; ce qui fut encore changé le  
 lendemain.

Dans ce tems-là je fis faire revêtir par le Com-  
 missaire Saligni à mon Regiment d'Infanterie  
 dans lequel il se trouva trois cens cinquante  
 soldats.

Huit jours après je reçus cette Lettre du  
 Roi.

„ Monsieur le Comte de Buffly Rabutin,  
 „ Ayant été informé, que sur quelque des-  
 „ ordre arrivé dans le lieu de Dampierre en  
 „ Nivernois pour raison du logement d'une des  
 „ Compagnies de votre Regiment de Cavale-  
 „ rie, vous avez fait arrêter & détenez prison-  
 „ niers plusieurs habitans dudit lieu, & avez  
 „ fait mettre des gens en garnison dans la  
 „ Maison appelée *Maison-fort*, appartenant  
 „ au Sieur de Favieres, où ils font divers dom-  
 „ mages : & bien que je croie que ledit Favie-  
 „ res & lesdits habitans vous ont obligé d'en  
 „ user ainsi, néanmoins comme il est à propos  
 „ de

de traiter le plus doucement qu'il se peut les gentilshommes & les peuples se maintenant 1652.  
 ans l'obéissance qu'ils me doivent ; & que eux dudit Dampierre m'ayent fait instance vec ledit Favieres de leur faire rendte justice de la détention desdits habitans ; j'ai estimé, que cette affaire ne pouvoit être mieux erminée que par l'entremise du Sieur de Paluau mon Lieutenant General en mon armée le Berri. C'est pourquoi je lui mande d'en rendre connoissance, & de la regler ainsi qu'il verra être juste & à propos. Ce que j'ai bien voulu vous faire savoir par cette Lettre, & vous dire que vous ayez à faire entendre audit Sieur de Paluau ce qui s'est passé audit lieu de Dampierre, & en celui de la Maison-fort : & que vous ayez à déférer à ce que ledit Sieur de Paluau reglera sur ce sujet : & cependant à tirer dudit lieu de Maison-fort les gens que vous y avez mis. Et la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Sens le 21. Avril 1652. *Signé*, LOUIS.

*Et plus bas*, LE TELLIER.

Comme la plupart des choses que Favieres eût exposées au Secrétaire d'Etat étoient fausses, il n'eut garde de venir solliciter le jugement de cette affaire auprès du Comte de Paluau, ne doutant pas qu'il ne fût encore chargé, au lieu des satisfactions qu'il avoit demandées à la Cour. Il se contenta de me faire rendre la Lettre du Roi par le Lieutenant d'Infanterie que j'avois laissé avec dix hommes pour garder son château, & je n'entendis plus parler

— ler de lui que l'année d'après , comme je dirai  
1652. en son lieu.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du  
Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbon-  
nois.

*A la Palisse ce 21. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Dans le soin que je prens de presser mes  
„ Compagnies de marcher pour joindre l'armée  
„ qui sert auprès du Roi, mes Officiers m'ont  
„ dit que les habitans de Chantenai, qui leur  
„ doivent leurs ustenciles du tems qu'ils ont eu  
„ ce lieu pour leur garnison, font difficulté de  
„ les leur payer, & qu'ils disent que vous les  
„ appuyerez dans leur dessein. Je n'ai pas crû,  
„ Monsieur, que vous voulussiez soutenir une  
„ injustice, si pleine d'ingratitude comme cel-  
„ le-là, principalement où il y va de l'intérêt  
„ de ma Compagnie, dont je ne les ai soulagez  
„ qu'à cette condition, & à la recommanda-  
„ tion que vous m'avez faite en leur faveur.  
„ J'espère que vous considererez mes Officiers  
„ autant qu'eux, & que vous commanderez  
„ aux habitans du quartier qui est de votre dé-  
„ partement, de leur payer ce que le Roi leur  
„ ordonne pour l'ustencile. C'est la très-hum-  
„ ble supplication que je vous fais, & devou-  
„ loir donner quelques nouvelles à mes Offi-  
„ ciers du chemin qu'ils doivent prendre pour  
„ joindre l'armée, depuis Saint Romain au-  
„ près de Gien, où je les fais acheminer : ils  
„ seront dans deux jours dans votre Gouver-  
„ nement. Je vous demande la grace de les y  
„ faire

DE BUSSY RABUTIN: 295

faire traiter comme des troupes d'une per-  
sonne qui est avec toute sorte de passion, 1652.

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obéissant  
serviteur,*

SAINT GERAN.

„ J'oublois, Monsieur, à vous faire mes re-  
mercimens des bontez que vous avez euës  
d'offrir des chevaux à un Gentilhomme que  
j'envoyois en Cour; aussi je vous assure que  
personne ne recherchera jamais avec plus de  
soin les occasions de vous servir que moi.

Le même jour je reçus cette Lettre du Com-  
de Paluau.

*A Saint Amand ce 22. d'Avril 1652.*

MONSIEUR,

„ Etant retourné en ce lieu pour achever le  
Siege de Monrond, & dissiper un secours qui  
se prepare par les gens mal intentionnez des  
Provinces de deçà, Sa Majesté m'a donné les  
ordres pour me servir de vos troupes, lesquels  
je vous envoie, & vous supplie en mon parti-  
culier de m'envoyer votre Regiment d'In-  
fanterie, & le faire marcher pour se rendre  
le 26. de ce mois à Serilli, où il aura ordre  
par moi, ou par un Maréchal de camp de ce  
qu'il aura à faire. Si-tôt que je serai un peu  
débarassé des ordres qu'il faut que je donne à  
Bourges & à Moulins pour mon Siege, je

N 4

„ VOUS

— „ vous demanderai une petite entrevüe, tant  
 1652. „ pour y parler des affaires du Roi, que pour  
 „ avoir l'honneur de vous embrasser, & vous  
 „ assurer que je suis avec passion, &c.

Je fis réponse au Comte de Paluau, que quoi que le Roi ne m'ordonnât point de lui donner mon Regiment d'Infanterie, je ne laisserois pas de l'en assister autant qu'il me seroit possible, sans negliger la conservation de la Charité, dont il connoissoit l'importance.

Je lendemain je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

*A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652.  
 à minuit.*

**M**ONSIEUR,

„ Les Compagnies de M. de S. Geran allant  
 „ joindre l'armée du Roi, passent à la Cha-  
 „ rité ; & parce que l'éloignement de ladite  
 „ armée est cause que leur route est trop  
 „ courte, je vous prie de leur en donner une  
 „ pour joindre l'armée par le chemin le plus  
 „ court & le plus sûr. Si vous donnez des lo-  
 „ gemens hors de votre Gouvernement, vos  
 „ ordres étant utiles au service du Roi, joints  
 „ avec la priere que je vous en fais par cette  
 „ Lettre, les feront passer avec toute sûreté :  
 „ c'est tout ce que j'ai à vous dire, attendant  
 „ l'honneur de vous voir & de vous témoigner  
 „ que je suis, &c.

Deux jours après je reçus cette autre Lettre du Comte de Paluau.

A



*A Saint Amand ce 23 d'Avril 1652.* 1652.

**M**ONSIEUR,

„ Sur l'avis que j'ai eu que les Compagnies de M. de S. Geran ont remarché vers le Bourbonnois, j'ai envoyé M. de Baradas à Serilli, & ordre à votre Regiment & aux autres troupes de s'y rendre, afin de charger toutes les troupes suspectes qui seront dans le pais, & ceux qui n'obéiront pas aux ordres du Roi. J'y aurois été moi-même sans que j'ai eues des affaires qui ne se peuvent remettre, & d'où dépendent toutes les affaires du Roi : c'est dont je vous donne avis comme à la personne du monde la mieux intentionnée, & à qui je suis avec autant de passion & d'estime, &c.

Sur le premier avis du Comte de Paluau vous fait marcher mon Regiment de Cavalerie Serilli ; sur le second je le fis arrêter ; & à troisiéme je lui fis continuer sa route. Cependant je reçus cette Lettre du Secretaire Etat le Tellier.

*A Melun ce 22. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous rends très-humbles graces de la consideration qu'il vous a plû avoir de la supplication que je vous avois faite en faveur de Clameci, & je vous assure que j'en conserverai toute la reconnoissance qui se doit. Je vous ai déjà adressé la Depêche que vous desir

N 5

„ rez

1652. „ rez pour donner rang à votre Regiment du  
 „ jour de votre ancienne Commission, laquelle  
 „ le je ne fais point de doute que vous n'avez les  
 „ présent reçue. Je ne puis vous envoyer les  
 „ Commissions que vous me demandez, d'au-  
 „ tant que Sa Majesté ne desire pas qu'il soit fait  
 „ de nouvelles levées : si cette resolution chan-  
 „ ge je parlerai très-volontiers pour les faire ac-  
 „ corder : cependant je demeure, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Che-  
 valier de Baradas.

*A Serilli ce 25. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je croiois trouver votre Cavalerie aux en-  
 „ virons de Serilli où je m'étois avancé. Je  
 „ marche aujourd'hui à Bourbon & ma Cava-  
 „ lerie auprès. Je vous dirai que mon opinion  
 „ est que vous n'avez pas reçu les ordres de M.  
 „ de Paluau, & que quelque personne que je  
 „ ne veux pas nommer les a retenus, puis  
 „ qu'ils ne vous ont pas été rendus dans le tems  
 „ que vous les pouviez recevoir : c'est pour-  
 „ quoi je vous prie de m'envoyer votre Cava-  
 „ lerie au-plûtôt, c'est-à-dire si les troupes de  
 „ M. de Saint Geran n'ont point passé, n'en  
 „ faisant plus la petite bouche, ayant ordre de  
 „ les faire marcher, ou de les charger. Vous  
 „ vous réglerez donc sur leur marche qui de-  
 „ vroit être déjà à vous ou à Nevers, au moins,  
 „ ainsi que l'ordre du Roi le porte. La mar-  
 „ che que j'ai faite par deçà, les a fait passer  
 „ la riviere Dallier plus vite qu'ils ne vou-  
 „ loient.

loient. Je ne fai pas s'ils continueront leur route que je leur ai envoyé de la part du Roi, ainsi que le frere de M. de Pionfac en a été assuré M. de Paluau à Saint Amand à minuit, dont M. de Paluau a été surpris ; & si je vous pouvois écrire toutes choses, vous apprendriez d'étrange nature d'affaires de l'infidelité des gens qui sont fort surpris de me voir en état de les bien rosser, & vos troupes ne seront pas fâchées d'être de la partie, si tant est qu'il en soit besoin. Je vous dirai que M. de Maffiac m'a fort surpris de cent discours, tant de la marche de son Regiment que des discours qu'il m'a tenus, & où il y a si peu de rapport des uns aux autres, que je ne fai que juger. Entre autres, il m'a dit que son Regiment avoit passé la Loire, & je fai qu'il n'est pas loin d'ici : puis il m'a dit qu'il étoit auprès de Gien. Enfin pour conclusion, il ne m'a pû assurer où étoit son Regiment, quoi que je sache fort bien où il est : il y marchoit avec lui deux Compagnies Italiennes du Regiment de Ville, desquelles il s'est separé. Je fai très-certainement qu'il a été depuis douze ou quinze jours chez M. de S Geran & chez le Marquis de Château-Moran, & par plusieurs fois chez Madame la Comtesse de Charlus. Tout cela ne m'a pas plû : comme aussi d'avoir été à droit & à gauche sans suivre la route que je lui avois donnée. Il m'en est venu demander une pour faire retourner son Regiment, que je lui ai refusée ; ne voulant point donner d'ordre à des troupes qui n'obéissent pas ; je serai bien-aïse qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je l'ai renvoyé à M. de Paluau, que je doute

me on peut voir par ses Lettres. Je lui fis  
réponse.

*A la Charité ce 26. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ J'ai reçu ordre du Roi d'envoyer mo  
„ giment de Cavalerie à Saint Amand, &  
„ suite M. de Paluau m'a mandé de le  
„ trouver à Serilli le 26. de ce mois: ainsi  
„ l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de  
„ velles des troupes de M. de S. Geran.  
„ Je ne connois point M. de Maffiac, s'  
„ vient demander une route je la lui refu  
„ pour les choses que vous me dites. Cepe  
„ je suis, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du  
te de Paluau.

*A Bourges ce 26. d'Avril 1652.*

ir se mettre dans l'obéissance : je l'ai re-  
 ; , & ai pourtant donné ordre à M. de 1652.  
 :adas de faire suivre ses troupes jusques à  
 18.

Ne sachant point la route qu'elles doit  
 tenir pour joindre l'armée sortant de vo-  
 Gouvernement, je vous ai écrit une Lettre  
 : un de ses Officiers, & vous prie de leur  
 nner route comme Maréchal de camp de  
 on Armée, approuvant par ladite Lettre  
 que vous ferez. Je vous prie de le faire  
 plutôt ; afin qu'ils n'ayent point d'excuse  
 pour ne pas marcher : je n'en aurai jamais  
 s qu'il s'agira de votre service, étant avec  
 sion, &c.

Je travaille fortement à la circonvallation,  
 e fera achevée dans trois jours.

Deux jours après ayant eu avis que le Comte  
 aluau étoit retourné à Saint Amand, je  
 ai trouver : nous primes ensemble toutes les  
 res dont nous nous avisâmes pour bien ser-  
 : Roi, & je m'en revins à la Charité où je  
 ai cette Lettre de Sa Majesté.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,  
 M'ayant été fait plainte, de ce qu'au-  
 u de déferer aux ordres que je vous ai en-  
 voyez pour exempter Châtel-Cnnon de l'as-  
 mblée de vos Regimens, vous avez fait ar-  
 ter prisonnier celui qui vous les a portez,  
 avez fait menacer les habitans de ladite  
 ville d'y faire loger dix Compagnies de vo-  
 : Regiment d'Infanterie, s'ils ne compo-  
 sent avec vous pour ce logement. Je n'ai  
 l croire que vous ayez fait une telle vio-

1652. „ lence; & je vous écris cette Lettre pour vous  
 „ dire que si vous avez fait arrêter quelqu'un  
 „ pour ce sujet, vous ayez auffi-tôt que vous  
 „ l'aurez reçüe, à le faire mettre en liberté,  
 „ & à empêcher qu'il ne soit rien demandé  
 „ aux habitans de ladite Ville sous pretexte de  
 „ ce logement, desirant en consideration de  
 „ ma Cousine la Princesse de Carignan, com-  
 „ me je vous l'ai déjà fait sçavoir, qu'il n'y soit  
 „ envoyé aucunes troupes, si ce n'est par mes  
 „ ordres exprès. Et m'assurant que vous satis-  
 „ ferez à ce qui est en cela de ma volonté, je  
 „ ne vous ferai la presente plus longue, que  
 „ pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le Comte  
 „ de Buffy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit  
 „ à Saint Germain en Laye le 28. d'Avril 1652.  
 „ Signé, LOUIS.

*Et plus bas, LE TELLIER.*

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secre-  
 taire d'Etat le Tellier.

*A Saint Germain en Laye ce 28. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ J'accompagne de ce mot la Lettre du Roi  
 „ que j'ai eu commandement de vous adresser,  
 „ seulement pour vous dire comme votre servi-  
 „ teur, qu'il vous importe de l'observer: car  
 „ encore que Sa Majesté n'ait pas ajouté foi aux  
 „ plaintes qui lui ont été faites par les habitans  
 „ de Châtel-Chinon, néanmoins Sa Majesté  
 „ desirant les soulager en consideration de Ma-  
 „ dame la Princesse de Carignan; elle veut que  
 „ ladite

ladite Ville soit exempte de l'assemblée, garnison, & passage de vos Regimens, & des autres qui se pourront rencontrer dans la Province, si ce n'est qu'il y aura ordre exprès & particulier de Sa Majesté pour cet effet. Je suis toujours, &c.

Cette Depêche me donna du chagrin, & dans et esprit je fis cette réponse au Secrétaire d'Etat le Tellier.

*A la Charité ce premier de Mai 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Quoi que le Roi me fasse l'honneur de m'éc-  
 „ crire qu'il n'a pû croire tout ce qu'on a dit  
 „ de moi à Sa Majesté, & que vous preniez la  
 „ peine de m'en assurer, je ne laisse pas de con-  
 „ noître que cela a fait impression dans son es-  
 „ prit; c'est ce qui m'oblige à vous supplier de  
 „ demander en grace au Roi de se faire éclair-  
 „ cir de la vérité. Tout ce qui se trouvera, c'est  
 „ que je fis arrêter un habitant de Châtel-Chi-  
 „ non, qui en me rendant la Lettre de Sa Ma-  
 „ jesté, crût avoir droit de me dire des info-  
 „ lences; mais je le relâchai deux heures après:  
 „ du reste il n'y a pas un mot de vrai.

„ Je vous avouë, Monsieur, qu'il est bien ru-  
 „ de à des gens qui servent avec autant de zèle  
 „ que moi, & je puis dire avec autant d'utilité,  
 „ de se voir calomnier tous les jours sans qu'il  
 „ en soit autre chose.

„ Je ne vous parle pas ainsi seulement pour  
 „ l'affaire de Châtel-Chinon, mais encore pour  
 „ une Lettre du Roi que je reçus il y a huit  
 „ jours,

1652. „ jours, par laquelle sans m'entendre & sur le  
 „ simple exposé des gens que j'ai châtiés, Sa  
 „ Majesté semble condamner ma conduite, en  
 „ m'ordonnant de rendre au Sieur de Favieres sa  
 „ maison dont il s'est servi pour retirer ceux qui  
 „ avoient chargé une Compagnie de mon Re-  
 „ giment de Cavalerie.  
 „ S'il est politique, Monsieur, de laisser la  
 „ porte ouverte à la calomnie pour savoir tout,  
 „ il est dangereux que cela ne rebute les gens de  
 „ service qui sont dans de grandes Charges,  
 „ quand ils voient que toutes leurs bonnes ac-  
 „ tions ne leur peuvent attirer une entière con-  
 „ fiance de leur Maître.  
 „ Je vous ouvre mon cœur, Monsieur, qui  
 „ est un peu ulcéré, & je le fais librement, parce  
 „ que je sai que vous êtes tout plein de raison  
 „ & que vous avez la bonté de compatir à la  
 „ douleur de, &c.

Le 2. de Mai 1652. je reçus cette Lettre de  
 le Tellier Secretaire d'Etat.

*A Saint Germain ce 29. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ C'est pour vous faire savoir que le Mar-  
 „ quis de Levi est parti de Paris depuis peu de  
 „ jours avec douze mille écus, pour se rendre  
 „ vers la Charité, où il les doit distribuer à des  
 „ personnes qui ont entrepris de faire des levées  
 „ pour le secours de Monrond, entre lesquel-  
 „ les on nomme Messieurs de Colligni & de la  
 „ Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne  
 „ se fera pas sans que vous en soyez averti, mais  
 „ ou.



„ on a estimé ne devoir pas différer à vous en  
 „ donner la nouvelle. Le Roi desirant que vous 1652.  
 „ vous employiez à empêcher ces levées par les  
 „ moyens que vous aviserez , soit en faisant  
 „ publier dans l'étenduë de votre Charge une  
 „ défense très-expressse aux habitans des lieux de  
 „ les recevoir , soit en les chargant à mesure  
 „ qu'il y en aura sur pied : de quoi Sa Majesté  
 „ se repose sur votre vigilance & sur votre zèle  
 „ pour son service. Je suis toujours , &c.

Quoi que je n'eusse point d'ordre du Roi pour  
 a levée de plus de dix Compagnies d'Infante-  
 ie , néanmoins sachant le besoin qu'en avoit  
 e Comte de Paluau pour le Siege après l'ou-  
 erture de la tranchée , & moi pour la conser-  
 ation de la Charité , j'en fis autant que j'en  
 rûs nécessaire pour le service du Roi , ne dou-  
 ant pas qu'après avoir réussi , tout ce que j'au-  
 ois fait ne fût approuvé.

Le 7. de Mai , je reçus cette Lettre du pre-  
 mier Commis de le Tellier Secretaire d'Etat ,  
 ui étoit un homme de mérite.

**M**ONSIEUR,

„ Ayant été prié par des personnes que j'ho-  
 „ nore beaucoup de vous demander l'exemp-  
 „ tion de logement des gens de guerre , de la  
 „ petite Ville ou Bourg de Tannai , qui depuis  
 „ quelque tems en jouit du côté du Roi par leur  
 „ crédit ; je vous supplie très-humblement ,  
 „ Monsieur , de leur vouloir conserver cette fa-  
 „ veur à laquelle je prendrai part en mon parti-  
 „ culier ; & après cela je vous demanderai tou-  
 „ jours.

„ jours instamment l'honneur de votre bien-  
1652. „ veillance, comme étant avec passion ,

MONSIEUR ,

*Votre très-humble, & très-obéissant  
serviteur ,*

J. LE ROI.

Le même jour 7. de Mai je reçus du Com-  
te de Paluau cette réponse à une Lettre que je  
venois de lui écrire.

*A Serilli le 6. de Mai 1652.*

MONSIEUR ,

„ J'avois déjà avis du retour de Colligni, &  
„ je vous apprends celui du Marquis de Levi:  
„ il ne faut point douter que ce ne soit pour ten-  
„ ter quelque secours à Monrond. On m'a dit  
„ aussi que les Compagnies de M. de S. Geran,  
„ se devoient débander comme elles font, afin  
„ qu'ils se pussent servir des hommes pour leur  
„ dellein.

„ Cela m'oblige de marcher droit à eux avec  
„ ma Cavalerie: je coucherai ce soir à Souvi-  
„ gni, & j'espère de passer demain à quatre  
„ lieues au-delà de Moulins. Si je puis savoir  
„ où les Sieurs de Colligni & de Levi sont, je  
„ les attaquerai, & je les affiegerai s'ils se met-  
„ tent dans quelque place, & ferai si bien ex-  
„ pliquer M. de S. Geran, qu'il faudra qu'il se  
„ declare. Si j'avois crû vos Regimens en état,  
„ je vous aurois plutôt prié d'être de la partie,  
„ mais comme je m'approche de vous, & que

„ je

„ je vous mande tout mon dessein , prenez s'il  
 „ vous plaît vos mesures là-dessus , & faites 1652.  
 „ marcher vos deux Regimens en diligence pour  
 „ me venir joindre, c'est-à-dire, en cas que  
 „ vos Regimens soient en état : vous en userez  
 „ comme vous jugerez à propos , je vous dis  
 „ mon dessein & le côté de ma marche.

„ Les Cavaliers de M. de S. Geran étant des  
 „ deserteurs , & par conséquent inutiles au ser-  
 „ vice du Roi , je croi qu'ils seroient bons à  
 „ remonter des gens de votre Regiment pour le  
 „ bien servir , mais cela depend entierement de  
 „ vous.

„ Il n'est pas besoin que vous écriviez à la  
 „ Cour pour faire mettre vos Regimens de Ca-  
 „ valerie & Infanterie sur l'état de l'armée que  
 „ j'ai l'honneur de commander , puisque j'ai  
 „ ordre de les prendre tous deux lorsqu'ils seront  
 „ en état de servir.

„ Faites-moi l'honneur de croire que je suis  
 „ de toute la passion de mon cœur , &c.

Je marchai aussi-tôt à lui avec mes troupes ,  
 ayant laissé seulement cent cinquante hommes  
 de pied dans la Charité avec Beauvoir. Veri-  
 tablement je reçus cette Lettre du Comte de  
 Paluau dans ma marche.

*A Moulins ce 8. de Mai 1652.*

**M** O N S I E U R ,

„ J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait  
 „ separer les assemblées. M. de S. Geran m'est  
 „ venu voir en cette Ville , & m'a donné tou-  
 „ tes les assurances que l'on peut desirer d'une  
 „ per-

1652. „ personne de qualité. Je marche pour aller à  
 „ Colligni, & comme je crois avoir assez de  
 „ troupes, vous pourrez encore laisser vos Re-  
 „ gimens dans vos quartiers, afin qu'ils puissent  
 „ être en bon état. Je vous prie de croire que  
 „ je suis avec passion, &c.

Je m'en revins à la Charité avec mon Infanterie, & je renvoyai mon Regiment de Cavalerie dans ses quartiers.

Huit ou dix jours après je reçus cette Lettre du Comte de Palau.

*A Saint Amand ce 16. de Mai 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Deux Officiers, ou soi disans, de votre Re-  
 „ giment sont venus à Suri en Vaux, & à Bue-  
 „ près Sancerre, avec un ordre, signé Bussy  
 „ Rabutin, que je suis assuré qu'ils ont contrefait,  
 „ qui portoit un logement de six jours:  
 „ comme votre serviteur, je vous prie de les  
 „ faire arrêter s'ils sont de vos Regimens, tant  
 „ pour l'imprudence qu'ils ont eü de contrefaire  
 „ votre seing, que pour s'être servi de votre nom  
 „ pour friponner dans le Berri; je vous promets  
 „ que ceux qui se serviront du mien pour  
 „ vous déplaire, n'auront point un plus cruel  
 „ ennemi que moi, qui suis, &c.

„ J'ai reçu des ordres de la Cour pour Mon-  
 „ rond qui me donnent de la joye. Je ferai ou-  
 „ vrir la tranchée dans la fin du mois, je vous  
 „ prie que vos Regimens soient en état dans ce  
 „ tems-là.

Je

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

*A la Charité ce 17. de Mai 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Si après avoir arrêté mes deux Officiers,  
 „ ou soi difans, vous me les eussiez envoyez,  
 „ ou si vous me les aviez si bien dépeints, que  
 „ je n'eusse pû manquer de les connoître, je les  
 „ aurois rudement châtiés ; mais je ne sai à  
 „ qui me prendre, & vous croyez bien que par  
 „ la raison que tous vilains cas sont reniables,  
 „ les coupables ne viendront pas se découvrir :  
 „ tout ce que je puis donc faire, c'est de decla-  
 „ rer hautement devant tous les Officiers de  
 „ mes troupes, que si pareille chose leur arri-  
 „ voit jamais, & que je vinssé à les connoître,  
 „ j'en ferois un rigoureux exemple, parce que  
 „ je ne veux point souffrir de fripons auprès de  
 „ moi, & particulièrement quand ils manquent  
 „ au respect qu'ils vous doivent.

„ Je me réjouis que vous soyez bien-tôt en  
 „ état de presser Monrond : mes Regimens  
 „ sont à present tout prêts à y servir, & il y a  
 „ long-tems que vous auriez celui de Cavalerie  
 „ si vous aviez voulu l'avoir ; comptez donc là-  
 „ dessus, & sur ce que je suis plus qu'un homme  
 „ du monde, &c.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,  
 „ M'ayant été fait plainte de la part de  
 „ plusieurs Communautés de Nivernois, de ce

„ &c.

1652. „ que vous y faites lever des contributi  
 „ vos mandemens pour la subsistance de  
 „ de guerre qui sont dans ledit país; & v  
 „ être informé des raisons pour lesquelles  
 „ ordonnez lesdites contributions, & d  
 „ voir que vous en avez, j'ai bien voul  
 „ faire cette Lettre pour vous dire que n  
 „ tention est que vous ayez à m'en  
 „ compte; & cependant que vous fassie  
 „ la levée desdites contributions, jusq  
 „ qu'en ayant été plus particulièrement  
 „ mé, vous en receviez mes ordres. Et  
 „ je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Co  
 „ Bully Rabutin, en sa sainte garde. I  
 „ Saint Germain en Laye le 16. de Mai  
 „ Signé, LOUIS.

*Et plus bas, LE TELL*

Cette Lettre me donna le chagrin qu  
 avoir un homme à qui on fait des repro  
 lieu des loüanges qu'il mérite: car bien  
 Roi mit les plaintes sous le nom des pe  
 il me paroïsoit qu'il étoit un peu persuadé  
 les étoient justes, & le soupçon seuleme  
 sembloit injurieux pour moi. J'écrivis doi  
 au Secrétaire d'Etat le Tellier.

*A la Charité ce 20. de Mai 1652.*

**M** O N S I E U R,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi,  
 „ quelle Sa Majesté me demande les raiso  
 „ j'ai eûs de faire des levées d'argent e  
 „ venois, je vous dirai que je n'en ai pc  
 „ d'autres que celles de la nécessité & de

„ rêt du service du Roi, & je suis assuré, Mon-  
„ sieur, que si la quantité des grandes affaires 1652.  
„ que vous avez vous permettoit de vous souve-  
„ nir de tout ce que Sa Majesté m'a fait l'hon-  
„ neur de m'écrire, personne ne pourroit mieux  
„ que vous l'instruire de mes raisons, c'est-à-  
„ dire, lui représenter les bons services que je  
„ lui ai rendus ; mais parce que vous avez pû  
„ oublier ces détails, je m'en vais vous rendre  
„ un compte exact de ma conduite depuis le  
„ commencement de cette année.

„ Vous savez, Monsieur, que le 12. de Fe-  
„ vrier, le Roi me donna ordre de lever un  
„ Regiment de Cavalerie sans spécifier le nom-  
„ bre des Compagnies, & le 6. de Mars ensuite  
„ ordre de lever un Regiment de dix Compa-  
„ gnies d'Infanterie.

„ Pour la levée de la Cavalerie, vous savez  
„ que je n'eûs que huit lieux d'assemblée, &  
„ deux pour la levée de l'Infanterie.

„ Veritablement comme cela ne suffisoit pas,  
„ le Roi me laissa la liberté d'en prendre dans  
„ le Nivernois autant que je le jugerois à pro-  
„ pos, & vous-même, Monsieur, en me de-  
„ mandant l'exemption de Claineci dans votre  
„ Lettre du 2. d'Avril dernier, vous me man-  
„ dez que c'est parce que vous savez que Sa  
„ Majesté m'a donné le pouvoir d'assembler mes  
„ Regimens en tels lieux que je voudrois.

„ Aussi-tôt que mon Regiment de Cavalerie  
„ fut prêt à servir, je le voulus envoyer à Mon-  
„ rond, suivant l'ordre que j'en reçus du Roi,  
„ mais M. de Paluau refusant de le recevoir,  
„ jusqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le  
„ puis faire voir par ses Lettres ; je fus contraint  
„ de le garder dans les villages du Nivernois.

„ Pour

1652. „ Pour celui d'Infanterie, j'eûs ordre  
 „ der la Charité avec lui.

„ Le Roi ayant traité avec M. de M  
 „ de l'Arſenal de Decife, j'y avois pri  
 „ mouſquets & cent piques. M. le C  
 „ m'ayant demandé preſſamment tout  
 „ j'avois d'armes pour donner au paſſ  
 „ Gien à la plus grande part de l'Infant  
 „ étoit deſarmée : j'envoyai à Son Em  
 „ non ſeulement ce que j'avois pris à I  
 „ mais encore cent mouſquets que j'avo  
 „ tez des bourgeois de la Charité.

„ Les ordres pour le premier mois de  
 „ ſiſtance de mon Regiment d'Infanterie  
 „ nant point de la Cour, je le levai ſur  
 „ tion de la Charité en promettant aux  
 „ ſes de leur faire tenir compte ſur leur  
 „ les de tout ce qu'ils avanceroient.

„ Ce premier mois ſe monte à cinq mil  
 „ de livres.

„ Pour le ſecond j'eûs un billet de l'E  
 „ ſur l'Election de la Charité de la ſomm  
 „ mille tant de livres.

„ Les remiſes & les longueurs de la  
 „ ſont cauſe que j'avance preſentement  
 „ ſième de mes deniers.

„ Vous verrez, Monsieur, à quoi ſe  
 „ la dépenſe que j'ai faite, en voyant l'  
 „ de mon Regiment dans la Charité, &  
 „ vûës faites & ſignées de tems en tems  
 „ micrement par les habitans de ladite  
 „ & puis par le Sieur de Saligni Comn  
 „ à la conduite de mes troupes.

„ Toutes les Lettres que M. le C  
 „ m'écrit ſont pleines de recommandati  
 „ prendre & de bien garder la Charité,



„ ne rien oublier pour mettre mes troupes en —  
 „ bon état, & d'affister M. de Paluau en tout 1652.  
 „ ce qui me sera possible. Cela ne se fait pas  
 „ sans argent.

„ Dans toutes les Lettres que le Roi m'a fait  
 „ l'honneur de m'écrire, vous savez, Mon-  
 „ sieur, qu'il y a toujours quelque chose du soin  
 „ que je dois prendre de conserver la Charité ;  
 „ & vous pouvez savoir de M. le Surinten-  
 „ dant, si hormis le Billet de deux mille écus,  
 „ il m'a fait toucher quelque argent, quelques  
 „ sollicitations que je lui aye fait faire.

„ De sorte que pour obeir au Roi, & pour  
 „ l'intérêt du service de Sa Majesté, je me suis  
 „ servi de tout ce que j'ai jugé nécessaire ; &  
 „ sachant bien que pour sauver une place à son  
 „ Maître, où les soldats se voudroient rendre  
 „ faute de payement, il ne trouveroit pas mau-  
 „ vais que l'on fisse de la fausse monnoye pour  
 „ les contenter ; je n'ai pas balancé à lever les  
 „ Tailles pour conserver une Province, & je  
 „ n'ai pas douté un moment qu'en justifiant du  
 „ bon emploi des deniers levez, comme je puis  
 „ faire, on n'approuvât tout ce que j'aurois  
 „ fait.

„ Je ne pense pas, Monsieur, que pour cent  
 „ mille écus de plus, le Roi voulût avoir perdu  
 „ la Charité & levé le Siege de Monrond ; &  
 „ pour moins de dix mille, je lui ai sauvé jus-  
 „ qu'ici l'un & l'autre. M. de Paluau demeu-  
 „ rera d'accord de ce que je dis, & je ne pré-  
 „ tends pas en le disant rien diminuer de sa  
 „ gloire.

„ Je vous envoie, Monsieur, un état de  
 „ tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la  
 „ levée de mes deux Regimens ; & vous juge-  
 „ *Tome I.* O „ rez

1652. „ rez après cela si on peut mieux servir  
 „ que j'ai fait, & mieux ménager l'arg  
 „ peuples: cependant ils se plaignent d  
 „ mais je ne m'en étonne pas, & je l  
 „ n'est pas possible d'avoir leur argent  
 „ amitié tout ensemble.

„ Au reste, Monsieur, j'ai levé six C  
 „ gnies d'Infanterie plus que je n'ai ei  
 „ d'en faire, mais quand Sa Majesté l  
 „ besoin qu'en a M. de Paluau, auq  
 „ vais envoyer douze pour l'ouvertur  
 „ tranchée, & qu'elle fera reflexion  
 „ qu'il m'en faut pour garder la Char  
 „ ne doute pas qu'elle ne trouve bon ce  
 „ fait, & qu'elle ne connoisse bien que je  
 „ en cela autre vûë que de la bien serv  
 „ vous supplie de le lui bien faire en  
 „ Enfin tout ce qu'a donné le Nivernois l  
 „ te à trente & un mille trois cens quatre  
 „ livres.

„ Si on a levé dix pistolles sur mes ordr  
 „ que ce que portent les états que je ve  
 „ voye, Monsieur, je consens qu'on r  
 „ mon procès comme à un concussio  
 „ Mais aussi vous m'avouërez que si on  
 „ que la conjoncture dans laquelle j'ai f  
 „ Compagnies de Cavalerie, & seize C  
 „ gnies d'Infanterie pour neuf mille éc  
 „ j'ai tirez d'une des Provinces de Fra  
 „ moins affectionnée au service du Roi,  
 „ conservant à Sa Majesté, on me donner  
 „ ques louanges.

B U S S Y R A B U

Comme je cachetois ce paquet, je reçu  
 Lettre du Comte de Paluau.

*A Saint Amand ce 19. de Mai 1652.*

1652.

MONSIEUR,

„ Lorsque j'ai reçu votre Lettre, j'étois en  
 „ peine de savoir de vos nouvelles, & j'allois  
 „ vous prier de faire marcher votre Regiment  
 „ d'Infanterie par Nevers, afin de servir d'es-  
 „ corte à mon canon, à qui j'envoye demain  
 „ ordre de s'embarquer pour venir au Veurdre,  
 „ où je l'enverrai prendre pour le conduire ici  
 „ par charroi: & parce qu'il faut escorte audit  
 „ canon, votre Regiment étant tout porté fera  
 „ ce service-là dans sa marche. J'enverrai or-  
 „ dre au Sieur de Sasilli de vous avertir assez à  
 „ tems pour que votre Regiment puisse être à  
 „ lui avant que son embarquement soit fait.  
 „ Je croi qu'il suffira d'embarquer cinquante  
 „ mousquetaires qui suivent les pieces sur la ri-  
 „ viere, & faudra faire marcher le corps du  
 „ Regiment le long de l'Allier, pour qu'il soit  
 „ toujours auprès du canon. Lorsqu'il sera ar-  
 „ rivé au Veurdre, ou au lieu où il se pourra  
 „ débarquer plus commodément, j'irai moi-  
 „ même ordonner de sa marche & de celle de  
 „ votre Regiment.

„ Pour celui de Cavalerie vous le retiendrez  
 „ encore quelques jours, parce qu'outre que je  
 „ n'en ai pas encore affaire; il seroit très-mal  
 „ ici. Je me suis donné l'honneur de vous écri-  
 „ re de quelques gens qui se disent de vos trou-  
 „ pes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berri  
 „ avec de faux ordres, signez Buffy. Comme  
 „ je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je  
 „ ne vous en parle plus.

O 2

„ Je

1652. „ Je vous rends graces très-humbles du soin  
 „ que vous prenez de nous faire retirer les fonds  
 „ que le Roi a ordonnez pour le Siege. Je croi  
 „ que Saint Pierre le Moultier fera son devoir  
 „ puisqu'il vous l'a promis. Je vous prie de fa-  
 „ voir si Nevers le dispose à nous payer des huit  
 „ mille livres à quoi il est taxé. Je leur en ai  
 „ écrit deux fois ; ce seroit avec tous les regrets  
 „ du monde si j'étois obligé d'envoyer des trou-  
 „ pes autour de la Ville : car outre que je suis  
 „ ravi de faire plaisir , je hais naturellement à  
 „ faire le mal , mais pour prendre Monron ,  
 „ on ne doit pas manquer à prendre ce que le  
 „ Roi ordonne.  
 „ La Charité est aussi taxée à deux mille li-  
 „ vres : puisque vous voulez bien prendre la  
 „ peine de solliciter pour ces petites taxes , je  
 „ vous supplie de les presser , & de croire que  
 „ toute ma vie je serai avec passion , &c.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

*A la Charité ce 20. de Mai 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous ai promis mon Regiment d'Infan-  
 „ terie, je ne manquerai pas de vous l'envoyer  
 „ à jour nommé, quoi que je n'en aye point  
 „ d'ordre du Roi, mais je connois qu'il y va  
 „ du service de Sa Majesté & de votre intérêt  
 „ particulier ; c'est assez pour me faire hasar-  
 „ der ces choses. Je vous supplie seulement  
 „ d'envoyer un ordre pour cela , qui me  
 „ servir en cas qu'on le trouvât mauvais à

„ Si

„ Si vous m'avez mandé les noms des Offi-  
 „ ciers qui se sont servi de mon nom pour pico- 1652.  
 „ rer dans le Berri, je les aurois fait châtier ri-  
 „ goureusement, mais vous ne l'avez pas fait,  
 „ & cela est demeuré impuni. Je vous supplie  
 „ de me nommer ces fripons, & de me croire,  
 „ re, &c.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt, mon Regiment d'Infanterie ne fortit pas de la Charité jusqu'au dernier de Mai, & le 29. je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, & l'ordre en même tems.

*A Saint Amand ce 28. de Mai 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ J'envoye un ordre à votre Regiment d'In-  
 „ fanterie de marcher, tant pour le besoin que  
 „ j'en ai pour les attaques qui sont commen-  
 „ cées, que pour conduire sûrement mon canon  
 „ sur la riviere & par les chemins, ayant avis  
 „ que l'on a dessein sur lui, croyant qu'il mar-  
 „ chera sans escorte. Je vous prie de le faire  
 „ partir sans aucun retardement, étant de la  
 „ dernière importance de presser ce qui est  
 „ commencé, tant par le canon que par les  
 „ troupes. Vous enverrez, s'il vous plaît, cin-  
 „ quante fusilliers par avance à Nevers au jour  
 „ que vous dira le Sieur Ferrant, & ferez mar-  
 „ cher le corps dudit Regiment conformément  
 „ à son ordre.

„ La Cour me mande que je prendrai six mil-  
 „ liers de poudre à la Charité. Je vous prie de  
 „ prendre la peine de les faire conduire à Ne-

„ ples la justice qu'ils me demandent ,  
„ j'ai differée pour l'amour de vous.

Aussi-tôt cette Lettre reçüe, je nombr  
douze Compagnies que je voulois envi  
Monrond, & je m'en allai devant à Ne  
attendre, pour mettre ordre à toutes chosi

Bien que je ne crusse pas qu'il y eût de  
faite pour s'opposer à la marche du canon  
ayant reçu aucuns avis; je ne laissai pas  
loit marcher moi-même avec mon Re  
d'Infanterie jusqu'au Veurdre: & envoyai  
binelli à la Cour pour les affaires de la F  
ce, je mandai au Cardinal que je con  
moi-même le canon au Comte de Paluau

J'arrivai au Veurdre le 4. de Juin, &  
reçus ce Billet du Comte de Paluau.

*A Chantenaï ce 5. de Juin 1652.*

**M**ONSIEUR,

Le 6. de Juin le Comte de Paluaa étant ar-  
rivé au Veurey, je lui fis voir en détail les  
douze Compagnies de mon Regiment d'Infanterie  
que je lui donnois pour son Siege: il les  
trouva belles & bien armées, & de nombre de  
trois cens trente-neuf soldats.

Après cette revuë faite, & une grande con-  
ference du Comte de Paluaa & de moi sur les  
affaires presentes, nous nous séparâmes le 7. de  
Juin, lui pour Saint Amand, & moi pour Nevers,  
où je trouvai cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Je vous  
 „ envoie des Lettres que j'écris aux Bail-  
 „ lifs de mon Royaume, afin que vous fassiez  
 „ rendre à ceux qui se trouvent dans l'étenduë  
 „ de votre Charge, celles qui s'adressent à  
 „ eux. Mon intention étant de faire l'ouver-  
 „ ture des Etats Generaux à Tours le premier  
 „ jour du mois de Novembre prochain; je de-  
 „ sire qu'ils fassent avertir les Députez de leur  
 „ Ressort qui ont été nommez, de s'y rendre  
 „ en ce tems-là. Cependant ayant été averti  
 „ que quelques Gentilshommes, suscitez se-  
 „ crettement par ceux qui ont pris les armes  
 „ contre moi, & qui sont auteurs des troubles  
 „ presens, sous pretexte de me demander la  
 „ paix que je desire plus sincerement qu'eux, &  
 „ la convocation desdits Etats Generaux que  
 „ j'ai déjà ordonnée, ont fait des atlembées  
 „ particulieres sans permission ni intervention  
 „ des Magistrats, où contre les formes & les  
 „ loix de mon Royaume, ils ont nommé des  
 „ Députez, pour se trouver dans d'autres as-  
 „ semblées plus grandes, qu'ils pretendent de  
 „ tenir de leur autorité privée toutes les fois que

— 1652. „ bon leur semblera ; ayant pour cet effet don-  
 „ né tout pouvoir à leursdits. Députez, & fait  
 „ élection de Receveurs pour lever des deniers,  
 „ & fournir aux frais desdites assemblées & à  
 „ tous les voyages qu'ils voudront faire. J'en-  
 „ tens que vous employiez l'autorité de votre  
 „ Charge pour arrêter le cours de cette entre-  
 „ prise, qui est directement contraire aux Or-  
 „ donnances de mon Royaume & au bien de  
 „ mon service, & capable de produire de très-  
 „ grands inconveniens. Je suis assuré que la  
 „ plupart de ceux qu'on a tâché d'y faire con-  
 „ sentir, n'ont pas crû que la chose fût de si  
 „ dangereuse conséquence, & ont été surpris  
 „ par les artifices des mal-intentionnez, & par  
 „ les assurances qu'on leur a données que jene  
 „ la desapprouverois pas : sans cela il n'est pas  
 „ croyable que le corps de ma Noblesse que j'ai  
 „ toujours cherement aimé, & qui a plus d'in-  
 „ terêt qu'aucun autre, pour diverses raisons,  
 „ à l'observation de l'ancien ordre établi dans  
 „ cet Etat, & à la conservation de mon auto-  
 „ rité, de laquelle dépend celle de ses privile-  
 „ ges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé  
 „ dans une entreprise qui pouvoit avoir des sui-  
 „ tes si préjudiciables. J'attendrai votre répon-  
 „ se à cette Lettre, pour savoir l'ordre que  
 „ vous y aurez apporté dans l'étendue de votre  
 „ Charge : & si la connoissance que vous aurez  
 „ donnée de mon intention ne produisoit pas  
 „ l'effet que j'en dois esperer, il seroit neces-  
 „ saire de faire proceder par les Magistrats  
 „ contre les auteurs de semblables monopoles  
 „ selon la rigueur des Ordonnances. Cepen-  
 „ dant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le  
 „ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.  
 „ „ Ecrit



„ Ecrit à Melun le 4. de Juin 1652. Signé, —  
 „ LOUIS. 1652.

*Et plus bas, PHELIPPEAUX.*

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & aussitôt je fis cette réponse au Roi.

SIRE,

„ Pour répondre à la Lettre de Votre Ma-  
 „ jesté du 4. de ce mois, par laquelle elle me  
 „ fait l'honneur de me mander son intention sur  
 „ l'ouverture des Etats Generaux à Tours au  
 „ premier de Novembre prochain, & sur l'as-  
 „ semblée de quelques Gentilshommes, susci-  
 „ tez par les auteurs des troubles presens, sous  
 „ prétexte de demander la paix à Votre Ma-  
 „ jesté : Je lui dirai,  
 „ Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651.  
 „ en cette Province, j'y ai trouvé presque tout  
 „ le monde fort mal-intentionné. Votre Ma-  
 „ jesté sait que pour empêcher la corruption  
 „ générale, j'ai été contraint de lui faire plain-  
 „ te de quelques particuliers qu'elle a châ-  
 „ tiez par des exils, & soit que cet exemple &  
 „ la sévérité que j'ai témoignée avoir pour les  
 „ coupables, soit que le respect que la Nobles-  
 „ se doit avoir pour Votre Majesté, l'ait retenu  
 „ dans son devoir ; je n'ai pas su qu'aucun  
 „ Gentilhomme du Nivernois y ait manqué :  
 „ s'il arrivoit autrement, je puis assurer Vo-  
 „ tre Majesté que j'y mettrois d'abord si bon or-  
 „ dre que cela n'auroit pas de suite, & en mê-  
 „ me tems j'en donnerois avis à Votre Majesté,

312 MEMOIRES DU COMTE

à laquelle je proteste que personne n'a ta  
1652,, d'envie de plaie que,

SIRE,

*Son très-humble, très-obéissant  
très-fidèle sujet & serviteur*

BUSSY RABUTI

A Nevers ce 8. de Juin 1652.

Huit jours après je reçus à la Charité ce  
Lettre du Comte de Paluau.

*A Saint Amand ce 15. de Juin 1652.*

MONSIEUR,

„ Comme l'on ne se souvient jamais de ce  
„ lorsque l'on a beaucoup d'affaires, j'oubl  
„ à vous prier comme je fais par ces lignes,  
„ m'envoyer en diligence & par homme c  
„ près, les outils à mineur que Sasilli m'a ma  
„ dé qu'il avoit fait faire à Nevers: s'ils ne so  
„ payez je vous supplie de les payer, & je vo  
„ ferai rembourser, car à mon avis j'en au  
„ bien-tôt besoin.

„ Je vous prie encore de me mander si on ra  
„ commode la poudre, combien il y en a,  
„ qu'elle coûte à racommoder, & quand je  
„ pourrai envoyer querir, vous suppliant au  
„ de croire que je suis, &c.

„ Je ne vous écris plus de l'affaire de Never  
„ croyant à present que tout est payé, apr  
„ quoi je remanderai mes troupes.

C'est que voyant que Nevers negligeoit ass

de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit donner au Comte de Paluau, je lui avois mandé d'envoyer de sa Cavalerie aux environs de la Ville pour la presser de payer, & en même tems je lui avois envoyé cinq Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, & j'en avois gardé trois dans le Nivernois.

J'avois fait alors une Compagnie nouvelle d'Infanterie depuis que j'avois écrit au Secrétaire d'Etat le Tellier, que j'en avois seize sur pied.

Le 16. de Juin je fis faire revü aux Compagnies que j'avois gardées dans la Charité, & le lendemain de cette revü je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

*A Saint Amand ce 17. de Juin 1652.*

MONSIEUR,

„ J'ai eu ordre d'envoyer quelque Cavalerie  
 „ à l'armée, ce que je ferai en peu de tems : je  
 „ ne leur en saurois envoyer tant qu'ils m'en  
 „ demandent. Je ferai mon possible pour me  
 „ conserver votre Regiment : si je ne suis pas  
 „ pressé par un second ordre, j'espere le pou-  
 „ voir conserver.

„ Je vous supplie de presser la marche des ou-  
 „ tils à mineur que je vous ai demandez par une  
 „ precedente Lettre. Je vous prie s'ils ne sont  
 „ pas payez de les faire payer. Les Commis-  
 „ saires & les Mineurs sont arrivz à Bourges :  
 „ je les ai mandez, j'ai fait toutes mes bat-  
 „ teries, elles tireront après demain Dieu ai-  
 „ dant.

„ Si Messieurs de Nevers ont satisfait aux vo-

MEMOIRES DE COMTE

DE LA MARCHE DU ROI. & DE LA GUERRE DE 1688.  
PAR M. DE LA MARCHE. & DE M. DE LA MARCHE. &c.

DE LA MARCHE TOI cette régle.

Le Comte le 18. de Mars 1688

Monsieur,

Vous me ferez le plus grand monde de garder mon Regiment auprès de vous, & je puis dire vous ferez le service du Roi; car qu'il se conservera bien mieux, non levé comme il est, à un Siege que le vôtre, où il n'aura d'autres fatigues que les gardes ordinaires; qu'à l'armée, & à l'armée des ennemis en presence. Je vous envoie les outils à min commodéz, je vous renverrai dans deux jours, car les Magistrats m'ont donné leur parole que votre roit prêt dans ce tems-là. Je suis fort aisé de ce que vos Comandans d'Artillerie & vos Mineurs font vous allez faire grand bruit l'un & l'autre. J'espere aller voir votre tranchée que je pourrai quitter les affaires deçà, & de vous dire des particulieres que vous attaquez, que vous ont bien, comme vous savez, & que je vous fort vous servir. Cependant je suis de mon cœur, &c.

Je reçus alors deux Lettres du Comte pour faire sortir de ses quartiers, &

Monrond la Compagnie du Baron de S. Andeux, & l'autre pour sortir la garnison que j'avois mise dans les Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon. 1652.

On ne sauroit avoir trop de respect pour les ordres du Roi; cependant il y faut apporter du discernement: car quelquefois il est fort indifférent que l'on fasse ce que Sa Majesté ordonne. Elle accorde souvent des graces par considération dont elle n'est pas fâchée qu'on ne jouisse point, & particulièrement quand il s'agit de choses qu'un Gouverneur ou un Lieutenant de Roi de Province peut mieux connoître que Sa Majesté. Comme par exemple, en ces rencontres-ci, des gens interessez vont demander au Secrétaire d'Etat un délogement de troupes, lui disant que tout le monde crie, & que cela est capable dans une guerre civile de porter les peuples à la revolte. Le Ministre qui est habile, accorde ce délogement pour laisser toujours lieu d'esperer aux gens qui se plaignent; & cependant il s'en rapporte bien à ce qu'en fera le Lieutenant de Roi, qui a ses raisons de son côté, qui voit les choses de plus près, & qui doit mieux aimer bien servir Sa Majesté, en lui desobeissant quelquefois, que de gâter ses affaires par une obeissance inconsidérée. Voilà comment j'en usai alors. Je ne fis point de réponse au Secrétaire d'Etat le Tellier, je changeai seulement de quartier la Compagnie de S. Andeux, mais je ne l'envoyai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux & celle de Rigni, parce que j'en pouvois avoir besoin dans une Province, où je ne faisois obeir le Roi que quand j'étois en état de me faire craindre; & parce que ne doutant pas qu'il n'y eût à la Cour des gens dans

— l'interêt des Princes, qui fans se déclarer  
1652. n'euoient que pour donner des avis, & veoir leur parti aux occasions, je pouvois dire qu'ils euient été bien-aïses de n'auoir point de troupes pour pouuoir faire impunément quelques entreprises contre le service du Roy.

J'auois déjà sorti les vingt hommes de la Ferté-Claude & de la Ferté-Claude y auoit long tems, & cela faisoit bien c'étoient des gens mal intentionnez & mal-vice qui faisoient des plaintes de mort d'Etat le Tellier, puisqu'ils lui faussetez pour décrier ma conduite, croire qu'elle étoit capable de porter aux extrémités.

Pour la Charité, je ne changeai rien, j'auois cent hommes, comme le Roy donnoit, mais il ne les vouloit qu'en pagnie, & ils étoient en cinq; c'étoient des Officiers d'auantage que j'entretenois, & ils eussent bien gagné leur dépense si j'étois allé dans cette place.

Je ne fis pourtant point de réponse au Tellier, & huit jours après j'écris cette Lettre de Corbinelli.

*A Melun ce 25 de Juin 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Jamais homme n'a été si embarrassé  
„ que moi, il est presque impossible  
„ Son Eminence pour lui parler d'affaires  
„ quand il écoute, il ne refout rien;  
„ que je sollicite M. le Tellier de  
„ me dire à dire à M. le C

„ cependant il n'a encore rien fait, & n'a point  
 „ parlé de la garnison de la Charité au Con- 1652.  
 „ seil.

„ Je vous ai déjà mandé en quel état M. de  
 „ Voumas avoit réduit votre affaire des vingt  
 „ Compagnies du Regiment d'Infanterie; plus  
 „ j'en parle & moins je trouve de disposition,  
 „ quoique le bon M. le Roi m'ait promis assis-  
 „ tance, & que M. le Tellier hier au soir me  
 „ fit esperer quelque chose. Mais voici où git  
 „ la difficulté; c'est que vous demandez le rem-  
 „ boursement de la subsistance du mois de Juin,  
 „ & elle monteroît à plus haute somme pour  
 „ vingt Compagnies que pour dix, à cause des  
 „ Officiers, quoiqu'il y ait eu quatre cens hom-  
 „ mes. Je n'ai aucune esperance de ce rem-  
 „ boursement; si l'on en parle au Conseil, je  
 „ crains fort que leur misere ne les oblige de  
 „ vous refuser, du moins traînerai-je long-  
 „ tems: car ils mettent toutes choses au filet  
 „ dans l'attente de la declaration de Paris, par-  
 „ ce qu'ils veulent faire un changement nota-  
 „ ble, soit que Paris se declare pour le Roi,  
 „ soit qu'il veuille la guerre: l'on s'assemble  
 „ aujourd'hui au Parlement. Le gros Bour-  
 „ geois demande absolument la paix, & la ca-  
 „ naille séduite par M. de Beaufort, crie, *Point*  
 „ *de Mazarin*. C'est pourquoi l'on ne partira  
 „ point d'ici que Vendredi. L'armée du Maré-  
 „ chal de la Ferté campe ce soir à Provins, &  
 „ delà va droit à Lagui, pour ensuite joindre  
 „ notre armée: celle-là est de trois mille hom-  
 „ mes, & celle-ci de huit ou environ. Son E-  
 „ minence s'attend qu'on lui enverra la Cavale-  
 „ rie de Monrond.

„ Au reste j'aurois fait une bonne sottise de  
 „ dire.

1652. „ dire à M. le Cardinal ce que M. de Paluau vou-  
 „ loit que je lui fisse entendre. Champ-Fleurî  
 „ m'a dit que c'étoit bien mal faire ma Cour,  
 „ que d'être un oiseau de mauvais augure, &  
 „ que du moins je devois achever mes affaires  
 „ avant que de mettre Son Eminence en mau-  
 „ vaïse humeur, & il avoit raison. Ce qu'il  
 „ jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui dire,  
 „ ce que M. de Paluau m'avoit dit, qu'il al-  
 „ loit battre la place à tout hafard, fans favoir  
 „ quel effet feroit sa batterie; de forte que le  
 „ petit Bertaut qui arriva après moi, lui ayant  
 „ dit que dans quinze jours Monrond feroit  
 „ pris: je me refolus de n'en point parler du  
 „ tout. Si vous voyez M. de Paluau, dites-lui,  
 „ s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'il  
 „ se souvienne bien d'un certain billet qu'il in-  
 „ tercepta dans une selle, qui venoit de Mon-  
 „ rond, & dont il a tant parlé à la Cour; &  
 „ qu'après cela il se souvienne encore combien  
 „ il affura la reddition de la place en peu de  
 „ jours, sur quoi l'on s'est si fortement fondé  
 „ que l'on lui a compté depuis les jours & les  
 „ nuits du Siege, & ils croient à present qu'il  
 „ a fort profité. Je ne nomme personne, &  
 „ ne cite point mon Auteur, mais il a besoin  
 „ de bien éclaircir sa conduite, & il le doit,  
 „ quand même les Ministres ne lui en témoi-  
 „ gneroient rien dans leurs Lettres.  
 „ J'ai resolu de ne demander ni appointe-  
 „ mens ni assignations pour les levées, car je  
 „ voi bien que ce feroit tirer sa poudre aux moi-  
 „ neaux; ils ne sauroient payer le pain qu'ils  
 „ mangent, & Madame . . . . ne sauroit avoir  
 „ un méchant billet pour dix-mille écus de  
 „ bled qu'elle a fourni pour l'armée. Si nonob-  
 „ „ stant:



„stant ce que je vous dis, vous voulez abso- —  
 „lument que j'en parle, mandez-le moi par 1652.  
 „la voye de la Neuville, & je le ferai aussi-tôt.  
 „Mon avis étoit que vous attendissiez la prise  
 „de Monrond, après laquelle vous feriez un  
 „tour ici, & vous verriez de quelle maniere  
 „vous vous pourriez faire donner des Ordon-  
 „nances. Si vous prenez cette pensée, man-  
 „dez-le moi, & je n'aurai plus que la garnison  
 „à solliciter, & à vous écrire des nouvelles.  
 „J'oubliois à vous dire que le Duc d'An-  
 „goulême est allé en Provence pour y faire un  
 „parti.  
 „Je croi que le porteur de la présente vous  
 „portera aussi des nouvelles de M. le Grand-  
 „Prieur de France.  
 „Un Valet-de-pied vient d'arriver de Paris,  
 „qui dit que les chaînes sont tendues & qu'on  
 „veut la paix. Il y a ici quelqu'un qui traite,  
 „à ce qu'on dit, mais je ne le croi pas.  
 „Depuis l'arrivée du Valet-de-pied l'on a  
 „dit que le Roi s'en alloit à Lagni, & delà à  
 „Saint Denis, & qu'on partoit demain, mais  
 „bruit de Cour.  
 „Je viens d'apprendre qu'on attend ici le  
 „Maréchal de la Ferté pour tenir un grand  
 „Conseil, cela nous arrêtera ici du moins trois  
 „jours encore. Je suis, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre  
de Corbinelli.

*A Melun ce 26. de Juin 1652.*

„**D**epuis hier que je vous écrivis, Mon-  
 „sieur, par M. de la Fond, j'ai vu M.  
 „le

1652. „ le Tellier Secretaire d'Etat, pour le solliciter de vos affaires. Je n'ai pas songé à proposer au Conseil les demandes que vous faites pour la garnison de la Charité, quoi qu'il eût mis devant moi dans la balque de son pourpoint le memoire que je lui en donnai. Il s'est mis en colere, me disant que je le pressois trop : cela est vrai vû les affaires de la Cour, mais cela n'est pas, vû les vôtres. J'ai perdu la tramontane, & je ne sai quel Conseil prendre. Le Cardinal sera tout aujourd'hui avec le Maréchal de la Ferté qui est arrivé cette nuit. Les Députez arrivent demain, & ainsi en voilà pour des semaines sans que je trouve lieu d'entretenir Son Eminence. L'on ne fait entrer personne dans sa chambre. J'ai résolu attendant vos ordres de donner un memoire à Marsac pour lui presenter; nous verrons quel effet cela fera: cependant Dieu fait comment subsistera votre garnison. Il faudroit envoyer ici un Echevin qui criât comme un Diable, mais il faudroit que ce fut Banier: car les autres sont des maudits qui se sont plaints ici. M. de la Vrilliere me vient de dire que toute la Cour a retenti des plaintes de la Province contre vos troupes. J'ai vû la copie des Lettres de Cachet qu'on vous écrit, tant pour les garnisons de Rosemont, de la Ferté-Chauderon, & la Charité, que pour la Compagnie de S. Andeux. J'ai voulu instruire M. le Tellier ce matin des desordres d'un nommé S. Maurice, qui se disant de vos troupes, a pillé par-tout, inferant de là que c'étoit ce qui avoit donné sujet de plaintes contre vosdites troupes. Il m'a répondu que je misse tout ce

„ la

„ la par écrit, & sur le même point  
 „ pendant il en est de même sur le point  
 „ trouves vraiment le non de l'ordre pour  
 „ mille déclarations. Et en outre, mais à l'insti-  
 „ tution de vous l'avez fait en tant de  
 „ Nari; vous m'en devez envoyer les infor-  
 „ mations. Il est constant qu'il a eu l'ordres  
 „ sion pour lever une Compagnie de Carabiers :  
 „ il est constant qu'il n'a eu ni assignation, ni  
 „ lieu d'assemblée: qu'il en guerra, & par con-  
 „ séquent qu'il a fait qu'il a été pour faire  
 „ la levée, faites, s'il vous plait, que l'Éche-  
 „ vin de Douai qui a été voir vienne de plain-  
 „ dre, & qu'enfin l'on m'envoie les informa-  
 „ tions: car je ne parlerai que de ce que je ve-  
 „ rifierai. J'ai tellement vos affaires à cœur que  
 „ j'enrage tout vie de ne savoir à qui en parler.  
 „ J'ai pensé dire à M. le Tellier que je m'en  
 „ allois, & que la garnison subsisteroit comme  
 „ elle pourroit, mais j'ai songé que je pour-  
 „ rois avoir de vos nouvelles.

„ Les affaires de Son Eminence vont bien  
 „ jusqu'à présent: on veut le Roi à Paris.

„ Faites moi l'honneur de me mander am-  
 „ plement s'il est nécessaire que je ne quite  
 „ point la Cour, que je n'emporte ordre de  
 „ faire recevoir vos Ordonnances pour le pre-  
 „ mier mois, & ordre pour vous faire ren-  
 „ bourser du troisième: car si c'est votre dessein,  
 „ je prendrais mes mesures pour suivre.

A toutes ces Lettres, je ne répondis autre  
 chose sinon qu'il demeurât, qu'il sollicitât pres-  
 samment, & que d'ordinaire à la Cour on de-  
 voit le bon succès de ses affaires aux importu-  
 nitez plutôt qu'à la justice de ses demandes.

rité , & que c'étoit une affaire du  
que. puisque j'en avois donné un  
je n'avois qu'à m'en retourner , &  
vous écriroit sur cela dès que la ch  
resoluë. Je lui répondis qu'il savoit  
je n'étois pas importun , mais que  
re neccessité de pourvoir à ladite garn  
bligeoit de suivre la Cour comme  
Eh bien , me repliqua-t-il , suivez  
vous emporterez. à la fin vos ex  
Puisqu'elles sont si longues à venir  
je , je m'en revais trouver M. de  
lui dire qu'il pourvoye à cette f  
comme il pourra: il me dit que j'a  
que de son côté il feroit son pos  
hâter l'affaire. Le jour d'aparava  
vois parlé à M. le Cardinal chez N  
il ne me répondit pas un mot à to  
je lui dis là-dessus ; seulement qu'  
noit que vous eussiez encore env  
Regiment d'Infanterie à M. de P  
en avoit déjà tant à quoi je lui

„ n'avoit point fourni de subsistance pour tout  
 „ le mois de Mai, ni pour celui de Juin. A 1652.  
 „ tout cela il ne repartit rien. Je lui fis offre  
 „ ensuite de votre part, que vous iriez servir  
 „ de Maréchal de camp aux conditions que  
 „ vous m'aviez dites. Il fit là-dessus une petite  
 „ inclination de tête qui me parut un remerci-  
 „ ment, & puis se remit à rêver attendant les  
 „ Députés qui ne vinrent pourtant pas. Il n'y  
 „ a rien de plus visible qu'ils sont embarrassés,  
 „ & qu'il faut être fort heureux pour leur faire  
 „ conclure quelque chose.  
 „ J'attends la réponse à deux Lettres que je  
 „ vous ai déjà écrites, toutes sur une même  
 „ chanson, à savoir que je ne parlerois ni d'ap-  
 „ pointemens ni d'assignations, si vous ne le  
 „ vouliez absolument, mais que si vous pre-  
 „ niez cette résolution, ce seroit tout-à-fait à  
 „ contre-tems. Mandez-moi donc, s'il vous  
 „ plaît, ce que je ferai, puisque j'ai le loisir  
 „ d'attendre ici de vos nouvelles, pendant que  
 „ je persecute Mademoiselle d'Atrie de me  
 „ payer par avance, sans cela je serois déjà à  
 „ Saint Denis, où je recommencerois mes  
 „ poursuites: mais comme je vous ai dit, Mon-  
 „ sieur, il faudroit qu'un Echevin de la Cha-  
 „ rité vint solliciter la subsistance pour l'avenir,  
 „ & remettre votre remboursement du mois de  
 „ Mai, quand vous seriez à la Cour, ou quand  
 „ la Cour seroit plus en repos.  
 „ Pour des nouvelles il n'y en a point ici, si-  
 „ non que le Roi envoya à Paris les charrettes  
 „ du pain de Gonesse Samedi, & les fit escor-  
 „ ter. Cette bonté a touché les Bourgeois, &  
 „ l'on s'est fort radouci: on ne fait rien au Par-  
 „ lement; on croit que les Princes enverront  
 „ du

— da secours d'ici à leur armée de Saint  
 1652. .. après que l'on croit que M. de Turc  
 .. fait un pont pour les aller attaque  
 .. chose fort un accommodement, &  
 .. l'usage de part & d'autre. La gueu  
 .. dans Paris, mais il y a for  
 ..

Deux jours après je reçus encore ce  
 de Corbinelli.

*A Paris ce 4. de Juillet 1652.*

„ J'Arrivai ici le dernier du mois passé  
 „ y attendre la réponse à trois Let  
 „ je vous ai écrites, par lesquelles  
 „ mandois que M. le Tellier m'avoit c  
 „ de m'en retourner, m'assurant que  
 „ vancerois point l'affaire de la subsist  
 „ qu'ayant mis dans la poche de son just  
 „ le memoire que je lui ai donné, il le  
 „ Conseil; mais qu'on étoit si accabl  
 „ ne favoit quand ce seroit. J'en parl  
 „ Eminence, qui ne me répondit rien  
 „ moins fort peu, & cela venoit de la  
 „ de rêverie où il étoit. Ainsi, Monfi  
 „ on mal pris son tems; & ceux qui f  
 „ affaires presentement, ou sont les plu  
 „ tuns du monde, ou les plus heureux.  
 „ mandois de m'écrire ce que j'avois à  
 „ je devois retourner à la Cour pou  
 „ mencer tout de nouveau, ou si je de  
 „ quitter, ce dernier m'a semblé plu  
 „ nable. J'attends encore de vos nouv  
 „ la Neuville.  
 „ J'ai vû M. d'Attichi Evêque d

„ qui m'a prié de vous assurer de ses très-hum-  
„ bles services. ————— 1652.

„ Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier  
„ assemblée générale à l'Hôtel de Ville, & ce  
„ pour pourvoir à la sûreté & à la police de  
„ Paris. Le Prévôt des Marchands opina qu'il  
„ falloit prier le Roi, que comme bon pilote,  
„ il prit garde que ce grand vaisseau ne perit  
„ dans la tempête où il étoit. Là-dessus on  
„ s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin &  
„ de son éloignement, & qu'il falloit qu'il se  
„ déclarât. Aussi-tôt il reprit, que ce qu'il  
„ venoit de dire étoit la même chose que l'éloi-  
„ gnement dudit Mazarin. M. le Duc d'Or-  
„ leans arriva sur ces entrefaites : il commença  
„ par un remerciement de la grace que Paris  
„ avoit faite à son armée de l'avoir retirée, &  
„ pria ensuite la Ville de lui continuer ses mê-  
„ mes bonnes volontez : après quoi il se leva,  
„ suivi des Princes de Condé & du Duc de  
„ Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la  
„ plupart de ceux qu'il venoit de laisser en haut  
„ étoient des Mazarins, & qu'on ne laissât for-  
„ tir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux.  
„ Là-dessus tout le monde crie, *l'Union*, en  
„ tirant une grêle de mousquetades aux vitres  
„ de l'Hôtel-de-Ville, & allumant un grand  
„ feu à la porte. Cela mit la terreur dans l'es-  
„ prit de tout le monde, & contraignit l'assem-  
„ blée de jeter un papier où il étoit parlé d'u-  
„ nion, mais non signé. Le peuple demanda  
„ des otages, & on lui donna les Carez de  
„ Saint Jean & de Saint Merri : cependant,  
„ Janvri Conseiller au Parlement, & . . . fu-  
„ rent tuez. M. de Beaufort entra ensuite dans  
„ l'Hôtel-de-Ville, appaisa le peuple & fit for-  
„ tir

1652. „ tir ses amis ; en les mettant en fu  
 „ les mains de ses gens armez. Ce n  
 „ heures on ne favoit encore ce qu'  
 „ nu le Maréchal de l'Hopital qui s  
 „ vé déguisé en Prêtre. On dit depu  
 „ re que M. de Beaufort a été fai  
 „ neur de Paris par le peuple, & M.  
 „ les Prevôt des Marchands.  
 „ Vous aurez sù que Mardi prer  
 „ mois , lorsque les troupes des P  
 „ troient ici , l'on tira sur celles du  
 „ canon de la Bastille. L'armée de S  
 „ est toujours à Montmorenci.  
 „ J'oublois à vous dire qu'un peu  
 „ rivée des Princes à l'Hôtel-de-Vil  
 „ arrivé un Trompette du Roi avec  
 „ de cachet au Prevôt des Marchan  
 „ vins & Habitans de la Ville , port  
 „ Majesté favoit bien que c'étoit c  
 „ sentiment que l'armée des Princes é  
 „ que sans cela elle étoit défaite, &  
 „ retourné dans Paris , qu'ils continua  
 „ bonnes volonteé pour son service, &  
 „ promettoit dans peu une bonne p  
 „ Le Parlement ne veut plus s'aff  
 „ dit-on même depuis une heure qu  
 „ Paris. On ne fauroit vous represe  
 „ reur & le desordre où la Ville est  
 „ Le coquin court à main armée ,  
 „ de piller. M. Fraguier Conseiller  
 „ a eu cent coups, & pour sauver f



- „ Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux  
 „ jours, je m'en retournerai à la Cour & de là 1652.  
 „ à la Charité.  
 „ Le Marquis de Saint Megrin Lieutenant  
 „ des Chevaliers de la Garde a été tué, & le  
 „ Fouilloux.  
 „ Flamarin du côté des Princes est mort, &  
 „ Guitaut ne l'est pas encore.  
 „ Le Maréchal de l'Hôpital quitte Paris.  
 „ Adieu.

Quoi que je viffe bien que Corbinelli ne recevoit pas mes Lettres, je ne laissois pas de lui écrire toujours les mêmes choses, c'est-à-dire, qu'il ne se rebutât point, & qu'il y avoit des heures du Berger auprès des Ministres comme auprès des Dames.

Le 15. de Juillet je reçus cette Lettre de lui.

*A Paris ce 9. de Juillet 1652.*

- „ J'AI pensé mourir d'impatience d'avoir de  
 „ vos nouvelles: car ayant quitté la Cour,  
 „ comme je vous avois mandé par quatre Let-  
 „ tres, tant par l'avis de M. le Tellier, que  
 „ par l'impossibilité d'approcher Son Eminen-  
 „ ce, & de lui faire rien résoudre à cause de  
 „ ses grandes affaires, j'étois bien-aïse de sa-  
 „ voir si vous étiez d'avis que j'y retournaisse  
 „ nonobstant cela, mais n'ayant reçu aucune  
 „ réponse de vous, & ne sachant pas même si  
 „ j'en aurois, attendu les difficultez des allées  
 „ & des venuës, j'ai résolu de vous aller re-  
 „ trouver, pour vous dire moi-même, tout  
 „ plein de choses, sur ce qui se passe; jugeant  
 „ que si vous trouviez à propos que je retourne,  
 „ *Tome I.* P „ je

27 peut venir trouver en un jour &  
27 prenant à Auxerre des chevaux de  
27 croi que je pourrai vous rendre quel  
27 ces auprès du bon Homme ; il m'a  
27 verture de lui parler franchement  
27 lerai de vos interêts avec toute la  
27 possible ; le Chevalier du Frénoi e  
27 ciliablement brouillé avec lui ,  
27 quelqu'un de ses vieux domestiqu  
27 tout à vous.

Quinze jours après je reçus cette  
Duc d'Orleans.

25 **M**Onsieur le Comte de Buffy  
27 N'ayant point eü d'autre ob  
27 mouvemens presens que de satisfair  
27 je dois au service du Roi mon Seigr  
27 vet, au bien de son Etat , & à ce  
27 cessaire pour le solide rétablissen  
27 tranquillité publique : je me suis tot  
27 posé de conformer tous mes sent

ligé d'employer l'autorité de Sa Majesté la mienne, pour m'opposer autant qu'il a été possible, avec le peu de forces que j'ai pu mettre ensemble, au retour du Cardinal Mazarin, & à empêcher ensuite qu'il se soit saisi des principales villes de mon royaume, & qu'il ne se soit rendu Maître, comme c'étoit son dessein, de toutes les fortifications de cette Ville, pour fortifier les divisions intestines qu'il y avoit fomentées depuis long-tems. Mais comme pendant ce tems, ledit Parlement qui veille continuellement au salut de l'Etat, n'obmettoit aucune chose de sa part pour obtenir de Sa Majesté l'expulsion dudit Cardinal hors du Royaume, & que par plusieurs députations il a fait reiterer les très-humbles remontrances à Sa Majesté pour parvenir à cet effet; aucun avoit sujet d'esperer que cet étranger n'avoit tant protesté par ses Lettres en venant dans le Royaume, de ne s'y vouloir mêler d'aucune affaire, & de renoncer entièrement à son Ministère, ne s'opiniât au point qu'il fait à combattre l'averfion générale que toute la France a pour lui, & à renverser plutôt tout le Royaume, que de consentir à s'en retirer: mais après que ledit Parlement a connu très-clairement que toutes ces esperances qu'il en avoit données dans plusieurs negociations, qu'il avoit entretenues pour gagner du tems, & se fortifier de troubles, n'étoient que des illusions & des fourbes ordinaires, & qu'au lieu de faire donner une prompte & favorable audience à ses Députés, ils portoient à Sa Majesté les déclarations de mon Cousin le Prince de Condé & moi

1652. „ avions faites de satisfaire ponctuel  
 „ tous les articles contenus au memoir  
 „ envoyé audit Parlement de la part c  
 „ jecté, si-tôt que ses Déclarations & l  
 „ dudit Parlement contre ledit Car  
 „ roient été executez ; il auroit fait  
 „ lefdits Députez de village en villag  
 „ trois semaines, & ensuite demandé  
 „ Cousin & moi envoyaffions des D  
 „ la Cour pour convenir de plusieu  
 „ avant son départ : mais bien qu'après  
 „ rations solemnelles que nous avons  
 „ dit Parlement, il n'y eût plus rien à  
 „ mon Cousin ni de moi, & qu'ayan  
 „ à Sa Majesté par le Sieur President  
 „ mond, qu'après l'éloignement dud  
 „ nal nous n'avions rien à concerter n  
 „ nir avec elle, mais bien à lui obeir  
 „ qu'il lui plairoit d'ordonner avec to  
 „ pects & les soumissions que nous s  
 „ bligez de lui rendre ; il soit certain  
 „ pouvoit plus nettement exprimer c  
 „ tions aussi sinceres, & aussi desintere  
 „ font celles de mondit Cousin & les  
 „ & que ledit Cardinal pouvoit non f  
 „ faire une épreuve très-assurée en se  
 „ comme il le promettoit, mais au  
 „ tous les Parlemens, & tous les peup  
 „ nous, si nous voulions après son dép  
 „ prendre la moindre chose contrair  
 „ clarations que nous avons faites  
 „ moins comme ledit Cardinal n'a  
 „ aucune volonté de se retirer, & q  
 „ ses plus affidez se sont assez expliq  
 „ feroient bien empêchez à ce qu'ils a  
 „ dire & répondre, si l'on leur envo



1652. Sa Majesté, je ne suis résolu d'accepter  
 21 qualité, & de n'obmettre aucune des  
 22 qui peuvent dépendre de moi pour un  
 23 légitime: & comme je veux croire au  
 24 vous contribuerez volontiers de toute  
 25 rité, & la créance que vous avez en votre  
 26 vernement pour l'heureux accompliss  
 27 d'un ouvrage si important à la conser  
 28 de l'Etat, j'ai désiré vous en donner avi  
 29 que vous concouriez avec moi dans un  
 30 me fin; que vous m'instruisiez de tout  
 31 se passera en votre Province; que vous  
 32 chez de tout votre pouvoir qu'il ne s'  
 33 aucune chose qui puisse favoriser les  
 34 cieus desseins dudit Cardinal, & que  
 35 teniez la main à ce que tout ce qui ser  
 36 nécessaire pour son expulsion hors du R  
 37 me, & pour le rétablissement de la tra  
 38 nité publique y soit exactement execut  
 39 selon que le zèle & la passion que vous  
 40 toujours fait paroître pour le service  
 41 Majesté, & le bien de son Etat vous y  
 42 gent: ce que me promettant de votre  
 43 fession, je vous assurerai que je suis de  
 44 te la mienne, M. le Comte de Bussy F  
 45 tin,

*Votre bien bon*

GAST

A Paris ce 23. de Juillet 1652.

Je ne doute point que puisque je reçus  
 te Lettre, ce ne fût une Lettre circulaire:  
 ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'es  
 aux Rebelles de me gagner. Je ne fis point  
 réponse, & je n'en donnai pas même avis  
 Cour: car outre que je voyois bien qu'é

le affaire generale, je ne leur apprendrois rien, est que je savois qu'ils étoient assez assurez moi, & que je crains naturellement de me ire de fête.

Deux jours après je reçus cette Lettre de orbinelli.

*A Melun ce 25. de Juillet 1652.*

J'Arrivai hier ici à midi. Je donnai votre Lettre à M. le Cardinal. Il me dit d'abord qu'il savoit bien que vous aviez conduit le canon avec vos deux Regimens; il le dit de fort bonne grace, mais il couroit comme un diable pour faire sa meridiene. Jusqu'à present je ne l'ai pu entretenir, quoique Champfleury lui ait dit que j'avois quelque chose à lui dire. Il est accablé d'affaires, car il est à la crise de ses aventures. J'ai parlé à M. le Tellier, que j'ai trouvé plus accessible qu'à l'ordinaire: il m'a demandé un memoire de mes prétentions pour la subsistance de la garnison, tant pour ce qui est du passé que de l'avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq lignes chacun, où j'ai parlé des revûes & de la façon que le Regiment a subsisté chaque mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce soir au Conseil: je prie Dieu qu'il s'en souviene, & que nous ayons ce que nous demandons. Je lui ai dit ensuite qu'ayant obtenu de la Cour une Lettre de Cachet pour pouvoir remettre votre Regiment sur le pied de 1628. vous aviez levé dix-sept Compagnies, n'ayant pourtant que dix Commissions; il m'a répondu qu'il n'en falloit aussi que dix, & que la Lettre étoit pour la datte, & non pas pour le nom-

„ Si votre Lettre de Cachet est perdue  
„ serai long-tems sans en avoir une au  
„ voici la raison qu'on m'en a dit au F  
„ c'est que l'on ne fait ce qu'on vous a  
„ cordé, & que l'on refait mal volenti  
„ choses-là.

„ Je n'ai point vû M. de la Vrilliere  
„ l'ai sù attraper.

„ Au reste, Monsieur, je ne fais que  
„ feil prendre, si je dois suivre la Cour  
„ Lagni où elle va après demain, ou si  
„ dois retourner, & voici les raisons de  
„ Il sera très-dangereux de venir de La  
„ & d'ici à Sens, de quelque côté que  
„ parce que les gens de guerre courent p  
„ Après je songe que la Cour pourra aller  
„ Compiègne, & le retour en ce cas  
„ bien plus difficile; là où si je ne suis p  
„ ordres étant donnez au Bureau, la N  
„ me fera tenir mes expéditions à la C  
„ hormis mes billets de l'Epargne, si l'oi  
„ donne, qu'on me vifera aussi-tôt. J'a



„ Mais là-dessus je serois trop heureux.

„ M. de Paluau a si bien fait vos lettres de fé-  
 „ vice de Maréchal de camp à Monrond, qu'on  
 „ a cru ce matin qu'on vous en envoyoit l'or-  
 „ dre, je ne sais pas s'en parler quand je  
 „ verrai Son Eminence.

„ On s'est plaint de vous terriblement. L'affi-  
 „ re de Lorême a fait grand bruit. Le Prin-  
 „ ce Thomas est du petit Conseil du Cardin-  
 „ nal, & l'un des principaux Mazarins du mon-  
 „ de; ils sont en perpétuelle conférence, Son  
 „ Eminence, ledit Prince, M. de Bouillon,  
 „ & le Maréchal du Plessis. L'arrogance de  
 „ Châtel-Crainon, comme vous voyez, étoit  
 „ assez bien fondée. Le Prince sans doute ne  
 „ serap pas pour vous au Conseil; mais patience;  
 „ quand je vous aurai entretenu, vous verrez  
 „ qu'il sera à propos que vous veniez à la Cour,  
 „ & que les aliés y ont toujours tort aussi bien  
 „ qu'en amour.

„ Tout le monde crie après M. de Paluau,  
 „ & l'on veut croire qu'il profite à la longueur  
 „ de ce Siege; il est en mauvaise posture s'il  
 „ manque son coup, & pour vous dire mon sen-  
 „ timent, il seroit fort bon pour vous qu'il  
 „ vous souhaitât & qu'il vous demandât abso-  
 „ lument, afin que l'on pût dire, comme je  
 „ fai que l'on a dit & que l'on dira, que sans  
 „ vous, Monrond seroit encore bien loin d'être  
 „ pris; & parce qu'il faut que vous veniez  
 „ en Cour, ce seroit la plus belle occasion du  
 „ monde d'y recevoir des caresses, comme ce-  
 „ lui à qui l'on donneroit peut-être toute la  
 „ gloire de cette prise: car encore une fois je  
 „ vous le dis, on crie contre M. de Paluau.

„ Mais pour revenir à vous, Monsieur, il

1652. „ me semble que vous ne sauriez mieux faire: que de venir à la Cour: car au moins  
 „ parlerez-vous vous-même de vos appointemens, & de la Commission de Lieutenant  
 „ Général.

„ Pour nouvelles, je vous dirai que le Duc  
 „ de Lorraine a été chassé, & voici comment,  
 „ & au vrai. Ce Duc avoit commencé un  
 „ Traité avec le Cardinal, qui avoit traîné sans  
 „ autre conclusion que de parole. Beaujeu que  
 „ Son Eminence avoit chargé de cette négociation étoit demeuré d'accord de ce qui s'es-  
 „ suit:

„ Que ce Duc ameneroit ses troupes au servi-  
 „ ce du Roi, pour reprendre Stenai, Clermont,  
 „ & Jamets; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Ma-  
 „ jesté, moyennant quoi le Roi lui rendroit  
 „ son païs; & que pour quelques places qui  
 „ avoient pris le parti du Prince de Condé, on  
 „ lui donneroit presentement cent mille écus  
 „ en pierreries, & cent mille écus comptant.  
 „ Pour cela on envoya des routes & des ordres  
 „ pour faire subsister cette armée, de sorte que  
 „ ce n'étoit pas sans raison qu'on ne savoit pour  
 „ qui il venoit: car il avoit donné parole à  
 „ l'Espagne de secourir Estampes, & il mar-  
 „ choit aux dépens du Roi. Le Cardinal ne  
 „ s'étonna de sa marche, que quand il fut à Pa-  
 „ ris: c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il  
 „ passoit la Marne, & qu'il alloit à Estampes,  
 „ on resolut d'en lever le Siege & de Paller  
 „ combattre: le Maréchal de Turenne avoit  
 „ ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme  
 „ les armées furent en présence, ce Maréchal  
 „ lui envoya dire qu'il signât les propositions  
 „ qui s'en suivent, ou qu'il l'alloit charger. Le  
 Duc

[The text in this section is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a long, multi-paragraph document.]

[The text in this section is extremely faint and illegible, likely serving as a header or a section separator.]

Le Roy a donné au Sieur de Sancerre  
l'ordre de se rendre en la ville de  
Sancerre, & de s'y tenir avec  
une garnison de cent hommes  
pour la garde de la ville & de  
Sancerre, ainsi qu'il a été  
ordonné par nos précédents  
deux lettres. Les Officiers  
présentés pour empêcher le  
rassainement ne sont plus en  
liberté d'agir, & au contraire  
sont maltraités par les  
soldats de la garnison.  
Desirant que cela n'arrive plus

que ce desordre n'arrive plus dans  
de votre Charge, vous assurant que  
que vous prendrez me sera très-agréable  
la présente n'étant pour autre fin, je  
qu'il vous ait, M. le Comte de Bouteville  
tin, en sa sainte garde. Ecrit à Pontreuil  
de Juillet 1652. Signé, LOUIS.

*Et plus bas, LE T*

Aussi-tôt que j'eus lû cette Lettre, je  
te réponse au Secretaire d'Etat le Te

*A la Charité ce 29. de Juillet 1652*

**M**ONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi  
ce mois, je vous dirai que je doute  
les Chevaux-legers & soldats de  
mens ayent fait le faux-saunage, a  
l'a fait entendre à Sa Majesté: ce  
que je desirerois que vous & d'au

„ pes les coupables de ces desordres. je les aurois —  
 „ fait pendre, & Messieurs des Gabelles, sans 1652.  
 „ vous rompre la tête ni faire du bruit au Con-  
 „ seil, n'ont qu'à venir à moi, je leur ferai bonne  
 „ & brève justice. Je vous supplie d'informer  
 „ le Roi de ma réponse, & de me croire, &c.

Cinq ou six jours après je reçus cette Lettre du Comte de Paluan.

*A Saint Amand ce 3. d'Août 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous remercie de l'avis que vous me  
 „ donnez, je vous supplie de continuer à vous  
 „ éclaircir de cette assemblée, & de croire que  
 „ je suis avec passion, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de lui.

*A Saint Amand ce 4. d'Août 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ J'ai reçu votre recrûe qui est arrivée très-  
 „ à propos: vous saurez par ces Messieurs qui  
 „ vous vont trouver, l'état du Siège, & celui  
 „ où étoit votre Regiment. Je vous assurerai  
 „ seulement que je suis, &c.

„ Ce Tresorier de l'Artillerie va faire ses di-  
 „ ligences contre Messieurs de la Charité pour  
 „ les deux mille livres qu'ils doivent, je vous  
 „ prie de les faire payer, car ce seroit avec re-  
 „ gret que l'on leur seroit des frais.

— Enfin le 15. d'Août 1652. Persan Gou  
 1652. neur de Monrond ayant traité avec le Co  
 de Paluau, que si dans le premier de Septer  
 prochain il n'étoit secouru par un corps co  
 derable qui forçât un de ses quartiers, i  
 rendroit la place; j'en fus averti le lenden  
 Je ne manquai pas d'en écrire aussi-tôt au C  
 te de Paluau avec tous les témoignages de  
 qu'on peut rendre à son ami dans une renq  
 tre comme celle-là, & en même tems je  
 disposai d'aller à la Cour. Ce qui m'empê  
 de partir sur l'heure, ce fut une pensée  
 m'étoit venuë quelques jours auparavant,  
 proposer à la Noblesse de Nivernois, qu  
 Province donnât de l'argent au Roi pour s  
 cheter des quartiers de l'hiver d'après. C'é  
 le 18. d'Août qu'écheoit le rendez-vous que  
 vois donné à Nevers aux principaux de la l  
 bleffe, lorsque Villars, & le Bosquet Chavagn  
 Maréchaux de camp dans les troupes du Pri  
 de Condé arriverent de Paris chez moi  
 Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce P  
 ce, & se retiroient chez eux, après m'avoit  
 les raisons qu'ils avoient de quitter leur p  
 Je leur dis mon dessein, qui étoit que voy  
 Monrond pris, & n'ayant plus rien à faire  
 ce pais-là pour le service du Roi, je m'en al  
 à la Cour, recevoir de Sa Majesté les ami  
 qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont l  
 servie. Monrond pris, me dit le Bosquet,  
 n'est pas encore une affaire faite: & comm  
 traitois de vision les obstacles à cette prise, d  
 il vouloit parler, ils me dirent tous deux  
 le détachement de cinq cens chevaux comm  
 dé par Briord étoit fait avant qu'ils partiss  
 de Paris. Qu'en même tems que ce corps

entreroit en Berri, Saint Geran, Colligni, Le-  
 vi & Valancé le devoient joindre avec tous leurs amis, & qu'assurément Paluau auroit bien des affaires sur les bras. Je les crus, non pas seulement parce qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroissoient si mal satisfaits de leur parti, qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût lui porter quelque préjudice: & cela me fait faire reflexion sur le malheur de la condition des Chefs d'un parti rebelle, qui est qu'on se deshonore en les servant, & que cela s'appelle faire son devoir que de les trahir.

Je résolus donc de rendre un service considerable au Roi en cette occasion, mais avant toutes choses, je donnai avis au Comte de Paluau de celui que je venois de recevoir de ces Messieurs. Je lui mandai là-dessus que j'allois assembler toute la Noblesse de mon Gouvernement à la Charité, & cependant envoyer les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, (que j'avois gardées dans la Province) à Sulli, pour s'opposer au passage des ennemis, qui se devoit faire en cet endroit, comme ces Messieurs me l'avoient dit.

Cependant, eux & moi nous nous en allâmes ensemble à Nevers le 17. d'Août, d'où ils partirent le lendemain; & moi ayant assemblé à l'Evêché ce que j'avois mandé de Noblesse, je leur fis ma proposition, à laquelle ils ne donnerent pas les mains, me représentant la pauvreté du pais, qui étoit encore plus en état d'entretenir des troupes que de donner de l'argent. Eh bien, Messieurs, lui dis-je, il n'en faut plus parler; cependant il s'agit de rendre ailleurs un service très-considerable au  
 Roi,

— Roi, & fort grand encore à vous-même. Vous  
 2652. savez de quelle conséquence vous est la prise  
 de Monrond, elle éloigne de vous la guerre,  
 qui sera toujours à vos portes tant que cette  
 place sera entre les mains des ennemis. J'ai été  
 averti par des gens qui étoient du Conseil de  
 guerre de M. le Prince, qu'il a détaché cinq  
 cens chevaux de son armée, qui doivent join-  
 dre tout ce que Messieurs de S. Geran, de Col-  
 ligni, de Levi, & de Valancé pourront avoir  
 de Noblesse & d'Infanterie pour faire lever le  
 Siege de Monrond. Vous savez encore que  
 cette place se doit rendre le premier de Septem-  
 bre prochain si elle n'est secourue entre-ci & ce  
 tems-là. Il me faut quatre jours pour assem-  
 bler tout le reste de la Noblesse, ce ne sera  
 plus que huit jours que nous aurons à fatiguer:  
 c'est peu de chose, Messieurs, en comparaison  
 de l'avantage que nous en retirerons & du ser-  
 vice que nous allons rendre. Je ne pense pas  
 avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains  
 pour vous y obliger; c'est assez de proposer à  
 des gens de naissance & d'honneur comme vous,  
 une action où il y a de la gloire à acquérir,  
 (sans parler de votre intérêt) pour vous enga-  
 ger à l'entreprendre.

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient  
 prêts à me suivre par tout. Je fis donc en mê-  
 me tems écrire des Lettres circulaires au reste  
 de la Noblesse, par lesquelles je leur ordon-  
 nois de se trouver le 23. d'Août, de bon ma-  
 tin, à Neronde, à cinq lieues de la Charité,  
 sur le chemin de Monrond, & je chargeai ceux  
 qui étoient à Nevers; l'un de cinq, l'autre de  
 huit, l'autre de dix Lettres, pour les rendre à  
 leurs voisins.



Cependant je m'en retournois à la Cour. —  
 où en arrivant je reçus une Dépêche du Roi & deux  
 Lettres du Comte de Falcou.

„ **M**onsieur le Comte de Busby Rabutin.  
 „ Ma dépêche en est de trois jours, &  
 „ les copies imprimées dont je l'accompagnais,  
 „ vous auront appris bien particulièrement l'e-  
 „ tat des affaires présentes; l'oppression où les  
 „ Rebelles ont réduit ma bonne Ville de Paris,  
 „ & ce que j'ai résolu pour arrêter la fuite de  
 „ leurs mauvais dessein. Je veux croire que  
 „ pour prévenir leurs ardeurs, & pour empê-  
 „ cher qu'ils ne produisent aucunes émotions  
 „ dans votre Gouvernement, contraires à mon  
 „ service & au repos de mes Sujets, vous n'au-  
 „ rez pas manqué de leur communiquer la con-  
 „ noissance que je vous en ai donnée: les taxes  
 „ qu'ils prétendent d'exiger des Bourgeois de  
 „ ma Ville de Paris pour la subsistance des trou-  
 „ pes Espagnoles qu'ils ont aux environs; les  
 „ violences qu'ils exercent sur les Magistrats de  
 „ cette Ville, pour les rendre ministres des at-  
 „ tentats qu'ils y commettent, & qui passent  
 „ jusqu'à violer le respect qu'on doit au Palais  
 „ où je fais ma demeure ordinaire, & à ven-  
 „ dre au public les raretés que mon Cousin le  
 „ Cardinal Mazarin avoit fait venir des pays  
 „ étrangers, pour mon plaisir & pour l'orne-  
 „ ment des Maisons Royales m'ont obligé à  
 „ donner les Arrêts dont je vous envoie des  
 „ copies, avec autant de la Declaration que  
 „ j'ai fait expedier, pour transférer mon Par-  
 „ lement de Paris en cette Ville, où il a déjà  
 „ tenu sa séance. A present que cette Compagnie  
 „ peut sous mon autorité librement rendre  
 „ la

» gré eux la tranquillité dans mon Et  
» depuis ma dernière Dépêche ce qui  
» en ces quartiers, & ce que je desire  
» fassiez savoir à tous mes Sujets da  
» duë de votre Charge; que vous fass  
» mer de nouveau toutes ces copies,  
» distribuer par tout où votre pouvoir  
» & que vous apportiez tout ce qui de  
» votre autorité pour y entretenir la  
» concorde; & m'en remettant sur vo  
» tion, je ne vous en ferai cette Lettre  
» presse: cependant je prie Dieu qu'il  
» M. de Busly Rabutin, en sa sain  
» Ecrit à Pontoise le 9. d'Août 1652  
» LOUIS.

*Et plus bas, PHELIP*

Avec cette Lettre j'en reçus une en  
mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere  
Ordonnance du Roi à tous ses Sujets,  
librement aller & venir les denrées à  
y apporter aucun obstacle.

Lettre au Comte de Palau.

1652

*As Cambé devant Mouron le 20. d' Août*  
1652.

MONSIEUR,

Je vous fais trop obligé de la part que vous rendez à la prise de Mouron : outre que l'affection que vous avez au service du Roi vous oblige, je ne doute point que la bonté que vous avez toujours eue pour moi n'augmente à quelque façon votre joye. Je vous assure aussi, Monsieur, que tout ce qui vous regarde m'est très-considérable, & que je fais,

tc.

Je vous supplie de tout mon cœur, puisqu'il vous plaît de prendre la peine de vous faire payer des deux mille livres de la Charité; que ce soit avant que je marche pour aller à l'armée avec mes troupes; parce qu'à mon passage je ne saurois m'empêcher de les faire loger & de loger chez eux avec beaucoup de confusion, ce que je serai fort aisé d'éviter, ils font leur devoir, particulièrement par la considération que j'ai de ce que vous y faites pour votre séjour. Cette raison-là seule me feroit volontiers les exempter de toutes choses.

Le fonds qu'ils me doivent donner ne se renvoie point sur les Tailles du Roi, lequel fonds, je vous assure, ne suffira pas à me sortir de mes dettes en ce pais, duquel je suis résolu de ne pas partir qu'elles ne soient acquittées. Je vous prie de me faire savoir de vos nouvelles sur ce sujet devant la fin du mois,

„ après

MEMOIRES DU COMTE

1652. „ après lequel je séparerai tous mes Regim  
„ sans tous les lieux qui n'auront point fait  
„ aux ordres du Roi.

*A Saint Amand ce 20. d'Août après  
midi 1652.*

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de vos avis: j'ai en  
„ par avance à Sulli & à toutes les Villes  
„ riviere de Loire. Je ne puis croire qu  
„ Bosquet ait eú le secret du Conseil, ni  
„ puisse rien passer sur la Loire que je ne  
„ che.

„ La précaution d'assembler la Noblesse  
„ Charité est bonne: je vous prie de cha  
„ celle d'envoyer en Berri les trois Cor  
„ gnies de votre Regiment: elles y pourro  
„ recevoir du déplaisir, ayant donné ordre  
„ s'il y entre des troupes, de les charger  
„ elles marchent sans mes ordres: joint  
„ le Regiment de la Reine que j'y envoie  
„ même ordre.

„ Je vous assure que ce secours est fort in  
„ naire, & que s'il vient il sera battu. Je suis,

Cette Lettre me parut mal-honnête, &  
donna du chagrin. J'y fis cette réponse à l'  
re même.

*A la Charité ce 20. d'Août 1652.*

MONSIEUR,

Je m'étonne que vous doutiez que le f

„ C

„ quet ait eû le secret du Conseil de guerre —  
 „ de M. le Prince, sur l'avis que je vous ai 1652.  
 „ donné : je ne voi pas qu'un Maréchal de  
 „ camp ne puisse savoir un détachement de  
 „ l'armée. Je croi comme vous que si ce se-  
 „ cours vient, il sera battu, mais je croi que  
 „ pour le battre il ne faut pas trop croire qu'il  
 „ soit imaginaire.

„ Puisque vous avez envoyé le Regiment de  
 „ la Reine à Sulli, je n'y enverrai pas mes trois  
 „ Compagnies de Cavalerie.

„ Je sai assez bien vivre pour ne pas donner  
 „ d'ordre dans un Gouvernement qui n'est pas  
 „ le mien, & à plus forte raison quand c'est ce-  
 „ lui d'une personne avec qui j'ai vécu comme  
 „ j'ai fait avec vous ; mais je vous avouë,  
 „ Monsieur, que je ne serois pas assez scrupu-  
 „ leux en cette matiere, pour laisser secourir  
 „ Monrond, de peur que vous ne trouvassiez  
 „ mauvais que j'eusse fait marcher en Berri des  
 „ troupes sans vos ordres. J'aurois commencé  
 „ par servir le Roi & vous-même, & en vous  
 „ en donnant avis, je vous en aurois fait un  
 „ compliment. Je suis, &c.

Trois jours après je partis de la Charité, & je me rendis à Neronde au jour nommé, & pendant que j'y attendois ma Noblesse & mes trois Compagnies de Cavalerie, j'écrivis par un de mes Gardes au Comte de Palau pour lui donner avis de ma marche. Une heure après Fortileffe, Capitaine de ses Gardes, me rendit cette Lettre de lui.

1652. *Au Camp de Monron. ce 23. d'Avril 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ J'ai avis certain par un courier du Gouver-  
 „ neur de Gergeau que les ennemis ont passé à  
 „ Château-neuf sur Loire quatre cens chevaux  
 „ pour secourir Monron : je vous supplie de  
 „ marcher ici avec vos trois Compagnies &  
 „ l'emploi de la Noblesse si votre santé vous le  
 „ permet, ou de me les envoyer si vous ne pou-  
 „ vez venir. Je me prepare à les bien recevoir.  
 „ Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai  
 „ beaucoup plus fort par l'amitié & la confian-  
 „ ce que j'ai en vous. Je suis, &c.

Comme Fortileffe ne retournoit pas à Mon-  
 rond, & qu'il alloit à la Cour, je ne fis point  
 de réponse au Comte de Paluau, à qui aussi-  
 bien je venois d'écrire; mais j'écrivis au Car-  
 dinal & au Secretaire d'Etat le Tellier, ce que  
 j'allois faire; & entre autres choses je mandai  
 à celui-ci, qu'il voyoit bien maintenant que ce  
 n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les  
 trois Compagnies de mon Regiment de Cava-  
 lerie dans le Nivernois, puis qu'outre le res-  
 pect dans lequel elles avoient tenu les brouil-  
 lons du voisinage, elles ne m'avoient encore  
 pas peu servi à faire qu'aucun Gentilhomme de  
 la Province, n'osât refuser de me suivre en cet-  
 te rencontre.

Ma Dépêche étant achevée, & Fortileffe par-  
 tie je m'allai promener à pied hors du village  
 avec quelques-uns des principaux de la No-  
 blesse pour donner le loisir au reste d'arriver

dez-vous. En regardant le païs qui est —  
 lécouvert en cet endroit, je vis des trou- 1652.  
 filer sur une hauteur à demie lieuë de Ne-  
 ; & comme nous raisonnions sur ce que  
 voit être, un païsan qui venoit de ce côté-  
 e dit que c'étoient les troupes du Prince  
 ndé qui alloient pour secourir Monrond.  
 e Bourg-là sur cette hauteur étoit à lui,  
 pelloit Montfaucon. Cela me surprit un  
 arce que j'avois fait mon compte que les  
 is passant la Loire à Château-neuf ou à  
 , laisseroient Bourges à main gauche, &  
 et c'étoit leur droit chemin ; mais je fus  
 , que pour favoriser la levée de bouclier  
 Geran, de Colligni, de Levi, & de Va-  
 , ils avoient voulu s'approcher du Bour-  
 is. Cependant je fis promptement mon-  
 cheval, & je trouvai plus à propos de ha-  
 de faire prendre dix ou douze Gentils-  
 ies qui me manquoient, que la défaite de  
 e que j'avois de troupes en les attendant.  
 iblement il y avoit un grand marais entre  
 nemis & moi, mais on le passoit à la tête  
 petit quart de lieue ; & si quatre cens che-  
 de vieilles troupes fussent tombez sur les  
 le cinquante Nobles, qui ne savent ce que  
 que de combattre en escadron, & de qua-  
 ngt Maîtres de nouvelles troupes, j'eusse  
 nal passé mon tems. Je marchai donc le  
 chemin tant que les ennemis me purent  
 ; & comme je fus hors de leur vuë, je  
 ort sur la gauche ; & étant arrivé à l'en-  
 de la nuit à Banegon, je fis rompre les  
 ; qu'il y a sur un marais, après que je  
 passé : le reste de la Noblesse me joignit  
 : la nuit, à la reserve de quatre Gentils-  
 hommes

*Au Camp devant Monroné ce 24. d'Août  
heure après minuit 1652.*

**M**ONSIEUR,

„ Je suis fort aisé de vous savoir si p  
„ Camp, je vous prie de ne point p  
„ tems pour vous y rendre: j'avois peu  
„ ennemis ne vous eussent rencontré:  
„ marcher est le meilleur. J'ai un part  
„ de vingt chevaux très-bien command  
„ voyez par avance afin que l'on m  
„ Camp à vos troupes. Je suis avec pass

Je renvoyai le Garde aussi-tôt avec  
cier de Cavalerie par lequel je fis cette  
à Paluau.

*A Banegon ce 24. d'Août à trois heures  
matin 1652.*

**M** -



, Au reste quelque raison que j'aye de ména-  
ger ma Noblesse, je les aurois fait marcher  
toute la nuit, si je n'étois porté le plus libre-  
ment du monde. Fiez-vous-en à moi, je  
vous les ferai tous voir dans quatre heures,  
fort gaillards & fort disposés à vous servir  
aussi-bien que leur Lieutenant de Roi. Je  
vous conterai le malheur qui a pensé nous ar-  
river. Je suis,

Un moment après avoir écrit cette Lettre  
montai à cheval & j'arrivai à Monronf sur  
six heures du matin du 24. d'Août avec cinq  
adrons; savoir deux de Noblesse de soixante  
quinze Maîtres chacun: deux de leurs valets,  
avoient chacun un fusil ou un mousqueton,  
soixante Maîtres chacun, & de celui de mes  
deux Compagnies qui étoit de quatre-vingts Mai-  
s: tout ce.a faisoit deux cens quatre-vingts-  
chevaux.

Le Comte de Paluau vint une demie lieue au-  
vant de moi, & après m'avoir embrassé de  
tout son cœur, il fit un petit compliment à la  
noblesse fort jolli, comme il savoit très-bien  
faire, & ensuite nous marchâmes à un poste qu'il  
nous donna à garder sur la riviere de Marmande,  
près des Capucins de Saint Amand.

Il ne faut pas demander si je fus le bien venu  
dans le Camp; les troupes s'attendoient à être  
renforcées, & on a beaucoup d'amitié pour les  
troupes qui viennent à notre secours à la veille d'un  
combat.

Le lendemain 25. d'Août sur les cinq heures  
du matin, le Comte de Paluau me manda que  
ses ennemis paroissent de son côté: je laissai  
la Cavalerie à son poste, & je courus à lui. Je

1652. le trouvai sur une hauteur à gauche du parc de Monrond, dans des vignes, avec le Regiment d'Infanterie d'Anjou & le mien, & quatre piéces de canon. Les ennemis partoient d'une autre éminence à demie lieuë de nous, la riviere du Cher entre-deux, & marchoient à cette riviere avec huit escadrons de cent Maîtres chacun ou environ. Ils avoient quelque deux cens Mousquetaires en quatre pelotons; nous n'avions point de lignes, mais nos postes étoient naturellement si bons, qu'avec ce que nous y avons ajoûté de travail, ils étoient admirables. Le côté le plus accessible étoit une montagne de vignes toute coupée de fosséz; & dans des avenues qui étoient des chemins étroits & fort creux, on avoit abbatu des arbres, & par tout il y avoit de petits corps de garde d'Infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impossibilité de nous forcer, mais il avoit à répondre au Prince de Condé qui étoit un Capitaine délicat au dernier point sur la valeur, & auquel outre cela, le chagrin de la perte de sa place auroit fait dire qu'on nous auroit battus si l'on nous avoit attaquez: lui qui étoit aussi un fort brave homme, passa donc le Cher avec ses troupes, & après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hommes & quelques chevaux, pour acte de ses diligences, en venant tirer le coup de pistolet aux premiers corps de Garde de notre Infanterie, il se retira à cette hauteur dont il étoit parti le matin. Il y fut encore le resté du jour; & le lendemain 26. d'Août. 1652. il en repartit & regagna en diligence la riviere de Loire: les Nobles auxiliaires des ennemis s'étant retirez chacun chez soi.

peux après que Briord eut fait cette es-  
 attaque le 25. d'Août 1672. deux Offi-  
 ciers furent trouvez le Comte de Paluan de la  
 Vicomte de Monbas, Mestre de camp  
 ment Royal de Cavalerie, & pour lors  
 ment General, qui avoit été détaché de  
 du Roi avec cinq cens chevaux, sur  
 qu'avoit été le Maréchal de Turenne du  
 ment de Briord: ces deux Officiers ve-  
 demander au Comte de Paluan l'endroit  
 uoloit camper ses troupes, mais les trou-  
 ors inutiles, il les laissa à Charenton pe-  
 le à deux lieues de Monrond.

26. d'Août Monbas & Ciron Maréchal  
 mp sous lui, étant arrivez de leurs quar-  
 chez le Comte de Paluan où j'étois, & a-  
 paris que les ennemis étoient partis dès la  
 du jour pour regagner la riviere de Loire,  
 roposerent de les suivre avec toute notre  
 rie & la leur. Le Comte de Paluan leur  
 lit qu'il vouloit prendre Monrond, qu'il  
 t où qu'il empêcheroit qu'il ne fût secou-  
 mais qu'il ne feroit pas un pas hors de son  
 qu'il ne fût maître de la place.

Je moi je leur dis que j'étois venu avec un  
 de Noblesse & trois Compagnies de Ca-  
 nouvelle, pour empêcher que Monrond  
 secours; que je n'avois demandé que cela  
 Noblesse, & que je lui tiendrois parole;  
 our eux ils pourroient bien battre avec cinq  
 chevaux de vieilles troupes qu'ils avoient,  
 cens chevaux qui faisoient retraite, & que  
 balancerois pas un moment à les suivre  
 ôis à leur place. Ils s'en excuserent sur  
 tude de leurs troupes; mais je croi qu'ils  
 us avoient fait cette proposition que pour

se faire de fête, & croyant bien que nous  
 1652. l'accepterions pas, parce qu'elle n'étoit p  
 sonnable. Le lendemain 27. d'Août je c  
 diai ma Noblesse avec mille remercim  
 promesses de rendre témoignage au Roi c  
 vice qu'ils venoient de rendre, & moi j'at  
 au Camp le premier de Septembre.

Le Comte de Paluau sachant que je  
 lois aller à la Cour, me proposa d'y po  
 nouvelle de la prise de Monrond, dont  
 fort aise.

Je retournai donc le second de Septen  
 la Charité; & comme j'y séjournois let  
 me pour mettre ordre à mon voyage, &  
 en laisser dans la Province pendant mon  
 ce, je reçus un gros paquet du Roi, da  
 quel étoient beaucoup de libelles, avec  
 Lettre de Sa Majesté.

„ Monsieur de Buffy Rabutin, Je  
 „ ai fait savoir ce qui s'est passé d  
 „ considerable depuis les presens mouve  
 „ à present je vous dirai que ma Cour d  
 „ lement de Paris transferée à Pon  
 „ m'ayant fait instance pour l'éloignem  
 „ mon Cousin le Cardinal Mazarin, c  
 „ d'un remede necessaire pour ôter aux fi  
 „ le prétexte de leur rebellion, j'ai bien  
 „ y donner les mains par les motifs & con  
 „ tions que vous avez vûs bien partic  
 „ ment expliquées, par la réponse que  
 „ te à madite Cour: ensuite de quoi moi  
 „ fin est parti d'auprès de moi le 19. du  
 „ present, après m'en avoir demandé d  
 „ veau très-instamment la permission  
 „ que la satisfaction entiere que j'avois

vices & de la conduire, me donnoit tout  
 jet de le retenir, ainsi que de le protéger, 1652—  
 comme je fais résolu de faire, tant en la per-  
 sonne qu'en les biens, & en tout ce qui lui  
 partient. Mais je me suis disposé à tout ce  
 que j'ai estimé pouvoir contribuer au repos de  
 ce Royaume, & pour cette même fin j'ai  
 donné ma Declaration du mois présent, &  
 publié general de tout ce qui s'est passé dans  
 ces derniers troubles, avec revocation de  
 ces Declarations données depuis le premier  
 de Février 1651. & de tout ce qui s'en est en-  
 suivi. Ce que j'ai fait dans un tems auquel  
 aucun a vû que les Espagnols n'ont pu faire  
 rendre aux troupes des Princes le secours  
 qu'ils leur promettent depuis trois mois, &  
 pour la jonction duquel ils avoient fait avan-  
 cer sur mes frontieres toutes les forces qu'ils  
 ont dans les Pais-bas, lesquelles ils en ont à  
 présent retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous  
 ces avantages qu'ils s'étoient promis de l'ar-  
 mée de Lorraine; que d'ailleurs le parti des  
 autres Princes s'est notablement affoibli, non  
 seulement parce que leurs troupes qu'ils ont  
 toujours aux environs de ma bonne ville de  
 Paris se trouvent reduites à un petit nombre,  
 mais par la haine que l'affassinat & l'incen-  
 die commis contre l'Hôtel de madite Ville  
 le 4. de Juillet dernier, ont fait concevoir  
 contre leur faction, & qu'en vain ils ont tra-  
 vaillé jusqu'à present, soit pour établir leur  
 prétendue autorité sous des titres sans fonde-  
 ment qu'il n'appartient qu'à moi de donner,  
 soit pour tirer de l'argent du general & des  
 particuliers de madite Ville, qui font con-  
 noître par toutes leurs paroles & actions qu'ils

1652. „ n'ont dans le cœur que l'obéissance & l'affec-  
 „ tion vers moi, & qu'ils supportent avec gran-  
 „ de impatience l'usurpation de mon autorité,  
 „ ainsi que les ravages qui se font par les trou-  
 „ pes desdits Princes aux environs de madite  
 „ Ville. Si bien que l'on peut facilement ju-  
 „ ger que rien ne m'a obligé de condescendre  
 „ aux remontrances & supplications de madite  
 „ Cour de Parlement transféré à Pontoise, &  
 „ à user de ma clemence envers ceux qui m'ont  
 „ si grièvement offensé, tant en ce qui regarde  
 „ mon autorité, qu'aux outrages & violences  
 „ qu'ils ont faites à mes serviteurs & Officiers,  
 „ que le vif sentiment que j'ai des miseres pu-  
 „ bliques, avec un desir sincere que j'ai de dé-  
 „ charger la Capitale de mon Royaume du far-  
 „ deau insupportable des diverses troupes qui  
 „ l'environnent; & de délivrer par tout des  
 „ maux de la guerre ceux qui n'ont point d'autre  
 „ part à la rebellion que de souffrir les peines &  
 „ les desordres qu'elle a causez: souhaittant  
 „ aussi très-ardemment d'employer tous les mo-  
 „ yens qui sont en mon pouvoir pour parvenir à  
 „ la paix generale, après avoir fait tout ce qui  
 „ dépend de moi pour donner le calme à mon  
 „ Royaume; sur quoi j'ai desiré de vous infor-  
 „ mer de l'état des choses & de mon intention,  
 „ afin que vous en donniez part à tous mes Su-  
 „ jets de l'étendue de votre Gouvernement, &  
 „ qu'étant comme ils sont dans l'obéissance, ils  
 „ y soient de plus en plus confirmez. Ce que  
 „ me promettant de vos soins & de votre affec-  
 „ tion accoutumée, pour tout ce qui regarde le  
 „ bien de mon service, je ne vous ferai la pre-  
 „ sente plus longue, que pour prier Dieu qu'il  
 „ vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin, en sa  
 „ sainte

sainte garde. Ecrit à Compiègne le dernier  
d'Août 1652. *Signé*, LOUIS. 1652.

*Et plus bas*, PHELIPPEAUX.

Après avoir lû tous ces imprimez, je laissai dire qu'on publiât l'amnistie à Nevers & dans toutes les bonnes Villes de la Province, & le matin du 4. de Septembre je partis de la Charité sur des chevaux de poste, & je m'en allai à Villeneuve Saint Georges où je trouvai l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté Seneterre. Je n'avois pris avec moi que Corbinelli que je laissai fort malade à Orbéil ; de sorte que j'arrivai à l'armée avec un postillon pour tout équipage. Le Maréchal de Turenne me donna un lit ce soir-là, & le lendemain comme je m'informois de quelle manière je pourrois joindre la Cour qui étoit à Compiègne, les ennemis se vinrent camper à la tête de l'armée du Roi, Grosbois à leurs dos, & se retrancherent en arrivant.

Le Maréchal de Turenne dont la gauche étoit aux Fourches de Villeneuve, se trouvant serré entre l'angie des rivières de Seine & d'Yonne, évita aussi-tôt la délicatesse de son poste & aussitôt il me demanda plusieurs fois quand je croiois que les troupes de Monroind le pourroient joindre. Je lui dis que je ne pensois pas qu'elles l'hâtassent fort : & comme il me parut que cela lui faisoit de la peine, je lui offris de les aller faire partir, & marcher en diligence, pourvu qu'il voulût faire tenir à la Cour le paquet du Comte de Paluau. Il me le promit, en m'assurant qu'il m'alloit rendre un plus grand service au Roi, & me pria de faire tenir, en chemin faisant, à Poillac.

au Chevalier de Baradas le double du  
du Maréchal de Turenne, & je lui écri-  
pouvoit être à l'armée un tel jour, que j  
mander au Maréchal, & qu'au reste il e  
ne extrême conséquence au service du  
joignît promptement l'armée qui étoit  
sence des ennemis. Cela fit hâter le C  
qui fut à jour nommé à Corbeil, où  
chal de Turenne le laissa avec ses trou  
l'escorte des fourrages.

Pour le Comte de Paluau il demeura  
rond par ordre de la Cour, pour trava  
démolition de la place.

Je quittai dans ce tems-là la Charité  
tournai demeurer à Nevers, où je rec  
Lettre du Cardinal Mazarin.

*A Sedan le 9. de Septembre 1652*

**M** O N S I E U R ,

„ Je n'ai pas été surpris de voir les f



En ait beaucoup de reconnoissance, & quand  
 pourrai contribuer à vous en faire ressentir, —  
 les effets, vous éprouverez que je suis  
 véritablement,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,  
 Le Cardinal MAZARINI.

Le même jour que je reçus cette Lettre, je  
 vis celle-ci de Marigni, un de mes amis de  
 la Maison du Prince de Condé.

*A Paris ce 18: de Septembre 1652.*

Je fais trop votre serviteur, Monsieur,  
 pour ne vous pas donner avis de ce que je  
 ai qui vous regarde. On a dit à Monseigneur,  
 que sans vous Monrond auroit été  
 secouru, & j'ai bien vu qu'il le croyoit: car  
 il a témoigné de la chaleur contre vous. Il  
 dit que vous pouviez servir le Roi, sans vous  
 attacher si fort que vous avez fait au Mazarin  
 son ennemi déclaré, & qu'il s'en souviendrait  
 un jour. En effet, vous voulez bien que je  
 vous dise, Monsieur, que vous deviez con-  
 siderer que le Cardinal n'aura qu'un tems, &  
 que Son Altesse durera toujours par lui ou  
 par sa famille.

MARIGNI.

Je lui fis aussitôt cette réponse.

ON me fait trop d'honneur dans votre  
 parti, Monsieur, de croire que j'aye em-  
 pêché Monrond d'être secouru; cette gloire

Q. 5.

„ n'est

„ mais que je suis mon devoir sans  
„ niere regularité. Je vous le dis franch  
„ Monsieur, je n'entens point les ména  
„ en matiere de guerre, & j'ai dans la t  
„ les tiédes ne gagneront point le Royau  
„ Cieux. Ce n'est pas que je ne parle te  
„ avec le respect que je dois à la perso  
„ M. le Prince, mais si après cela je su  
„ malheureux pour qu'il ait du chagrin  
„ moi, il m'estimera au moins s'il ne  
„ pas.

„ Pour les considerations que vous n  
„ lez donner sur l'avenir, elles ne m'en  
„ font pas de croire que M. le Prince  
„ le Roi lui aura pardonné quelque jou  
„ comme Louis XII. que le Roi de Fr  
„ vange point les querelles du Duc d'Orl

Je me disposai alors d'aller trouver l  
dinal hors de France ; & comme je me  
rois à ce voyage, je reçus cette Lettre du  
de Paluan, malade à Monrond.

de quinze ou vingt Maîtres du Régiment Royal vous va trouver pour vous supplier de lui donner ordre dans votre Gouvernement de marcher avec les Compagnies de Guillotiere & de Sainte Susanne, pour archer ensemble à l'armée que commande le Maréchal de Turenne. Je vous prie accorder audit Sieur de la Marche cet ordre, afin qu'ils puissent tous continuer leur route avec plus de sûreté. Cependant je vous assure que je suis de tout mon cœur, &c.

Après avoir fait ce que souhaitoit de moi le Comte de Paluau, je partis de Nevers le 15 d'Octobre 1652. & je m'en allai passer à Paris, à Châlons, à Retel, & de là à Sedan où je reçus mille honneurs de Faber, qui n'étoit Gouverneur, & qui depuis fut Maréchal de France. Après m'être reposé un jour à Sedan, j'allai trouver le Cardinal à Bouillon. Il me reçut à bras ouverts : il me témoigna une amitié dont il se pût aviser ; me loua extrêmement sur les services que j'avois rendus, & dit qu'il sentoit jusqu'au fond du cœur furent ses mêmes mots) ce que j'avois fait pour lui. Je lui repondis que je n'étois pas encore bien content de moi là-dessus ; comme j'étois un de ses derniers serviteurs, & qu'étois proposé de regagner l'ancienneté des autres par quelque chose d'extraordinaire que je n'avois pas encore fait. En me parlant de Sedan, il me fit connoître qu'il n'étoit pas content du Comte de Paluau, me disant qu'on avoit beau le presser de raser cette place, qu'il n'étoit toujours sur de méchantes excuses ; & pensoit peut-être que cela le feroit plus

tôt Maréchal de France, mais qu'il se trom-  
 A652. poit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me fu  
 possible. Je representai qu'il étoit malade, &  
 qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoi  
 de la poudre pour faire sauter les bastions: &  
 quoi que tout cela fût véritable je ne pûs jamai  
 le persuader au Cardinal,

Une chose que j'admirai là, de sa Fortune  
 c'est qu'étant dans un petit Château au milie  
 des Ardennes avec un train fort médiocre,  
 gouvernoit l'Etat comme s'il eût été à la Cour  
 & l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit pe  
 considerable que sur ses résolutions.

Deux jours après il revint à Sedan où il  
 çut nouvelle de l'extrémité où étoit le Cor  
 te de Paluau, il me l'apprit; & sur cela je l  
 dis que si mon ami eût eû des enfans je n'a  
 rois pas songé à profiter de ses dépouilles à le  
 préjudice, mais que n'ayant point d'heritier co  
 nu, je suppliois très-humblement Son Emine  
 ce de me faire obtenir sa Charge de Mestre  
 camp general de la Cavalerie legere en cas  
 mort, & de prendre ma Lieutenance de Ro  
 dont il recompenseroit quelqu'un. Il m'en do  
 na sa parole & me renvoya à la Cour avec mi  
 assurances de la continuation de son amiti  
 en me disant que je lui serois plus nécessaire  
 qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à La  
 nai chez le Grand-Prieur de France mon o  
 cle, & de là à Paris où le Roi étoit rentré d  
 le mois d'Octobre. La Reine me fit l'honne  
 de me témoigner la satisfaction qu'elle avoit  
 mes services. & me traita le mieux du mo  
 de.

Quelques jours après je reçus cette Lett  
 du Roi.

Ma

" **M** Onneur le Comte de Bailli. Avant de  
 " qu'une bonne partie de ma Noblesse de  
 " Pais de Nevers se monta à cheval, & vous  
 " a fait pour s'opposer au secours que les fac-  
 " tieux de moi Eussent voulu donner à Mon-  
 " rond que je tenois assiégé. J'y avois long-tems  
 " je vous ai bien voulu faire cette Lettre, pour  
 " vous dire au remugner en general, & en par-  
 " ticulier à ceux de ma dite Noblesse qui vous  
 " ont si generalement assisté en cette occasion,  
 " le bon gré que je leur en fai, & que je les  
 " convie de me continuer cette bonne volonté  
 " lorsqu'il en sera besoin & que mes affaires le  
 " requerront, les assurant que je conserverai  
 " soigneusement la memoire de leurs services:  
 " pour, aux occasions qui s'offriront pour leur  
 " bien & avantages, leur donner des marques  
 " de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu  
 " vous avoir, M. le Comte de Bailli, en sa  
 " sainte garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre  
 " 1652. Signé, LOUIS.

*Et plus bas, PHELIPPEAUX.*

Je fis imprimer cette Lettre & je l'envoyai à ceux de la Noblesse de Nivernois qui m'avoient suivi contre le secours de Monrond.

Voilà comment je passai l'année 1652. avec beaucoup de gloire & peu de profit: car enfin depuis le mois d'Octobre 1651. que j'arrivai à Nevers, jusqu'en Octobre 1652. que j'en partis, je ne touchai rien de mes appointemens ni de ma pension: cependant je puis dire sans vanité, que j'y servis le Roi utilement, & qu'il ne se trouvera jamais personne dans un emploi considerable avec aussi peu de bien que j'avois

& autant d'ambition, avoir les mains plus  
 263. tes que moi, dans un tems comme cel  
 où la Cour même consentoit qu'en sa  
 on fit les affaires.

— Au commencement de l'année 1653.  
 ANN. à la Cour que le Cardinal Mazarin allo  
 1653. trer en France. Sur ce bruit, je fis  
 d'aller au devant de lui, & le croyant  
 tout au plus à Châlons en Champagne,  
 ce voyage dans mon carrosse: véritable  
 me trouva bien loin de mon compte. J  
 à Châlons qu'il étoit aux environs de  
 je n'y allai trouver. Je ne sai si l'embar  
 affaires qu'il avoit alors, ou si la fortun  
 assurée l'empêcha de me faire tant de  
 qu'à Bouillon; mais je ne fus pas cont  
 la reception qu'il me fit: Il marchoit av  
 née avec laquelle il alla assieger Châtea  
 tion, qu'il prit en huit ou dix jours. Il n  
 rien de considérable à ce Siège que la b  
 d'un corp de mousquet à l'épaule du Co  
 Saint Aignan.

De là nous allâmes passer à Reims & a  
 Vervins qui ne dura que trois jours.

C'étoit en Janvier 1653. que nous faiso  
 expéditions par un froid insupportable.

L'Abbé Fouquet, qui a fait tant de br  
 Cour, & moi fimes connoissance & ami  
 ce voyage: & ce fut alors qu'il fit Nicolas  
 quet son frere Surintendant des Finances  
 mort de la Vieuville.

Après la prise de Vervins, le Cardinal  
 fut retourner à la Cour; il prit son chemi  
 Laon, par Soissons, & par Nanteuil, & r  
 à Paris le 2. de Fevrier 1653. Le Roi all  
 devant de lui jusqu'au Bourget.

t alors que commença le grand crédit —  
 : depuis & qui dura jusqu'à sa mort. La 1653.  
 iville éteinte; le Duc d'Orleans retiré à  
 e Prince de Condé hors de France, lié  
 Espagnols; tout cela lui donnoit les  
 franchises, les Courtisans & les peuples  
 du respect pour une fortune qui avoit  
 : tant d'obstacles, & sa faveur (comme  
 ent qui après avoir été retenu quelque  
 roit rompu la digue) se débordoit avec  
 violence que si elle avoit toujours eu  
 rs.

ce tems-là Favieres, ce Noble de qui  
 pris le Château dans la Puisaye l'année  
 avant, m'envoya appeler en duel par  
 ette Capitaine au Régiment de Picar-  
 :tendant que mon Régiment de Cavale-  
 :voit pris quelques chevaux. Je me fer-  
 François d'Aubuffon, depuis Duc de la  
 de, avec lequel j'avois fait amitié au  
 de Château Portien, mais cette querelle  
 it du bruit, le Maréchal de Grammont  
 ya un garde. Je donnai charge à la Feuill-  
 en aller avertir Favieres, & de lui dire  
 vouloit, quelques jours après l'accom-  
 ent fait par le Maréchal, nous nous  
 is sous d'autres prétextes. Je ne sai s'il  
 ta de cette commission, mais je n'en  
 us parler, & le Maréchal nous accom-  
 à condition que je ferois rendre les che-  
 Favieres lorsqu'il les reconnoitroit dans  
 dupes.

lque tems après le retour du Cardinal,  
 quis de S. André Monbrun se voulant  
 du Gouvernement du Nivernois, que  
 c de Mantoué lui avoit vendu en 1650.  
 j'en

— j'en eûs l'agrément de la Cour après en avoir  
 553. traité avec lui à soixante mille écus ; mais la  
 Princesse Palatine Anne de Gonzagues qui ne  
 m'aimoit pas , obligea la Reine d'arrêter mon  
 affaire. Cependant le Cardinal regagna la Reine,  
 en sorte qu'elle ne s'y oppofoit plus , lorsque  
 la Palatine fit intervenir Priandi Agent de  
 Mantouë , qui dit au Cardinal que son Maître  
 fouhaitoit que le Marquis de S. André gardât  
 le Gouvernement. Le Cardinal me dit l'opposition  
 de Priandi , que cela arrivoit dans une fâ-  
 cheuse conjoncture , parce qu'on avoit affaire  
 du Duc de Mantouë ; mais que si-tôt , que le  
 Pleffis-Bezauçon qu'on lui avoit envoyé , au-  
 roit fini sa négociation d'une façon ou d'autre,  
 le Roi ne s'arrêteroît plus à cette opposition,  
 & que je serois reçu en cette charge. Je lui ré-  
 pondis que c'étoit la Palatine qui faisoit agir  
 Priandi de son mouvement , & que s'il plaisoit  
 à Son Eminence de me faire donner des passe-  
 ports , j'enverrois un courier au Duc de Man-  
 touë qui me rapporteroit son consentement.  
 Le Cardinal m'accorda ce que je lui deman-  
 dois , j'envoyai Ravisi mon Secretaire en Italie ;  
 le Duc de Mantouë lui donna une dépêche  
 telle que je la pouvois souhaiter ; mais il n'é-  
 toit pas encore parti de cette Cour-là , lorsqu'un  
 Courier de la Palatine y arriva. Veritablement  
 le Conseil de Mantouë ayant vû ce qu'elle écri-  
 voit au Prince son neveu , il envoya dire à Ra-  
 visi qu'il avoit quelque chose à ajoûter à sa de-  
 pêche , & l'ayant reprise , il m'en fit une autre  
 par laquelle il me refusa le plus honnêtement  
 qu'il put , me mandant que son intention avoit  
 été , en vendant le Gouvernement de Nivernois  
 au Marquis de S. André Monbrun , qu'il ne s'en



éfit pas , & que s'il y consentoit jamais , ce seroit en ma faveur. \_\_\_\_\_

1653.

Dans ce tems-là , le Comte de Paluau devenu Maréchal de France sous le nom de Clembaut , se voulut défaire de sa Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie legere , beaucoup de gens de qualité & de mérite en demanderent l'agrément. Le Roi me fit l'honneur de m'en donner la préférence. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au Maréchal , & lorsque je remerciai Sa Majesté ; la Reine & le Cardinal presens : celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie , particulièrement dans cette dernière guerre , & la Reine ajoûta que personne ne feroit mieux que moi la Charge où j'allois entrer.

La Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie de France , est une des plus belles Charges de la guerre ; & quoi qu'un Maréchal de Camp la commande , & qu'il commande même celle de Colonel , cela ne diminuë rien de leur beauté , parce que ce sont des Charges , & que Maréchal de Camp n'est qu'une commission.

Ce qui rend encore considerable la Charge de Mestre de Camp General , c'est qu'elle est unique , & que celle de Colonel de la Cavalerie qui est au-dessus d'elle , étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est faite , ne lui ôte pas le commandement particulier de la Cavalerie dans la première armée , au moins de mon tems. La seule chose qui me paroît desagrecable en cette Charge , c'est que le Mestre de Camp General fait serment entre les mains du Colonel : je m'en étonne ; car les Lieutenans de Roi de Provinces , prêtent serment en-

tre.

1693. tre les moins d'au Roi; cependant leurs Che-  
ne font pas à beaucoup près de la confider-  
& de la grandeur de celle de Mestre de  
General; mais pour faire voir la beauté de  
ce Charge, j'en veux tirer la fonction & p  
même de celle de Colonel & de la Cavale  
gère en general.

## T R A I T É

*De la Cavalerie légère de France.*

L'Origine de la Cavalerie légère est venue  
de France du temps de Charles VIII. lors  
passa en Italie, où un Seigneur Albanois  
nommé Georges Castriot le vint joindre & lui  
apporta quatre cens lances Moreuques, qui  
ont été appellées *compies nouvelles*, & plus  
tard que celles que portoit les Gens  
Français. Les Hongrois s'en servoient &  
il y a 60. ans.

Ces Cavaliers s'appelloient *Stradiots* de  
la, c'est-à-dire *chemin*, parce que leur  
pale fonction étoit de battre l'estrade, &  
dit encore, & c'est pour tenir l'armée ave  
tout ce qui lui peut tomber sur les bras  
pour un combat general ou seulement po  
lever un quartier.

Georges Castriot ayant quitté le Duc de  
roué (qui pour lors n'avoit que le titre de  
quis) se donna au Roi, lui demanda le com  
olement de la Cavalerie, l'obtint & en aug  
de corps qui fut de mille chevaux.

Le Marquis de Mantouë quittant le p  
-Roi pour suivre celui du Pape Jules & de

is, les François qui courent volontiers aux  
 es nouvelles, lesquelles pour changer de 1653.

leur semblent être plus avantageuses au  
 ce, donnerent un nom à ce corps de Cava-  
 & l'appellerent *Cavalerie legere.*

us le Regne de Henri II. il y avoit en cha-  
 armée un Commandant de la Cavalerie sous  
 re de General, & un Mestre de Camp Ge-  
 sous lui. Ce n'étoient point alors des  
 ges, ce n'étoient que des commissions.

1 1548. Charles de Cossé étoit General de  
 avalerie legere.

1 1550. ce même Charles de Cossé devenu  
 échal de France, & commandant en Pied-  
 t les armées du Roi, M. d'Aumale frere  
 Duc de Guise y étoit General de la Cavale-  
 egere.

1 1552. Henri II. marchant en Allemagne  
 cette grande armée qui prit Metz, M.  
 male y étoit General de la Cavalerie legere  
 & Esquilli Mestre de Camp General sous  
 jusqu'à ce qu'ayant été défait près du Ront  
 /incant par le Marquis Albert de Brande-  
 g & faits prisonniers tous deux, l'on fit  
 de Nemours General de la Cavalerie legere,  
 le fut jusqu'en 1553. que le Roi résit une  
 de armée après la prise de Terouanne & de  
 din par l'Empereur; & dans cette armée M.  
 lansac fut General de la Cavalerie legere.

n 1554. ce même Roi ayant fait trois armées,  
 lus grande fut commandée par le Connéta-  
 Anne de Montmorenci, dans laquelle M.  
 male fut General de la Cavalerie.

'autre fut commandée par M. de Nevers,  
 laquelle Louis de Bourbon Prince de Con-  
 at General de la Cavalerie.

— La troisieme fut commandée par le  
1653. la Roche-sur Yon , dans laquelle  
General de la Cavalerie.

En 1555. M. de Nevers commandée  
mée en Champagne, le Marquis d'Es-  
du Duc de Guise fut General de la Ca-  
cette armée, & Sanfac Mestre de Ca-  
ral sous lui; celui-ci commanda la Ca-  
grand Convoi de Marienbourg.

En 1557. Louis de Bourbon Prince  
dé fut General de la Cavalerie à la I-  
S. Quentin.

En 1557. à la prise de Calais M. de  
fut General de la Cavalerie, & le fu  
1558. que se fit la paix.

Sous Charles IX. on fit deux Col-  
Cavalerie; l'un delà les Monts qui fut  
ville, depuis Connétable, Henri de  
renci; M. de la Guiche qui fut depu  
Maitre de l'Artillerie, fut fait Mestre  
General sous M. Danville.

Le Sieur \*\*\*\* fut fait Lieutenant  
de la Cavalerie delà les Monts.

Et le Capitaine Malateste Italien fu  
réchal des Logis General de la Cava-  
les Monts.

Le Duc de Nemours fut fait Col-  
Cavalerie deça les Monts; & l'on fit  
Camp General sous lui, M. de la Va-  
re du Duc d'Epéron favori.

Le Sieur du Mai estimé le meilleu-  
ne de Cavalerie de son tems, fut fait I-  
Colonel de la Cavalerie deça les Mo-

Et le Sieur Pierre Paul Toussain I-  
fait Maréchal des Logis General de la  
deça les Monts.

Après la mort de M. de Nemours, M. d'Aumale exerça la charge de Colonel deçà les Monts, & après lui M. de la Guiche; tous deux jusqu'à ce que le jeune Duc de Nemours fût en âge. 1653.

Sagonne fut fait Mestre de camp General de la Cavalerie sous le jeune Duc de Nemours deçà les Monts.

Après la Bataille de Coutras, les deux charges de Colonels de la Cavalerie furent réunies en la personne du Duc de Nemours.

Sagonne fut seul Mestre de camp General sous lui.

Neuvi Barrois fut seul Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Et Jean Marc qui fut tué à la Bataille d'Arques, fut seul Maréchal des Logis General.

A la mort du Duc de Guise à Blois, le Duc de Nemours s'étant sauvé & joint au parti de la Ligue, Henri III. donna sa charge par forfaiture à Charles de Vallois Duc d'Angoulême, & rétablit un Colonel deçà les Monts en la personne du Duc des Ursins.

Sagonne ayant aussi suivi le parti de la Ligue, le Roi donna la charge de Mestre de camp General à Anne d'Anglure appelé, *le Brave Givri*.

Et celle de Neuvi Barrois, à . . . . . de l'Hôpital, Sieur de Vitri.

Henri III. étant mort, Vitri quitta la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie, & le Duc d'Angoulême Colonel la donna au Sieur de \*\*\* premier Capitaine de ladite Cavalerie, & la charge de Maréchal des Logis General au Pleffis-Picquet.

Le Sieur \*\*\* étant mort, le Duc d'Angoulême

1653. lême donna la charge de Lieutenant Colonel au Sieur Daligre Méliant, homme de qualité. Et il faut sçavoir que le Colonel de la Cavalerie a droit non seulement de donner les charges de sa Compagnie, mais même toutes celles de l'Etat Major:

Le Mestre de camp General donne pareillement les charges de sa Compagnie:

Daligre Méliant ayant été tué à Issoire, le Duc d'Angoulême donna sa charge au Comte de Châteauneuf, qui fut depuis le Marquis d'Urfé.

Dans ce tems-là le Duc de Nemours étant mort, le Roi Henri IV. donna au Duc d'Angoulême la charge de Colonel en titre, qu'il n'avoit jusques-là que par commission.

Givri ayant été tué à Laon, Vitri eût la charge de Mestre de camp General, & le Roi donna le Gouvernement d'Issoire au Comte de Châteauneuf. Le Duc d'Angoulême donna la charge de Lieutenant Colonel au Terrail, qu'il retira par là du parti de la Ligue, & la charge de Maréchal des Logis General à la Lyonne.

Vitri étant fait Capitaine des Gardes du corps, on donna la charge de Mestre de camp General à Montigni.

Il arriva en ce tems-là une contestation entre la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi (qui a été depuis celle des chevaux legers de la Gardé,) & le Terrail Lieutenant Colonel de la Cavalerie, pour la marche & pour le commandement. La Curée disoit qu'il étoit Lieutenant du Roi, & que le Terrail n'étoit que Lieutenant du Duc d'Angoulême. Le Terrail disoit que la véritable Compagnie du Roi étoit

oit celle du Colonel; qu'une marque de cela —  
 oit la Cornette blanche qu'elle avoit, laquelle 1653:  
 onnoit le rang à toutes les autres Cornettes.

Le Roi Henri IV. retira sa Compagnie du  
 corps general de la Cavalerie pour terminer cet  
 : dispute, & en fit une Compagnie de sa Gar  
 e, laissant l'autorité du commandement sur  
 : reste de la Cavalerie au Lieutenant Colonel;  
 auquel, pour que cette autorité fût plus am  
 le, il fit donner une commission de Capitaine  
 lieutenant.

Le Duc d'Angoulême ayant été arrêté alors  
 t mené à la Bastille, où il fut quatorze ans,  
 e Duc de Nevers fit sa Charge de Colonel par  
 ommission.

Le Terrail étant mort, Blerancourt frere du  
 Duc de Tresmes, fut fait Lieutenant Colonel  
 de la Cavalerie.

Quand le Duc d'Angoulême sortit de prison,  
 e Roi lui rendit sa charge de Colonel, & y  
 jouta celle de Colonel delà les Monts, va  
 ante par la mort du Duc des Ursins.

. . . . . d'Etampes Sieur de Valancé acheta  
 lors de Blerancourt la Charge de Lieutenant  
 Colonel de la Cavalerie.

La Lyonne ayant quitté la Charge de Maré  
 :chal des Logis General, le Duc d'Angoulême  
 a donna à S. Etienne qui la vendit à \*\*\*.

Celui-ci mort, le Duc d'Angoulême donna  
 la Charge à Rifante, & après sa mort il la ven  
 dit à la Becherelle huit mille francs.

La Becherelle étant mort avec la charge de  
 Maréchal des Logis General, le Duc d'An  
 goulême la donna à sa veuve pour la vendre,  
 & elle la vendit à Clermont; celui-ci la vendit  
 à la Brosse.

Le

1653. Le bon-homme Valancé donna avec l'agrément du Duc d'Angoulême la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie à son Fils aîné. Celui-ci ayant été tué au Siege de Privas, le Duc d'Angoulême la redonna au pere, qui la vendit au Cornette Sainte Frique; celui-ci quelque tems après la vendit vingt-cinq mille écus à Bouchavanes.

Il arriva à Grenoble une dispute pour le commandement entre Bouchavanes, & les Capitaines de Cavalerie plus anciens que lui. Le Roi Louis XIII. la regla en faveur de Bouchavanes; & afin que si Sa Majesté prenoit dessein de faire des corps de Regimens, comme il fit après, les Mestres de Camp ne fussent plus de nouvelles disputes au Lieutenant Colonel de la Cavalerie; il fit donner à Bouchavanes la Commission de Mestre de Camp comme le Roi son pere avoit fait donner au Terrail celle de Capitaine.

Bouchavanes étant mort . . . . . de Choiseul frere du Maréchal du Pleffis-Praslin acheta vingt-cinq mille écus la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Choiseul ayant été tué en Italie, Ruvigni eût sa charge de laquelle il se défit au bout de quelque tems entre les mains de Vignaux qui en eût l'agrément au préjudice de Jacques de la Paluë Comte de Bouligneux qui étoit Cornette; mais Vignaux se trouvant allié de M. le Tellier, cette consideration lui fit avoir la préférence.

Vignaux étant devenu comme hebeté, sa charge fut vendue à \*\*\*\*\* celui-ci la vendit à Renti, & Renti à Crussol.

Crussol ayant été tué la Campagne de 1647.



en Allemagne, sa charge fut vendue à Bourgi, & après la mort de la brosse Maréchal des Lo-  
gis General de la Cavalerie, cette charge tomba entre les mains de \*\*\* puis en celles d'Anglure, qui la vendit à S. Martin, lequel l'exerçoit en 1653.

Le Duc d'Angoulême étant fait General de l'armée qui assiegeoit Soissons en 16... & le Comte d'Alais son fils étant alors trop jeune pour faire sa charge de Colonel, le Duc de Rohan la fit par Commission du consentement du Duc d'Angoulême.

Et Montigni assiegeant Nevers, on fit faire par Commission la charge de Mestre de camp General par la Rochefoucault.

Après la mort du Maréchal d'Ancre, Montigni ayant été fait Maréchal de France, il donna sa charge à François de Beauvilliers Comte de Saint Aignan son gendre, pere du Duc.

Le Comte d'Alais étant mort au Siege de Montpellier, le Duc d'Angoulême refit sa charge de Colonel, dont il avoit la survivance.

Quelques années après le Roi trouva bon qu'il la donnât à son second fils le Comte d'Alais.

Celui-ci la donna au Duc de Joyeuse son Gendre qui l'exerçoit en 1653.

Et nous verrons bieu-tôt que Henri de la Tour Maréchal de Turenne obtiendra cette charge de Colonel par la mort de..... de Lorraine Duc de Joyeuse.

Aux mouvemens du Pont de Sée, le Comte de S. Aignan s'étant jetté dans le parti de la Reine Mere Marie de Medicis, à cause que d'Albert Duc de Luines, Favori de Louis XIII.

ne l'avoit pas fait Chevalier de l'Ordre du S.  
 1653. Esprit, il fut pris les armes à la main contre  
 le Roi, & il perdit sa charge que l'on donna à  
 la Curée.

Celui-ci la vendit au Duc de la Trimouille  
 pendant le Siege de la Rochelle en 1627.

Le Duc de la Trimouille la vendit après  
 avoir été blessé en Piedmont à Descoubleaux  
 Marquis de Sourdis, duquel René de Choiseul  
 Marquis de Praslin l'achetta.

Praslin ayant été tué à la Bataille de Sedan,  
 on donna sa charge au Colonel Gassion qui  
 fut depuis Maréchal de France.

Ce Maréchal la vendit à Philippes de Cle-  
 rambault Comte de Paluau, lequel étant fait  
 Maréchal de France en 1653. me la vendit qua-  
 tre-vingt dix mille écus.

On verra dans la suite comment le Duc de  
 Coaslin l'eut de moi; comment il la vendit au  
 Chevalier de Fourrille, & comment le Mar-  
 quis de Renel l'eut après la mort de Fourrille,  
 tué au combat de Senef en

Il y a eû beaucoup plus de Mestres de camp  
 Generaux de la Cavalerie que de Colonels,  
 parce que le seul Duc d'Angoulême a été Co-  
 lonel 56. ans.

En ce tems-là le Colcel General qui vou-  
 loit servir à sa charge, choisissoit dans quelle  
 armée, s'il y en avoit plusieurs. Le Mestre de  
 camp General après lui, & autrefois le Lieute-  
 nant Colonel de la Cavalerie après eux. Mais  
 depuis, cette charge est devenuë particuliere de  
 publique qu'elle étoit, & le Lieutenant Colo-  
 nel ne commande plus que du jour de sa Com-  
 mission de Mestre de camp.

On verra ci-après un Commissaire General  
 de

avalerie, qui est la troisième personne dans  
 orps. 1653.

Le Regiment Colonel autrefois, & en son  
 ice le Mestre de camp General ne rouloit  
 t, & il avoit toujours le poste qu'il lui plai-  
 de prendre, toujours l'honneur & jamais  
 tigue. Depuis ce tems, le Duc d'Angou-  
 : regla qu'ils feroient les Gardes ordinaires  
 tres fonctions de guerre comme les autres  
 mens, & qu'ils se contenteroient de l'avan-  
 de commencer.

Après la mort du Cardinal de Richelieu,  
 is XIII. fit du Regiment de Cavalerie de  
 emier Ministre le Regiment Royal. Avec  
 om-là les Capitaines crurent avoir droit de  
 iter le rang au Regiment Colonel; on se  
 ua de leur proposition. Ce nom de Royal  
 n nom specieux pour attirer dans les Corps  
 e portent des gens de qualité; mais les  
 ables Regimens du Roi sont le Colonel &  
 lestre de Camp General. La Colonelle &  
 lestre de Camp Generale ne se cassent ja-  
 , & tout le reste de la Cavalerie est sujet à  
 forme.

Les Mestres de camp de Cavalerie parlent  
 , qui parlant de leurs Compagnies, disent  
 lestre de camp de mon Regiment, il faut  
 s disent ma Compagnie; & quand les au-  
 en parlent, la Compagnie du Mestre de  
 p: car il n'y a qu'une Mestre de camp en  
 ice qui est la Compagnie du Mestre de  
 p General.

Dans la dernière Regence d'Anne d'Autri-  
 , les Generaux des armées usurpoient un  
 voir qui ne leur appartenoient pas; ils fai-  
 nt, au moins la plupart, donner des Com-  
 mis-

— 1653. missions pour commander la Cavalerie à qui il leur plaisoit, & d'ordinaire à des gens qui n'étoient pas de ce Corps-là, & qui bien souvent n'y avoient jamais servi.

Je ne mets point ici plusieurs Reglemens que j'ai faits dans la Cavalerie pendant les douze années que j'ai été Mestre de camp General, desquelles j'ai fait six ans la charge de Colonel General, parce qu'ils sont imprimez avec les autres que l'on avoit fait avant moi, & avec ceux que l'on a fait depuis.

**L**orsque j'eus achevé de payer le Maréchal de Clerambault & que j'eus fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'Octobre 1653. & je m'en allai à Châlons en Champagne où étoit la Cour, qui soutenoit de là le Siege de Sainte Menehoud. C'étoit le Montal Gentilhomme de Bourgogne qui défendoit fort bien cette place pour le Prince de Condé, & Castelnau la Mauviffiere, depuis Maréchal de France; Uxelles & Navailles Lieutenans Generaux qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal, qu'on fut contraint d'y envoyer le Maréchal du Pleffis-Praslin qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & je m'en allai à l'armée que commandoit le Maréchal de Turenne. Elle étoit aux environs de Mondidier dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte Menehoud & les quartiers d'hyver.

Comme ce Maréchal est un A&teur considerable dans mes Memoires, il me semble à propos d'en faire ici un fidelle portrait.

Henri

Henri de la Tour Vicomte de Turenne étoit —  
 d'une taille médiocre, large d'épaules, lequel- 1673.  
 les il haussait de tems en tems en parlant ; ce Portrait  
 sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend du Ma-  
 l'ordinaire faute de contenance assurée. Il a- réchal  
 voit les sourcils gros & assemblez, ce qui lui- de Tu-  
 faisoit une physionomie malheureuse. renne.

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit & une application extraordinaire au métier, il s'étoit rendu le plus grand Capitaine de son siècle.

A l'oûr parler dans un Conseil, il paroissoit l'homme du monde le plus irresolu ; cependant quand il étoit pressé de prendre son parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vite.

Son véritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de rétablir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plus foible en présence des ennemis, il n'y avoit point de terrain, d'où par un ruisseau, par une ravine, par un bois, ou par une éminence, il ne fût tirer quelque avantage.

Jusqu'aux huit dernières années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entretenant ; mais voyant que la témérité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit fait ; & comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son temperament, & sa hardiesse de son expérience.

Il avoit une grande étendue d'esprit, capable de gouverner un Etat aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles Lettres ; il savoit quelque chose des Poètes Latins, & mille beaux endroits des Poètes François : il,

— aimoit assez les bons mots , & s'y connoissoit  
1653. fort bien.

Il étoit modeste en habits & même en expressions. Une de ses grandes qualitez c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un tems où il pouvoit amasser des millions ; cependant il ne l'avoit pas fait , & ce desintéressement , joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce país-là , lui avoient donné un grand crédit parmi les Allemans.

Il aimoit les femmes , mais sans s'y attacher ; il aimoit assez les plaisirs de la table , mais sans débauche ; il étoit de bonne compagnie ; il savoit mille contes ; il se plaisoit à les faire , & il les faisoit bien.

Les dernières années de sa vie , il fut honnête & bien-faisant. Il se fit aimer & estimer également des Officiers & des soldats : & sur la gloire il se trouva enfin si fort au-dessus de tout le monde , que celle des autres ne pouvoit plus l'incommoder.

Ce Maréchal me reçut aussi civilement que sa froideur ordinaire le lui put permettre ; cependant bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve S. George , je le trouvai prevenu contre moi par mes envieux , & particulièrement par l'amitié qu'il avoit pour Timoleon de Sericourt Sieur d'Esclainvilliers , qui commandoit depuis quelques années la Cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon & brave Gentilhomme fort capable de cet emploi , soigneux & vigilant au dernier point , mais une de ses qualitez qui avoit autant gagné le cœur  
du

du Maréchal, c'étoit un très-grand attachement qu'avoit pour lui Esclainvilliers. Pour moi 1653.  
qui entrois dans son armée par le droit de ma charge, sans avoir pris aucunes mesures avec lui, ce me fut d'abord une exclusion pour ses bonnes grâces.

Ma sincérité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que j'eus tort de ne pas faire un compliment au Maréchal de Turenne, avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je croi que je lui devois écrire, & que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser, je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé : si cela n'avoit pas réussi, au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire, & je ne serois pas en doute, comme je suis, d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préoccupa contre moi ; mais voici la première marque que je reçus qu'il ne m'aimoit pas, & je ne saurois avant que de la dire, m'empêcher de faire ici réflexion, que les plus grandes & les plus fâcheuses affaires du monde commencent presque toujours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je fus arrivé à l'armée, étant allé de mon quartier rendre visite au Maréchal, j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Mondidier, à une lieue du quartier du Roi, voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop suivi de quatre ou cinq des principaux Officiers de la Cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied, après quoi il remonta dans son carrosse sans m'y offrir la place d'un de ses Gentilshommes.

1653. Je ne fai si cette incivilité paroît aussi grande aux Lecteurs qu'elle me parut, mais j'en fus fort chagrin, & d'autant plus qu'elle m'étoit faite en presence de ces Officiers de Cavalerie, dont je viens de parler, qui sont la plupart gens à regler l'estime & le respect qu'ils ont pour leurs superieurs, par le cas qu'ils voient qu'un General d'armée en fait, sans aller plus loin ni sans se croire eux-mêmes.

Je m'en retournai à mon quartier fort mal satisfait du Maréchal, & je fus trois ou quatre jours sans l'aller voir. Je croi qu'il se douta du sujet de cette absence; & la raison que, qui offense ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer, & aux soins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, & je le priai de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la Cavalerie, & il me fit reconnoître pour Mestre de camp General à la tête des escadrons.

Deux jours après, Favieres Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, dont j'ai déjà parlé, m'envoya demander par Bonvillette Capitaine dans ce Regiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652. & en cas de refus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut savoir que le Roi avoit fait quelque tems auparavant un Edit severe contre les duels, & que depuis deux mois le Comte d'Aubijoux Gouverneur de la Citadelle de Montpellier s'étoit battu, toute la Cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majesté pour lui; de sorte qu'il étoit hors du Royaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le Maréchal



châl de Grammont m'ayant ordonné dans l'ac-  
 commodement qu'il avoit fait de cette affaire, 1653.  
 de faire rendre à Favieres les chevaux quand il  
 les auroit trouvez dans mes troupes : c'étoit à  
 lui à les chercher ; que si cela ne le contenoit  
 pas , il se donnât toute la fatigue de la satisfac-  
 tion , & qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade  
 avant que le Maréchal de Grammont  
 nous eût accommodé , que s'il vouloit nous  
 nous battrions quelque tems après sur d'autres  
 prétextes , & lui ne l'ayant pas fait alors , je ne  
 lui donnerois aucun rendez-vous , maintenant  
 que je venois d'entrer dans une grande charge ,  
 & que je savois fort bien quelle difference il y  
 avoit entre le Mestre de camp General de la  
 Cavalerie legere , & l'Enseigne Colonelle du  
 Regiment de Picardie ; que j'allois tous les jours  
 au quartier du Roi , que je ne diminuerois ni  
 n'augmenterois de gens à ma suite , & que s'il  
 étoit bien échauffé , il prit ses mesures pour  
 faire une partie égale sur mon chemin. Bonvil-  
 lette se retira , & le jour même j'allai chez le  
 Maréchal de Turenne , suivi de deux Gentils-  
 hommes & d'un page , sans rencontrer person-  
 ne en allant ni en revenant. Le lendemain on  
 fut au quartier du Roi ma querelle. D'ordi-  
 naire en ces rencontres nos amis nous viennent  
 trouver : cependant la Feuillade qui m'avoit  
 dit trois ou quatre jours auparavant qu'il vou-  
 loit venir passer huit jours avec moi à mon quar-  
 tier ; lui que je croyois le meilleur de mes amis ,  
 auquel j'avois offert dix mille écus pour acheter  
 le Regiment de Cavalerie du Roi , vacant par la  
 mort de Monbas , lui qui avoit été employé six  
 mois auparavant pour me servir contre le même  
 Favieres , fut le seul qui ne vint pas.

1653. — Le Maréchal de Turenne qui fut cette que-  
relle, au lieu de l'accommoder ne fit pas sem-  
blant de l'avoir apprise, & deux jours après  
partit escorté de deux cens chevaux avec la plu-  
part des Officiers Generaux de son armée & les  
volontaires, pour aller visiter les places de la  
frontiere de Picardie en attendant les quartiers  
d'Hyver. Pendant le chemin j'abordai la Feuil-  
lade, à qui je n'avois pas encore pû dire ce  
que j'avois sur le cœur. Je lui dis qu'après  
ce qui se venoit de passer, je voyois bien  
qu'il n'étoit pas mon ami. Il m'allegua ses rai-  
sons, qui jointes à l'amitié que j'avois pour lui  
me le justifient, & nous nous séparâmes bons  
amis.

Le lendemain Beaujeu, dont j'ai parlé dans  
ces Memoires, qui pour s'être fait de fête auprès  
du Cardinal étoit parvenu à être Lieutenant Ge-  
neral, commandant un Corps séparé, s'en  
vint à moi dans la marche & me demanda si je  
ne voulois pas contenter Favieres. Je lui dis  
que je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit  
fait M. le Maréchal de Grammont, par lequel  
il m'ordonnoit de lui rendre ses chevaux quand  
il les auroit trouvez dans mes troupes. Où  
voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes,  
me dit-il? Cependant, lui repliquai-je, c'est à  
lui à faire ses diligences: car vous ne me con-  
seilleriez pas de lui donner des chevaux de mon  
écurie. Moi, me dit-il, je vous conseillerois  
de le satisfaire de façon ou d'autre, puisque c'est  
un Gentilhomme.

J'étois si éloigné de croire Beaujeu assez fou  
pour s'attirer sans necessité une affaire capable  
au moins de ruiner sa fortune, que je n'enten-  
dis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis  
donc

donc qu'après tout ce que j'avois fait il y avoit  
 fix mois, & la severité des Edits, je ne ferois  
 pas un pas dans le poste où j'étois pour con-  
 tenter le caprice d'un Enseigne de Picardie, &  
 que je voulois bien l'en croire, lui qui savoit  
 vivre. Je ne puis, me repliqua-t-il, être mé-  
 diateur en cette affaire : car Favieres est mon  
 ami & mon parent, & j'ai pris parti. Ah, puis-  
 que vous voulez être de la partie, lui dis-je,  
 je tirerai l'épée avec l'avieres: si je mets au  
 hasard une grande Charge, vous avez aussi dans  
 l'état où vous êtes une grande fortune à per-  
 dre.

Ensuite de cela nous convinmes que puis-  
 que Favieres étoit demeuré au camp, nous  
 nous battrions au retour de notre voyage; que  
 je lui donnois la Feuillade pour se battre con-  
 tre lui, & Launai-Lyais contre Bonvilette, &  
 nous étant separez, j'allai conter cette par-  
 tie à la Feuillade, lui disant qu'une marque  
 que ce qui s'étoit passé au Camp entre lui &  
 moi ne m'étoit pas demeuré sur le cœur, c'é-  
 toit que je me voulois servir de lui en cette  
 rencontre.

Le lendemain il me vint dire, que si notre  
 partie n'avoit pû se faire que de la maniere dont  
 nous l'avions resolu, il ne m'auroit rien dit,  
 mais qu'il seroit bien aise de ne se pas battre  
 contre Beaujen qui étoit assez de ses amis, &  
 de tirer plutôt l'épée contre Bonvilette, ce qui  
 n'empêcheroit pas qu'on ne se battît: que bien  
 que Beaujen fût brave, on ne pouvoit pas croire  
 que ce fût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'o-  
 bligeoit à faire cette proposition, & que si ce n'étoit  
 la raison qu'il m'avoit dite, il aimeroit bien mieux  
 se battre contre lui, parce qu'il étoit foible &

maladroit. Je lui répondis que cela m'étoit indifférent, & que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis, & dont il me témoigna être bien aise.

Cependant nous achevions de visiter les places de la frontière: nous avons commencé par Peronne, Corbie, Amiens, Dourlens, Arras, la Bassée, Bethune, & nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du Maréchal de Turenne qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu & la Feuillade qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles, & qu'ils avoient à me parler en particulier: nous nous enfermâmes dans une chambre. Ils me dirent que le Maréchal venoit de recevoir ordre de la Cour d'envoyer à Sainte Menhould le corps de troupes de Beaujeu & le Regiment de la Feuillade, & qu'ainsi notre partie ne se pouvant plus faire, ils alloient avertir le Maréchal de la querelle afin qu'il l'accommodât. Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à notre retour? leur répondis-je; parce, me dirent-ils, que nous ne pourrions nous revoir qu'à Paris, où un duel ne sauroit si bien se cacher qu'à l'armée. Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cette querelle, c'est que Favieres qui est un garçon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre & vous faire tirer l'épée avant que nous y fussions. Ah, pour cela, lui répondis-je, ce ne devoit pas être une chose à craindre pour vous. Favieres vous a assez d'obligation pour ne vous oser fâcher & pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoutai-je, je vous trouve bien prudent. aujourd'hui. Il me

sem-

semble que ces reflexions-là eussent été plus honnêtes il y a huit jours, en vous épargnant la peine de donner vous-même avis d'une querelle; pour laquelle vous devez vous battre. Les choses sont bonnes en un tems, me dit Beaujeu, avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre: le sage se conduit selon les saisons; & là-dessus m'ayant quitté, la Feuillade & lui, allerent dire ma querelle au Maréchal de Turenne, qui ne pût pas s'empêcher de l'acommoder à son retour au Camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeu en cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crût que je lui répondrois comme à Bonvillette, & qui s'étant embarqué sur cette pensée mal-à-propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la soutenir jusqu'au bout.

Nous revinmes à Paris à la fin de Decembre, où quelques jours après je donnai ma premiere attache à la Commission de Mestre de camp de Cavalerie de Rouvrai Gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa commission étoit de 1649.

Comme la seule Compagnie de Mestre de camp General fait la Charge, & que le Maréchal de Clerambaut en me la vendant ne m'avoit pas vendu son Regiment, je ne songeois alors qu'à en avoir un, & sur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me fit cette réponse.



1653. *De la Ferté sous Jouarre le 6. de Decembre.*  
1653.

**M**ONSIEUR,

„ J'ai reçu en ce lieu la Lettre qu'il vous a  
 „ plu m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige  
 „ de vous dire, que comme ce n'est point par  
 „ mauvaise satisfaction que le Roi ait des Chefs  
 „ & des Officiers de la Cavalerie, que Sa Ma-  
 „ jesté fait reformer quelques Compagnies,  
 „ mais simplement pour en diminuer le nom-  
 „ bre, à cause qu'il excède celui que Sa Ma-  
 „ jesté peut faire loger & entretenir durant l'hi-  
 „ ver: il n'y a pas lieu de les conserver pour en  
 „ former votre Regiment, vû que Sa Majesté  
 „ ne remederoit point à l'inconvenient qui la  
 „ contraint de les supprimer. Mais je vous as-  
 „ sure, Monsieur, que quand il y aura lieu de  
 „ contribuer en cela à votre satisfaction, je le  
 „ ferai de tout mon cœur, &c.

Pendant cet hiver je devins amoureux d'une femme de qualité que je ne nomme point. Je n'entrerai même dans aucun détail d'une galanterie dont le souvenir m'est si desagréable, & je me contenterai seulement d'en parler dans le tems que cette affaire se rompit.

— Au commencement de 1654. le Maréchal de  
 ANN. Turenne voulant reconnoître le devouement  
 1654. d'Esclainvilliers, & peut-être diminuer la con-  
 sideration de ma Charge, avoit proposé en sa  
 faveur à la Cour comme un grand avantage  
 au service, de faire un Commissaire General  
 dans la Cavalerie, ainsi que cela se pratiquoit  
 dans

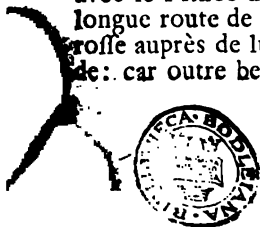
ns les armées d'Allemagne. Ce Maréchal —  
 ii commandoit une des armées du Roi en 1654.  
 landres, & qui prevoyoit que son emploi ne  
 iroit pas si-tôt, étoit bien-aïse d'avoir une  
 eature auffi confiderable que le Commissaire  
 eneral dans le Corps de la Cavalerie, & au-  
 nel il pretendoit faire commander d'ordinaire  
 lle de son armée.

D'abord le Duc de Joyeuse, Colonel de la  
 avalerie par la mort du Duc d'Angoulême son  
 au-pere, à la fin de 1653. donna les mains  
 i dessein d'Esclainvilliers. Pour moi que la  
 ose interessoit davantage, je m'y opposai; je  
 aignois que cette charge (dont les fonctions  
 rmi les étrangers étoit de commander non  
 ulement la Cavalerie, mais encore d'en faire  
 s revues, & de donner les quartiers d'hiver)  
 eût plus de consideration que la mienne, quoi  
 n'elle lui fût subalterne. Mon opposition em-  
 échant l'établissement d'Esclainvilliers, il me  
 int faire tant de prieres de ne pas ruiner sa  
 ortune, m'assura tant de sa reconnoissance &  
 même de son attachement, en me disant qu'il  
 r'apporteroit le projet de sa Commission pour  
 changer ce qui me choqueroit, que je con-  
 ntis à ce qu'il voulut. Le desir que j'eüs de  
 ire à ce galant homme un grand plaisir qui  
 e me coûtoit rien, & la crainte qu'en le lui  
 fusant cela ne me brouillât avec toute la Ca-  
 alerie dans laquelle il étoit fort aimé, m'o-  
 ligerent à me laisser aller. Il m'apporta deux  
 urs après un projet de sa Commission dans  
 laquelle j'ajoutai quelques mots, qui étoient,  
 u'il n'auroit point en mon absence d'autre fonc-  
 on que la mienne.

Dès le commencement de 1654. l'on avoit  
 parlé

1654 — parlé à la Cour des Officiers Generaux qui devoient servir cette Campagne dans les armées. Comme le Duc de Joyeuse vouloit faire sa charge dans le corps que commandoit le Maréchal de Turenne en Flandres, le Cardinal me destina pour servir dans l'armée du Maréchal de la Ferté. Pour moi à qui les privileges de ma charge donnoient en ce tems-là la liberté de choisir dans quelle armée je la voulois faire, je suppliai Son Eminence de trouver bon que je servisse en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon Prince de Conti, qui depuis peu avoit épousé l'une des nieces du Cardinal : il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la consideration des droits de ma charge, jointe à la raison que je lui alleguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en servant auprès du Prince son neveu, me fit obtenir ce que je souhaitois ; il me fit même donner des provisions de Lieutenant General, avec parole de m'envoyer la Lettre de service aussi-tôt que je serois à l'armée : & là dessus il faut remarquer qu'il faisoit tout attendre, & partageoit si fort toutes les graces, qu'il les aneantissoit, & qu'on ne lui en avoit point d'obligation. Un de mes amis qui se vouloit rejouir, disoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de se plaindre sur cela du Cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaiteurs, & qu'en donnant de si mauvaise grace, il déchargeoit les gens de la reconnoissance.

Sur la fin du mois de Mai, je partis de Paris avec le Prince de Conti, & je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans son carrosse auprès de lui le plus agreablement du monde : car outre beaucoup de gens de mérite qu'il avoit





oit à sa suite, & entre-autres l'Abbé de Roquet-  
 depuis Evêque d'Autun, l'un des plus honnê- 1654  
 hommes de France, & capable de remplir  
 cet éclat les plus grandes dignitez de l'Eglise;  
 voit encore pour Intendant de sa Maison, le  
 ebre Sarrafin dont l'esprit juste & naturel-  
 ent plaisant avoit un fonds inépuisable.

Armand de Bourbon Prince de Conti étoit Portrait  
du Prin-  
ce de  
Conti.  
 ce cadet de Louis de Bourbon Prince de  
 ndé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le  
 ge que pour les cheveux, & c'étoit un très-  
 nd dommage qu'il eût la taille gâtée: car à  
 a près c'étoit un Prince accompli. Il avoit  
 destiné à l'Eglise, mais les traverses de sa  
 aison l'ayant jetté dans les armes, il y avoit  
 uvé tant de goût qu'il n'en étoit pas reve-  
 ; cependant il avoit étudié avec un progrès  
 nirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, en-  
 à la raillerie; il avoit un courage invinci-  
 ; & s'il y avoit quelqu'un au monde aussi  
 ve que le Prince de Condé, c'étoit le Prin-  
 son frere: jamais homme n'a eû l'ame plus  
 le sur l'intérêt que lui: il comptoit l'argent  
 ir rien: il avoit de la bonté & de la tendres-  
 our ses amis, & comme il étoit persuadé  
 : je l'aimois fort, il m'honoroit d'une affec-  
 a très-particuliere.

Le Prince séjourna deux jours à Montpel-  
 . En y arrivant j'écrivis cette Lettre à la  
 urquise de \*\*\*.

*A Montpellier ce 16. de Juin 1654.*

J'Ai bien appris de vos nouvelles, Mada-  
 me: ne vous souvenez-vous point de la  
 onversation que vous eûtes chez Madame  
 „ de

1654. „ de Montausier avec Monsieur le Prince de  
 „ Conti l'hiver dernier. Il m'a conté qu'il vous  
 „ avoit dit quelques douceurs, qu'il vous trou-  
 „ voit fort aimable, & qu'il vous en diroit deux  
 „ mots cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle  
 „ Cousine ; telle Dame qui n'est pas interes-  
 „ sée, est quelquefois ambitieuse, & qui peut  
 „ résister aux finances du Roi, ne résiste pas  
 „ toujours aux cousins de Sa Majesté : de la  
 „ maniere qu'il m'en a parlé, je voi bien que  
 „ je suis déigné confident ; je croi que vous  
 „ ne vous y opposerez pas, sachant comme vous  
 „ faites, avec combien de capacité je me suis  
 „ acquité de cette charge en d'autres rencon-  
 „ tres. Si après tout ce que la fortune vous  
 „ veut mettre en main je n'en suis pas plus heu-  
 „ reux, ce ne fera que votre faute, mais vous  
 „ en aurez soin assurément : car enfin il faut  
 „ bien que vous me serviez à quelque chose.  
 „ Je pense que vous ferez un peu embarrassée  
 „ entre ces deux Rivaux, il me semble déjà  
 „ vous entendre dire,

*Des deux côtez j'ai beaucoup de chagrin,  
 O Dieu l'étrange peine !  
 Dois-je haïr l'ami de mon Cousin,  
 Dois-je haïr le Cousin de la Reine ?*

„ Peut-être craindrez-vous de vous attacher  
 „ au service des Princes, & que mon exemple  
 „ vous en rebutera : peut-être la figure du \*\*\*  
 „ ne vous plaira-t-elle pas : mandez-moi de  
 „ ses nouvelles, & les progrès qu'il a faits de-  
 „ puis mon départ ; à combien d'acquets patens  
 „ il a mis votre liberté. Vous êtes une petite  
 „ ingrante qui le payerez tôt ou tard ; vous vous  
 „ ami-

„ amusez après la vertu comme si c'étoit une —  
 „ chose solide, & vous méprisez le bien com- 1654.  
 „ me si vous ne pouviez jamais en manquer :  
 „ nous vous verrons un jour regretter le tems  
 „ que vous aurez perdu ; nous vous verrons re-  
 „ pentir d'avoir mal employé votre jeunesse,  
 „ & d'avoir voulu avec tant de peines aquerir  
 „ une reputation qu'un médisant vous peut ôter,  
 „ & qui dépend plus de la fortune que de votre  
 „ conduite.

„ Je joignis M. le Prince de Conti à Au-  
 „ xerre, il ne passa point à Chasseu parce qu'il  
 „ apprit qu'il se détourneroit de six lieues ; de  
 „ sorte que mes préparatifs furent perdus. Je  
 „ ne l'ai point quitté depuis, & je suis avec lui  
 „ aussi bien qu'on y peut être : nous nous allons  
 „ réjouir ici deux jours dans le jeu, les prome-  
 „ nades & la bonne chere, attendant que les  
 „ troupes s'assemblent pour entrer en Catalo-  
 „ gne. Je vous répons que vous entendrez  
 „ parler de moi cette Campagne Adieu, ma  
 „ belle Cousine, songez quelquefois à moi &  
 „ que vous n'avez point de parens qui vous esti-  
 „ ment plus que je fais. Je voudrois . . . non  
 „ je n'acheverai pas de peur de vous déplaire ;  
 „ mais vous pouvez bien savoir ce que je vou-  
 „ drois.

Le Jeudi 25. de Juin 1654. le Prince arriva à  
 Perpignan : le lendemain 26. on tint Conseil de  
 guerre, dans lequel il fut resolu que l'on assie-  
 geroit Villefranche capitale du Conflans, & la  
 Commission de l'investir me fut donnée avec  
 cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied ;  
 la Cavalerie étoit composée de gens détachez  
 les Regimens d'Ardennes, de Marguerit & de  
 Calvo

— Calvo Catalans, de Baltazar Allemand, & de  
1654. Langés, de Piloï, & de la Fare François sur le  
pied étranger. L'Infanterie étoit composée des  
Regimens des Galeres, Merinville, S. Luc,  
Campels & Marguerit.

Afin d'ôter tout-à-fait connoissance aux enne-  
mis du dessein qu'on avoit sur cette place, le  
Prince donna ordre aux Regimens de Marguerit  
Cavalerie & Infanterie logez à Masset, entre  
Villefranche & Vinffas, de revenir à Vinffas,  
pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit  
les troupes pour passer en Catalogne, ce qui  
réussit si bien que cent hommes qui avoient or-  
dre de se jeter dans Villefranche sur le bruit de  
l'arrivée du Prince en Rouffillon furent contre-  
mandez par le Gouverneur de Villefranche &  
demeurerent à la Bastide, duquel lieu ils ne se  
purent jeter dans la place, après que je l'eus in-  
vestie.

Le Vendredi au soir 26. Piloï soldat de for-  
tune, Colonel de Cavalerie, brave & entendu,  
qui avoit appris son métier auprès du Maréchal  
de Gassion, partit de Perpignan avec cent cin-  
quante chevaux de son Regiment, de la Fare,  
& de Langés, & donna rendez-vous à Vinffas,  
aux troupes qui étoient destinées pour ce dessein  
attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 27. de Juin,  
& je pris les troupes en passant qui étoient lo-  
gés à Illè, Vinffas, Marqueffane, Prade &  
Ria. Je laissai cinquante hommes de Margue-  
rit au Château de S. Miguel, dans lequel il y  
avoit quinze hommes des ennemis qui auroient  
pû prendre les allans & les venans de Perpignan  
au Camp de Villefranche.

Je marchai toute la journée & toute la nuit,  
&

& à la pointe du jour du 28. j'arrivai à Ria, où —  
 je laissai le Regiment de S. Luc pour garder 1654.  
 l'avenue de Ria à Villefranche, qui étoit un poste  
 avantageux sur la riviere de la Tet qui va de  
 Villefranche à Perpignan.

Delà je laissai quatre-vingts hommes de Merinville & quarante de Campels à Cornillas, avec une partie de ma Cavalerie; je laissai cent Maîtres sur les hauteurs entre Cornillas & Souillas, & je m'en allai à ce dernier avec les Regimens des Galerés & de Merinville & cent Maîtres de Langés & de Piloï. Aussi-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis au Prince de Conti cette Lettre.

*De Souillas ce 28. de Juin 1654.*

„ JE suis arrivé à Ria à la pointe du jour,  
 „ J'ai partagé mon Infanterie en trois quartiers sur les trois avenues de Villefranche;  
 „ j'ai mis des corps de Garde de Cavalerie &  
 „ d'Infanterie sur toutes les pointes des montagnes; ce n'est pas que les ennemis n'ayent  
 „ encore le côté d'Aulet libre, par où ils pourroient faire entrer quelques gens dans la ville;  
 „ mais il faudroit qu'ils fussent bien proches: car je prétens cette nuit me loger dans le Fauxbourg de ce côté-là: sans cette nécessité,  
 „ Monseigneur, j'attends Votre Altesse avant que de rien entreprendre.  
 „ Au reste, pour vous rendre compte des chemins, je vous dirai que les Commissaires  
 „ d'Artillerie que j'ai auprès de moi, assurent qu'il n'est pas possible de conduire les pieces  
 „ de 24. depuis Prade ici, & disent que c'est  
 „ tout ce qu'ils peuvent faire que d'y amener  
 „ celles

1654 „ celles de huit ; que véritablement avec  
 „ & des mineurs, ils ne doutent pas que  
 „ ne preniez la place. C'est une muraille  
 „ terrasse, la rivière de la Tet passe à  
 „ d'un côté, le fossé sec de l'autre : il  
 „ demi-tours de ce côté-là à loger quatre  
 „ mes dans chacune. J'ai appris des païs  
 „ voisinage qu'il y peut avoir trois cens ans  
 „ de guerre. Voilà, Monseigneur, tout  
 „ que je puis dire à Votre Altesse, & que  
 „ ferons bonne garde.  
 „ Piloï me soulage beaucoup, c'est un  
 „ bon Officier, habile & vigilant, à ce que  
 „ puis juger depuis vingt-quatre heures.  
 „ manquons de munitions de guerre : car  
 „ avons escarmouché de tous côtez aujourd'hui  
 „ avec les Miquelets & la garnison qui  
 „ une sortie sur le poste de S. Luc.

Je demurai à Souillas depuis trois heures  
 près midi jusqu'à l'entrée de la nuit : pendant  
 tout ce tems-là les Miquelets nous vinrent  
 escarmoucher depuis les hauteurs : nous y eûmes  
 un Lieutenant de Merinville avec deux  
 dats, & nous y en eumes plusieurs blessés.  
 Avant détaché sur les dix heures du soir  
 cent hommes des Régimens des Galeres & de  
 Merinville, je les suivis accompagné de Piloï  
 à la tête de deux cens hommes qui étoient le  
 Régiment des Galeres, ensuite duquel marcha  
 celui de Merinville, & puis la Cavalerie.  
 Cela je marchai à un pont sur la Tet que  
 les ennemis avoient barricadé en trois endroits.  
 Ils ne nous abandonnerent après quelques décharges  
 de mousquet, aussi bien qu'un Convent de  
 Fauxbois qui étoit à la tête de leur Fauxbois.

Ce petit succès me persuada plus que jamais, — que la témérité étoit d'ordinaire heureuse à la 1654 guerre, & que plus les entreprises étoient difficiles, plutôt réussissoient-elles, par la raison que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on fût assez fou pour le faire, si l'on n'avoit des ressources qu'ils ne comprennent pas, & sur cette foi ils ne font presque jamais de résistance.

Je ne perdis personne en cette occasion, & je n'y eûs qu'un soldat blessé. Cependant vingt hommes pouvoient arrêter long-tems une armée sans canon : car le pont étoit, comme tous ceux de ce pais-là, étroit à n'y pouvoir passer deux hommes de front, & si bien retranché en trois endroits que les ennemis l'ayant abandonné après une méchante décharge, je fus plus d'une grosse heure à rompre les trois batteries.

Un moment après que je fus dans le Couvent des Cordeliers, je reçus par un Catalan ce Billet du Prince de Conti.

*De-Viuffas ce Dimanche 28. de Juin 1654.  
à cinq heures du soir.*

„ JE suis ici avec les troupes : j'en partirai à  
„ la pointe du jour : mandez - moi aussi-tôt  
„ que vous aurez reçu ce Billet des nouvelles  
„ de toutes choses ; car nous sommes gens pleins  
„ de curiosité.

„ ARMAND DE BOURBON.  
„ Faites faire le plus de fascines que vous  
„ pourrez & de pieux.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

1654. *Du Convent des Cordeliers de Villefranche ce  
Lundi matin 29. de Juin 1654.*

„ **A**Ussi-tôt que j'eûs hier un moment de re-  
 „ pos, je mandai à Votre Altesse l'état de  
 „ nos affaires, je croi qu'elle aura maintenant  
 „ reçu ma Lettre ; cependant je n'ai rien à y  
 „ ajoûter, sinon que j'ai fait quitter aux enne-  
 „ mis le pont qu'ils avoient barricadé en trois  
 „ endroits sur la Tet du côté d'Aulet, & le  
 „ Couvent des Cordeliers qui est à la tête de leur  
 „ Fauxbourg : je n'y ai perdu personne, mais  
 „ c'est la pure faute des ennemis. Votre Al-  
 „ tesse en jugera tantôt : je l'attens avec une ex-  
 „ trême impatience. J'ai fait faire des fascines  
 „ de chanvre, car de bois on n'en peut faire ici.

Sans parler du respect que j'avois pour le Prin-  
 ce de Conti, j'avois pour lui une fort grande  
 tendresse. Il me traitoit fort bien, il me faisoit  
 toutes sortes de faveurs, & entre autres il me  
 fit prendre mon jour de Lieutenant General a-  
 vant que ma Lettre de service fût arrivée, man-  
 dant au Cardinal Mazarin qu'il en avoit usé  
 ainsi, parce qu'il n'avoit pû rien entreprendre  
 avec le seul Merinville.

Siege de Ville-  
franche. Le Prince arriva donc le Lundi 29. de Juin à  
 Villefranche avec les Regimens de Champagne,  
 de Normandie, d'Anjou, de Choupes, de Con-  
 ti, de Rebé, de la Roque, & d'Hoquincourt,  
 & le reste des Regimens de Cavalerie de Piloï,  
 Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo & la Fa-  
 re, ses Gensdarmes, ses Chevaux legers & ses  
 Gardes. Le Prince laissa Merinville sur l'ave-  
 nuë de Villefranche à Ria avec partie de l'In-  
 fan-



terie, mit l'autre dans les Cols, envoya toute la Cavalerie à Cornillas, vint avec Champaigne prendre son quartier au Couvent des Cordeliers où je m'étois logé, & me retint auprès de  
ii.

Le soir du Lundi les ennemis brûlerent le fauxbourg qu'ils avoient à nôtre tête, entre lequel fauxbourg & nous il y avoit pourtant un pont sur la Tet qu'ils avoient rompu la veille; le feu dura toute la nuit & tout le lendemain Mardi. Ce jour-là sur les dix heures du soir le feu s'étant tout éteint, nous racommodâmes le pont & nous y fîmes un épaulement du côté de la ville; & comme les matériaux nous manquèrent pour un des bouts du pont, nous fîmes tendre des draps de toile pour ôter aux ennemis la vûe de ceux qui passoiient, & à l'entrée du fauxbourg nous fîmes une traverse de la largeur de la ruë.

Le Mercredi premier de Juillet, je fis un logement à gauche des masures près d'une redoute que les ennemis avoient faite devant leur port, & un logement sur la droite qui commandoit fort cette redoute.

Une chose assez extraordinaire, & qui je croi même ne s'étoit encore jamais vûe que je fis un logement avec des briques & d'autres matériaux que je faisois monter par une échelle, tant la situation de cette place étoit étroite.

Le Jeudi second de Juillet je fis un logement sur la gauche de nos masures.

Le Vendredi troisiéme l'on porta des matras à la Tour que l'on vouloit miner, on y employa les mineurs avec six soldats pour les soutenir, mais ils n'y demeurèrent gueres, le feu

ce Siege , c'est qu'ayant duré quatre jours sans fortis point de garde ; je dormois & je geois à la tête du travail. Il est vrai qu'ou  
Officiers du Regiment de Champagne  
toient fort intelligens , Villars premier  
homme de la chambre du Prince de Co  
soulageoit beaucoup.

Piloi me pria de demander au Prince le  
vernement de cette place pour lui , & qu  
me il ne vouloit pas quitter le Prince de  
la Campagne, il y mettroit, sous son  
fir, un homme de mérite dont il répo  
je l'obtins , & Piloi y mit Bonne-Café  
de Cavalerie.

Situa-  
tion de  
Ville-  
franche.

La situation de Ville franche est si extraor-  
dinaire, qu'il me paroît assez curieux de la dé-  
crire. Ce sont deux rangs de maisons qui for-  
ment un ruë de trois cens pas de long, à droite & à gauche.  
Il y a deux montagnes si près l'une de l'autre, qu'il n'y a que la riviere de la Tete qui  
comme un torrent au pied de la muraille d'un  
côté : & de l'autre il n'y a qu'un chemin

bord que le Regiment de Champagne fut  
auprès du Couvent des Cordeliers, les  
Miquelets d'Espagne (c'est une espece de ban-  
ni sans aveu de personne, font la guerre  
en parti qu'ils affectionnent, & une autre  
contre) se vinrent poster au-dessus de la  
roche du côté de la riviere, & de là se mi-  
rouler des rochers sur nous. Cela épou-  
vanta d'abord tout le Camp; mais lorsqu'on se  
vit un peu accoustumé à ce peril, on reconnut  
quand ce rocher se rompoit en tombant, il  
se devoit en tant de pieces que ce n'étoit pres-  
que que de la poussiere quand il étoit en bas,  
et lorsqu'il tomboit entier il étoit aisé de  
le briser: sur cela Sarrafin disoit qu'il trouvoit  
cela si plaisante, qu'aussi-tôt que les Mi-  
quelets en seroient partis, il y renverroit son va-  
leur lui jeter des pierres.

Les Miquelets reconnoissant leur roulement  
des rochers inutile, se mirent à nous tirer des  
mouffquets, dont les balles tomboient  
de leur propre poids, tant la hauteur é-  
toit excessive.

Dès la prise de Villefranche, le Prince tint  
un conseil de guerre, dans lequel il fut resolu  
d'attendre les troupes de Foix & de Bigor-  
ne. Les Marins Lientenant General devoit amener  
& les munitions de guerre qu'il falloit pour  
la seconde entreprise, l'on mettoit les trou-  
pes en quartier de rafraichissement dans le Con-  
vent, ce que l'on fit en douze quartiers qui ré-  
sultent à trois. Le Prince demeura à Ville-  
franche, Merinville prit son quartier à Aulet,  
et moi le mien à Vernet.

Dans ce même Conseil on resolut de raser  
les châteaux de S. Michel, Fillols, Vernet, &

1654. S. Martin de Canigo; & la commission  
donnée à Sagarre Gouverneur de Rouffil

On proposa ensuite que le Prince prit mille chevaux & mille mousquetaires & allât lui-même reconnoître Puycerda Capitale de la Cerdaigne, mais qu'auparavant on envoyât reconnoître les chemins pour savoir si le charroi y pouvoit passer, ce qui fut executé, & Birague Lieutenant General de l'Artillerie y alla lui-même par trois endroits, & rapporta qu'il étoit absolument impossible d'y conduire du canon. Pendant le voyage de Birague le Prince prit ce tems-là pour aller à Perpignan faire chanter le *Te Deum* sur le Sacre du Roi qui s'étoit fait à Reims le septième de ce mois, & mettre ordre à quelques divisions qui étoient survenues entre le Conseil *Real* & les Consuls. Il y fit encore une Ordonnance contre les Cavaliers & les soldats qui pilloient les Sujets du Roi dans le Rouffillon & dans le Conflans, & qui détroüfoient les vivandiers, & il m'envoya cette Ordonnance pour la faire publier dans les quartiers de la Cavalerie.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur le Comte de Buffy Rabutin,  
 „ Ayant fait expedier mon Ordonnan-  
 „ ce de ce jourd'hui, par laquelle & pour  
 „ les considerations y contenuës, j'ordon-  
 „ ne que les Capitaines de Chevaux-legers  
 „ qui sont Messres de camp de Cavalerie, &  
 „ servent avec leurs Compagnies dans des  
 „ Régimens qui ne sont pas sous leurs noms,  
 „ les quitteront & s'en separeront incont-  
 „ nent & sans delai avec leurs Compagnies

„ &

DE BUSSY RABUTIN. 413

elles qui ont eü ordre de les joindre , —  
emeureront deſormais ſeparez deſdits 1654.  
nens ſans qu'ils puiſſent à l'avenir eſ-  
ſner avec leurs Compagnies & celles  
eur doivent être jointes avec les Re-  
ns dont ils fortiront, ſi mieux ils n'ai-  
continuer à ſervir dahs leſdits Regi-  
comme Capitaines de Chevaux-le-  
, & prendre rang du jour & date de  
Commiſſions de Capitaines, ainſi qu'il  
orté particulierement par madite Or-  
ance; & deſirant qu'elle ſorte ſon eſ-  
j'ai bien voulu vous en adreſſer des  
s avec cette Lettre, & vous dire que  
avez à la faire publier en mon armée  
ous ſervirez, & à les faire executer &  
ver ponctuellement, vous aſſurant que  
ferez choſe qui me ſera très-agréable:  
r ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le  
te de Buſſy Rabutin, en ſa ſainte gar-  
écrit à Paris, ce 25. de Juin 1654. Signé,  
JIS.

*Et plus bas,* LE TELLIER.

: cette Lettre du Roi j'en reçus une en  
mité de M. le Tellier.  
Prince de Conti étant de retour à Ville-  
: tint Conſeil de guerre, auquel il fut  
que l'on iroit avec ſix cens chevaux &  
cens mouſquetaires faire mine d'inveſtir  
da, pour obliger les ennemis d'y jeter  
de gens qu'ils pourroient, & tout d'un  
nvoyer quinze cens chevaux inveſtir eſ-  
ment Caſtillon de Lampourdan. J'eüs  
miſſion de Puyccerda, & comme je pre-  
ongé du Prince pour cette expedition, il

1654. reçut une Lettre du Cardinal Mazarin, par laquelle il lui mandoit qu'il n'avoit pas encore ouï dire qu'au sortir de quartier d'Hyver on mit les troupes en quartier de rafraichissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi & que cela le surprenoit fort; qu'il croyoit pourtant que s'il le faisoit il ne pouvoit faire autrement, & ajoûtoit de sa main, que Cromwel avoit fait commander à Baas, envoyé de la part du Roi auprès de lui, de sortir de Londres, sur l'avis qu'il disoit avoir que Son Eminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Ensuite le Cardinal se justifioit au Prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, & finissoit sa Lettre par les assurances qu'il donnoit au Prince, que si les Anglois ne faisoient diversion on lui tiendroit ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir argent, hommes & munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranchè le 18. de Juillet 1654. & je vins passer à Sardinia, à la Bastide, & dîner à Aulet; je passai de là à Fon-Pedrose sur le pont qui est au dessous de la tour de Vitlars, de là au Col de la Perche, & je vins loger à S. Pere qui est à l'entrée de la plaine de Cerdaigne.

Depuis Aulet jusqu'au Col de la Perche, les Miquelets d'Espagne m'escarmoucherent tous-jours & le plus incommodément du monde: car je passois du long d'une montagne dans des rochers pendans en precipice, où je ne pouvois marcher qu'au pas & un à un, & les ennemis étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre à la portée du mousquet

et de nous ; cependant pour aller à eux il nous —  
 il fallut faire plus de quatre lieues ; de forte 1654  
 ie c'étoit proprement passer par les armes que  
 : marcher ainli : nous n'y eûmes pourtant que  
 u de gens & de chevaux bleffez.

J'attendis à S. Pere jusqu'à deux heures après  
 idi du Dimanche 19. des nouvelles du Prince ,  
 omme il m'avoit promis en partant, de m'en  
 onner ; mais voyant que je n'en recevois point  
 -passai outre & je m'en allai en passant pren-  
 e Livia dans la plaine ; de là je logeai mes  
 oupes dans les villages les plus proches de  
 uycerda ; savoir à Onzes, à Calde, à Ische,  
 à Ager où je pris mon quartier.

Aussi-tôt que je fus à mon logis j'écrivis cet-  
 Lettre au Prince.

*D'Ager ce 19. de Juillet 1654. à dix heures  
 du soir.*

**J**E vins hier coucher à S. Pere où j'attendis  
 les ordres de Votre Altesse jusqu'à deux  
 heures après midi , comme nous étions de-  
 meurez d'accord M. de Merinville & moi ;  
 mais n'en recevant point, je suis entré dans  
 la plaine de Puycerda. D'abord j'ai envoyé  
 sommer Livia de se rendre, les habitans m'ont  
 repondu qu'ils étoient prêt d'obeir ; mais qu'il  
 y avoit neuf foldats & un Sergent Espagnol  
 dans le Fort qui vouloient se défendre : après  
 quelques pourparlers ils sont fortis sans ar-  
 mes , & je les ai envoyez à Puycerda avec un  
 Trompette. J'ai mis trente Mousquetaires dans  
 ce Fort avec un Capitaine & un Lieutenant ;  
 après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes  
 troupes qui sont proches les uns des autres , &  
 du côté d'où peut venir le secours. Quatre fol-

1654. „ dats François que les ennemis avoient pris  
 „ l'année passée à Gironne & forcé de prendre  
 „ parti, se sont venus rendre à moi; ils con-  
 „ viennent tous qu'il y a sept à huit cens hom-  
 „ mes dans la place & soixante chevaux. L'un  
 „ de ces rendus m'a dit que les ennemis pre-  
 „ noient mille pains par jour; qu'il y a plus de  
 „ deux cens soldats François qui ne cherchent  
 „ que le moyen de sortir pour se rendre; que la  
 „ muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une  
 „ pique; que le dessus n'est que de terre; qu'il  
 „ n'y a autour que des échafaux de massons pour  
 „ servir de banquettes, & que cette place se ren-  
 „ dra si-tôt qu'elle verra le canon, mais que les  
 „ ennemis ne croient pas qu'on y en puisse men-  
 „ ner. Ils viennent de brûler quatre moulins  
 „ qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de  
 „ peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches.  
 „ Si Vôtre Altesse trouve bon que je lui parle  
 „ franchement sur cette affaire, je lui dirai que  
 „ si le canon peut passer même dans quinze  
 „ jours c'est une place prise, & que c'est ce  
 „ qu'elle peut faire à présent de plus beau en  
 „ Catalogne, de plus utile pour le service du  
 „ Roi, & de plus avantageux pour l'armée. On  
 „ ne fauroit trouver une plaine plus riche que  
 „ celle-ci pour ce qu'elle contient, ce sont les  
 „ plus beaux bleds du monde, les meilleurs  
 „ foins, & en plus grande quantité, les villa-  
 „ ges sont à cinq cens pas les uns des autres.  
 „ Si Vôtre Altesse prenoit cette résolution il  
 „ faudroit qu'elle envoyât quinze cens chevaux  
 „ en Lampourdan, comme elle avoit résolu,  
 „ pour couvrir Roze & tout le Roussillon, &  
 „ avec le reste de l'armée marcher dès Mardi  
 „ matin droit ici, laissant ordre de faire promptement



ient accommoder le chemin du canon : car j'ay supposé qu'il puisse passer dans quinze jours, 1654. : mets ma tête à couper que c'est une place prise. Cependant, Monseigneur, ce qu'on appelle mettre des troupes dans la paille jusqu'au ventre, c'est les amener ici : votre Cavalerie qui par tout ailleurs se ruinera en cette saison, non seulement ne deperira point ; mais encore elle se referra dans cette plaine ; il y a pour deux mois de fourrages. Enfin, Monseigneur, je suis au desespoir que vous ne voyez pas vous-même ce que je voi : car quelque résolution que vous eussiez prise, vous tourneriez vos pensées de ce côté. Je vous dis encore une fois que le canon pouvant passer, dans quinze jours vous prendrez cette place, & en ce cas,

*Objet rare & charmant, vous ne sauriez mieux faire.*

J'attends les ordres de V<sup>otre</sup> Altesse sur ce qu'elle resoudra, & je suis du meilleur de non cœur à Elle.

Le lendemain Lundi 20. de Juillet, je commençai d'agir comme si le Prince eût dû se rendre à mes persuasions : je me saisis d'un moulin qui étoit proche de la ville, où je mis dix Mousquetaires & un Lieutenant de Merinde, de crainte que les ennemis ne le brûlassent, comme ils en avoient brûlé quatre la veille à l'entrée de la nuit.

Je fis le tour de la ville pour la reconnoître avec cent chevaux : je me saisis d'un petit château près de la place sur le chemin de Livia, où je mis dix Mousquetaires & un Sergent : j'envoyai encore dix Mousquetaires & un Sergent dans la Tour de Villars pour m'assurer du Col de la Perche.

— Ce jour-là il revint de la guerre un parti que  
1654. j'y avois envoyé de treute Maîtres de tous les  
Corps, qui amenerent deux cens jumens, douze  
cens moutons, & quatre cens bœufs.

Le lendemain 21. de Juillet sur les quatre heures après midi les ennemis sortirent en deux bataillons & deux escadrons jusqu'à un des moulins qu'ils avoient brûlé, pour soutenir leurs gens qui travailloient là auprès à la fascine : pendant la premiere voiture qu'ils firent je n'eus que le loisir de faire monter à cheval toute la Cavalerie & faire prendre les armes à l'Infanterie, & comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes, je leur fis d'abord quitter le moulin & les obligeai de se retirer dans la contrescarpe, d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le Major de Merinville nommé la Prunarelle y fit des merveilles ; nous n'y perdîmes qu'un soldat d'un coup de Canon, & nous n'y en eûmes que quatre blesez & quelques chevaux tuez ; les ennemis y eurent plusieurs blesez, & entre autres Dom Thomas de Bagnols Gouverneur autrefois du Rouffillon pour le Roi, & qui avoit tourné casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirés dans la ville, je me retirai aussi dans mes quartiers : tous les jours precedens, il s'étoit venu rendre des soldats François pris l'année d'aparavant à Gironne, il s'étoit aussi rendu des Walons & des Napolitains : les Walons prenoient parti & les Napolitains demandoient des passeports pour se retirer en leur país.

Aussi-tôt que le Prince eût reçu ma Lettre il envoya Merinville, & Birague Lieutenant  
Ge-

General de l'Artillerie avec tous les Commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à Puycerda, par où le canon pourroit passer, & à leur retour il m'écrivit cette Lettre que je reçus le 22. de Juillet.

Mais pour ne rien laisser qu'on n'entende, il faut sçavoir que le Prince de Conti aimoit à rire & badinoit toujours avec moi: & parce que mon oncle étant Grand-Prieur de France, & que je logeois au Temple avec lui, le Prince avoit trouvé plaisant de m'appeller quelquefois son Templier.

*Du 21. de Juillet 1654. à Villefranche.*

” ENfin mon pauvre Templier, le canon ne  
 ” sauroit passer, le chemin a été couvert  
 ” toute la journée d'Officiers Generaux pour  
 ” essayer d'y faire une derniere tentative, mais  
 ” en vain, & ce n'est pas ouvrage de mortel.  
 ” On m'a dit qu'un Dieu envieux de la prospérité  
 ” de Birague avoit rendu ces montagnes  
 ” inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer  
 ” Ovide,

*Non est mortale quod optas.*

” Serieusement j'en suis enragé, mais à quoi  
 ” bon se desesperer, Birague en a pris la com-  
 ” mission, & moi celle de vous mander d'être  
 ” avec tout ce que vous avez de gens avec vous  
 ” Vendredi au soir à Vinffas. M: de Marins s'y  
 ” doit rendre le même jour & nous aussi; vous  
 ” pouvez loger entre-ci & là où vous jugerez le  
 ” plus à propos: cependant soyez persuadé que  
 ” je suis absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

” Mille amitez à Piloï.

1654 Le 22. que je reçus cette Lettre, il revint des montagnes un parti du Regiment d'Emanuel d'Oche qui lui amena sept cens vaches.

Le lendemain Jeudi 23. je partis avec toutes mes troupes, suivant l'ordre du Prince, & je reçus par les chemins ce Billet de lui, qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'eusse pas reçu le premier.

*A Villefranche ce 21. de Juillet 1654.*

” JE vous ai écrit ce matin par un payfan,  
 ” pour vous dire de marcher incontinent  
 ” ma Lettre reçüe, & de venir à Vinffas  
 ” Vendredi au soir: vous pourrez loger entre-ci  
 ” & là, dans les lieux que vous trouverez les plus  
 ” commodes. L'impossibilité de faire passer le  
 ” canon nous oblige de suivre notre dessein de  
 ” Lampourdan & de quitter celui de Puycerda.  
 ” Toute l'armée sera Vendredi à Vinffas, ren-  
 ” dez-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON.

J'arrivai donc le Vendredi au soir à Vinffas où le Conseil ayant été tenu, il fut resolu que l'armée marcheroit en Lampourdan pour ravitailler Roses, & voir si nous y pourrions entreprendre le Siege de Castillon, ou du moins y subsister aux depens de l'ennemi.

L'on fit un état des choses necessaires pour ce Siege.

On laissa dans Villefranche cent saes de farine & les vivres de l'armée pour un mois, sur le pied de la fourniture journaliere pour la subsistance de la garnison, qui étoit composée de cent hommes du Regiment des Galeres, & de  
 cent

quante du Regiment de Campels, avec —  
 itions de bouche, on laissa encore un 1654  
 de poudre, un de plomb, & quinze cens  
 e meche.

nit dans Arles cinquante hommes de  
 es, & pour un mois de vivres.

5. de Juillet nous partîmes de Vinffas  
 armée & nous vinmes loger à Tuis, le  
 me donna ordre en y arrivant de déta-  
 inze cens chevaux pour entrer un jour  
 ous en Lampourdan, afin d'empêcher  
 ennemis ayant avis de notre marche, ne  
 le feu dans les fourrages qu'ils n'auroient  
 loisir de retirer dans leurs places. Il  
 in jour du Colonel Balthasar Allemand  
 Lieutenans Generaux de l'armée de com-  
 ce parti: il marcha donc en diligence &  
 ger au Boulon.

Cavalerie que je lui donnai fut les Regi-  
 e Balthasar, Langés, Marcilli, la Fare,  
 as, la Roque, Marguerit & Ardennes.

16. l'armée alla loger à S. Jean de Pagés  
 lieuë du Col de Pertus. Sur le minuit le  
 reçut une Lettre de Balthasar, par la-  
 il lui mandoit que les ennemis avoient  
 Rosés avec douze cens hommes de pied  
 : cens chevaux: qu'ils avoient déjà pris un  
 ort auprès de la place, & qu'ils attaquoient  
 ours de la Selve, que leur armée s'assem-  
 entre Ostalric & Gironne pour marcher en  
 ice à Rosés, qu'ils ne faisoient point de  
 Ité d'emporter en peu de tems, & que  
 Juan d'Autriche devoit arriver par mer  
 les vivres & des fourrages pour ce Siege:  
 asar ajoûtoit qu'il alloit marcher aux enne-  
 que si Son Altesse vouloit un peu presser

— sa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retire-  
1654. roient point sans combattre.

Nous partîmes donc le 27. de Juillet une heure avant le jour, & pour faire plus de diligence, le Prince qui mouroit d'envie de donner un combat, laissa les bagages derriere, partagea ses troupes en deux, envoya Bougi Lieutenant General avec toute l'Infanterie, qui étoit de trois mille hommes, passer au Col de Paniffas, & pour lui il passa au Col de Pertus avec deux mille cinq cens chevaux qui lui restoient, & trois Lieutenans Generaux, Tilli, Dom Joseph Marguerit & moi.

Au Col de Pertus, le Prince reçut un autre Billet de Balthasar, par lequel il lui mandoit que la Cavalerie des ennemis se retiroit de devant Roses, & que l'Infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25. au soir sur l'avis qu'ils avoient eû de la marche de Son Altesse; que c'étoit le Baron de Butier qui commandoit ces troupes-là, & qu'il les alloit suivre avec huit ou neuf cens chevaux des mieux montez de sa Cavalerie.

Notre armée s'étant assemblée à la Jonquiere, petit Bourg au pied des Pyrenées, nous marchames plus lentement, le Prince prit son quartier à Figuières avec l'Infanterie; les Gendarmes & les Compagnies franches à Pérélades, & moi avec une grande partie de la Cavalerie legere à Villebertran, le reste à Villetrenin & Cabanes.

La longueur & la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il faisoit avoient fort fatigué les troupes.

**Combat** La nuit du 27. au 28. de Juillet le Prince reçut nouvelles de Balthasar, qu'il avoit joint les ennemis à Verges sur la riviere de la Tet & les

avoit entierement defaits , pris deux Com-  
aires Generaux , six Capitaines , douze au- 1654.

Officiers , & plus de trois cens Cavaliers ,  
e plus de deux cens chevaux d'Espagne ,  
avoir perdu de notre côté que huit ou dix  
mes.

iloi fut auffi-tôt envoyé à la Cour porter la  
velle de cette défaite.

le 28. le 29. & le 30. nous séjournâmes dans  
quartirs pour attendre deux petites pieces  
uit livres de balles qui nous venoient par  
Col de Pertus , & que l'on eût fait du pain  
munition. Le dernier jour que nous séjourn-  
es dans nos quartiers , j'écrivis cette Let-  
à Madame de \*\*\*.

*A Figuières ce 30. de Juillet 1654.*

**M**ON Dieu , que vous avez d'esprit , ma  
Cousine , que vous écrivez bien , que  
ous êtes aimable : il faut avouer qu'étant  
uffi prude que vous l'êtes , vous m'avez gran-  
e obligation que je ne vous aime pas plus que  
e fais. Ma foi j'ai bien de la peine à me  
etenir , tantôt je condamne votre insensibi-  
ité , tantôt je l'excuse , mais je vous estime  
oujours : j'ai des raisons de ne vous pas dé-  
laire , mais j'en ai de fortes de vous deso-  
ceir. Quoi , vous me flattez , ma Cousine ,  
& vous ne voulez pas que j'aye les dernieres  
endresses pour vous ? Eh bien , je ne les  
urai pas , il faut vous aimer à votre mode ,  
mais vous repondrez un jour devant Dieu de  
la violence que je me fais , & des maux qui  
s'en ensuivront.

, Au reste , Madame , vous me mandez  
„ qu'a,





moi seul avec toute la Cavalerie legere à Ver-

1654.

e jour-là les quinze cens chevaux qui ant fait l'expédition de Balthasar me vinrent dre à Verges : ils n'avoient bougé de S. Perador depuis leur combat.

e même jour Gaston de Nogaret Duc de dale, Colonel de l'Infanterie de France, & itaine General dans notre armée, arriva à aire avec Vardes & Cominges Lieutenans eraux.

a nuit du premier au second d'Août j'en- ni deux partis à la guerre du côté de Giron- e vingt Maîtres chacun, qui me rapporte- que la Cavalerie des ennemis étoit logée cinq ou six villages à une lieuë par delà Gi- e, sur le chemin de Blaves.

e second d'Août, le Prince vint dîner chez à Verges avec le Duc de Candale & tous iutenans Generaux. Après diner le Con- de guerre se tint, dans lequel il fut resolu n renverroit encore un parti plus fort à la re pour tâcher d'avoir des prisonniers, & ir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai olonel la Roque avec cent chevaux, qui apporta le 3. de Juillet, que les ennemis nt allez loger à Blaves avec mille hommes ied & huit cens chevaux.

ans ce même Conseil on regla le rang des tenans Generaux qui n'en convenoient pas, ns, Bougi, Vardes, Cominges & Tilli nt au fort & marcherent sans consequen- ivant l'ordre où je les viens de nommer. asar & moi tirâmes aussi : ses provisions nt dattées quinze jours avant les miennes, étois entré dans le service avant lui ; il  
gagna

— gagna & marcha devant moi sans conséquence,  
1654. les uns & les autres ayant remis à la Cour le jugement de leurs rangs l'hiver d'après.

Il fut encore réglé que le Lieutenant General de jour demeureroit au corps d'armée.

Qu'en sortant de jour il iroit à l'arriere-garde, & le troisieme jour à l'Infanterie.

Que celui qui seroit de jour commanderoit par-tout.

Que les détachemens se feroient par tour à commencer par le plus ancien jusqu'au dernier & ainsi de suite.

Que s'il arrivoit que le jour du commandement de l'armée & celui du détachement arrivassent en même tems, il seroit au choix du Lieutenant General de jour de prendre l'un ou l'autre, & au cas qu'il choisit de demeurer à l'armée, il ne perdrait pas pour cela son jour de détachement, mais qu'il reprendroit la place de celui qui auroit été détaché pour lui.

Que celui qui devoit entrer de jour iroit au campement si l'armée marchoit.

Tous ces reglemens furent écrits par Bougi & signez par le Prince.

Sur la requête que le Regiment Colonel fit qu'après avoir séjourné trois jours dans un Camp, il pût reprendre l'avantgarde à la premiere marche, alleguant que c'étoit un de ses privileges; Il fut réglé qu'il falloit avoir séjourné douze jours, & que le premier Regiment de Cavalerie de l'armée auroit ce même privilege en son absence.

Le 9. le Prince alla visiter Roses avec tous les Officiers Generaux à la reserve de Vardes qui demeura au quartier de l'Infanterie, & moi à Verges avec la Cavalerie.

Mais

Mais avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le Prince avoit fait proposer par Piloï <sup>1654.</sup> au Cardinal le Siege de Cap-de-Quiers ; pourvû que notre armée navale le bloquât & qu'il ne la lui demandoit que pour quinze jours ; que sur cela le Cardinal avoit envoyé ordre au Commandeur Paul à Toulon de faire avec l'armée navale ce que le Prince de Conti lui commanderoit pendant quinze jours seulement.

Le Prince avoit mandé son dessein au Commandeur , & le 10. d'Août séjournant à Rose , il en reçut une Lettre par laquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huit jours près de Son Altesse.

Le 12. le Prince revint à Belcaire.

Le 13. il alla loger à Toroëille-de-Mongris, & l'Infanterie à Ouillas, la Cavalerie ne fortit point de Verges.

Le 15. le Prince , le Duc de Candale & les Lieutenans Generaux vinrent diner & tenir Conseil chez moi à Verges. Après diner nous allâmes tenir une espee de marché aux chevaux entre le quartier du Roi & mon quartier.

Dans ce tems-là nous eumes nouvelle que le Regiment d'Infanterie de la Reine & celui de Cavalerie de Harcour venant de Foix joindre l'armée, & passant dans les montagnes de Capfir , avec la confiance & le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France , furent attaquez par la garnison de Puyceda & défaits. Ce fut une fort belle action à Dom Pedro de Las Valanconelas Gouverneur de cette place : car il les envoya défaire à dix lieues dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Verges , j'écrivis cette Lettre à Madame de \*\*.

*Du*

1654.

*Du Camp de Verges ce 17. d'Août 1654.*

„ Vous me dites si souvent que vous mere-  
 „ greteriez si j'étois mort, & je trouve si  
 „ beau pour moi d'être regreté de vous, que  
 „ cela me feroit souhaiter d'être en cet état sans  
 „ quelques petites raisons qui m'en empêchent  
 „ encore, outre que ne vous ayant jamais sur-  
 „ prise en mensonge, je suis bien aise de vous  
 „ croire en cette rencontre, & puis il y a gran-  
 „ de apparence qu'une personne qui a la larme  
 „ à l'œil en parlant seulement de la perte d'un  
 „ de ses amis, le pleureroit tout-à-fait si elle  
 „ l'avoit effectivement perdu. Je croi donc,  
 „ ma belle Cousine, que vous m'aimez, & je  
 „ suis pour vous comme vous êtes pour moi,  
 „ c'est-à-dire, content au dernier point de  
 „ vous & de votre amitié. Ce n'est pas que je  
 „ demeure d'accord que votre Lettre, toute  
 „ franche & toute signée, comme vous dites,  
 „ fasse honte à tous les poulets: ces deux cho-  
 „ ses n'ont rien de commun entre-elles; il vous  
 „ doit suffire que l'on approuve votre maniere  
 „ d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médi-  
 „ re des poulets qui ne vous ont jamais rien dit.  
 „ Vous êtes une ingrater, Madame, de les trai-  
 „ ter mal après qu'ils ont eû tant de respect pour  
 „ vous: pour moi, je vous l'avouë, je suis  
 „ dans l'interêt des poulets, non pas contre vos  
 „ Lettres; mais je ne voi pas qu'il faille pren-  
 „ dre parti entre-eux: ce sont des beautez diffé-  
 „ rentes: vos Lettres ont leurs graces, & les  
 „ poulets les leurs; mais pour vous parler fran-  
 „ chement, si l'on pouvoit avoir de vos pou-  
 „ lets, on ne feroit pas tant de cas de vos Lettres.

„ ll

Il est vrai, Madame, que vous êtes étran-  
 nent revêtue contre les comètes, je ne  
 pas si cela vous durera jusqu'à cinquante  
 : à tout hasard je ne tiendrai en haleine  
 beaux sentimens pour les pousser avec vous  
 ous venez à les aimer, & en attendant je  
 urai pour vous que la plus belle amitié du  
 nde, puisque vous ne voulez autre chose.  
 e suis bien-aise que vous soyez satisfaite  
 . . . . c'est une marque qu'il se met à la  
 son, & qu'il ne prend plus tant les choses à  
 ur qu'il faisoit : quand vous ne voulez pas  
 qu'on veut, Madame, il faut bien vou-  
 ce que vous voulez, on est encore trop  
 ureux d'être de vos amis ; il n'y a guere  
 e vous dans le Royaume qui puisse réduire  
 amans à se contenter d'amitié, nous n'en  
 yons presque point qui n'étant pas demeu-  
 d'accord de s'aimer, ne soient tout-à-  
 mal ensemble : & je suis persuadé qu'il  
 it qu'une femme ait un mérite extraordi-  
 re, pour faire en sorte que le dépit d'un  
 tant maltraité ne le porte pas à rompre a-  
 e elle.

J'admire la constance de Monsieur de . . . .  
 ur Madame de . . . . ne voit-il pas ses  
 its, & qui pis est, ne les sent-il point ?  
 à toujours bien crû que l'amour aveu-  
 oit, mais je ne savois pas encore qu'il en-  
 nât.

Que sert à Madame de . . . . d'être reve-  
 è si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler  
 graces dans le monde : en vérité c'est une  
 annie épouvantable que celle qu'elle souff-  
 , & je croi qu'après cela on la devoit ex-  
 ser si elle se vengeoit de son tyran. Il est

„ Vrai

— „ vrai que je pense qu'elle s'est vengée il y a  
 654. „ long-tems du mal que l'on lui devoit faire :  
 „ comme c'est une personne de grande pré-  
 „ voyance , elle a bien jugé que l'on lui don-  
 „ nerait sujet de plainte quelque jour ; elle  
 „ n'a pas attendu que l'on primât , & entre  
 „ nous je croi que son mari est sur la défen-  
 „ sive.

„ Nous avons ici \*\*\*\* un de ses amans,  
 „ qui m'a dit qu'il étoit de vos amis & qu'il  
 „ vouloit vous écrire : je sai par M. le Prince  
 „ de Conti qu'il a dessein d'être amoureux de  
 „ Madame de \*\*\*\* cet hiver ; & sur cela ,  
 „ Madame , ne plaignez-vous pas les pauvres  
 „ femmes , qui bien souvent récompensent par  
 „ une véritable passion un amour de dessein :  
 „ c'est-à-dire , donnent du bon argent pour de  
 „ la fausse monnoye. Je croi que \*\*\*\* aura  
 „ de la peine à sa conquête , non pas tant par la  
 „ force de la place , que par les soins & la dé-  
 „ fense du Gouverneur. Au reste , il m'a fait  
 „ des avances d'amitié extraordinaires , & si  
 „ grandes qu'il m'a obligé contre la résolution  
 „ que j'avois faite de n'être jamais son ami , de  
 „ me dédire. La réputation qu'il a d'être infi-  
 „ dèle me faisoit peur , mais il est des amis de  
 „ toutes sortes : si j'ai un secret , celui-là ne le  
 „ saura pas , & particulièrement si c'est un  
 „ dessein pour ma fortune à quoi il puisse pré-  
 „ tendre : *Guarda la gamba*. Voilà qui est  
 „ de mon crû , Madame. Corbinelli est à dix  
 „ lieues d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau  
 „ naturel de savoir cela sans jamais avoir été  
 „ de Maître.

„ Vous ne me mandez rien de la Marquise  
 „ de \*\*\*\* cependant elle est de vos bonnes

„ amies,

mies, & assez des miennes: est-ce qu'elle —  
 l'est plus à Paris, ou que vous ne m'en vou- 1652.  
 ez pas parler de peur d'être obligée de me  
 mander ce qu'elle fait; écrivez-le moi je  
 vous prie: car enfin, je l'estime fort, & je  
 serai bien-aîsè de faire quelque chose pour elle:  
 si elle peut une fois sortir de condition je  
 lui en offrirai une, j'ai ouï dire que c'est une  
 personne de service.

„ Je suis ravi d'être bien avec Messieurs vos  
 oncles; jalousie à part, ce sont d'honnêtes  
 gens, mais il n'y a personne de parfait dans  
 le monde; s'ils n'étoient jaloux ils seroient  
 peut-être quelque chose de pis; avec tout ce-  
 la je ne les crains pas trop, & savez-vous  
 bien pourquoi, Madame, c'est que je vous  
 crains beaucoup & que vous êtes cent fois  
 plus jalouse de vous-même qu'eux.

„ Toujours quelque douceur, Madame, je  
 ne m'en saurois tenir, mais il n'y a pas de  
 danger à cette heure que Madame de \*\*\*\*  
 voit vos Lettres.

„ J'oublois de vous dire que j'ai écrit à M.  
 de \*\*\*\* sur la mort de Madame sa femme.  
 Madame de Bussy me mande que je lui ai  
 bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi  
 à la Chambre des Comptes, ce qui redouble  
 le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite,  
 c'est que j'apprehende qu'il n'aille devenir  
 mon quatrième rival; il y avoit assez de dis-  
 position du vivant de sa femme, mais sa con-  
 sideration le retenoit toujours. Adieu ma bel-  
 le Cousine, c'est assez badiner pour cette fois:  
 voici le serieux de ma Lettre; je vous aime  
 de tout mon cœur.

1654. *A Madame de \*\*\*\* dans la même Lettre.*

„ Je vous suis tout-à-fait obligé , Madame,  
 „ de l'avis que vous m'avez donné , croyant  
 „ que notre belle Marquise eût lu mes Lettres  
 „ toute seule ; je lui aurois peut-être écrit des  
 „ choses que je ne voudrois pas dire à d'autres  
 „ qu'à elle ; & Dieu fait quelle vie vous m'eus-  
 „ siez faite à mon retour , & quelle honte vous  
 „ & moi en eussions eue : votre prudence a dé-  
 „ tourné ce malheur en m'apprenant que vous  
 „ lisez mes Lettres , & a mis les choses en état  
 „ que je tâcherai de vous donner toujours du  
 „ plaisir & jamais du chagrin. Mais d'un autre  
 „ côté, Madame, j'ai honte d'écrire des Let-  
 „ tres si folles , sachant que vous les devez  
 „ voir, vous qui êtes si sage, & devant qu'elles  
 „ précieuses ne font que blanchir. Il n'impor-  
 „ te, votre vertu n'est point farouche , & ja-  
 „ mais personne n'a mieux accordé Dieu & le  
 „ monde que vous.

Le 18. d'Août le Prince de Conti , le Duc de Candale , Bougi , Cominges & moi nous allant promener sur le bord de la mer, nous vîmes, mais encore fort loin, notre armée navale, composée de sept vaisseaux & de six galeres. D'abord qu'elle découvrit celle d'Espagne au Golfe du Cap-de-Quiers, composée de dix vaisseaux & de cinq galeres, l'Admiral tira un coup de canon pour assembler le Conseil, dans lequel il fut résolu que l'on se retireroit, parce que les ennemis avoient trois vaisseaux plus que nous. A l'entrée de la nuit le Commandeur Paul envoya par une chaloupe cette nouvelle

au



Prince, qui n'en étant pas trop fatigué, fut  
 gé de tourner les pentes sur des places de 1654  
 e.

le 20. Don Luc Capitaine & Major de Bal-  
 r nous ayant amené des prisonniers qui di-  
 nt que la Cavalerie des ennemis au nombre  
 uit cens chevaux étoit à Pineda, S. Esteve  
 utres villages couverts à onze lieuës de nous,  
 rince accompagné du Duc de Candale, de  
 gi, Cominges, Balthazar, le Comte d'Ille  
 noi, prit deux mille chevaux, avec lesquels  
 s allâmes le 21. passer à une demie lieuë de  
 imos, après une halte de trois heures à un  
 ge appelé Calonge; nous remarquâmes  
 u'à l'entrée de la nuit, que nous arrivâmes  
 Val-d'Aure, où nous fîmes une autre hal-  
 isqu'à deux heures avant le jour, que nous  
 epartîmes & marchâmes jusques près d'O-  
 ic. En faisant repaître les troupes nous ap-  
 mes par un Bourgeois de ce lieu-là que l'on  
 , que les ennemis savoient notre marche il  
 oit six heures: un peu après nous y enten-  
 es tirer du canon, de sorte que le Prin-  
 efolut de s'en retourner se voyant décou-  
 , nous passâmes la nuit en cet endroit.

le lendemain 23. nous vîmes aux portes de  
 onne où nous fîmes quelques prisonniers,  
 uels nous apprîmes que le jour que nous é-  
 s. partis de Verges un Païsan en étoit parti  
 même tems que nous, & étoit allé donner  
 de notre marche à Don Paul de Parade  
 ional de l'Artillerie, Commandant à Giron-  
 lequel avoit mandé en diligence à Ostalric  
 S. Saloni, que nous avions un grand par-  
 n campagne, & que l'on se tint sur ses  
 les.

Le lendemain 24. nous allâmes passer la Ter à S. Gregory & camper à Cervia, le 25. nous arrivâmes de grand matin à Verges & à Torocille de Mongris.

Le 26. l'armée séjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il fut réglé que l'armée se partageant en plusieurs quartiers, le Lieutenant General de jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoi qu'il pût choisir de poste dans la marche de l'armée, & de logis dans le quartier où il feroit.

Le 27. l'armée partit de ses quartiers & alla loger, le quartier du Roi à S. Geordy avec le Regiment de Champagne & les Gendarmes; les Brigades de Normandie & d'Anjou, & Merinville Cavalerie à Cervia avec le Duc de Candale, Cominges & Baltasar; la brigade du Colonel & celle de Conti Cavalerie, avec le reste de la Brigade de Champagne à Coulomés avec moi: ces trois quartiers éloignent l'un de l'autre d'une grande demie lieuë sur la riviere de la Ter.

Le 28. je reçus ma Lettre de service de Lieutenant General.

Le 29. d'Août la Cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saouffe, les habitans tirèrent dessus & la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoi que ce village eût ordre de Don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit: le lendemain j'y envoyai de l'Infanterie avec la Cavalerie, avec ordre de forcer si on trouvoit de la resistance. Les païsans ayant d'abord tué quelques soldats & deux cavaliers, le Commandant de l'escorte fit mettre le feu à l'Eglise; mais le peuple étant au-dessus de la voute ne fut point forcé & sauva tout son fourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien faire.

Don

Joseph Marguerit, qui n'avoit de con-  
 n parmi nous que par l'amitié que les 1654.  
 avoient pour lui, étant averti de ce des-  
 en fit d'abord les plaintes au Duc de Can-  
 quel me haïssant alors, sans en avoir  
 1, fut bien-aïse d'avoir de quoi me ren-  
 nauvais offices auprès du Prince, dont  
 on pour moi lui déplaisoit. Il lui me-  
 Joseph, lui exagéra ma violence, & lui  
 ces choses-là étoient capables de revol-  
 latalogne contre nous.

ince aimoit fort le Duc de Candale,  
 ne m'abandonna pas; & cependant pour  
 er Don Joseph Marguerit & les peuples,  
 oya à l'heure même cet ordre écrit &  
 : sa main.

Onsieur de Bussy arrêtera tout presente-  
 ment l'Officier qui commandoit les trou-  
 ui ont été à Saouffe, & le fera amener  
 main au matin. Fait au Camp de S. Geor-  
 Lundi ap soir 30. d'Avril 1654.

ARMAND DE BOURBON.  
 vous supplie d'executer cet ordre dès ce  
 r.

endemain, 31. d'Août j'allai trouver le  
 & je lui menai l'Officier qu'il deman-  
 Il me dit les plaintes de Marguerit, & me  
 la quel sujet j'avois donné au Duc de  
 e de ne m'aimer pas. Je lui justifiai pre-  
 sent le Commandant du fourrage en pre-  
 ir moi ce qui étoit arrivé, & je me ju-  
 noi-même par la rebellion des habitans  
 tisse. Pour la haine du Duc de Candale  
 lui dis que je n'en savois point d'autre

raison, sinon que Son Altesse m'aimant il  
 1654. avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne  
 gueriroit pas; & pour ce qui regardoit la pl  
 te des habitans de Saouffe, il leur fit dire qu  
 les châtieroit exemplairement si jamais ils n  
 soient les ordres; cependant il leur fit don  
 de l'argent pour la reparation de l'Eglise, &  
 m'ordonna de remettre l'Officier en liber  
 après cela je m'en retournai à mon quartie  
 Le premier de Septembre le Prince m'é  
 vit ce Billet de sa main.

„ Les Cavaliers de vôtre quartier ont été  
 „ Jourd'hui au fourrage jusqu'aux porte  
 „ Gironne dans le plus grand desordre du n  
 „ de, même Leroi m'envoye demander un  
 „ tre lieu que Bourdille pour traiter l'écha  
 „ entre Don Alexandre Vespa & lui, p  
 „ que vos Cavaliers ont été ce matin pille  
 „ lieu-là. Il ne sert de rien de faire des or  
 „ si on ne les garde: le premier Cavalier  
 „ passera la riviere sans ordre après le banf  
 „ il faut sans remission que vous le fassiez pi  
 „ leter à la tête de la Cavalerie; autrement la  
 „ valerie de Gironne nous prendra tous les  
 „ valiers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBO

„ Au Camp de St. Geordy le Vendredi  
 „ soir premier de Septembre 1654.

*Pour M. le Comte de Bussy.*

„ Pour entendre bien cet ordre il faut sç  
 „ que les ennemis & nous avons nommé d  
 „ Capitaines de Cavalerie pour traiter l'écha  
 „ des prisonniers de part & d'autre, & que n  
 „ éti

convenus du village de Bourdille pour  
 fet : de notre côté nous avions choisi un  
 né Leroi Capitaine au Regiment de Cava-  
 le Marcilli, & les ennemis Don Alexan-  
 espa.

même jour premier de Septembre des Ca-  
 s débandez allerent mettre le feu au vil-  
 de Saouffe pour venger la mort de leurs  
 agnons qui y avoient été tuez, il en fut  
 inq, desquels j'en fis pendre un.

lendemain je reçûs ce Billet du Prince,  
 & signé de sa main.

On Joseph Marguerit oublia hier de  
 commander une escorte pour le convoi,  
 aujourd'hui quand il a voulu la comman-  
 r il s'est trouvé que toute la Gendarmerie  
 bit au fourrage ; ainsi les charretes & les  
 ulets sont ici sans pouvoir partir. Je vous  
 plie d'envoyer promptement trente Mai-  
 es pour les escorter.

Au Camp de S. Geordy, le second de Sep-  
 mbre 1654.

ARMAND DE BOURBON.

ir l'avis que j'avois eû que la Cavalerie de  
 une alloit de deux jours l'un au fourrage  
 certain côté, je resolus de leur faire une  
 uscade. Je le proposai au Prince, il le trou-  
 on & je m'en revins à mon quartier le se-  
 d de Septembre au soir. Une heure après  
 j'y fus arrivé je reçûs ce Billet écrit & si-  
 de sa main & non datté.

Je vous supplie de ne pas partir pour aller  
 à la guerre, que vous ne m'avez parlé ;  
 T 3 „ pour

— „ pour des raisons que je vous dirai. Soy  
 1654. „ dîner, s'il vous plaît. Je suis servit  
 „ Temple.

ARMAND DE BOUR  
 „ Pour M. le Comte de Buffy Rabutin  
 „ tenant General des armées de Sa Majes  
 „ Mestre de Camp General de la Cavale  
 „ gere de France.  
 „ Voilà de belles qualitez cela.

Le Prince étoit ce jour-là de bonne hu  
 ce qui lui arrivoit presque toujours avec

Les raisons pour lesquelles il me voul  
 ler avant que j'allasse à la guerre, étoient  
 avoit appris l'arrivée d'un renfort de Cava  
 Gironne, & qu'il me conseilloit de faire  
 parti plus fort. Au lieu donc de quatre  
 chevaux que je voulois prendre j'en pris six  
 avec lesquels m'étant embusqué près d  
 ronne dans un bois où il y avoit une g  
 re; j'y passai la nuit & une partie du lend  
 Lundi 4. Septembre, & voyant qu'il étoit  
 de midi sans que personne sortit de la p  
 je ne doutai point que je ne fusse déco  
 Je levai mon embuscade, & je m'en allai  
 ser assez près de Gironne: la Cavalerie de  
 nemis sortit; & comme la riviere étoit e  
 eux & moi, je ne voulus pas retour  
 Camp sans avoir fait le coup de pistolet  
 eux. Je passai donc au Pont Major, & j  
 escarmoucher une heure durant. Tout  
 coup je vis mes escarmoucheurs avec les  
 pêle-mêle en conference; cela me surprit  
 & comme je demandai aux Officiers q  
 toient auprès de moi ce que ce pouvoit é  
 ils me répondirent que c'étoit l'usage du p

qu'après avoir escarinoaché quelque tems on le parloit sur parole, on beuvoit ensemble & quelquefois on troquoit de chevaux & de hardes. Je leur dis que je ne voulois point souffrir cette coûtume-là; qu'il en pouvoit arriver des inconveniens, & que quand même il y auroit à avoir une trêve, je ne trouverois pas bon qu'on la fît sans mes ordres, & en même tems j'envoyai dire aux gens débandez de rejoindre leurs escadrons. Le Commandant de la Cavalerie ennemie m'envoya dire qu'il alloit boire à ma santé: pendant ces pourparlers je m'aperçûs que les ennemis faisoient couler de l'Infanterie du long des masures qui étoient au pied de la montagne sur ma gauche. Je mandai à mon dernier escadron de faire son caracol, & de repasser au petit pas le Pont Major, & ainsi des autres. Les ennemis recommencerent l'escarmouche Cavalerie & Infanterie, & me suivirent jusqu'au pont: je ne perdís pourtant personne, j'eûs seulement quatre ou cinq hommes de blesez & quelques chevaux. Je m'en revins à S. Geordy rendre compte au Prince du peu de succès de mon parti: je le trouvai qui venoit de recevoir un paquet de la Cour, dans lequel étoit cette Lettre du Cardinal pour moi.

*De la Fère ce 11. d'Août 1654.*

**M**ONSIEUR,

„ Je vous rends graces des assurances que  
 „ vous me donnez de vötre amitié, elle me  
 „ sera toujours chere & j'y contribuerai de  
 „ te que j'osé m'en promettre la continuation.  
 „ Je vous remercie aussi des soins que vous avez

1654. „ pris de me donner part de l'état de la Cavale-  
 „ rie, lequel sans difficulté devoit être beau-  
 „ coup meilleur.

„ Pour ce qui est de vôtre Lettre de service  
 „ de Lieutenant General, vous devez l'avoir  
 „ reçûe à present, ayant été expédiée & en-  
 „ voyée à M. le Prince de Conti, peu de tems  
 „ après que nous eûmes la nouvelle de la prise  
 „ de Villefranche: au surplus je me réjouis avec  
 „ vous de celle que le Sieur de Piloï nous a ap-  
 „ portée du secours de Roses, & de la défaite  
 „ de huit cens chevaux des ennemis, non seu-  
 „ lement comme avec un bon serviteur du Roi,  
 „ mais aussi comme avec un des amis & servi-  
 „ teurs particuliers de M. le Prince de Conti:  
 „ & cependant je demeure,

MONSIEUR,

*Vôtre très-affectionné serviteur,*  
 Le Cardinal MAZARINI.

Le 5. de Septembre tous les Officiers Gene-  
 raux se trouverent à S. Geordy par ordre du  
 Prince, où l'on tint un grand Conseil, pour  
 voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reste de  
 la Campagne. Il y eut deux opinions, l'une de  
 faire le Siege de Puycerda par deux Lieutenans  
 Generaux; qu'on y feroit passer du canon par  
 le pais de Foix (ce que Marins avoit promis de  
 faire) que pour assurer ce Siege, le reste de  
 l'armée seroit postée à Anglés sur la Ter, d'où  
 nous couvririons Puycerda & Roses, ou du  
 moins d'où nous serions à portée de l'un & de  
 l'autre pour les secourir si les ennemis y mar-  
 choient: ceux qui étoient de cet avis ajoûtoient,  
 que



nous tenons à nous en aller sans ennemi & sans  
 danger de nous faire enlever. Les Espagnols  
 ne nous s'attendent point de voir aller à Puycerda  
 avec nous le Prince; que nous nous y opo-  
 sons, & qu'en tout cas s'ils font un tra-  
 vers pour entrer en Cerdagne, nous y serions  
 plus tôt avec nos hommes de pied dans Rodes,  
 battant ceux en arriéré & avec l'armée de l'in-  
 térieur nous les enlevons en Cerdagne  
 la plaine de Vire & sur ce que ceux qui  
 traitent avec nous disent que l'armée ne se par-  
 tait point, & que le Prince fit lui-même  
 cette conquête. Ils répondent que la Cerda-  
 gne étant un pays que l'on retient autant par  
 réputation que par les forces, les Catalans  
 nous voyant reculer, auroient mauvaise opinion  
 de nos affaires, & pourroient quitter notre par-  
 tie: que la Cour voulait la prise de Puycerda  
 par la considération des quartiers d'Hyver que  
 cette conquête nous donneroit, nous ne nous  
 prévaudrions point de cette prise, si toute l'ar-  
 mée y alloit, puisqu'elle ruineroit la Cerdagne.

À ces raisons-là les autres disoient ( & c'é-  
 toit l'opinion de Bougi & de moi ) que l'on  
 n'avoit jamais oui dire qu'une armée se parta-  
 geât pour entreprendre quelque chose avec une  
 partie, à moins que ce qui restoit ne fût aussi  
 fort que les ennemis pour leur faire tête; qu'a-  
 vant détaché cinq cens chevaux & six cens hom-  
 mes de pied avec les troupes qui venoient de  
 Guienne, il ne nous resteroit que deux mille  
 cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied,  
 avec lesquels nous n'osions tenir la campagne  
 devant les ennemis qui assembloient leurs garni-  
 sons pourroient avoir en huit jours cinq mille  
 hommes de pied & quinze cens chevaux, &

1654. avec cela nous tomber sur les bras : qu'en une nuit ils pourroient faire venir leur Cavalerie de S. Saloni à Gironne, & embarquant leur Infanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos, & en un jour de là à Gironne : que quand il seroit possible d'empêcher leur jonction en nous avançant à Anglés, nous n'y pourrions avoir nos convois commodément, ni subsister aussi long-tems que le Siege de Puycerda durerait : que si les troupes qui l'assiégeroient n'étoient battues par un secours, du moins n'empêcheroient-elles pas les ennemis d'y jeter des gens. Que sur ce que l'on objectoit que les Catalans auroient mauvaise opinion de nos affaires nous voyant reculer ; à cela nous répondions qu'il y avoit moins de honte à reculer pour faire une conquête, qu'à s'avancer pour être battu, & qu'en peu de tems nous desabuserions tout le monde. Quant à ce que l'on disoit que l'armée ennemie ruinerait la Cerdagne, & qu'ainsi l'on ne pourroit se prévaloir de cette conquête n'y pouvant faire hiverner les troupes ; nous répondions que l'armée entiere prenant Puycerda en moins de tems que ne seroit une partie, l'un reviendroit à l'autre ; & qu'enfin il valoit mieux prendre ce país-là ruiné que de le laisser riche aux ennemis.

Toutes ces raisons n'empêcherent pas que l'autre avis ne fût suivi, l'on se prepara pour l'executer, & cependant l'on donna ordre à l'Intendant Bezou de faire mettre dans Roses des vivres pour deux mois, l'on donna l'avoine à la Cavalerie sur le pied de six mille quartiers par mois.

Le 7. de Septembre, Merinville étant de retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nouveau Conseil où l'on remit en question la dernière  
résol.

résolution qui avoit été prise, Merinville la traça à fort de ridicule, & appuya tellement les raisons de Bougi & de moi, que l'on résolut de les suivre, & pour cet effet on détacha Cominges avec cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied de gens détachés de tous les Corps le 11. de Septembre pour aller investir Puycerda; ces troupes marcherent par le Col-de-Perthus, Vinissas, Villefranche & Aulet, & joignirent à l'entrée de la plaine de Cerdaigne, la Serre-Obterre Lieutenant General, qui amenoit les troupes de Guyenne, & qui investit la place conjointement avec Cominges.

Pour l'armée il fut résolu qu'elle partiroit le 16. ou le 17. de Septembre qui étoit le tems que l'on croyoit que Roses pourroit être ravitaillé.

Le 10. de ce mois, Merinville avoit pris deux cens chevaux avec lesquels il avoit conduit Hoquincourt & Saint Lac Infanterie à Roses. Ces deux Regimens pouvoient être de cinq cens hommes effectifs.

Le 13. le Prince reçut nouvelle du Commandant d'Hoquincourt Catalan, qui commandoit aussi dans Lianssac, que les ennemis venoient de débarquer de l'Infanterie pour l'attaquer. Sur cet avis il me commanda d'envoyer quinze Maîtres avec un Cornette & un Maréchal des logis, pour aller de ce côté-là savoir des nouvelles des ennemis; & cependant il prit deux mille chevaux, les Regimens de Champagne, Anjou & Conti, qui faisoient sept ou huit cens hommes de pied pour aller secourir Lianssac. Il voulut faire cette expedition lui-même, quoi-qu'il eût eû deux accès de fièvre tierce, & que même il eût été saigné le jour qu'il partit,

1654 — Ce qu'il me vouloit dire sur l'extrémité du Duc de Joyeuse, étoit qu'il avoit dessein de demander la Charge de Colonel General de la Cavalerie en cas de mort, & qu'il en vouloit avoir mon avis : on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en écrivit donc au Cardinal, mais ce Ministre lui manda que le Roi étoit engagé au Maréchal de Turenne pour cette Charge, auquel Sa Majesté la donna ensuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre tant que la guerre durerait : je ne sai pas sous quel pretexte, mais je croi que la véritable raison fut que le Cardinal étoit bien-aîsé de le tenir en haleine par une demi-grace, & de lui laisser toujours quelque chose à esperer.

Depuis le premier d'Octobre jusqu'au sixième que le Prince arriva, je pris encore deux Châteaux, & ce fut sur cela, que dès qu'il me vit, il se mit à crier : *Serviteur au Grand Poli-o-certes. Parlez juste, lui dis-je, Monseigneur, & dites, Pouilly-o-certes.*

Le Prince prit son quartier à Livia, petite ville à demie lieuë de Puycerda,

Mais pour reprendre la chose de plus loin, aussi-tôt que j'avois vû la fièvre du Prince diminuer à Perpignan, je lui avois proposé de venir à l'armée, & il m'avoit témoigné le souhaiter extrêmement. Ses Medecins appuyez de Sarrafin son Intendant s'y étoient opposez : celui-ci, qui, à l'interêt qu'il prenoit à la santé de son Maître, pouvoit encore joindre celui de son propre repos, opiniâtroit fort, que ce seroit hasarder la vie du Prince que de le transporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdagne étoit bien plus temperé à cause du  
voit-

11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000

11



1054 — côté que l'on y va de plein pied, la muraille est moitié pierre & moitié terre, & il y a un fossé de trois ou quatre pieds de profondeur; les murailles sont toutes percées de trous pareils à ceux que sont les Maisons, & pour toutes banquettes il y a que des échafaux sur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une palissade au pied de la muraille; les demi-lunes sont de pierre faite avec de la paille qu'ils appellent *tapiada*: en quelques endroits les maisons touchent à la muraille, la terre y est fort aisée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de Fauxbourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de faire une attaque. Du côté & assez proche de la porte de Livia, & du côté du Château aussi, il y a de grands cavins fort larges & propres à mettre de la Cavalerie à couvert; il y a un ruisseau qui entre dans la ville, qui est la seule eau qu'il y ait & qu'il seroit fort aisé de détourner.

La plaine s'étend du côté de Villefranche jusqu'au Col de la Perche, & peut avoir deux lieues de long, elle n'est pas de si grande étendue des autres côtes. Il y a deux rivières, l'une qui est la Ségre, & qui est fort petite dans cet endroit-là, vient du côté de Campredon: l'autre qui est la plus grosse, vient du côté de France. Entre Livia & Puycerda il y a une fort belle prairie, & dans tout le reste de la plaine, la plus grande quantité de bleds qui se puisse voir: les villages y sont grands & proches les uns des autres, ce qui marque un pais riche.

Siege de Puycerda. Les deux attaques étant résolues du côté de Livia fort près l'une de l'autre, on ouvrit la tranchée le 8. d'Octobre. Il ne faut pas demander si je fus de l'attaque du Prince, l'attachement

ment que j'avois pour lui & l'état où j'étois avec le Duc de Candale ne laissent pas lieu d'en douter. 1654.

Notre Ingenieur ayant été tué à la garde de Merinville, le Prince en fit chercher un dans l'armée: il en trouva un pour ma garde, mais comme l'emploi d'Ingenieur est un métier qui use fort son homme, celui-ci faisant reflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de se cacher: de sorte qu'après l'avoir attendu jusqu'à dix-heures, je fus obligé de prendre le cordeau moi-même avec le Major du Regiment de Sainte Mesme que j'avois à ma tranchée, & quoi qu'il fit cette nuit-là un orage épouvantable, nous ne laissâmes pas d'avancer fort le travail & même plus que par un beau tems, par la raison que les soldats craignent d'ordinaire les coups de mousquet plus que la pluye, & que ce mauvais tems empêchoit les ennemis de tircr autant qu'ils faisoient les autres nuits; aussi perdis-je peu de monde.

Il me souvient d'une naïveté qui me fit rire à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte Mesme & beaucoup de volontaires & d'Officiers de Cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en passant la nuit auprès de moi, le Lieutenant Colonel de ce Regiment vint dire tout haut à son Mestre de camp qu'il ne devoit pas s'exposer comme il faisoit, qu'il étoit là dans un poste trop gaillard pour un homme comme lui: & voyant que Sainte Mesme (qui avoit de l'esprit & qui étoit honteux pour ce pauvre Lieutenant Colonel) ne faisoit pas semblant de l'entendre, il s'adressa à moi pour me prier de commander à son Mestre de camp de rentrer dans

1654. la tranchée, me disant que ce n'étoit pas là le poste d'un Mestre de Camp. Vous avez raison, Monsieur, lui dis-je, il se moque des gens de se mettre à tous les jours ainsi que de pauvres aventuriers comme nous. Tout ce qu'il y avoit de gens auprès de moi s'éclatant de rire, le Lieutenant Colonel commença de s'apercevoir de son zele indiscret, & se retira sans dire

mot.

J'aimai cet homme qui ne manquoit pas de sens en d'autres choses, & qui s'étoit tellement enflé de la grandeur de son Mestre de camp, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût de peril à craindre que pour lui: ce n'est pas que ce n'eût été grand dommage de Sainte Mesme, s'il eût été tué, mais aussi c'eût été grand dommage de moi.

La tranchée du Duc de Candale qui étoit sur la droite de celle du Prince étoit méchante, elle étoit enfilée depuis un bout jusqu'à l'autre, & sans les blindes on eût été moins exposé dehors que dedans, car elle servoit de mire aux ennemis.

Nous n'avions point fait de lignes de circonvallation, parce que l'on ne pouvoit venir à nous que par des cols dont nous étions les maîtres: outre une grande partie de l'Infanterie Catalane & des Miquelets de France que nous avions dans les montagnes; par-dessus cela nous faisons un biouac de Cavalerie fort regulier: je le faisois monter à cheval à l'entrée de la nuit, & à mesure qu'elle s'obscurcissoit j'avançois mes escadrons jusqu'auprès de la contrescarpe, de chacun desquels il y avoit, tant que la nuit duroit, deux Cavaliers qui battoient l'estrade mille pas devant leur troupe, afin que ces gens-là découvrant quelque chose, donnassent l'alarme aux



aux escadrons & les avertissent d'être encore plus sur leurs gardes.

1654

J'avois appris cette leçon de Louis de Bourbon Prince de Condé dont je me suis toujours bien trouvé depuis. Cependant le Duc de Candale (homme de courage, mais de nulle expérience à la guerre, & que la peine de s'instruire dont il se faisoit une honte, eût empêché d'être jamais plus habile) cherchoit, ce qu'on appelle, à mordre sur mes actions. Il crut en cette rencontre avoir trouvé lieu de me décréditer auprès du Prince, en lui faisant connoître le peu de raison qu'il y avoit dans la disposition de mon biouac; il lui dit avec un ris moqueur, & l'autorité d'un vieux Capitaine, que je postois mes escadrons d'une manière jusqu'alors inconnue, qu'ils se touchoient les uns les autres: que si quelque secours se vouloit jeter dans la place, il y seroit plutôt entré que les troupes ne s'y seroient opposées, & qu'en les postant plus loin, elles pouvoient retourner à la charge plusieurs fois avant que le secours fût entré.

Le Prince à qui j'avois rendu compte de mon biouac, quoi que persuadé que j'avois raison, ne voulut pas soutenir contre le Duc de Candale une chose que celui-ci avoit si fort traitée de ridicule: il se contenta de lui répondre qu'il m'alloit envoyer querir pour m'entendre sur cette affaire. Lorsque je fus auprès de lui il me demanda en présence du Duc pourquoi je postois les escadrons du biouac si près de la place, je connus aussitôt d'où venoit la question, & je lui répondis qu'il me suffiroit de dire que M. le Prince son frere le pratiquoit ainsi, si je ne favois pas bien la raison qu'il en avoit, qui étoit

1654. étoit qu'on avoit souvent vû que des secours passoient non-seulement entre des escadrons quand ils étoient éloignés les uns des autres, mais qu'ils entroient même sans qu'on le fût, & qu'il n'étoit pas possible que rien entrât sans combat quand ils étoient proches.

Le Duc de Candale rougit en défendant son avis du mieux qu'il put, & moi ayant répliqué, que si j'avois failli, ç'avoit été après le plus grand Capitaine de mon siècle. Nous nous en pouvons bien fier à Monsieur mon frere, nous dit le Prince, & ensuite changea de discours.

Cet événement ne me gagna pas le cœur du Duc, au contraire il me haït davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement; cependant à la fin du Siege il lui prit envie d'être de mes amis. Je ne sai si le Prince qui nous aimoit fort tous deux; lui en fit venir la pensée, ou si ce fut de son mouvement, mais enfin il me fit des avances que je reçus avec beaucoup de joye, & auxquelles je répondis avec toutes les marques de ce que je devois au rang qu'il avoit dans le monde, & même dans l'armée: cette amitié a duré jusqu'à sa mort, & elle étoit à un point qu'il n'avoit guere de secrets dont il ne me fit confidence.

Mort de  
Don Pedro de  
las Valançonelas.

Prise de  
Puyceda.

Au bout de huit jours de tranchées ouvertes, y ayant une brèche faite à la muraille, Don Pedro de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont j'ai raconté deux actions extraordinaires en cette Campagne) fut emporté d'une volée de canon en voulant reparer cette brèche, & sa mort nous fit avoir aussi-tôt par capitulation cette place, que nous n'eussions eû que par la brèche s'il eût vécu: car c'étoit un homme qui consultoit son courage plutôt que l'intérêt du Roi son Maître.

Je

Je fus prié par d'Arville Capitaine au Regiment de Champagne, de demander au Prince le Gouvernement pour lui; je le fis, & je l'obtins; c'étoit un galant homme, & ce n'est point pour diminuer l'obligation que j'eus au Prince que j'assure que d'Arville sans autre recommandation que la sienne propre meritoit bien cette récompense. 1654.


Après la prise de cette place, le Prince s'y reposa dix ou douze jours; tant pour faire combler les tranchées, reparer les brèches, & les desordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la Cour. Je reçus alors cette Lettre de M. le Tellier Secrétaire d'État.

*A la Fere ce 12. d'Août 1652.*

**M**ON SIEUR,

„ J'ai reçu avec la Lettre qu'il vous a plu de  
 „ m'écrire un état de la force de la Cavalerie de  
 „ l'armée de Catalogne; j'eusse bien désiré que  
 „ les noms des Capitaines s'y fussent trouvez,  
 „ & que vous y eussiez marqué les presens & les  
 „ absens, parce qu'il nous eût été plus utile.  
 „ En ce cas-là, je vous supplie très-humblement,  
 „ Monsieur; de me vouloir envoyer un  
 „ état de cette sorte le plutôt que vous pourrez,  
 „ & de croire qu'il ne tiendra point à moi que  
 „ votre Regiment n'ait un des meilleurs quartiers  
 „ de ceux qui seront donnez durant l'hiver  
 „ aux troupes des armées de deçà, étant parfaitement,  
 „ &c.

J'envoyai aussi-tôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, & en même tems mon attache au  
 bas



pignan, & tous les Officiers General  
Huit ou dix jours après, la plupart  
rent à la Cour avec le Duc de Cam  
moi j'attendis jusqu'au dernier de  
que je pris congé du Prince: j'en re  
départ toutes les carettes imaginable  
les assurances de l'honneur de son  
me fit promettre de lui écrire souven  
je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une  
plus agreablement que je passai celle  
deux grands emplois dans l'armée, qu  
avec toute l'autorité imaginable; j'  
pouvoir auprès du General qui étoit  
Prince & qui avoit de l'esprit infinimer  
qu'il ne manquât rien à ma bonne fo  
gagnai au jeu dix mille écus tous fra  
prés avoir fait une fort grande dépen

En arrivant à la Cour, je mandai  
de Conti toutes ces nouvelles, & que  
après je reçus cette réponse de sa m

» j'aime fort que l'on me fasse bien - aise. Je  
 » pense que vous le ferez un peu de savoir que 1654.  
 » je serai à Paris dans six semaines , en atten-  
 » dant mandez - moi de toutes sortes de nou-  
 » velles , & lorsque vous aurez fait revuë de  
 » Braquerie , écrivez moi la force de ce corps-  
 » là : car je ne doute pas qu'il n'augmente tous  
 » les jours. Adieu , mon cher , je suis absolu-  
 » ment à vous ,

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquerie , le Prince enten-  
 doit parler des Dames qui étoient galantes , &  
 l'en parloit comme d'un país dont il avoit mé-  
 me fait une carte.

Il fut trompé dans ses esperances de venir à  
 la Cour : les affaires du Roi en Languedoc l'y  
 retinrent , & je reçus quelque tems après cette  
 Lettre de sa main.

*A Montpellier ce 2 de Mars 1655.*

» JE ne sai où trouver des amitez qui puis-  
 » sent bien exprimer ce que je sens pour vous.  
 » Je vous assure , mon cher Temple , que cela  
 » va au-delà de toutes choses , & que j'écrirai  
 » pour vous avoir en Catalogne avec le même  
 » empressement que je le ferois pour avoir dix  
 » mille hommes de pied plus que je n'ai. Man-  
 » dez - moi des nouvelles de Braquerie , & si  
 » vos palefreniers ne vous volent plus , c'est-à-  
 » dire , en langage vulgaire , si votre Ecuyer  
 » n'est plus à vous. Adieu.

ARMAND DE BOURBON.

Pour entendre la plaisanterie des palefre-  
 Tome I. V niers ,

1654. — niers, il faut sçavoir qu'en allant en Catalogne avec le Prince, on me prit trente pistoles une nuit dans mon haut de chausses; & comme j'en faisois du bruit le lendemain dans mon domestique, le Gentilhomme qui me servoit d'Ecuyer & qui avoit couché dans ma chambre, me dit qu'assurément c'étoit un de mes palefreniers qui m'avoit volé. Je fis semblant de le croire, quoi que je soupçonnasse fort ce Gentilhomme, de qui la vie avoit été jusques-là d'un filou. Je contai le même jour mon aventure & mes soupçons au Prince, qui depuis ce tems-là en railloit toujours avec moi.

F I N.



T A-

# T A B L E

## DES NOMS PROPRES

### DES PERSONNES.

des principales choses contenuës dans  
ce premier Tome.

#### A.

<i>Aignan pere,</i>	385
<i>S. Aignan,</i>	196, 197, 374, 385
<i>Alain, Comte,</i>	229
<i>re reprise par les Espagnols,</i>	84
<i>Alais fils du Duc d'Angoulême,</i>	385. Voyez Angou-
<i>ême.</i>	
<i>Albret, Duc,</i>	125
<i>Albret Maréchal de France,</i>	122, 191
<i>Amant Capitaine aux Gardes,</i>	35
<i>Ambleville, 35, 36. Sieur de S. Preuil, 50. Gouver-</i>	
<i>neur de Doullens, puis d'Arras, ibid. 88. loué &amp; re-</i>	
<i>compensé en présence de toute la Cour, 50. condamné</i>	
<i>à mort, 85. son portrait, ibid. sujet de sa condam-</i>	
<i>nation, ibid. &amp; seq.</i>	
<i>Amistie seule ne suffit pas aux amans,</i>	429
<i>Amnistie en France,</i>	365, 367
<i>amour &amp; amourette, ce que c'est, 38. il faut dans l'a-</i>	
<i>mour une égalité d'âge &amp; d'humeur, ibid. l'amour</i>	
<i>a son heure aussi bien que la mort,</i>	39, 51
<i>mours d'une Veuve, 30. &amp; suiv. d'une Comtesse, 51</i>	
<i>&amp; suiv. de Madame de.... 90, &amp; suiv. Voyez</i>	
<i>Lettres de Madame de.... &amp; Histoire.</i>	
<i>Andeux,</i>	325, 330
<i>André Monbrun Gouverneur du Nivernois,</i>	106,
	107, 375
	<i>d'Anq</i>

## Table des Noms propr. des Person.

<i>d'Anglure</i> , appelé le brave Givry,	381,
<i>d'Angoulême</i> , Duc, premier Colonel de la Cavalerie en titre,	381, 382. mis à la Bastille, 383. Général de l'armée assiégeant Soissons, 385. combien il a possédé cette Charge,
<i>d'Angoulême</i> , fils,	385. sa mort,
<i>Anteuville</i> ,	
<i>Archambault</i> ,	
<i>d'Ardenes</i> , Regiment,	
<i>Armes cachées, découvertes &amp; demandées pour l'Armée de France</i> ,	240, 267, 273, 278, 281, 283. & suite
<i>Arnand Maréchal de camp</i> ,	139, 142,
<i>d'Arpajon</i> , Vicomte,	
<i>Arras assiégré &amp; pris</i> ,	48, &c
<i>Arriereban convoqué</i> ,	6, 238.
<i>Artagnan</i> ,	
<i>d'Arville</i> , Capitaine au Regiment de Champagne	
<i>d'Aubieux</i> , Gouverneur de Montpellier,	
<i>d'Aubrai</i> , Commis, parent de Desnoyers,	
<i>d'Aubusson Duc de la Feuillade</i> . Voyez la Feuillade	
<i>d'Aumale General de la Cavalerie legere</i> ,	379
<i>d'Aumont Maréchal de France</i> ,	185, 212. &c
	B.
la <b>B</b> achelerie,	276. &c
<i>Bazatelle</i> : c'est toujours le commencement	
<i>bonne ou méchante affaire</i> ,	190
<i>Bagnols</i> Gouverneur du Roussillon,	
<i>Bains</i> , Colonel Allemand,	
<i>Balthasar</i> , Colonel Allemand,	135, 139, 142, 145, 403, 421
<i>Banier</i> , Echevin de la Charité,	
<i>Bapaume assiégré</i> , 84. description de cette ville,	
<i>Baradas</i> Maréchal de camp,	250
<i>Barbantane</i> Lieutenant des Gendarmes d'Enguier danser un cadavre deterré,	
<i>Bareuil</i> , Lieutenant Colonel de Buffy,	
la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes de Roban	
<i>Bataille, ou combat, de Thionville</i> , 43. de Sedan, &c	
<i>Norlingue</i> , 99. de Charenton, 175. de Retbel, 20	



## & des principales Matieres

<b>Bleneau</b> , 288. <i>maniere des Catalans avant le combat</i> ,	438
<b>Beaufort, Duc</b> , 97, 250, 283, 289, 327, 335. & suiv.	
<b>Beaujeu Capitaine de Cavalerie de Grancei</b> ,	113
<b>Beaujeu Lieutenant du Prince de Condé</b> , 115, 214, 346, 394	
<b>Beauvilliers</b> . Voyez S. Aignan.	
<b>Beauvoir Dunstun</b> , 51, & suiv. 187, & suiv. 192, 220 & suiv.	
<b>la Becherelle Maréchal des-logis</b> ,	383
<b>Bellegarde prise</b> ,	193
<b>Besançon Commissaire des armées de France</b> ,	15
<b>Bedgne</b> , Lieutenant General de Nevers,	270
<b>Bezons</b> , Intendant d'armée,	412
<b>Bidoffans Ecuyer du Duc de Candale</b> ,	192
<b>Bien-faiteurs de mauvaise grace; comment on leur est plus obligé qu'aux autres</b> ,	400
<b>Biouac</b> , exact, comment il se doit faire,	452
<b>Birague</b> , Lieutenant General de l'Artillerie, 412, 418, 444	
<b>Bleneau</b> , combat de Bleneau,	288
<b>Blerancourt</b> ,	383
<b>Blessures mortelles en certains tems &amp; lieux</b> ,	122
<b>Bolacre Procureur du Roi de S. Pierre le Moustier</b> , 240, 270	
<b>Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie</b> ,	375
<b>le Bosquet</b> . Voyez Chavagnac. (392, 395	
<b>Bouchavanes</b> ,	384
<b>Bougi tire au sort pour le rang</b> , 425. <i>sa pensée sur le siege de Puyserda</i> ,	441, 443
<b>la Boulaye</b> ,	187, 189
<b>de Bourbon</b> , Prince de Condé, General de la Cavalerie legere,	379
<b>de Bourbon</b> , Comte de Soissons,	13, 82
<b>de Bourbon Prince de Condé</b> , 8. & suiv. 94, 95, 106, 124. <i>sa mort</i> ,	125
<b>de Bourbon du Duc d'Enguien</b> , 94, 96, 107. & suiv. 125, 134, 151. <i>il assiege Mardik</i> , 115, 116. <i>il méprisoit la fausse gloire</i> , 119, 120. <i>il prend Furnes &amp; assiege Dunkerque</i> , 121. <i>il assiege Lerida</i> , 135, & suiv. <i>ses grands talens pour la guerre</i> , 144, 453, 454. <i>il assiege Ypres</i> , 154. <i>accusé à tort d'avoir premedité la</i>	
V 3	guerre

## Table des Noms propr. des Person.

<i>guerre civile</i> , 160. il gagne la bataille de Lens, 163,	
il se forme de mauvaises idées du Comte de Bussy, 172,	
173, 175, 182. & suiv. il prend Charenton & Brie-	
Comte-Robert, 175, 176. il veut donner à Guisart	
la Charge du Comte de Bussy, 184, 185, 190. il est	
arrêté & conduit à Vincennes, <i>ibid.</i> transféré à Mar-	
soussi, 199. il sort de prison & traite de la charge de	
M. de Bussy, 201, 202. il se retire de la Cour, &	
ferme un parti, 203, 204, 207. & suiv. 224, 236,	
238, 270. il passe la Loire incognito, 277. il com-	
batt contre la France, 289, & suiv. 375	
de Bourbon Prince de Conti, 400. portraits de ce Prince,	
401, 444, 415. il tombe malade à Perpignan, 445	
Bourdonnet Mestre de camp, 17	
Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, 46	
Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, 165	
le Bret Enseigne Colonel du Regiment de Grancé, 113	
la Bretèche, Guidon des Gendarmes d'Enguien, 140	
Bresemil Intendant de Justice, 132	
Brevets & attaches. Voyez le Nom propre.	
de Brezé Amiral de France, 124	
de Brezé Maréchal de France, 83, & suiv.	
Brie-Comte-Robert, repris par le Prince de Condé, 176	
Brion, Ecuyer du Duc d'Orléans. Voyez Levi.	
Briord, Commandant sous le Prince de Condé, 250,	
il attaque un détachement allant à Monrond, 362	
G. Bris Gouverneur de Lerida, 136, 141, 143	
de Broglia, Italien, 139, 143, 145, 146, 185	
la Brosse Maréchal des logis, 353, 355	
Busc, Gentilhomme Gascon, 20. & suiv.	
Bussy Lamet Maréchal de camp, 18	
Bussy Moulins, 87	
Bussy Rabutin. Voyez Rabutin.	
Butier, 422	
C.	
<b>C</b> Adavre déterré, 141	
Calais, ville, 380	
Calvo, Catalan, 403	
Cambrai assiégé, 384	

## des principales Matieres.

<i>Campels,</i>	404
<i>Candale, Duc. Voyez Nogaret.</i>	
<i>Canillac,</i>	250
<i>Canisi, Marquis,</i>	46
<i>Canons de Decise appreciez,</i>	265
<i>Capitaine d'Infanterie n'a pas droit de commander dans une place,</i>	82
<i>la Capelle,</i>	11, 213
<i>Capucin defendant une place,</i>	5
<i>Carignan, Princesse,</i>	302
<i>Castelnau la Mauvissiere,</i>	115, 213, 318
<i>Castillon assiegé,</i>	413, 420
<i>Castriot,</i>	378
<i>le Cateau en Cambresis,</i>	16, 41
<i>la Catelet,</i>	11, 40
<i>Cavalerie legere, son emploi à un siege, 108. son origine, 378</i>	378
<i>Chabor, 89, 102, 104. sa mort,</i>	122
<i>Chabor,</i>	251
<i>Chamilly, Gouverneur de Stenay,</i>	213
<i>de Chandé Cornette,</i>	151
<i>Chanfort, Cheval-leger de Buffy,</i>	130, 133
<i>Chanost,</i>	198, 199
<i>Chapelain,</i>	424
<i>Charenton forcé &amp; pillé,</i>	176, 177
<i>la Charité, villa, 227, 228. &amp; suiv. 242, 244, 248, 249, 252, 253, 254, 257, 259, 260, 271, 272, 274, 316, 349, 355</i>	
<i>de Châteauneuf,</i>	194, 234, 382
<i>Château Portien assiegé,</i>	374
<i>Châtel-Chinon, ville du Nivernois,</i>	105, 301
<i>Châtelux,</i>	193
<i>Châtillon Maréchal de France,</i>	27, 43, 48, 82
<i>Châtillon, Duc. Voyez Colligni.</i>	
<i>la Châtre disgracié, sa mort,</i>	96
<i>Chavagnac le Bosquet,</i>	66, 67, 121, 193, 350
<i>de Chaunes, Maréchal de France,</i>	48
<i>de Chaunes, fils,</i>	154
<i>Choiseul, frere du Maréchal du Plessis-Praslin, Lieutenant Colonel de Cavalerie.</i>	384

## T'able des Noms propr. des Person.

- de Choiseul, Maréchal du Pleffis Praslin, 133;*  
*de Choiseul, Marquis de Praslin,*  
*Choisi, Intendant en Champagne,*  
*Clamecy, Bourg du Nivernois, 280,*  
*Clanau, 35, 122. tué à Charenton,*  
*Clerambaut Comte de Paluau, 16. Gouverneu*  
*Courtray, 154. proposé au gouvernement d'Y*  
*159. il assiége Monrond, 220, 240. Voyez Le*  
*de Paluau, il devient Maréchal de France,*  
*Clermont Comte de Tonnerre,*  
*Clermont de Vertillac,*  
*de Coassin,*  
*du Cocuage,*  
*Cognac secouru,*  
*Collation servie la nuit,*  
*Colligny, depuis Duc de Chastillon, 100, 138, 139,*  
*143, 145, 154, 157, 159. tué à Charenton,*  
*Colligni, Comte, 304, 306, 352*  
*Ste. Colombe, Maréchal de Bataille,*  
*la Colonelle & la Mestre de camp. ne se cassent jar*  
  
*Colonels, leur origine, 382, 383, leurs droits,*  
386.  
*Coloredo General de l'Fmte: eur,*  
*Comlnge, Lieutenant General, 232, 425, 431, 443*  
*le Commandement doit être executé avec justice &*  
*dieffe, 217. Exemple,*  
*Commissaire General dans la Cavalerie, 386,*  
*Condé, Prince de. Voyez Bourbon.*  
*Contestations entre Officiers pour le rang, 102, 103,*  
382, 384, 412, 425, 426,  
*Conti, Prince de. Voyez Bourbon.*  
*Corbie, assiégée, 12, 15*  
*Corbinelli Gentilhomme d'esprit, 205, 206, 226,*  
*Voyez Lettres de Corbinelli.*  
*Coffé, General de la Cavalerie legere en 1548.*  
*Coupes neuves, ce que c'est,*  
*à la Cour ce ne sont que grimaces, 174,*  
*Courtrai, ville, 108, 154,*  
Cr

## & des principales Matières.

<i>Cromwel</i> ,	414
<i>Crusol Lieutenant Colonel de la Cavalerie</i> ,	384
<i>la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi Henri IV.</i>	382; 386

### D.

<b>D</b> <i>Aligre Messiant Lieutenant Colonel</i> ,	382
<i>Danville premier Colonel de la Cavalerie</i> ,	380
<i>Davergne Gouverneur de Bapaume</i> ,	84
<i>Decise, château du Nivernois</i> ,	283, 312
<i>Delliponti, Italien</i> ,	108
<i>Descubieux Marquis de Sourdis</i> ,	6, 386
<i>Desnoyers Secrétaire d'Etat</i> ,	47. 75. & suiv.
<i>Dieu confond souvent la prudence humaine</i> ,	190, 269
<i>de Dognon, Comte</i> ,	208
<i>Drouet Abbé, fait cesser le travail du Pont de la Charité</i> ,	278
<i>Duel de Busc, 20. &amp; suiv. du Chevalier d'Isigni</i> ,	111.
<i>&amp; suiv. des Comtes de Rieux &amp; de Vassé</i> ,	113. de
<i>Lusignan &amp; Marins, 192. du Comte de Bussy &amp; de Favieres, 392. Edits severes contre les duels, 88, 392, 395</i>	
<i>Dunkerque assiéé &amp; pris en 1646.</i>	121, 123
<i>Dupré Cheval-leger de Bussy blessé, &amp; recompensé</i> ,	145

### E.

<b>E</b> <i>Estia Maréchal de camp</i> ,	17, 43
<i>Elbeuf, Marquis, frere du Duc de Guise, General de la Cavalerie legere</i> ,	380
<i>Enguien, Duc. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Enlevement d'une Veuve</i> ,	153, 155, 156, 160
<i>Epernon, Duc</i> ,	243, 285
<i>Eschevins de Nevers, 173, 279. de la Charité, 242, 244</i>	253
<i>Eslainvilliers, Commissaire general de la Cavalerie</i> ,	390, 398, 399
<i>Esguilli Mestre de camp General</i> ,	379
<i>d'Estampes Sieur de Valencé, Lieutenant Colonel de la Cavalerie</i> ,	383
<i>d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, ensuite Maréchal d'Estampes</i> ,	41, 155
<i>S. Etienne, Major de Bussy</i> ,	46

## Table des Noms propr. des Person.

S. Etienne Maréchal des logis ,	383
S. Evremond ,	121
F.	
<b>F</b> Aber , Maréchal de France ,	371
Fanfaronerie , ses mauvaises suites ,	112
la Fare ,	404
Favieres , Enseigne Colonel de Picardie ,	275, 392, 394,
il proposa un duel au Comte de Bussy ,	375, 392, 393,
	395, 396
Faux-sauvage prétendu commis dans le Nivernois ,	347,
& suiv.	
S. Felis ,	160
la Ferté Chauderon ,	216, 280, 281, 325, 326, 330
la Ferté Imbaut. Voyez d'Estampes.	
la Ferté de Ris Maître des Requêtes ,	76
la Ferté Seneterre , Maréchal de France ,	329, 330
la Feuillade ,	375, 393, & suiv.
Feuquieres , 43. son armée <u>d</u> efaitte , 45. <u>b</u> lessé & pris ,	
il meurt en prison ,	46
Feux allumez la nuit pour signal ,	32. & suiv.
de Fiesque , Chevalier , tué à <u>M</u> ardick ,	117, 118
Flamarin ,	337
Flecelles , tué en duel ,	87
de Fleix , Comte , tué à <u>M</u> ardick ,	117, 118
Flix , sa situation ,	148
Folleville Maréchal de camp ,	212, 213.
Fontenai Coup d'Epée ,	27
Fontenai Mareuil ,	12
la Force Maréchal de France ,	5, 6, 7, 35
la Fortune est une folle , 2. reflexions sur la fortune ,	168
le Fouilloux ,	337
Fouquet , Abbé ,	374
Fouquet , Surintendant ,	ibid.
Fourrille , tué à <u>S</u> enef ,	386
Fradel ,	46, 160
Fraguier Conseiller de la Cour ,	336
Fribourg assiégré ,	94
S <sup>t</sup> e. Frique Lieutenant-Colonel de la Cavalerie ,	384
Frondeurs ,	187, 201
	Fur-

**& des principales Matieres.**

*Furnes prise* , 111

**G.**

<b>G</b> <i>Alas</i> ,	100
<i>de Gamarre</i> ,	215
<i>la Garanne Cheveau-leger de Buffy</i> ,	130, 133
<i>Garnison ennemie, comment doit être escortée</i> ,	88
<i>Gaston Colonel</i> ,	386
<i>Gaston de France Duc d'Orleans</i> ,	13, 107, 108, 120 ,
219, 223, 235, 241, 335, 338, 375	
<i>de Gault, Chevalier</i> ,	139, 146
<i>Gendarmes, leurs privileges</i> ,	103, 108
<i>S. Geran, 266. son infidelité</i> ,	284, 298, 306, 307 ,
351, 352, 359. <i>il écrit à M. de Buffy</i> ,	294. <i>il se met à</i>
<i>l'obéissance du Roi</i> ,	300, 307
<i>S. Germain d'Achon</i> ,	52
<i>Giury appelé le brave</i> ,	381, 382
<i>de Gonzagues, Princesse Palatine</i> ,	376
<i>Gouverneurs de Ville, leur autorité</i> ,	82
<i>Goville</i> ,	193
<i>de Grancey, Comte</i> ,	44, 46, 176
<i>de Grammont Maréchal de France</i> ,	41, 97, 99, 102 ,
110, 138, 153.	
<i>Guenaut Medecin</i> ,	14
<i>la Guerch</i> .	192, 193
<i>la Guiche</i> ,	380
<i>de Guiche. Voyez Grammont.</i>	
<i>Guitaut, le vieux</i> ,	190
<i>Guitaut, Cornette de la compagnie du Prince de Condé</i> ,	
151, 165, 172. & suiv. 185, 191, 192, 202, 337	

**H.**

<b>H</b> <i>Ailbron assiégré</i> ,	97, 98. <i>Lettre en vers sur ce sujet</i> ,
<i>ibid.</i>	
<i>le Hallier. Voyez de l'Hôpital</i>	
<i>Harcourt, Comte</i> ,	185, 218
<i>Harquebuser un soldat</i> ,	28, 29
<i>la Haye du Bled. Voyez Uxelles.</i>	
<i>Hebron, Colonel Ecoissois</i> ,	5
<i>Heme, Colonel Allemand</i> ,	100
<i>Heus, ce que c'est</i> ,	120

**V 6**

*Histoi-*

## Table des Noms propr. des Person.

<i>Histoire, il y faut une sincerité entiere,</i>	169
<i>Histoire d'une veuve amoureuse, 30, 31. d'une Comtesse,</i>	
<i>50. de Madame de. . . cousine de M. de Buffy, 90.</i>	
<i>Voyez Lettres de Madame de. . . d'une fille de Nismes.</i>	130
<i>Hocquincours, Marechal de France, 234, 282, 288. &amp; suiv.</i>	
<i>Holacs, Comtes d'Allemagne,</i>	99
<i>L'Hôpital Sieur de Vitri,</i>	382
<i>L'Hôpital Maréchal de France, 40, 48, 49, 50, 186,</i>	
	336, 337
<i>L'Hôpital Sainte-Même, 118. Voyez Sainte-Même.</i>	
<i>Horace cité,</i>	19
<i>Hôte bien payé, &amp; pourquoi,</i>	200
I.	
<i>Jauri, Conseiller au Parlement,</i>	335
<i>J'd'iche Gouverneur de la Morée,</i>	5
<i>Importans, sorte de Cabale,</i>	97
<i>Joyeuse Duc, Colonel de la Cavalerie, 385, 399, 447, 448</i>	
<i>Isigni, Chevalier, tué pour un verre d'eau, 110. &amp; suiv.</i>	
<i>L'Islebonne Capitaine du Regiment Cardinal, 97. &amp; suiv.</i>	
<i>D. Juan d'Autriche,</i>	427
<i>de Jussac. Voyez Ambleville.</i>	
<i>Jumeaux, 97, 110, 124, 139. &amp; suiv. il n'est point revenu après sa mort, comme il avoit promis,</i>	150
L.	
<i>L'Andreci assiéé en 1637. 17. description de cette place,</i>	ibid.
<i>Langés,</i>	421
<i>Langeron, Gouverneur de la Charité, 106, 219, 226, 245,</i>	
	283
<i>S. Lari Duc de Bellegarde,</i>	3
<i>Lâcheté extraordinaire, 290. si elle merite la mort,</i>	ibid.
<i>Launai-Liais, volontaire,</i>	130, 194, 196, 197
<i>le Boccage,</i>	152
<i>Lenet, Procureur au Parlement de Bourgogne, 97, 172</i>	
	173, 184, 185, 202, 204
<i>Lens assiéé,</i>	82
<i>Lerida assiéé, 135. &amp; suiv. levée du siege,</i>	146
<i>Le Roi,</i>	306, 344, 347
	427



## & des principales Matieres.

- Lettre du Comte de Bussy au Roi, sur l'ouverture des Etats de Tours,* 321
- Lettre du Comte de Bussy à M. le Prince, touchant la nouvelle de la prise d'Ypres, que M. de Bussy avoit portée à la Cour, 157. pour arrêter la poursuite du Sieur. . . . 162, étant arrivé à Lagni en 1649.* 171
- Lettres du Comte de Bussy au Prince de Conti,* 405, 408, 415
- Lettre du Comte de Bussy au Cardinal Mazarin, revenant en France. 220. sur la force de la ville de la Charité,* 274
- Lettre du Comte de Bussy à M. le Tellier, où il rend compte de l'affaire de Châtel-Chinon, 303. des levées d'argent-faites dans le Nivernois, 310. & suiv. du faux-saunage,* 348
- Lettre du Comte de Bussy à M. de la Porte,* 171
- Lettre du Comte de Bussy au Comte d'Harcourt, en 1649.* 186
- Lettre du Comte de Bussy au Comte de Paluau: qu'il ne connoit point les Officiers qui se sont faussement servi de son nom pour piller dans le Nivernois, 309, 316. sur le siege & le secours de Monrond,* 357
- Lettre du Comte de Bussy au Chev. de Baradas,* 264, 300
- Lettre du Comte de Bussy au President Perraut,* 106
- Lettre du Comte de Bussy à Tavannes,* 163
- Lettre du Comte de Bussy à Madame de . . . 129, à S. . . & à sa femme, 166. à sa Cousine, 174, 177, 178, 196, 401, 423, 428. & suiv.*
- Lettre du Comte de Bussy à Margini,* 396
- Lettre du Roi au Comte de Bussy, sur le desordre prétendu de ses troupes, 73, 74, 347, sur les mécontentemens qu'avoit Sa Majesté de M. le Prince, 205, 207. & suiv. 223. pour se saisir de deux châteaux du Nivernois, 216. sur le secours de la ville de Cognac, 218. pour defendre le passage des troupes sans ordre de Sa Majesté, 221. sur un Arrêt portant cassation d'un precedent contre le Cardinal Mazarni, 225. pour donner le commandement de quelques troupes au Comte de Bussy, 230. pour faire assembler*

## Table des Noms propr: des Person.

<i>la Noblesse</i> , 238. & suiv. pour aller joindre le Comte de Paluau,	247.
<i>pour la levée d'un Regiment d'Infanterie</i> , 258. pour rester dans la Charité, s'en rendre le maître, & en faire rétablir le pont,	260, 271,
<i>touchant la Garnison de Maison-fort</i> , 292. sur les violences prétendues faites aux habitans de Châtel-Chinon,	301, 309.
<i>pour l'ouverture des Etats à Tours</i> ,	319.
<i>sur le faux-saunage prétendu dans le Nivernois</i>	374,
<i>les troubles de Paris étant apaisez</i> ,	353, 364,
<i>pour remercier la Noblesse</i> , 373. touchant les Mestres de camp de Cavalerie,	412
<i>Lettre du Roi à M. du Tremblai, pour sortir le Comte de Buffy de la Bastille,</i>	78
<i>Lettre de Gaston Duc d'Orleans à M. de Buffy, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin,</i>	338
<i>Lettres de M. le Prince de Conti au Comte de Buffy,</i>	407,
	419, 420, 447
<i>Lettre du Duc d'Epéron au Comte de Buffy en lui envoyant des troupes dans le Nivernois,</i>	243
<i>Lettre du Cardinal Mazarin au Comte de Buffy pour le remercier</i> , 221. en envoyant à M. de Buffy des ordres du Roi contre ceux qui traversent le bien de l'Etat,	240.
<i>sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé leur garnison</i> , 261. pour envoyer les armes prises à la Charité,	267, 268.
<i>pour faire faire vingt mille rations de pain</i> , 273. pour faire rétablir le pont de la Charité,	276, 278.
<i>pour faire quarante mille rations de pain, &amp; envoyer des armes, ibid.</i>	
<i>pour remercier M. de Buffy des vivres &amp; des armes</i> ,	268.
<i>sur la prise de Monron</i> ,	368
<i>Lettre de M. le Tellier au Comte de Buffy, sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé le Regiment de Langeron</i> ,	239.
<i>pour faire faire vingt mille rations de pain</i> , 273. pour l'exemption de Clameci,	279,
297, pour l'exemption de Châtel-Chinon,	302.
<i>pour l'avertir que le Comte de Levé est parti de Paris pour se rendre vers la Charité</i> ,	304.
<i>sur ce que M. de Buffy vouloit avoir un Regiment à lui,</i>	398
<i>Lettre de M. de la Vrilliera, à M. de Buffy, pour par-</i>	don-

## & des principales Matieres.

- donner au Lieutenant Gen. de Nevers, 270. pour la  
conservation des Terres du Duc de Mantouë, 280.  
pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General  
de Nevers, & en lui envoyant une relation du Com-  
bat de Bleneau, 287
- Lettre du Comte de Paluau au Comte de Buffy, pour se  
rendre maître de la Charité, 227, 228. sur l'arri-  
vée des troupes à Donzi, 245, 246, 247. sur ce que  
Messieurs de la Charité avoient chassé leur garnison,  
& pour se saisir des bleds, 249. pour faire joindre  
leurs troupes, 251. afin que M. de Buffy remette ses  
troupes à M. de Pionsac, 256. touchant le passage  
des troupes de S. Geran, 296, 297, 300, 306, 307.  
sur l'arrivée de Colligni & de Levi pour secourir Mon-  
rond, 306. pour faire arrêter deux Officiers ou soi-  
disant, 308, 315. pour faire escorter le canon destiné  
au Siege de Monrond, 315, 316, 317. pour lui en-  
voyer les outils à mineur, 322, 323. pour le remer-  
cier de quelques avis & d'une recrue, 349
- Lettre du Comte de S. Geran à M. de Buffy, 294
- Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Buffy, 257,  
262, 265, 298
- Lettre de M. l'Abbé de Buffy sur la mort de son neveu,  
182
- Lettre de M. le Roi à M. de Buffy, pour l'exemption du  
Bourg de Tanai, 305
- Lettre de Corbinelli à M. de Buffy, pour ses affaires à la  
Cour en 1652. 230. & suiv 281. & suiv. 320, 329, 332,  
334, 337, 343. & suiv.
- Lettre de Madame de ... au Comte de Buffy, 128
- Lettre de Marigni à M. de Buffy sur la prise de Mon-  
rond, 369
- Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvré, 127.  
à M. de Buffy, pour se rendre à Monrond, 203
- Levi, Comte de Brien, 114, 304, 306, 352, 359
- Liansfac secouru, 443, 444
- Ligondés Capitaine Lieutenant de Joinville, 456
- Lislebonne. Voyez l'Islebonne.
- de Lorraine, Comte de l'Islebonne. Voyez l'Islebonne.
- Lon-

## Table des Noms propr. des Person.

<i>Longueval. Mestre de camp,</i>	17
<i>de Longueval de Manicamp, ensuite Maréchal d'É-</i>	
<i>trées,</i>	194
<i>de Lonzat Fradel,</i>	46, 160
<i>de Lorraine, le Duc Charles,</i>	6, 346
<i>de Lorraine, Duc de Joyeuse. Voyez Joyeuse.</i>	
<i>de Lorraine, Chevalier de Guise,</i>	94
<i>D. Luc, Major de Baltazard,</i>	432
<i>S. Luc,</i>	404, 405, 443
<i>de Luynes, Duc, favori de Louis XIII.</i>	385
<i>de Luxembourg. Voyez Bouteville.</i>	
<i>la Lyonne. Maréchal des logis general,</i>	382, 383
<b>M.</b>	
<i>de MAillé, Princesse de Condé,</i>	195
<i>Majorité du Roi,</i>	203
<i>Maison-fort, Château du Nivernois,</i>	275, 292, 293
<i>Malateste, Italien,</i>	380
<i>Malte, le Grand Prieuré retranché de ses revenus,</i>	126
<i>Manicamp, oncle de M. de Bussy,</i>	230, 231, 233
<i>Mantouë, Duc.</i>	281, 375, 376
<i>Mantouë, Marquis,</i>	378
<i>J. Mare, Maréchal des logis general,</i>	381
<i>la Marche Cheval léger de Bussy,</i>	130, 133, 370
<i>Marchin,</i>	124, 135, 137
<i>Marcillac,</i>	117, 118
<i>Mardick assiégré,</i>	114, 115
<i>de Maré, Baron,</i>	289
<i>Marguerit,</i>	434, 435, 437, 444, 446
<i>Marigni,</i>	187, 369
<i>Marins,</i>	192, 193
<i>Marle, ville,</i>	212, 213
<i>Marzac,</i>	231, 233, 283, 330
<i>S. Martin Maréchal de bataille,</i>	142, 143
<i>S. Martin Maréchal des logis,</i>	385
<i>Massiac,</i>	299, 300
<i>Massoni,</i>	253, 283
<i>Ste Maure,</i>	252, 256, 277
<i>S. Maurice se disant Officier de M. de Bussy,</i>	308, 309,
	318, 330, 331
<i>MAN-</i>	

## & des principales Matieres.

<b>Mauvilli,</b>	<b>94</b>
<i>du Mai, Lieutenant Colonel de la Cavalerie,</i>	380
<b>Mazarin, Cardinal,</b>	97, 184, 339. & suiv. 343, 378.
<i>son esprit ménager, &amp; de quelle maniere il faisoit acheter toutes les graces, 96, 124, 125, 400. son retour en France, 219, 220, 222, 324, 334, 374. son autorité, 372, 374. ses promesses sans effet, 222, 371</i>	
<b>S. Megrin, Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde,</b>	337
<b>Memoires, fidelité de ceux-ci,</b>	2, 15, 85, 168. réponse à ceux qui ne les approuveront pas, 169, 170
<b>Ste Menehoud assiegé.</b>	388
<i>de Mercœur,</i>	283
<b>Merinville,</b>	408, 411, 414, 418
<b>Sta Même,</b>	138, 141, 145, 146
<b>Mestre de camp General. Origine &amp; privileges de cette Charge, &amp; ceux qui l'ont possedée,</b>	377. & suiv.
<i>elle ne se casse jamais,</i>	
	387
<b>Micault Mestre de camp,</b>	145
<i>Miossans depuis Maréchal d'Albret. Voyez Albret.</i>	
<b>Miquelets d'Espagne,</b>	411, 414
<b>Miramion, Veuve que M. de Bussy voulut enlever,</b>	152, 155, 160. & suiv.
<b>Mombeliard, blessé,</b>	137
<b>Monbas,</b>	363
<b>Monbrun. Voyez S. André.</b>	
<b>Monrond, 304, 306, 308, 309. assiegé, 316. &amp; suiv. 350, 352, 358, 359, 360. pris, 363, 369. démoli,</b>	368
<b>Monson, Capitaine des Gardes de Brezé,</b>	83
<b>Montal, soutenant le siege de Ste Menehoud,</b>	388
<b>Montausier. Voyez Ste Maure.</b>	
<b>Montiffaud, homme cruel,</b>	114
<b>Montigni Mestre de camp General,</b>	382, 385
<b>de Montmorenci, Connestable de France,</b>	379
<b>Montreuil, Medecin.</b>	150
<i>les Morts ne reviennent pas toujours, quoiqu'ils l'ayent promis vivans,</i>	
	150
<b>la Morthe en Lorraine, assiegé,</b>	4, 5
	la.

Table des Noms propres Person.

Longueval, <i>Mestre de camp</i>	177, 178, 212
de Longueval de Manicamp	304
trées,	141, 143, 146, 155
de Lonzat Fradel,	
de Lorraine, le Duc	451
de Lorraine, Duc de	2 <sup>c</sup>
de Lorraine, Chev.	
D. Luc, Major c	537
S. Luc,	
de Luynes, D	99, 230,
de Luxembourg	340
la Lyonne.	18
	165
de M	est l'armée au convoi de Mariem-
	379, 383
Mais	Voyez Mancini.
Mal	, ville. 7
Mr	Marquis de Villeroi, 8
M	Barrois, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 381
Nogaret, Cardinal de la Valette,	15, 16
Nogaret, Duc de Candale,	10, 425
Nortlingue, Bataille,	96, 97
Nouvelles : avis à ceux qui en portent à des personnes distinguées,	156
O.	
Oberre. Voyez la Serre-Oberre:	
Oche,	420
Odrieux, Capitaine flou,	24, 29
Officiers conduisans des troupes, quelle précaution ils doivent avoir,	133
Officiers reglez pour le rang,	103, 104, 283, 382, 425
d'Olonne,	165
d'Onzain, <i>Mestre de Camp de Beauisse,</i>	45
les Ordres du Roi ne doivent pas toujours être exécutés exactement,	325
d'Orleans, Duc. Voyez Monsieur & Gaston. Madame d'Orleans. Voyez Madame. Marie Louise d'Orleans. Voyez Mademoiselle.	

Orné,

**& des principales Matières.**

**Droné,**

**100**

**P.**

<b>P</b> Aix de Paris,	179, 181.
la Palue, Comte de Bouligneux,	384
de Parade,	433.
Paris fait présent au Roi de quelques troupes, II. bar-	
ricades de Paris, 164, 167. paix de Paris, 179, 181.	
autres troubles sur l'éloignement du Cardinal Maza-	
rin, 335, 338, 346, 353, 354, 365	
de Pas, Seigneur de Feuquieres. Voyez Feuquieres.	
S. Paul. Maréchal de camp.	44, 46
Peche-Peiroux, Gentilhomme Gascon,	152.
D. Pedro de las Valançonelas, ses belles actions, 427,	
444. sa mort,	454
Perigal Gouverneur de la Motte,	6
Perjan de Vaudetar,	195, 350
Petersdorfs Gentilshommes Allemans,	137
Petit, Cheval-léger de Buffy,	130
Picolomini General de l'Armée d'Espagne,	45
Pied-de-fer, Sieur de Chanlost,	198.
S. Pierre le Moustier, Bourg de Nivernois,	316
Piloi, soldat de fortune, 404, 405, 406, 410, 423	
de Pionsac, Comte,	255, 256, 258, 265
le Pleffis Belieuvre,	185.
le Pleffis Besançon,	376
le Pleffis Picquet, Maréchal des logis General,	381
le Pleffis Praslin, frere du Maréchal, Lieutenant Co-	
lonel de la Cavalerie,	384
Pleffis Praslin, Marquis, 17, 46. tué à Sedan,	386
Ponard Maréchal des logis,	145
la Porte Sieur de la Meilleraie, Maréchal de France, 8,	
48. Grand. Maître de l'Artillerie & Surintendant	
des Finances, 171. il fait condamner S. Preuil à	
mort, 85. & suiv.	
Priandi,	376
le Prince de Condé. Voyez Bourbon.	
les Princes pour une de leurs caresses font avaler mille	
degoûts,	176
Prison de M. de Buffy,	76, 77.
Pri-	

## Table des Noms propr. des Person.

<i>Prisonnier, essayant inutilement de se sauver,</i>	81
<i>la Prudence humaine est souvent inutile,</i>	190, 268
<i>la Prunelle,</i>	418
<i>Puyserda assiegée, 412. &amp; suiv. 440, 441, 442. description de la ville,</i>	459

**Q** <sup>Q.</sup> *Uincé Gouverneur de Guise,* 29, 32, 33

### R.

<b>Guy de R</b> <i>Abutin, oncle de M. de Buffy,</i>	18
<i>Hugues de Rabutin Grand Prieur de France,</i>	64, 126, 181
<i>Guy de Rabutin, frere de M. de Buffy, sa mort,</i>	181
<i>Roger de Rabutin Comte de Buffy, sa naissance &amp; son education, 3, 4, 5. envoyé au Siege de la Motte, 4. au Siege de Landreci, 16. duel avec un Gentilhomme Gascon, 20, 21. on lui vole une partie de l'argent du Roi, 24. il fait punir un soldat voleur, 28, 29. il devient amoureux d'une veuve à Guise, 30, 31. il se trouve au siege du Catelet, 40. de Thionville, 43. d'Arras, 48. ses amours avec une Comtesse à Moulins, 51. il reçoit des plaintes de son Regiment, 73. arrêté &amp; mené à la Bastille, 76. il se trouve au siege de Bazoume, 84. il devient amoureux de sa Cousine, 90. il se marie, 93. il se trouve au siege de Hailbron, 97. il prend possession du Gouvernement du Nivernois, 105. il se trouve au siege de Courtrai, 108. duel pour un verre d'eau, 111. il prend Bergues, 113. il se trouve au siege de Mardick, de Furnes, de Dunquerque, 114. &amp; suiv. au siege de Lerida, 135. d'Ypres, 154. il enleve une veuve, 160. il se trouve engage contre le service du Roi, 189. il sert un de ses amis dans un duel de six contre six, 192. il se marie en secondes noces, 194. il se tient caché à Paris, 199. il refuse de servir le Prince de Condé, 204, 205. il rentre au service du Roi, 217. il se rend maître de la Charité, 245, 253, 254. il va au siege de Mancond, 359. il achete la</i>	



## & des principales Matieres.

<i>la charge de Mestre de camp General</i> , 377. <i>son diffé-</i> <i>rent avec Favières</i> , 392. <i>il se trouve au siege de</i> <i>Villefranche</i> , 403. <i>de Puyserda</i> ,	450
<i>Rambures</i> , <i>Maréchal de camp</i> ,	18
<i>de Rantzau</i> , <i>Maréchal de France</i> ,	154
<i>Reflexions sur la fortune</i> , 2. 268. <i>sur la conduite des</i> <i>troupes</i> , 133. <i>sur les Historiens peu fidelles</i> , 169. <i>sur</i> <i>le manque de conduite</i> , 242. <i>sur ce qu'une baga-</i> <i>telle est le commencement d'une fâcheuse affaire</i> , 190, 391. <i>sur le malheur d'un parti rebelle</i> , 351. <i>sur la</i> <i>maniere dont la Providence dispose des choses du</i> <i>monde</i> ,	190, 268
<i>la Reine Mere</i> ,	206
<i>de Renel</i> , <i>Marquis</i> ,	386
<i>Renti Lieutenant Colonel de la Cavalerie</i> ,	384
<i>la Reputation &amp; le bon exemple jont de grande impor-</i> <i>tance à la guerre</i> ,	290
<i>Rethel</i> , <i>Bataille</i> ,	201
<i>de Richelieu</i> , <i>Cardinal</i> , 12, 13, 15, 25, 26, 29. <i>il</i> <i>recompense S. Preuil en presence de toute la Cour</i> , 50. <i>il le fait condamner à mort</i> , 85, 88, 89. <i>son</i> <i>autorité absoluë</i> ,	77, 88
<i>de Rieux</i> , <i>Comte</i> , <i>son duel</i> ,	113
<i>Rigni</i> , <i>Gentilhomme du Nivernois</i> ,	20, 26, 324
<i>Risante</i> , <i>Maréchal des logis</i> ,	383
<i>de Rochefort</i> ,	276, 277
<i>la Rochefoucaut</i> ,	117, 277, 385
<i>la Roche-sur-Yon</i> ,	380
<i>la Roche-Guyon</i> , <i>Comte</i> ,	117, 118
<i>de Rohan</i> , <i>Duc</i> ,	385
<i>Romme</i> , <i>Suisse</i> ,	139
<i>de Roncerolles</i> ,	185
<i>la Roque</i> , <i>Colonel</i> ,	425
<i>de Roquette</i> , <i>Abbé</i> ,	401
<i>le Rosgarten</i> , <i>pourquoi ainsi appelé</i> ,	100
<i>Rosemont</i> , <i>Château sur la Loire</i> ,	216, 325, 326, 330
<i>Roses secouru</i> ,	420, 422
<i>de Rouville</i> , <i>femme de M. de Buffy</i> ,	192, 194
<i>Rouxel</i> , <i>Comte de Grancey</i> ,	44
	Roya

## Table des Noms propr. des Person.

<i>Roye assiegé &amp; pris,</i>	1
<i>Rubel, Château,</i>	11
<i>Ruvigni,</i>	3

### S.

<i>Sagarre, Gouverneur de Roussillon,</i>	4
<i>Sagonne Mestre de camp General,</i>	3
<i>Saligni,</i>	292, 3
<i>Sanjac General de la Cavalerie legere,</i>	3
<i>Sarrafin,</i>	4
<i>Sasilli,</i>	315, 3
<i>du Saux,</i>	283, 284, 3
<i>Scorpions, Camp des scorpions,</i>	1
<i>de Sericourt, Sieur d'Esclainvilliers. Voyez Esclainvilliers.</i>	
<i>La Serre Obterre,</i>	443, 4
<i>Servien,</i>	2
<i>Sevigny &amp; sa femme,</i>	1
<i>Siege. Voyez le nom de la ville assiegée.</i>	
<i>Sionrat, Gentilhomme du Duc de Nemours,</i>	2
<i>Siron Maréchal de camp,</i>	3
<i>les Souffrances &amp; les peines, leurs effets,</i>	
<i>de Sourdis, Mestre de camp,</i>	3
<i>Stenay, ville appartenant à M. le Prince,</i>	2
<i>Stradiots, Cavaliers ainsi appelez,</i>	3
<i>de Stref, Alleman,</i>	
<i>de Sully,</i>	

### T.

<i>TAlon, Avocat General,</i>	
<i>Tavanes, 145, 146, 155, 163, 193. il seret de l'armée du Roi,</i>	210. & su
<i>la Temerité souvent heureuse à la guerre,</i>	
<i>Terragone, Camp de Terragone, sa description,</i>	
<i>le Terrail Lieutenant Colonel,</i>	
<i>le Tellier Secretaire d'Etat,</i>	221,
<i>Thionville: relation de cette Bataille,</i>	
<i>Thomas, Prince de Savoye,</i>	12,
<i>de Tianges,</i>	
<i>Tilli,</i>	
<i>Toulongeon, premiere femme de M. de Bussy,</i>	93

& des principales Matieres.

	125
Gouverneur d'Arras,	89
de Villars assiegée & prise,	446
lle,	121
Italien, Maréchal des logis,	380
un parti rebelle, c'est faire son-devoir,	351
de la Cavalerie legere,	378. & suiv.
mpette ne suffit pas pour escorter une garnison,	88
usse, Marquis,	140
te Maréchal de France, 97, 102, 234, 281, 282,	
289, 346, 371, 385. il sauve l'Etat, 291. son	
rait, 389. il n'aimoit pas M. de Buffy,	391
V.	
Alançonelas, ses belles actions, 427, 445. sa	
mort,	454
lencé,	351, 352, 359
Valette, pere du Duc d'Epéron,	380
lette, Cardinal. Voyez Nogaret.	
liere, Chevalier,	140
llois. Voyez d'Angoulême.	
u, Capitaine au Regiment de Normandie,	16
s,	425
ffé, Comte, son duel,	113
cour,	18
star. Voyez Perfan.	
ville de Bagnolet,	86
illac, filou de qualité,	24, 26
imar,	27
ndôme, Duc,	201
s, lieu d'un combat,	422
risé n'est d'aucun parti,	215
e amoureuse de M. de Buffy, 30. & suiv.	
e enlevée par M. de Buffy. Voyez Miramion.	
- Pont, tué,	155
ux,	384
rs, Gentilhomme du Prince de Conti,	410
rs, Maréchal de camp, pour le Prince de Condé,	350
Ville-	

**Table des Noms propr. des Person &c.**

<i>Villefranche, Capitale du Conflans, 403. assiegée &amp; prise, 409. &amp; suiv. situation de cette ville,</i>	410
<i>Villequier. Voyez d'Aumont.</i>	
<i>de Villeroi, Marquis, depuis Maréchal de France,</i>	8
<i>Viol prétendu fait à une fille de Nismes,</i>	130, 131
<i>Vitry, Mestre de Camp General,</i>	381
<i>Vol fait à M. de Buffy,</i>	24, 25
<i>Volour d Eglise puni,</i>	27, 28
<i>Voumas,</i>	284, 327, 347
<i>le Marquis d'Urfé, Comte de Châteauneuf,</i>	382
<i>la Vrilliere Secretaire d'Etat. Voyez Lettres de la Vrilliere.</i>	
<i>des Ursins, Duc,</i>	381, 383
<i>Uxelles, Marquis,</i>	388

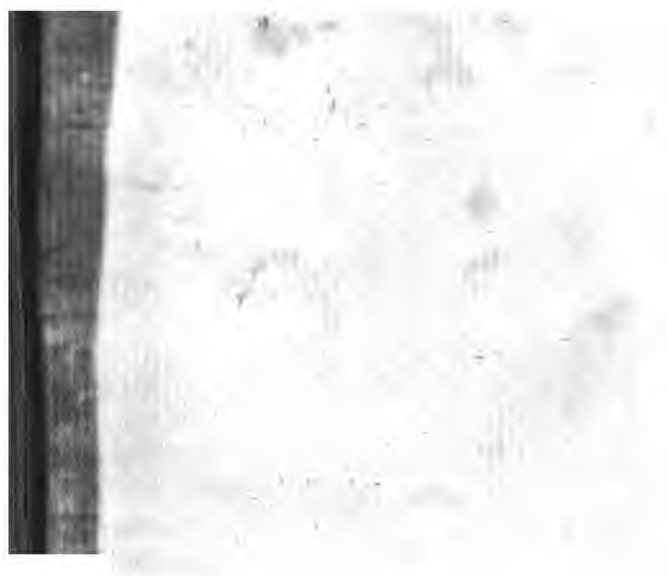
**F I N.**















1

